LA

# FERME DU CHOQUARD

DEUXIÈME PARTIE (1).

## V.

Le lendemain, 15 septembre, la première chose à laquelle pensa Robert Paluel en se réveillant ne fut pas l'un de ses hangars, dont la couverture en chaume avait souffert et qu'il avait résolu de couvrir en tuiles, ni les recommandations qu'il se proposait de faire aux couvreurs. Ce ne fut pas non plus un cellier en maçonnerie qu'il faisait creuser sous ce hangar et les instructions qu'il avait à donner au maître-maçon. Il ne pensa pas davantage à un courtier d'assurances dont il attendait la visite et aux travaux qu'il avait commencés à la Roseraie, où sa présence était nécessaire. A peine eut-il ouvert les yeux, l'image d'abord confuse, puis très nette, d'une jolie fille aux cheveux roux lui apparut. Il la regarda, il se souvint et il se dit : Quand la reverrai-je?

Cette aventure lui parut plaisante. Il se secoua, se moqua de lui-même, prononça deux ou trois exorcismes pour conjurer le démon. Il avait beau le chasser, la jolie rousse ne s'en allait pas, elle était toujours là; pendant qu'il se faisait la barbe, elle tour-

(1) Voyez la *Revue* du 1er décembre.

nait, rôdait autour de lui, il l'apercevait distinctement dans son miroir.

— Ma parole, je suis pincé! se dit-il avec colère.

Il l'était en effet, ce qui ne l'empêcha pas de vaquer à ses affaires, d'expliquer nettement son idée à ses maçons comme à ses couvreurs, d'avoir l'esprit aussi présent que d'habitude. Il avait trop de volonté pour être à la merci de ses distractions.

A deux heures de l'après-midi, il monta à cheval et partit pour la Roseraie. En traversant la route de Mailly, il détourna la tête pour jeter un regard du côté de la *Renommée des gibelottes*. Il n'aperçut devant l'auberge qu'un chariot attelé de deux bœufs, dont le conducteur buvait chopine, et une poule noire accompagnée de ses poussins, qui grattait le pavé sans y rien trouver. Ce n'était pas là ce qu'il cherchait.

Quand il eut enfilé le chemin rural qu'il avait tant de fois parcouru, ce chemin lui sembla tout nouveau. Il s'y était passé quelque chose, et les arbres qui le bordaient, les ornières, les cailloux, les bruyères en fleur s'en souvenaient. Il atteignit l'endroit d'où il avait vu tomber la foudre; à ce moment, sa monture avait fait un écart, et il avait senti une tête folle d'épouvante se presser contre son épaule. Il revit ensuite un tas de pierres, où son imagination crut reconnaître l'empreinte de deux petits pieds, et plus loin le chêne contre lequel s'était adossée cette inconnue qui avait eu le tort de lui dire son nom. Pourquoi s'appelait-elle Aleth Guépie? Il ne s'avisa pas qu'il y avait, à deux pas de ce chêne, une broussaille sous laquelle on avait caché précipitamment un parapluie; mais eût-il cherché ce parapluie qu'il ne l'eût pas trouvé, on était venu le reprendre dès la pointe du jour.

Après avoir passé quelques heures avec ses ouvriers, il se remit en route, et bien qu'il eût l'habitude de ne pas laisser sa jument s'endormir en chemin, il lui permit cette fois d'en prendre à son aise. A chaque tournant, il se flattait de voir paraître une robe brune à carreaux; il se retrouva sur la grande route sans l'avoir rencontrée. Les jours se suivent et ne se ressemblent pas. La veille, à ce même endroit, en face d'une borne qui lui était restée dans les yeux, il avait planté deux grands baisers sur deux joues mignonnes, tendres, fraîches, aussi douces que du satin. Le souvenir de ce fruit délicieux auquel il avait mordu lui remuait le cœur et le sang. Hélas! la route était déserte, et lorsqu'en approchant de la *Renommée* il tourna de nouveau ses yeux vers la porte toute grande ouverte, personne ne se montra. Il arriva au Choquard l'air soucieux, préoccupé. Pendant le dîner, il parla peu. Mariette, à qui rien n'échappait de ce qui concernait son seigneur et maître, soupçonna qu'on lui avait donné

quelque tracas, quelque ennui. Elle attendait qu'il s'en expliquât, mais c'était, paraît-il, de ces choses qui ne se disent pas.

Le surlendemain, dans la soirée, par une dérogation singulière à ses habitudes, il ne descendit pas au potager pour y fumer sa seconde pipe. La fantaisie lui était venue d'aller se promener du côté de Mailly. La lune, qui était à son premier quartier, fut bien étonnée de voir le fermier du Choquard se diriger vers l'auberge de la *Renommée*; c'était le dernier endroit du monde où elle se fût avisée de le chercher. Lui-même sentait bien ce qu'il y avait d'insolite, de surprenant dans cette affaire. Il s'arrêta une minute sous l'enseigne rouillée qu'un aigre vent d'est faisait grincer sur sa tringle. Il prit enfin son parti, il entra. Il n'y avait pas grand monde dans la salle commune. Un *gindre* de Mailly y jouait une poule avec un garçon boucher. Richard Guépie était assis au comptoir à côté de sa femme, à qui il dictait une addition. C'était elle qui tenait la plume, étant plus lettrée que lui; mais il lui reprochait de ne pas s'entendre à enfler les factures. Elle y mettait l'orthographe, il rectifiait les chiffres. En voyant paraître Robert, il poussa vivement le coude de Palmyre, et marmotta :

— Eh! eh! la petite n'avait pas menti. Il y a quelque chose.

Il se leva aussitôt, s'avança vers Robert, sa casquette de loutre à la main, et lui adressant un de ses sourires les plus mielleux :

— On n'a pas souvent l'honneur de vous voir, monsieur Paluel. Qu'y a-t-il pour votre service?

Robert fut quelque temps à lui répondre. Au moment d'entrer, il avait cru distinguer une ombre se projetant sur le mur de la cuisine, où brûlait une bourrée. Cette ombre s'était évanouie, un escalier de bois avait crié sous deux pieds agiles qui gravissaient précipitamment les marches, une porte s'était ouverte et refermée, après quoi on n'avait plus rien entendu.

— Elle est allée s'arranger un peu, pensa-t-il. Elle va redescendre.

Puis, s'apercevant que l'aubergiste, toujours incliné devant lui, attendait une réponse, il lui dit :

— Je pensais trouver ici Valin, le charpentier de Mailly. Je sais qu'il est souvent chez vous et j'ai à lui parler.

— Il est sorti tout à l'heure. Voulez-vous que je coure après lui?

— C'est inutile, ne vous dérangez pas.

— Et ne peut-on rien vous offrir, monsieur Paluel?.. Comme il fait froid ce soir! Ce n'est pas le temps de la saison. Je me suis laissé dire que les hirondelles s'assemblent déjà pour partir. Est-ce vrai? n'est-ce pas vrai? Voyons, monsieur Paluel, un petit verre de kirsch.

— Va pour un kirsch! dit-il en s'asseyant au bout d'une table.

Il n'eut besoin que de promener les yeux dans la salle pour y découvrir tous les symptômes d'une maison mal tenue et qui va mal, une propreté plus que douteuse, une tapisserie portant l'empreinte de doigts graisseux et de place en place tombant en loques, des rideaux effilochés avec des trous à côté des reprises, une lampe fumeuse dont le globe était ébréché, un carreau de vitre remplacé par du papier. Mais la maison ne fit aucun tort à la reine qui l'habitait. Il lui vint au cœur une pitié pour cette pensionnaire du Gratteau condamnée à respirer cette poussière, à poser ses coudes sur ces tables grasses. Le véritable amour ne craint pas de ramasser ses perles dans des fumiers.

M^me^ Guépie lui apporta son kirsch, en attachant sur lui ses yeux humides et s'éloigna sans mot dire. Il resta là près d'un quart d'heure, se disant : « Elle tarde bien à venir; viendra-t-elle? » Il mourait d'envie de questionner quelqu'un. Mais qui? Guépie avait disparu, sa grosse femme s'était remise à ses écritures; on leur avait dit : « Soyez sûrs qu'il viendra; mais, vous m'entendez, point d'empressement. » Puisque la petite n'avait pas menti, il fallait faire ce qu'elle disait, et ils n'avaient garde de s'empresser.

Robert aurait mieux fait de s'en aller, et pourtant il restait. Pour se donner une contenance, il feignait de s'intéresser à la poule. Le gindre disait à chaque instant au garçon boucher : « Attention à ce coup-là! tu m'en diras des nouvelles. » Et, à chaque instant, il faisait fausse queue. Derrière eux, fixée au mur par quatre épingles, s'étalait une immense lithographie coloriée, qui représentait la République, un grand drapeau à la main, traînée sur un grand char auquel s'étaient attelés tous les rois, tous les empereurs, tous les grands-ducs de l'univers, couronne en tête. L'un d'eux avait mis la sienne sous son bras; un autre, « devançant la justice du peuple, » l'avait jetée à terre et brisée en morceaux. Une troupe de prolétaires, à qui l'artiste, trahi par son inspiration, avait donné des figures de galériens, regardaient passer ces rois attelés et acclamaient la République triomphante. C'était la déchéance des princes, l'apothéose du voyou et une façon de résoudre la difficile question de la main-d'œuvre. Mais Robert Paluel était occupé d'une tout autre question. Il s'obstinait à prêter l'oreille, dans la vaine espérance d'entendre l'escalier crier de nouveau. Une porte s'entre-bâilla, il tressaillit. La servante de l'auberge avança la tête en disant :

— Faudra-t-il changer demain les draps de la seconde pensionnaire?

— Y penses-tu? elle part dans huit jours, repartit tout bas M^me^ Guépie.

De guerre lasse, il se leva, s'approcha du comptoir pour payer, essuya pour la seconde fois une sentimentale œillade de Palmyre.

Comme il gagnait la porte, Richard reparut tout à coup, sortant d'une trappe, et ce personnage respectueusement familier lui tendit en courbant l'échine sa grande main visqueuse, qu'il fallut bien prendre. Le fermier du Choquard rentra chez lui aussi excité, aussi agacé qu'un chasseur devant qui le gibier se dérobe.

Il était décidé à la revoir, mais pour le moment ses desseins n'allaient pas plus loin. Avant d'acheter le nouveau champ de la Roseraie, il avait employé des demi-journées à l'examiner motte après motte; avant de savoir ce qu'il entendait faire d'Aleth Guépie, il éprouvait le besoin de causer avec elle et de l'embrasser plus d'une fois encore. Quoiqu'il passât à Mailly et dans les lieux circonvoisins pour un homme d'humeur vive et qui partait de la main, tout est relatif. Dans le temps où il était soldat ou marin, il aimait à brusquer ses décisions; mais depuis six ans ce fermier malgré lui avait subi l'influence de ses champs comme de ses bœufs, qui lui donnaient des leçons de lenteur et de silence. Au village, les amoureux même réfléchissent beaucoup.

Le dimanche suivant, M^me^ Paluel eut une surprise. Comme elle sortait avec Mariette pour se rendre à la messe, son livre d'heures à la main, Robert lui offrit de l'accompagner, et elle accepta avec empressement cette proposition fort inattendue. Il n'avait pas l'horreur de la soutane, il trouvait bon qu'il y eût des curés pour baptiser les enfans, pour marier les hommes faits et pour enterrer les morts; mais il estimait comme bien d'autres que les pratiques religieuses sont une affaire de femmes. Pour son compte, il s'en passait très bien, et quand il avait par hasard quelque chose à dire à « Celui qui est là haut, » comme il l'appelait, il le lui disait sans cérémonie, seul à seul et face à face. Encore causait-il bien rarement avec lui. On a vu par son entretien avec Aleth qu'il n'était ni optimiste ni pessimiste, qu'il regardait le monde comme une grande machine très imparfaite, où il y avait beaucoup de frottemens, mais ce n'était pas la faute du mécanicien, qui avait fait en conscience tout ce qu'il pouvait. S'il avait pensé que ce mécanicien eût la faculté de faire des miracles, il l'aurait jugé fort coupable d'en faire si peu; il aimait mieux croire que sa toute-puissance est soumise comme notre faiblesse à la fatalité des choses et des destinées. Bref, il était de ces hommes qu'on ne voit à l'église que les jours de mariages et les jours d'enterrement. Sa mère lui en voulait un peu, bien qu'elle n'eût jamais osé lui faire aucune représentation à ce sujet. Elle n'était pas bigote, mais elle était en toute chose pour la règle, et sans trop s'en rendre compte, elle considérait la religion comme une bonne discipline pour les hommes aussi bien que pour les femmes.

Quand ils eurent atteint les premières maisons du village, il fit mine de s'en retourner.

— Viens avec nous jusqu'au bout, lui dit-elle. L'ombre d'un clocher n'a jamais tué personne.

— Soit! répondit-il. Mais je n'entrerai pas.

Et, en effet, il n'entra pas. Il resta sur la place à causer avec deux conseillers municipaux qui n'entraient pas non plus. Tout en causant, il regardait à droite et à gauche. Tout à coup le cœur lui battit plus vite, il venait d'apercevoir une jeune personne qui, le front penché, les yeux à terre, l'air recueilli et modeste, s'acheminait à petits pas pressés vers la maison du Seigneur. L'instant d'après, il avait faussé compagnie aux deux conseillers, dont l'un dit à l'autre :

— Ma parole d'honneur! il est entré. Je l'ai toujours soupçonné d'être un peu jésuite.

— Allons donc! répondit l'autre. Il ne croit ni à Dieu ni à diable. Il avait sûrement quelque chose à dire à quelqu'un.

Il n'avait rien à dire à personne, mais il avait quelque chose à regarder. Immobile dans le fond de l'église, près de la porte, il ne quittait pas des yeux un petit chapeau dont le bavolet lui laissait voir un beau chignon bien natté et le commencement d'une jolie nuque avec des frisons d'or. Il espérait qu'un moment ou l'autre on tournerait la tête de son côté, qu'on échangerait un regard avec lui. Il se trompait bien, on ne tourna pas la tête, on n'eut pas une seule distraction, on avait un petit air dévot, on appartenait tout entière au bon Dieu. Dès que l'office fut fini, il sortit le premier et alla se poster sous le porche. Il vit bientôt passer celle qu'il avait tant regardée; mais elle ne le regarda pas, elle ne parut pas le voir et s'en alla, trottant menu.

En ce moment, sa mère le rejoignit, et lui montrant de son menton pointu cette jolie trotteuse, elle lui dit :

— En voilà une qui est bien sûre de mal tourner.

— Pourquoi cela? demanda-t-il vivement.

— Ne sais-tu donc pas que c'est une Guépie? répliqua-t-elle avec un accent de souverain mépris.

M^me^ Paluel n'avait jamais goûté la parabole de l'enfant prodigue ni l'histoire de la pécheresse. Il y avait pour elle dans ce monde deux races d'hommes aussi distinctes, aussi dissemblables que l'eau et le feu, les honnêtes gens qui observent les dix commandemens de la loi, les malhonnêtes gens qui les transgressent, et elle pensait que le devoir le plus sacré des premiers est de mépriser et de haïr les autres du plus profond de leur cœur. Si bonne catholique qu'elle fût, son Dieu était Jéhovah, le Dieu jaloux et inexorable, qui punit l'iniquité des pères sur les enfans jusqu'à la troisième et la quatrième génération; elle ne croyait ni à la grâce ni à aucune autre justice que la loi du talion.

Robert ouvrait la bouche pour lui répondre quand Mariette, qui

était restée en arrière, les rattrapa, et il garda le silence. Mais ce jour même il décida qu'il n'essaierait plus de revoir Aleth Guépie.

Il ne tint pas parole ; son amoureuse curiosité triompha de sa résolution. Huit jours plus tard, Mailly célébrait sa fête patronale. Il n'y avait jamais paru, il y passa cette fois plus de trois heures. On le vit errer comme une âme en peine autour de l'estrade du haut de laquelle une fanfare encore novice jouait alternativement *la Marseillaise* et l'ouverture du *Trovatore*. Il entra dans la tente où se faisaient en hâte les derniers apprêts pour le bal du soir; il daigna en dire son avis, donner des conseils, arranger de sa main deux guirlandes. Il regarda tourner deux carrousels, il contempla d'un œil indulgent l'enseigne d'une baraque de toile où l'on montrait une géante, dont il était permis de tâter les jambes ; il se refusa ce plaisir, mais il parut trouver bon que d'autres en fussent friands. Il se promena le long des boutiques en plein vent qui étalaient aux regards des macarons bien rances, des sifflets en bois et des poupées sur le retour. Une bande de petites filles attachait sur ces trésors des yeux d'admiration et de convoitise; il leur acheta tout ce qui leur faisait envie. Il n'avait jamais été si bon prince ; il liait conversation avec le premier venu, de quoi chacun s'émerveillait. On le considérait beaucoup, mais on le craignait un peu; on lui avait souvent reproché son humeur solitaire, renfermée et gouailleuse, ses façons fières et brusques. Il semblait que, depuis quelques jours, il eût des raisons particulières de vouloir du bien aux petits, de faire bon marché des inégalités sociales. Personne ne le questionna ; il n'était pas de ces hommes qu'on questionne. Il rencontra cependant un gros fermier de sa connaissance, qui lui dit :

— Vous ici, Paluel ! Sûrement vous cherchez quelqu'un.

— C'est vrai, répondit-il, et je ne le trouve pas.

Il n'avait jamais dit si vrai : — Que je suis bête ! se dit-il en s'en allant, de m'être imaginé qu'elle pouvait être ici ! Qu'y viendrait-elle faire ? — Quand il passa près de la *Renommée*, Richard Guépie était sur le seuil de son auberge. Il se décida à l'aborder, quoique ses poignées de main ne lui fussent pas agréables. Heureusement les mains de Guépie n'étaient pas libres : l'une tenait un couteau, l'autre un poulet qu'il plumait.

— Les jours de fête, Guépie, lui dit Robert, ne sont pas pour vous des jours de repos.

— Ni pour ma femme, lui répondit-il.

Robert le regardait plumer son poulet, comme si cette opération, toute nouvelle pour lui, l'avait vivement intéressé. Il grillait d'envie de lui adresser une question, une seule, et il n'osait pas. Se sentir embarrassé, intimidé par un Guépie ! quelle étrange aventure ! Il restait là, tortillant sa moustache, tournant sa langue dans sa

bouche. Enfin il prit son courage, il franchit le saut et d'une voix que l'émotion faisait trembler :

— Et votre fille, qu'en faites-vous ? demanda-t-il.

Guépie eut un tressaillement, mais il se remit aussitôt.

— Pauvre petite ! dit-il d'une voix doucereuse, vous êtes bien bon de vous intéresser à elle. Vraiment je ne sais pas ce qui lui arrive depuis quelque temps. Cela ne va pas, elle ne dort plus, elle ne mange plus, elle ne quitte plus la maison. Impossible de la faire sortir. Il faudra qu'un de ces jours je fasse venir le médecin... Mais excusez-moi, monsieur Paluel, j'entends un client qui me réclame.

Et il s'esquiva. Sa courte réponse avait fait sur Robert une profonde impression et changé le cours de ses idées. Il éprouvait un étonnement mêlé d'inquiétude et de joie.

— Il n'y a pas à dire, pensait-il en reprenant le chemin du Choquard, il faut absolument que je la revoie. Mais où et comment ? Bah ! elle a beau m'éviter, nous finirons bien par nous rencontrer et il faudra qu'on s'explique.

Il se creusait l'esprit pour trouver un moyen, il n'en trouvait pas. Il aurait pu s'épargner cette peine, s'en remettre à la pauvre petite recluse, qui ne cherchait jamais sans trouver. Il ne se doutait pas qu'elle était au fait de toutes ses allées, de toutes ses venues, qu'elle savait toujours où il était, qu'elle connaissait l'emploi de toutes ses journées et même ses projets. Après son souper, Lesape se rendait assez souvent à la *Renommée* pour y lire *le Petit Journal* en buvant un verre d'eau-de-vie ; c'était le seul plaisir que lui accordât son austère avarice. Comme il voulait en avoir pour son argent, il vidait son verre jusqu'à la dernière goutte et lisait son journal jusqu'à la dernière ligne de la page des annonces. Silencieux comme le tombeau sur tout ce qui le concernait, il l'était un peu moins sur ce qui regardait les autres, et Guépie, en l'interrogeant avec art, avait appris de lui que, le lendemain 4 octobre, Robert Paluel, mécontent de son charron qui lui gâtait ses idées, devait aller à Brie pour en chercher un autre, et que par la même occasion il assisterait à l'enterrement de la fille d'un grainetier avec qui il était en affaires. Les grands fermiers de la Brie sont des gens fort occupés, très ménagers de leur temps et qui s'arrangent toujours pour faire d'une pierre deux coups.

## VI.

Robert fut retenu par ses affaires plus longtemps qu'il ne pensait ; quand il arriva à Brie, le convoi s'était déjà mis en route. Il se hâta de le rejoindre.

Brie est une petite ville aux rues étroites et montueuses, qui fut

jadis quelque chose; mais le chemin de fer de Vincennes l'a trop rapprochée de Paris pour que son importance n'ait pas souffert de ce dangereux voisinage. De ses beaux jours il ne lui reste que quelques ruines et sa grande église, classée parmi les monumens historiques, laquelle écrase de sa hauteur les maisons basses qui l'entourent et les enveloppe de son ombre comme une poule couvre ses poussins de son aile. Elle est si grande qu'on l'aperçoit de trois ou quatre lieues à la ronde et qu'elle peut servir à s'orienter. Lorsqu'on traverse le plateau onduleux qu'elle domine, il arrive quelquefois qu'un pli de terrain dérobe la ville au regard, et l'on ne voit plus qu'un grand clocher qui semble être tombé du ciel dans un champ de blé.

A l'intérieur, cette église gothique, plus d'une fois remaniée, n'offre rien de remarquable, hormis la belle rose de son chevet et dans le bas deux vitraux du XVIe siècle, vrais chefs-d'œuvre de dessin, de couleur et de sentiment. L'un représente le songe de Jacob. La tête surmontée d'un haut turban, drapé dans un manteau de pourpre et dans une magnifique robe de brocart jaune, sur laquelle se détache sa barbe argentée, le patriarche est agenouillé dans un gazon verdoyant. Une main levée au ciel, l'autre abaissée vers le sol, il rêve les yeux ouverts, tournant le dos à l'échelle miraculeuse où les anges vont et viennent d'un pas léger. La sérénité de leur visage contraste avec le front soucieux de ce rêveur, qui sonde un mystère, leurs formes sveltes, fuyantes, avec ses robustes épaules, meurtries par le poids de la vie, mais accoutumées et résignées à leur fardeau. Sur l'autre vitrail, placé à l'opposite dans le bas-côté de droite, on voit les principales scènes de l'histoire de saint Jean-Baptiste. Dans le haut, une Salomé aux cheveux roux est assise devant une table et devant un plat; sa pâle figure se dessine entre deux pilastres sur un horizon lumineux. On est en train de lui préparer la tête du saint, qui les yeux bandés, les mains liées derrière le dos, va recevoir le coup mortel. Elle attend paisiblement, l'air impassible, presque indifférent, comme si on lui saignait un poulet pour son souper. Ce n'est pas une femme, c'est un animal charmant et féroce, qu'il faut ou adorer ou étrangler.

De l'endroit où il était placé, Robert pouvait regarder à son aise le songe de Jacob. Il se souvint que sa mère le lui avait fait admirer dans son enfance et qu'elle en avait pris occasion pour lui expliquer que les anges s'occupent beaucoup de nous, qu'ils portent au ciel nos plaintes et nos désirs et qu'ils nous en rapportent quelquefois des nouvelles. Il n'en avait rien cru, il était d'une génération qui ne croit plus aux anges, et de fait, depuis trente ans qu'il était dans le monde, il ne s'était jamais aperçu qu'ils se mêlassent de ses affaires. Lorsqu'on se leva pour aller asperger le cercueil, il

Il n'eut besoin que de promener les yeux dans la salle pour y découvrir tous les symptômes d'une maison mal tenue et qui va mal, une propreté plus que douteuse, une tapisserie portant l'empreinte de doigts graisseux et de place en place tombant en loques, des rideaux effilochés avec des trous à côté des reprises, une lampe fumeuse dont le globe était ébréché, un carreau de vitre remplacé par du papier. Mais la maison ne fit aucun tort à la reine qui l'habitait. Il lui vint au cœur une pitié pour cette pensionnaire du Gratteau condamnée à respirer cette poussière, à poser ses coudes sur ces tables grasses. Le véritable amour ne craint pas de ramasser ses perles dans des fumiers.

M^me^ Guépie lui apporta son kirsch, en attachant sur lui ses yeux humides et s'éloigna sans mot dire. Il resta là près d'un quart d'heure, se disant : « Elle tarde bien à venir; viendra-t-elle? » Il mourait d'envie de questionner quelqu'un. Mais qui? Guépie avait disparu, sa grosse femme s'était remise à ses écritures; on leur avait dit : « Soyez sûrs qu'il viendra; mais, vous m'entendez, point d'empressement. » Puisque la petite n'avait pas menti, il fallait faire ce qu'elle disait, et ils n'avaient garde de s'empresser.

Robert aurait mieux fait de s'en aller, et pourtant il restait. Pour se donner une contenance, il feignait de s'intéresser à la poule. Le gindre disait à chaque instant au garçon boucher : « Attention à ce coup-là! tu m'en diras des nouvelles. » Et, à chaque instant, il faisait fausse queue. Derrière eux, fixée au mur par quatre épingles, s'étalait une immense lithographie coloriée, qui représentait la République, un grand drapeau à la main, traînée sur un grand char auquel s'étaient attelés tous les rois, tous les empereurs, tous les grands-ducs de l'univers, couronne en tête. L'un d'eux avait mis la sienne sous son bras; un autre, « devançant la justice du peuple, » l'avait jetée à terre et brisée en morceaux. Une troupe de prolétaires, à qui l'artiste, trahi par son inspiration, avait donné des figures de galériens, regardaient passer ces rois attelés et acclamaient la République triomphante. C'était la déchéance des princes, l'apothéose du voyou et une façon de résoudre la difficile question de la main-d'œuvre. Mais Robert Paluel était occupé d'une tout autre question. Il s'obstinait à prêter l'oreille, dans la vaine espérance d'entendre l'escalier crier de nouveau. Une porte s'entre-bâilla, il tressaillit. La servante de l'auberge avança la tête en disant :

— Faudra-t-il changer demain les draps de la seconde pensionnaire?

— Y penses-tu? elle part dans huit jours, repartit tout bas M^me^ Guépie.

De guerre lasse, il se leva, s'approcha du comptoir pour payer, essuya pour la seconde fois une sentimentale œillade de Palmyre.

Comme il gagnait la porte, Richard reparut tout à coup, sortant d'une trappe, et ce personnage respectueusement familier lui tendit en courbant l'échine sa grande main visqueuse, qu'il fallut bien prendre. Le fermier du Choquard rentra chez lui aussi excité, aussi agacé qu'un chasseur devant qui le gibier se dérobe.

Il était décidé à la revoir, mais pour le moment ses desseins n'allaient pas plus loin. Avant d'acheter le nouveau champ de la Roseraie, il avait employé des demi-journées à l'examiner motte après motte; avant de savoir ce qu'il entendait faire d'Aleth Guépie, il éprouvait le besoin de causer avec elle et de l'embrasser plus d'une fois encore. Quoiqu'il passât à Mailly et dans les lieux circonvoisins pour un homme d'humeur vive et qui partait de la main, tout est relatif. Dans le temps où il était soldat ou marin, il aimait à brusquer ses décisions; mais depuis six ans ce fermier malgré lui avait subi l'influence de ses champs comme de ses bœufs, qui lui donnaient des leçons de lenteur et de silence. Au village, les amoureux même réfléchissent beaucoup.

Le dimanche suivant, M^me^ Paluel eut une surprise. Comme elle sortait avec Mariette pour se rendre à la messe, son livre d'heures à la main, Robert lui offrit de l'accompagner, et elle accepta avec empressement cette proposition fort inattendue. Il n'avait pas l'horreur de la soutane, il trouvait bon qu'il y eût des curés pour baptiser les enfans, pour marier les hommes faits et pour enterrer les morts; mais il estimait comme bien d'autres que les pratiques religieuses sont une affaire de femmes. Pour son compte, il s'en passait très bien, et quand il avait par hasard quelque chose à dire à « Celui qui est là haut, » comme il l'appelait, il le lui disait sans cérémonie, seul à seul et face à face. Encore causait-il bien rarement avec lui. On a vu par son entretien avec Aleth qu'il n'était ni optimiste ni pessimiste, qu'il regardait le monde comme une grande machine très imparfaite, où il y avait beaucoup de frottemens, mais ce n'était pas la faute du mécanicien, qui avait fait en conscience tout ce qu'il pouvait. S'il avait pensé que ce mécanicien eût la faculté de faire des miracles, il l'aurait jugé fort coupable d'en faire si peu; il aimait mieux croire que sa toute-puissance est soumise comme notre faiblesse à la fatalité des choses et des destinées. Bref, il était de ces hommes qu'on ne voit à l'église que les jours de mariages et les jours d'enterrement. Sa mère lui en voulait un peu, bien qu'elle n'eût jamais osé lui faire aucune représentation à ce sujet. Elle n'était pas bigote, mais elle était en toute chose pour la règle, et sans trop s'en rendre compte, elle considérait la religion comme une bonne discipline pour les hommes aussi bien que pour les femmes.

Quand ils eurent atteint les premières maisons du village, il fit mine de s'en retourner.

— Viens avec nous jusqu'au bout, lui dit-elle. L'ombre d'un clocher n'a jamais tué personne.

— Soit! répondit-il. Mais je n'entrerai pas.

Et, en effet, il n'entra pas. Il resta sur la place à causer avec deux conseillers municipaux qui n'entraient pas non plus. Tout en causant, il regardait à droite et à gauche. Tout à coup le cœur lui battit plus vite, il venait d'apercevoir une jeune personne qui, le front penché, les yeux à terre, l'air recueilli et modeste, s'acheminait à petits pas pressés vers la maison du Seigneur. L'instant d'après, il avait faussé compagnie aux deux conseillers, dont l'un dit à l'autre:

— Ma parole d'honneur! il est entré. Je l'ai toujours soupçonné d'être un peu jésuite.

— Allons donc! répondit l'autre. Il ne croit ni à Dieu ni à diable. Il avait sûrement quelque chose à dire à quelqu'un.

Il n'avait rien à dire à personne, mais il avait quelque chose à regarder. Immobile dans le fond de l'église, près de la porte, il ne quittait pas des yeux un petit chapeau dont le bavolet lui laissait voir un beau chignon bien natté et le commencement d'une jolie nuque avec des frisons d'or. Il espérait qu'un moment ou l'autre on tournerait la tête de son côté, qu'on échangerait un regard avec lui. Il se trompait bien, on ne tourna pas la tête, on n'eut pas une seule distraction, on avait un petit air dévot, on appartenait tout entière au bon Dieu. Dès que l'office fut fini, il sortit le premier et alla se poster sous le porche. Il vit bientôt passer celle qu'il avait tant regardée; mais elle ne le regarda pas, elle ne parut pas le voir et s'en alla, trottant menu.

En ce moment, sa mère le rejoignit, et lui montrant de son menton pointu cette jolie trotteuse, elle lui dit :

— En voilà une qui est bien sûre de mal tourner.

— Pourquoi cela? demanda-t-il vivement.

— Ne sais-tu donc pas que c'est une Guépie? répliqua-t-elle avec un accent de souverain mépris.

M^me^ Paluel n'avait jamais goûté la parabole de l'enfant prodigue ni l'histoire de la pécheresse. Il y avait pour elle dans ce monde deux races d'hommes aussi distinctes, aussi dissemblables que l'eau et le feu, les honnêtes gens qui observent les dix commandemens de la loi, les malhonnêtes gens qui les transgressent, et elle pensait que le devoir le plus sacré des premiers est de mépriser et de haïr les autres du plus profond de leur cœur. Si bonne catholique qu'elle fût, son Dieu était Jéhovah, le Dieu jaloux et inexorable, qui punit l'iniquité des pères sur les enfans jusqu'à la troisième et la quatrième génération; elle ne croyait ni à la grâce ni à aucune autre justice que la loi du talion.

Robert ouvrait la bouche pour lui répondre quand Mariette, qui

était restée en arrière, les rattrapa, et il garda le silence. Mais ce jour même il décida qu'il n'essaierait plus de revoir Aleth Guépie.

Il ne tint pas parole ; son amoureuse curiosité triompha de sa résolution. Huit jours plus tard, Mailly célébrait sa fête patronale. Il n'y avait jamais paru, il y passa cette fois plus de trois heures. On le vit errer comme une âme en peine autour de l'estrade du haut de laquelle une fanfare encore novice jouait alternativement *la Marseillaise* et l'ouverture du *Trovatore*. Il entra dans la tente où se faisaient en hâte les derniers apprêts pour le bal du soir; il daigna en dire son avis, donner des conseils, arranger de sa main deux guirlandes. Il regarda tourner deux carrousels, il contempla d'un œil indulgent l'enseigne d'une baraque de toile où l'on montrait une géante, dont il était permis de tâter les jambes ; il se refusa ce plaisir, mais il parut trouver bon que d'autres en fussent friands. Il se promena le long des boutiques en plein vent qui étalaient aux regards des macarons bien rances, des sifflets en bois et des poupées sur le retour. Une bande de petites filles attachait sur ces trésors des yeux d'admiration et de convoitise; il leur acheta tout ce qui leur faisait envie. Il n'avait jamais été si bon prince ; il liait conversation avec le premier venu, de quoi chacun s'émerveillait. On le considérait beaucoup, mais on le craignait un peu; on lui avait souvent reproché son humeur solitaire, renfermée et gouailleuse, ses façons fières et brusques. Il semblait que, depuis quelques jours, il eût des raisons particulières de vouloir du bien aux petits, de faire bon marché des inégalités sociales. Personne ne le questionna; il n'était pas de ces hommes qu'on questionne. Il rencontra cependant un gros fermier de sa connaissance, qui lui dit :

— Vous ici, Paluel! Sûrement vous cherchez quelqu'un.

— C'est vrai, répondit-il, et je ne le trouve pas.

Il n'avait jamais dit si vrai : — Que je suis bête! se dit-il en s'en allant, de m'être imaginé qu'elle pouvait être ici! Qu'y viendrait-elle faire ? — Quand il passa près de la *Renommée*, Richard Guépie était sur le seuil de son auberge. Il se décida à l'aborder, quoique ses poignées de main ne lui fussent pas agréables. Heureusement les mains de Guépie n'étaient pas libres : l'une tenait un couteau, l'autre un poulet qu'il plumait.

— Les jours de fête, Guépie, lui dit Robert, ne sont pas pour vous des jours de repos.

— Ni pour ma femme, lui répondit-il.

Robert le regardait plumer son poulet, comme si cette opération, toute nouvelle pour lui, l'avait vivement intéressé. Il grillait d'envie de lui adresser une question, une seule, et il n'osait pas. Se sentir embarrassé, intimidé par un Guépie! quelle étrange aventure! Il restait là, tortillant sa moustache, tournant sa langue dans sa

bouche. Enfin il prit son courage, il franchit le saut et d'une voix que l'émotion faisait trembler :

— Et votre fille, qu'en faites-vous? demanda-t-il.

Guépie eut un tressaillement, mais il se remit aussitôt.

— Pauvre petite! dit-il d'une voix doucereuse, vous êtes bien bon de vous intéresser à elle. Vraiment je ne sais pas ce qui lui arrive depuis quelque temps. Cela ne va pas, elle ne dort plus, elle ne mange plus, elle ne quitte plus la maison. Impossible de la faire sortir. Il faudra qu'un de ces jours je fasse venir le médecin... Mais excusez-moi, monsieur Paluel, j'entends un client qui me réclame.

Et il s'esquiva. Sa courte réponse avait fait sur Robert une profonde impression et changé le cours de ses idées. Il éprouvait un étonnement mêlé d'inquiétude et de joie.

— Il n'y a pas à dire, pensait-il en reprenant le chemin du Choquard, il faut absolument que je la revoie. Mais où et comment? Bah! elle a beau m'éviter, nous finirons bien par nous rencontrer et il faudra qu'on s'explique.

Il se creusait l'esprit pour trouver un moyen, il n'en trouvait pas. Il aurait pu s'épargner cette peine, s'en remettre à la pauvre petite recluse, qui ne cherchait jamais sans trouver. Il ne se doutait pas qu'elle était au fait de toutes ses allées, de toutes ses venues, qu'elle savait toujours où il était, qu'elle connaissait l'emploi de toutes ses journées et même ses projets. Après son souper, Lesape se rendait assez souvent à la *Renommée* pour y lire *le Petit Journal* en buvant un verre d'eau-de-vie; c'était le seul plaisir que lui accordât son austère avarice. Comme il voulait en avoir pour son argent, il vidait son verre jusqu'à la dernière goutte et lisait son journal jusqu'à la dernière ligne de la page des annonces. Silencieux comme le tombeau sur tout ce qui le concernait, il l'était un peu moins sur ce qui regardait les autres, et Guépie, en l'interrogeant avec art, avait appris de lui que, le lendemain 4 octobre, Robert Paluel, mécontent de son charron qui lui gâtait ses idées, devait aller à Brie pour en chercher un autre, et que par la même occasion il assisterait à l'enterrement de la fille d'un grainetier avec qui il était en affaires. Les grands fermiers de la Brie sont des gens fort occupés, très ménagers de leur temps et qui s'arrangent toujours pour faire d'une pierre deux coups.

## VI.

Robert fut retenu par ses affaires plus longtemps qu'il ne pensait; quand il arriva à Brie, le convoi s'était déjà mis en route. Il se hâta de le rejoindre.

Brie est une petite ville aux rues étroites et montueuses, qui fut

jadis quelque chose; mais le chemin de fer de Vincennes l'a trop rapprochée de Paris pour que son importance n'ait pas souffert de ce dangereux voisinage. De ses beaux jours il ne lui reste que quelques ruines et sa grande église, classée parmi les monumens historiques, laquelle écrase de sa hauteur les maisons basses qui l'entourent et les enveloppe de son ombre comme une poule couvre ses poussins de son aile. Elle est si grande qu'on l'aperçoit de trois ou quatre lieues à la ronde et qu'elle peut servir à s'orienter. Lorsqu'on traverse le plateau onduleux qu'elle domine, il arrive quelquefois qu'un pli de terrain dérobe la ville au regard, et l'on ne voit plus qu'un grand clocher qui semble être tombé du ciel dans un champ de blé.

A l'intérieur, cette église gothique, plus d'une fois remaniée, n'offre rien de remarquable, hormis la belle rose de son chevet et dans le bas deux vitraux du XVI^e siècle, vrais chefs-d'œuvre de dessin, de couleur et de sentiment. L'un représente le songe de Jacob. La tête surmontée d'un haut turban, drapé dans un manteau de pourpre et dans une magnifique robe de brocart jaune, sur laquelle se détache sa barbe argentée, le patriarche est agenouillé dans un gazon verdoyant. Une main levée au ciel, l'autre abaissée vers le sol, il rêve les yeux ouverts, tournant le dos à l'échelle miraculeuse où les anges vont et viennent d'un pas léger. La sérénité de leur visage contraste avec le front soucieux de ce rêveur, qui sonde un mystère, leurs formes sveltes, fuyantes, avec ses robustes épaules, meurtries par le poids de la vie, mais accoutumées et résignées à leur fardeau. Sur l'autre vitrail, placé à l'opposite dans le bas-côté de droite, on voit les principales scènes de l'histoire de saint Jean-Baptiste. Dans le haut, une Salomé aux cheveux roux est assise devant une table et devant un plat; sa pâle figure se dessine entre deux pilastres sur un horizon lumineux. On est en train de lui préparer la tête du saint, qui les yeux bandés, les mains liées derrière le dos, va recevoir le coup mortel. Elle attend paisiblement, l'air impassible, presque indifférent, comme si on lui saignait un poulet pour son souper. Ce n'est pas une femme, c'est un animal charmant et féroce, qu'il faut ou adorer ou étrangler.

De l'endroit où il était placé, Robert pouvait regarder à son aise le songe de Jacob. Il se souvint que sa mère le lui avait fait admirer dans son enfance et qu'elle en avait pris occasion pour lui expliquer que les anges s'occupent beaucoup de nous, qu'ils portent au ciel nos plaintes et nos désirs et qu'ils nous en rapportent quelquefois des nouvelles. Il n'en avait rien cru, il était d'une génération qui ne croit plus aux anges, et de fait, depuis trente ans qu'il était dans le monde, il ne s'était jamais aperçu qu'ils se mêlassent de ses affaires. Lorsqu'on se leva pour aller asperger le cercueil, il

passa devant la chapelle où règne la Salomé, qui lui fit beaucoup plus d'impression que Jacob. Cette rousse charmante, mais féroce, lui en rappela une autre beaucoup plus jolie encore, qui sans être féroce, était à sa façon fort cruelle pour lui. Au même instant, il crut l'apercevoir à cinquante pas devant lui. Se trompait-il? Non vraiment, c'était elle, ses yeux et son cœur l'avaient reconnue, et il bénit cet heureux hasard, car s'il ne croyait pas aux anges, il croyait au hasard, ce qui n'est souvent qu'un autre genre de superstition. Dès lors il s'appliqua à ne plus la perdre de vue, il avait juré de ne pas la laisser échapper. Cependant, comme on faisait le tour de la nef pour aller serrer la main aux parens de la morte, un pilier la lui cacha et il eut beau regarder, il ne la retrouva plus. Dès qu'il eut échangé quelques paroles avec le grainetier, se jugeant quitte, il résolut de ne pas pousser jusqu'au cimetière, et étant sorti dans la rue, il promena dans tous les sens ses yeux d'épervier. Point d'Aleth Guépie. Il laissa tout le monde partir, et pensant qu'elle était restée dans l'église, il y rentra.

La nef était vide, et il n'y avait dans le chœur que deux sacristains occupés à éteindre les cierges, à tout mettre en ordre. Il suivit l'un des bas-côtés, examinant chapelle après chapelle, quand tout à coup il se trouva en présence des deux Salomé, dont l'une attendait toujours la tête de saint Jean-Baptiste, et dont l'autre, agenouillée devant un autel, priait avec ferveur, son visage dans ses mains. Sa dévotion était si touchante qu'il se serait fait un scrupule de la troubler. Il rétrograda de quelques pas, et pour se donner une contenance, il tâcha d'admirer une *Mater dolorosa*, au cœur percé de sept glaives, qui visiblement n'était pas du XVI[e] siècle. Elle tenait dans ses bras un Christ rasé de frais, bien lisse, bien frisé; on ne l'avait pas descendu d'une croix, il sortait de chez son coiffeur. Les sacristains venaient de partir, ils étaient allés déjeuner. L'église ne contenait plus que deux personnes; l'une priait, l'autre attendait.

Enfin Aleth se releva. Elle vint droit à lui sans avoir l'air de se douter qu'il était là. Il faut croire qu'elle avait pleuré; il la vit tirer son mouchoir tout en marchant pour s'essuyer les yeux. Tout à coup elle le reconnut. Saisie de confusion, presque d'épouvante, elle se détourna subitement, tenta de se frayer un chemin au travers des chaises pour gagner une autre porte. Il la prévint, l'arrêta par le bras, la ramena dans le couloir et lui dit avec sa brusquerie ordinaire :

— Avez-vous été malade, mademoiselle Guépie?

— Qu'est-ce que cela vous fait, monsieur Paluel? répliqua-t-elle avec un accent de fierté indignée.

— Il paraît que cela me fait quelque chose, puisque je m'informe.

Elle ne répondit pas.

— Je vous avoue bien franchement, reprit-il, que depuis près de trois semaines j'ai fait tout ce que j'ai pu pour vous revoir, que je suis allé dans tous les endroits où j'espérais vous rencontrer. Mais on m'a dit que vous étiez souffrante, que vous ne sortiez plus.

Elle parut fort troublée d'apprendre qu'on avait trahi son secret.

— Je n'avais aucune raison de ne pas sortir. Qui donc s'est permis de vous dire ?..

— C'est votre père. Je vois bien qu'il s'est trompé et que vous n'êtes pas malade, puisque vous voilà. Mais je vous ai vue tout à l'heure vous essuyer les yeux. C'est donc du chagrin que vous avez ?

Nouveau silence.

— Si quelqu'un depuis l'autre jour vous a fait de la peine, vous devriez me le dire. J'y trouverais peut-être du remède.

— Je ne vous crois plus, répliqua-t-elle vivement, je ne me fie plus à vous. Quand je vous ai rencontré dans le bois de la Roseraie, vous m'avez parlé pendant une heure comme un homme sage, vous m'avez donné de bons conseils, comme un véritable ami, et tout à coup je ne sais quelle folie vous a pris... Non, je ne vous crois plus, je ne veux plus avoir rien à faire avec vous.

Il lui répondit avec un sourire qui n'exprimait qu'une demi-contrition :

— Il paraît que vous ne m'avez pas encore pardonné mes deux baisers.

— Oh ! taisez-vous, dit-elle.

Ce mot de baiser prononcé dans une église révoltait sa pudeur et sa religion.

— Il faut que nous nous expliquions, reprit-il, et puisque nous voilà seul à seule...

Elle leva sa petite main vers la voûte de la nef et dit tout bas :

— Nous ne sommes pas seuls, il y a ici quelqu'un qui nous écoute.

Il fit un geste qui signifiait : Je veux bien le croire puisque vous le dites. Il ajouta :

— C'est avec lui que vous causiez tantôt. Lui avez-vous dit votre secret.

— Où prenez-vous que j'aie un secret ?

— Je vous répète que je vous ai vue pleurer !.. Eh bien ! puisqu'il y a ici quelqu'un qui vous écoute et vous gêne, prenons rendez-vous ailleurs, dans un endroit où il ne sera pas. Soyez gentille, allez vous promener cette après-midi sur le chemin de la Roseraie.

— Jamais, jamais, dit-elle.

— Je suis résolu à tout savoir et je suis un fameux entêté... Que craignez-vous? je vous jure d'être bien sage, de ne plus avoir d'accès de folie. Viendrez-vous?

— Jamais, jamais, répéta-t-elle d'un ton de reproche et d'irritation.

Cette fois, sa colère n'était pas feinte. Elle trouvait qu'il était bien lent en affaires, qu'il tirait de long et, pour employer le mot qu'elle avait au bout de la langue, qu'il barguignait, qu'il tournait autour du pot comme un homme qui craint de trop s'engager. Elle lui avait laissé cependant tout le temps de s'expliquer. Que ne lui disait-il tout simplement : « Je vous aime et je veux vous épouser? » C'était là ce qu'elle attendait et ce qui ne venait pas. Elle en avait quelque dépit.

— Laissez-moi m'en aller, je vous prie, lui dit-elle.

Et elle essaya de s'esquiver; mais il lui barra le chemin.

— Vous ne partirez pas avant de m'avoir fait une promesse. Vous vous défiez de moi et vous ne voulez pas retourner à la Roseraie. Soit! Mais il y a derrière l'auberge de votre père une petite terrasse, au bout de cette terrasse un mur, et au pied de ce mur un sentier. Du côté de la terrasse, le mur dont je parle est à hauteur d'appui; du côté du sentier, il a bien deux mètres de haut. Descendez ce soir sur cette jolie terrasse, vous y serez bien en sûreté. Je serai dans le sentier, il n'y passe personne et nous causerons tout à notre aise.

Une vieille béquillarde venait d'entrer dans l'église et, après avoir trempé un doigt dans le bénitier, faisant sonner sa béquille sur les dalles, elle se dirigeait vers une chapelle. Il fallut s'écarter pour lui livrer passage, et Aleth profita de cet incident pour se glisser vers la porte. Il la rejoignit comme elle traversait le tambour.

— Ne me suivez pas, je vous en supplie, lui dit-elle. Mon père est ici près qui m'attend. Il ne me pardonnerait jamais s'il me voyait avec vous.

— Promettez-moi du moins que ce soir...

Elle ne répondit ni oui ni non et disparut. Il s'en alla chez son charron, puis il rentra au Choquard, et le soir, entre huit et neuf heures, il était au pied de ce mur qui avait deux mètres et demi de haut. Comme il l'avait dit, l'endroit était fort solitaire. Il y passa sa soirée à croquer le marmot, personne ne vint. Il se retira fort chagriné et très déçu. Les choses prenaient une tournure qu'il n'avait pas prévue. Sans être fat il était fier, et il s'était dit que quand un Paluel fait la cour à une Guêpie, il a le droit de s'attendre à ce que tous les chemins s'ouvrent devant lui. Il comptait trouver un père indulgent et facile, une fille empressée et accommodante,

qui, flattée de ses avances, se livrerait à moitié avant même qu'il fût question de mariage. Il s'était bien trompé. La fille était un dragon de vertu, le père un homme de principes rigides dont il fallait se cacher avec soin sous peine de s'attirer ses anathèmes et ses foudres. Les Guépie n'étaient pas ce qu'il avait pensé; on le tenait à distance, on ne lui accordait rien. Il n'en était que plus épris. Les difficultés irritent le désir. Aleth lui semblait plus désirable, plus charmante que le premier jour. Il n'était plus maître de sa passion, il se sentait incapable de résister au charme qui l'entraînait, il était pris et comme possédé. Caton l'Ancien disait que l'âme d'un homme amoureux habite dans un corps étranger. Quoique le fermier du Choquard n'eût jamais lu Plutarque et n'eût guère entendu parler de Caton, il eût volontiers répété son mot; il sentait que son âme n'habitait plus dans son corps.

Six jours de suite, par tous les temps, il retourna rôder à la même heure devant une terrasse où il ne venait personne. Adossé contre un poirier sauvage, il comptait vainement les minutes. Dans sa mortelle impatience, il déchiquetait de ses ongles le pauvre arbre, qui n'en pouvait mais; il lui arrachait des lambeaux d'écorce qu'il pulvérisait entre ses doigts. Le septième soir, il fut plus heureux. Il entendit le cri d'une porte qui tournait sur des gonds rouillés, puis le frôlement d'une robe, et bientôt une tête se pencha sur le mur, une voix l'appela doucement par son nom. Il s'avança précipitamment. On l'accueillit par des reproches. Aleth lui dit qu'elle n'était venue que pour le conjurer de ne plus revenir, que c'était bien mal à lui, qu'il la compromettait, qu'elle craignait que son père, son terrible père, ne se doutât de quelque chose. Là-dessus elle voulut s'en aller; il la supplia tant qu'elle resta. Il n'avait plus le ton brusque, il était doux comme un fauve maté par la faim. Si la nuit avait été plus claire et qu'il eût pu distinguer les traits de sa belle, l'expression triomphante de son visage lui aurait donné à réfléchir. L'homme à la jument blanche, dont elle avait admiré un jour dans une sorte d'extase les blés d'or, les luzernes fleuries et les quatre cents moutons, l'homme dont les chevaux de labour faisaient trembler les grandes routes sous leurs sabots en retournant à la ferme, l'homme qui était le premier parti du pays, dont on disait qu'il avait quatre cent mille francs chez le banquier, avec qui personne n'osait se familiariser et dont Alice Cambois eût été fière de devenir la femme, cet homme venait chaque soir comme un mendiant qui implore une aumône se morfondre au pied d'un mur dans l'herbe mouillée et dans la boue, alléché par l'espérance d'obtenir un mot d'Aleth Guépie et de contempler son ombre. Cette pensée la faisait tressaillir d'aise, une joie d'orgueil lui emplissait le cœur.

On s'était mis à causer. Elle finit par lui confesser qu'elle avait

un secret, mais qu'elle s'était promis de ne le dire à personne, sauf au bon Dieu. Désormais elle n'avait plus besoin de conseils; après bien des combats, elle avait reconnu son devoir, elle savait ce qu'elle avait à faire, elle le ferait. Il le devinait à moitié, ce secret, mais il craignait de se tromper. Il eut beau la presser de questions, il ne put tirer d'elle aucun éclaircissement. Très ému, très anxieux, il fut sur le point de se trahir, de prononcer la parole irrévocable, de dire: « Aleth Guépie, je veux vous épouser. » Mais il pensa à sa mère et ravala sa langue. La pièce lui plaisait beaucoup, sauf le dénoûment, qui l'effrayait d'avance; il aurait voulu la faire durer indéfiniment, acte après acte, et pousser le temps avec l'épaule. Ce n'était pas l'idée d'Aleth; elle entendait que la pièce n'eût qu'un acte et finît bien: en toute chose, c'était la fin qu'elle regardait. Au lieu de se déclarer, il se contenta de lui affirmer qu'il la trouvait charmante, que, dès leur première rencontre, il s'était senti de la sympathie pour elle, qu'elle était dans toute la Brie l'unique personne avec qui il eût du plaisir à causer, qu'il donnerait beaucoup pour la voir tous les jours, qu'il avait une quantité de choses à lui dire. En attendant, il ne lui disait pas la seule dont elle se souciât, la seule qu'elle jugeât essentielle. Elle ne lui demandait pas de l'aimer, elle lui demandait de l'épouser. Elle maudit intérieurement cet incorrigible temporiseur, qui se réservait des échappatoires. Elle se mordit les lèvres de dépit, ne lui répondit plus que par des monosyllabes et, de temps à autre, elle poussait de longs soupirs. Dieu sait pourtant qu'il avait le cœur pris. Les yeux obstinément fixés sur un visage qu'il discernait à peine dans la nuit et qu'il eût voulu couvrir de baisers, son désir s'irritait toujours plus. C'était un supplice de la sentir à la fois si près et si loin de lui. Le rempart qui la mettait hors d'atteinte n'était pas aussi inexpugnable qu'il l'avait prétendu. Il parla de le prendre d'assaut. Elle se récria, s'indigna :

— Avais-je raison, dit-elle, de ne pas me fier à vous et à votre parole?

Il implora son pardon, la supplia de lui donner au moins une poignée de main par-dessus ce mur odieux qu'elle lui défendait d'escalader. Elle y consentit après quelques façons, lui tendit une main timide qu'il réussit tout au plus à effleurer du bout de ses doigts. Il n'y tenait plus, il mit le pied dans une crevasse que laissaient entre elles deux pierres disjointes, et il allait s'élancer quand elle lui dit :

— Adieu! adieu pour toujours!

— A demain! répondit-il, en se laissant retomber au milieu du sentier.

Mais au même instant, il entendit la voix de maître Guépie, qui de l'intérieur de la maison, criait : — Aleth, où es-tu donc?

— Ah! mon Dieu! murmura-t-elle, ce que je craignais est arrivé.

Et elle s'enfuit à toutes jambes.

L'indécision est pour les âmes bien trempées un tourment mortel. Toutefois, deux jours plus tard, Robert Paluel était encore flottant, incertain de ce qu'il devait faire et profondément malheureux de son incertitude, lorsque, revenant à cheval de la Roseraie peu avant la tombée de la nuit, il aperçut au bout de son chemin quelqu'un qui s'avançait à sa rencontre. Ce n'était pas Aleth Guépie, c'était son vénérable père, lequel voyant venir l'homme qu'il cherchait, s'arrêta et attendit. Un grand philosophe a prétendu que de tous les maux auxquels nous sommes sujets dans cette pauvre vie, les coups de bâton sont le seul absolument réel et dans lequel notre imagination n'ait aucune part. Robert n'avait pas à craindre que Richard Guépie se portât à des voies de fait; d'une seule main il l'aurait terrassé et étranglé. Mais sa conscience n'était pas à l'aise, il sentait que sa conduite n'avait pas été correcte, qu'il avait des reproches à se faire. S'exposer à entendre des leçons de morale de la bouche d'un Guépie est une pénitence aussi dure que de tendre le dos pour recevoir une volée de coups de trique. Mais que faire? Il se résigna, continua d'avancer, répondit par une inclination de tête et par un signe de la main à la révérence que lui tira Guépie, dont la figure l'étonna. Ce n'était plus l'aubergiste de la *Renommée*, le Guépie de tous les jours, mais un Guépie inventé tout exprès pour la circonstance, grave, solennel, auguste, majestueux, un vrai patriarche, Abraham, père d'Isaac, ou Isaac, père de Jacob.

— Monsieur Paluel, dit-il, me ferez-vous la faveur de m'écouter deux minutes?

— Aussi longtemps qu'il vous plaira, répondit Robert.

Et immobile, droit en selle comme un piquet, il subit sa destinée, les yeux fixés sur les deux oreilles de la jument, qui apparemment lui semblaient plus agréables à regarder que le visage d'un patriarche de carton.

— Monsieur Paluel, reprit Richard, je ne voudrais pas manquer au respect que je vous dois. Mais j'ai une question à vous faire, une seule. Je sais qui vous êtes et que votre parole vaut de l'or. Quoi que vous me disiez, je vous croirai. Hier soir, il y avait dans le sentier qui passe au pied de ma terrasse un homme qui causait avec ma fille; ce n'était pas la première fois qu'il y venait. Connaissez-vous le nom de cet homme?

— C'était moi, répondit Robert sans broncher.

— Je m'en doutais, j'en étais presque sûr, quoique ma fille ait obstinément soutenu que ce n'était pas vous, et quand je lui demandais qui c'était, elle est si discrète, cette pauvre petite, qu'elle me disait: « Interroge-moi sur ce que j'ai fait, tu sauras tout; mais

les secrets des autres sont pour moi une chose sacrée. » Ce sont ses propres paroles; ainsi vous voyez!

Maître Guépie s'interrompit un moment pour repasser dans sa tête les principaux points de son discours et s'assurer qu'il commençait bien par le commencement.

— Monsieur Paluel, continua-t-il, il y a dans la Brie des yeux qui voient tout et des langues qui s'attaquent sans pitié à l'honneur des pauvres filles... Le mercredi des Quatre-Temps, il y a près d'un mois, vous reveniez de la Roseraie comme ce soir, paraît-il. Vous avez rencontré ma petite Aleth, qui s'était laissé surprendre par l'orage. Vous l'avez prise en croupe... Je ne vous en veux pas; je suis sûr qu'à ce moment vous ne pensiez pas à mal. Mais, à quelques pas d'ici, en arrivant sur la route, vous vous êtes permis... Ah! monsieur Paluel, un homme tel que vous! Non, je n'ose pas répéter ce que vous vous êtes permis!

Il s'arrêta de nouveau, suffoqué par l'indignation. Puis, faisant un effort sur lui-même :

— Vous ne vous êtes pas douté qu'il y avait là quelqu'un qui vous voyait, quelqu'un que je ne veux pas nommer et qui, le même soir, est venu ricaner dans mon auberge et me dire : « Ne vous en déplaise, monsieur Guépie, votre fille a un galant et ce galant ressemble beaucoup au fermier du Choquard. » Je ne voulais pas le croire; je sais trop le respect que je vous dois. Et quand je l'aurais cru, je ne me serais pas inquiété. Je sais trop qui est ma fille. Oh! ma fille, voyez-vous, M^lle Bardèche disait d'elle : « C'est une nature d'élite. » Elle ne l'a pas dit une fois, mais cent fois, et je n'avais pas besoin qu'on me le dît. Si celle-là venait jamais à forfaire à l'honneur, monsieur Paluel, je vous le déclare, il n'y aurait plus d'alouettes dans les champs ni d'étoiles dans le ciel.

Il se tut un instant pour voir quel effet produisait son audacieuse hyperbole. A en juger par les apparences, elle n'en fit aucun. Les yeux toujours fixés sur les deux oreilles de la jument, Robert ne sourcilla pas.

— J'ai toujours entendu dire, monsieur Paluel, reprit Guépie, que vous étiez bon, généreux, que vous aviez un cœur d'or, et je suis certain que, si vous aviez pu vous douter des conséquences de votre conduite, vous auriez tout fait pour les réparer. Mais la petite vous plaisait; vous avez couru après elle sans souci des commérages, et la voilà tout à fait compromise, car je gagerais gros que, quand vous rôdiez le soir autour de mon auberge, il se trouvait là quelqu'un pour vous voir... Je ne vous en fais pas de reproche, je m'en remets à votre conscience; mais enfin, non-seulement vous avez perdu la réputation de ma pauvre fille, vous avez détruit son bonheur... Ah! si vous saviez les scènes qui se sont passées entre

nous hier et aujourd'hui! Je me suis fâché, et je le regrette. Mais un père est un père, et quand on aime sa fille autant que j'aime la mienne, on n'est pas toujours maître de soi... Ah! oui, ces scènes ont été bien pénibles; ma pauvre femme en a eu les sangs tournés.

Il était si ému qu'il ne put continuer; il passa le parement de sa manche sur ses yeux baignés de larmes. Ces larmes de crocodile touchaient médiocrement Robert, qui ne s'inquiétait guère non plus de savoir si M^me^ Palmyre avait eu oui ou non « les sangs tournés. » Sa tête décrivit un demi-quart de cercle, et il dit doucement à l'orateur :

— Continuez, je vous prie, et achevez. Je suis un peu pressé.

Son impassibilité révolta Guépie, qui, s'échauffant tout de bon, s'écria :

— Nous savons qui vous êtes, monsieur Paluel, et nous savons aussi qui nous sommes, et qu'il ne peut y avoir rien entre nous. Mais enfin aviez-vous à vous plaindre de moi? Vous ai-je fait le moindre tort? Ma fille était mon seul bien, mon orgueil, la joie de ma vie, et vous venez me la prendre, et, grâce à vous, la voilà perdue pour moi; je ne la reverrai plus. Vraiment vous êtes des gens heureux, vous autres riches. Quand vous avez des chagrins, vous regardez vos champs, vous comptez vos écus et vous voilà consolés. Mais nous autres, quand nous avons le cœur brisé, — car mon cœur est brisé, monsieur Paluel, il est brisé, vous dis-je, — qui se charge de nous consoler? qui s'intéresse à nos peines? Et pourtant nous avons un cœur comme vous... Je crois que vous souriez, monsieur Paluel.

— Vous vous trompez, je ne souris pas, répondit-il d'un ton glacial.

— Je défie un père d'aimer autant sa fille que j'aime la mienne. Qui oserait m'en faire un crime? Les bêtes des champs aiment leurs petits... Eh bien! je ne la reverrai plus. Avant huit jours, elle partira pour l'Angleterre.

— Elle part? pourquoi cela? demanda Robert avec quelque vivacité.

— Vous le demandez? Vous ne le devinez pas?... Ah! mon Dieu, je l'ai suppliée de rester, je me suis fâché, j'ai pleuré. Quoi que j'aie pu dire, elle m'a répondu ceci : « Je veux m'en aller; je serais trop malheureuse si je restais; j'aime un homme qui ne veut pas et ne peut pas m'épouser. »

Cette fois Robert tressaillit et perdit entièrement de vue les oreilles de la jument.

— Guépie! s'écria-t-il, êtes-vous sûr que votre fille m'aime? pouvez-vous m'en répondre?

Guépie eut un mouvement oratoire vraiment sublime. Reculant de deux pas et levant les mains au ciel, il s'écria d'une voix étranglée par l'émotion :

— Je l'ai vue dépérir pendant trois semaines. Pour vous convaincre faut-il donc qu'elle meure?

La joie que ressentit Robert racheta pleinement tout l'ennui qu'il venait d'éprouver. Il était aimé autant qu'il aimait. Plutôt mourir que de la laisser partir et de se condamner à ne plus la revoir! C'en était fait de ses doutes, de ses indécisions; l'île flottante ne flottait plus. Il jeta devant lui un regard provocant comme pour défier l'univers de s'opposer à ce qu'il avait résolu.

Guépie ne savait ce qu'il devait penser de ce regard et de ce silence. Il n'avait pas encore épuisé tous ses moyens, et il se disposait à reprendre sa harangue où il l'avait laissée, quand Robert, l'arrêtant court par un geste, lui dit :

— En voilà assez, Guépie. J'ai écouté attentivement votre discours, et j'y ai ramassé, chemin faisant, quelques vérités utiles; je ne lui trouve qu'un défaut, il m'a paru trop long de moitié. Un mot suffisait, et Dieu soit loué! vous avez fini par le dire. Veuillez en retour assurer de ma part votre fille que, si elle veut de moi pour mari, je serai heureux de la prendre pour femme.

A cette déclaration, qu'il n'osait espérer et qui lui parut tomber du ciel, Richard fut pris d'un tel effarement d'allégresse que sa respiration fut comme interrompue. Les yeux lui sortirent presque de la tête; il ne tenait plus dans sa peau. Peu s'en fallut qu'il ne se jetât sur l'étrier pour baiser dévotement comme une relique la botte de son futur gendre, qui, sans le regarder, ajouta :

— Je ne prévois qu'un obstacle à notre bonheur; je crains que ce mariage ne contrarie ma mère, et il m'en coûterait beaucoup de me marier sans son aveu. Mais nous viendrons bien à bout de ses objections; ce sera une affaire de temps. Maître Guépie, ayons un peu de patience les uns comme les autres. Je lui parlerai dès ce soir, et dès demain vous aurez de mes nouvelles.

Là-dessus, affectant de ne point apercevoir les deux mains grasses que lui tendait Richard dans le transport de sa passion, il poussa sa monture et partit au petit trot.

Cinq minutes plus tard, Guépie arrivait à la *Renommée*, le front inondé d'une sueur de joie, hors d'haleine, hors de sens, hors de lui-même, hors de tout. Ce n'était plus le patriarche; on eût dit que cet aubergiste venait de boire à même un des tonneaux du vin fabriqué que renfermait son établissement. Il avait la langue épaisse, il ne tenait plus sur ses jambes; c'était l'effet que produisaient sur lui les grandes espérances. Il grimpa quatre à quatre à la chambre de sa fille, après avoir fait signe à sa femme de le suivre. Aussitôt

qu'il eut recouvré ses esprits, il raconta ce qui s'était passé, se fit un peu valoir, exagéra les miracles opérés par son éloquence, à quoi Aleth répondit qu'il avait enfoncé une porte ouverte. Il était trop content pour se formaliser de rien. Il se jeta sur elle, en disant :

— O toi, tu es une fille comme il n'y en a point!

— Prends donc garde, tu me décoiffes, dit-elle en le repoussant.

Mais il fallait absolument qu'il embrassât quelqu'un. Il réussit, par un effort énergique, à saisir entre ses deux mains la taille de la grosse Palmyre en lui criant aux oreilles :

— Eh bien! ma vieille, nous crois-tu, cette fois?

— Bah! lui répondit cette sceptique cuisinière, il ne faut pas chanter victoire trop tôt. Ce n'est pas tout que le poisson morde, il faut l'amener au bord, et je sais plus d'un pêcheur qui l'a perdu en chemin.

Cette judicieuse réflexion dissipa à moitié son ivresse; il devint pensif, et dit en se grattant le menton :

— Il est certain que cette chipie de Joséphine Paluel pourrait bien nous donner du fil à retordre.

Aleth enveloppa son père et sa mère d'un regard de commisération dédaigneuse. C'est ainsi que Richelieu eût regardé le père Joseph si l'éminence grise s'était jamais permis de révoquer en doute la réussite de quelqu'une de ses combinaisons. Elle sentait l'événement dans sa main; elle avait déjà abaissé l'orgueil de la maison d'Autriche, déjà elle était entrée dans Vienne.

## VII.

Ce soir-là, M^me^ Joséphine Paluel était de belle humeur. L'une de ses vaches avait vêlé, et, quoique le part eût été laborieux, le ciel s'en mêlant et à force de soins, tout s'était bien passé. L'enfant avait tous ses membres, la mère se portait à merveille; pour l'en récompenser, M^me^ Paluel lui avait administré de sa main une boisson tiède accompagnée d'un peu de recoupe.

Après le dîner, aussitôt que Catherine eut ôté le couvert, la reine mère dit à Mariette :

— Preste, ma fille! il ne s'agit pas de s'endormir. Il faut raccommoder le linge de ce beau monsieur.

Mariette n'avait garde de s'endormir. Elle attendait, immobile et silencieuse, qu'on lui assignât sa tâche. Celle qu'on venait de lui proposer lui agréait beaucoup; certains travaux honorent le travailleur. M^me^ Paluel alla chercher au fond d'une armoire en noyer une pile de chemises, qu'elle rapporta sur ses deux bras étendus

et déposa avec précaution sur la table ovale. Puis, debout, ses lunettes sur le nez, elle les examina attentivement, en tira une du tas, la passa à Mariette en lui disant :

— En voilà une où il n'y a pas grand'chose à faire; tu pourras t'en tirer.

Elle savait cependant que Mariette était fille à se tirer des raccommodages les plus compliqués, et elle s'arrangeait pour les lui réserver. Mais elle avait pour principe que, de toutes les plantes, celle qui demande à être cultivée avec le plus de soin est la modestie, et elle s'appliquait sans relâche à la cultiver chez les autres, particulièrement dans Mariette, qui fit peut-être cette réflexion, mais qui, ne la faisant jamais à haute voix, se mit incontinent à l'ouvrage.

Robert s'était installé dans sa berceuse. Contre son habitude, il ne s'y berçait pas, et, par une distraction singulière, il avait oublié d'allumer sa pipe.

— Tu ne fumes pas? lui dit sa mère.

— Tout à l'heure, dit-il en regardant tour à tour la paume de ses deux mains, comme s'il y eût cherché un conseil ou une entrée en matière.

— Sais-tu, mon garçon, reprit-elle gaîment, que tes chemises nous donnent bien du mal? Le plastron peut encore aller, mais elles s'effilochent toutes par les poignets. Voilà ce que c'est que d'acheter son linge tout fait à Paris; il n'y a plus de marchands sérieux. Autrefois nous avions du chanvre, je le filais, et quel service faisaient les chemises de ton père! Je veux mourir si j'en ai jamais vu une qui manquât par le poignet. Mais tu ne veux plus avoir de chanvre. Ton père disait cependant que, dans le Berry, on le cultive sans interruption. Il ne leur en coûte que de mettre tous les deux ans dans leurs chènevières une fumure assez maigre de fumier de moutons.

— C'est possible, répondit-il; mais leurs terres sont plus calcaires que les nôtres.

M^me^ Paluel ne savait pas trop si les terres du Berry sont plus calcaires que celles de la Brie. En tout ce qui n'était pas de sa partie, elle s'inclinait avec déférence devant l'autorité de son fils, qui, d'ordinaire, un peu avare de ses propos, ne s'expliquait que par sentences, à la façon d'un oracle. Mais il avait ce jour-là des raisons pour ne pas lui marchander ses paroles, et il lui représenta avec beaucoup de bonne grâce que le rouissage est une opération délicate, que les routoirs à l'eau stagnante causent des maladies aux hommes comme au bétail, que les lessives de carbonate de soude et le blanchiment au chlore ont des inconvéniens, qu'au surplus le chanvre épuise la terre et que le lin l'effrite.

Elle plia la tête sous ce raisonnement; mais elle n'était pas tout à fait convaincue, et elle reprit :

— C'est égal, je trouve humiliant d'acheter son linge à Paris. Des gens comme nous ne devraient presque rien acheter; nous devrions produire tout ce qui nous est nécessaire.

— Même les enfans? s'empressa-t-il de dire, heureux de la transition qu'elle lui fournissait bénévolement. Je crois cependant que tu aimerais mieux les acheter tout faits au prix courant. As-tu pris ton parti sur cette délicate affaire?

Elle eut un sursaut, ayant deviné sur-le-champ ce qu'il avait dans l'esprit. Puis, laissant là le linge qu'elle était en train de visiter, elle ôta ses lunettes, qu'elle posa sur le tas, et regarda autour d'elle pour se chercher un siège. D'habitude elle se contentait d'une chaise de joncs, dont son échine bien droite effleurait rarement le dossier. Cette fois, attirant à elle un fauteuil en cuir qui ne servait que dans les grandes occasions, elle s'y établit avec une gravité de circonstance. En ce moment, sa figure comme son attitude était imposante; elle avait son air des grands jours. Cette petite femme fluette et maigre avait, quand elle le voulait, une majesté presque royale; on sentait que, malgré ses mains calleuses, malgré son teint hâlé, elle était située très haut dans la hiérarchie de l'espèce humaine. Il y a des marquises qui sont des bourgeoises, il y a des paysannes qui ont des yeux et un orgueil de reine; M. Larrazet n'était pas seul à s'en apercevoir. Prenant le taureau par les cornes :

— Gageons que tu veux te marier, dit-elle d'une voix saccadée.

Il ne répondit que par un signe de tête, et elle se tut un instant pour raisonner avec elle-même. Elle se disait : « Cela devait arriver, et je n'ai pas le droit de lui en vouloir. C'est moi-même qui lui ai tourné l'esprit de ce côté. Je ne savais que décider, il a décidé pour moi. Il faut être raisonnable. Que la volonté du ciel s'accomplisse! »

— Ah! tu veux te marier! reprit-elle avec un sourire forcé. Et qui épouses-tu?

Il ne disait mot.

— Tu veux donc que je devine?

Son menton dans sa main, elle passa aussitôt en revue tout ce qu'il y avait de filles à marier dans la grande culture, car elle n'admettait pas un instant qu'il prît une femme ailleurs. Autrement, c'était la fin de tout et le monde n'en avait pas pour trois jours.

— Est-ce Marguerite Bourgeret? reprit-elle... Oh! bien, cela me chagrine un peu. Si c'était sa sœur Louise, à la bonne heure, en voilà une qui te conviendrait! Malheureusement, il n'y faut pas songer, elle est mariée depuis deux ans. Mais Marguerite n'est pas ton fait. Veux-tu savoir? pas plus tard qu'il y a huit jours, la cou-

sine de Catherine qui est à leur service me disait qu'elle n'est pas commode, qu'elle est très volontaire, qu'elle a ses quintes...

— Rassure-toi, dit-il, ce n'est pas Marguerite Bourgeret.

Elle vira aussitôt de bord :

— Eh bien! tout pesé, tout calculé, je le regrette un peu, dit-elle. Marguerite a ses petits défauts, mais sa mère assure qu'elle a de l'ordre, beaucoup d'ordre... Hum! qui est-ce donc? Serait-ce Sophie Lanterneux?... Ce n'est pas elle? Ah! c'est dommage, elle est gentille, cette petite. Je la regardais l'autre dimanche à la messe et je me disais : « En voilà une qui me plairait pour bru et je ferais bon ménage avec elle. »

M^me^ Paluel mentait impudemment. Elle n'avait jamais rencontré, ni à l'église ni ailleurs, une fille quelconque qu'elle eût souhaité d'avoir pour bru. Elle ne trouvait de qualités qu'à celles qui étaient déjà mariées; autant vaut dire qu'elle ne faisait grâce qu'aux brus impossibles.

— Allons, j'y suis, poursuivit-elle, c'est Alice Cambois.

Il ne dit ni oui ni non, et elle crut avoir rencontré juste.

— Dieu me garde d'en médire! mais, là, je trouve singulier que tu te sois coiffé d'elle, car en conscience elle n'est pas jolie. Je sais bien que la figure... il ne faut pas trop y tenir, à la figure... Mais enfin je n'aurais pas été fâchée que ta femme fût agréable à regarder, qu'on dît en vous voyant passer : « Il a eu bon goût, il a su choisir. » Je ne voudrais pas te désobliger, mais cette Alice Cambois est vraiment laide. Es-tu bien sûr qu'elle ait le nez tout à fait à sa place?

— La fille que je compte épouser, lui dit-il, n'est point laide, elle a le nez à sa place et ne s'appelle pas Alice Cambois. C'est tout simplement la plus jolie fille de la Brie.

— La plus jolie fille de la Brie? fit-elle. Ah! ceci est un autre défaut. Il est bien de n'être pas laide, mais il ne faut pas avoir tant de beauté que cela. Autrement, gare la coquetterie, le goût des affiquets et tout ce qui s'ensuit!

Elle se tut un moment pour passer de nouveau en revue toutes les fermes de Seine-et-Marne, qu'elle connaissait de près ou de loin, Elle y trouvait beaucoup de filles agréables, elle n'y découvrait aucune de ces beautés éclatantes qui font retourner les passans.

— Et où demeure-t-elle, cette merveille?

— Tout près d'ici.

— Je n'y suis plus, la ferme la plus proche du Choquard est celle du Grand-Vaux, et je ne vois là que des garçons.

— Aussi n'habite-t-elle pas dans une ferme.

La figure de M^me^ Paluel s'assombrit, elle fit un geste de douloureux déplaisir.

— Eh quoi! dit-elle, nous sommes allé la chercher à Brie?.. Tu as eu tort, mon garçon. Ce n'est pas fait pour vivre dans nos fermes, ces bourgeoises de ville... Mais parle donc, je donne ma langue aux chiens.

Il répondit d'une voix sourde et avec une émotion mal dissimulée :

— Elle n'est pas de Brie, puisque je t'ai dit qu'elle demeure tout près d'ici. — Il ajouta après un moment d'hésitation : — Son père est aubergiste.

Elle fit une grimace fort expressive. Puis un trait de lumière traversa tout à coup son esprit; elle bondit dans son fauteuil qui craqua sous elle, et elle s'écria avec un accent de mépris et d'horreur :

— Seigneur Dieu! je ne voudrais pas croire que ce fût Aleth Guépie!

Il se taisait, son silence était un aveu. Elle sentit le rouge lui monter aux joues et son sang pétiller dans ses veines. Deux éclairs jaillirent de ses petits yeux noirs, et elle dit d'une voix terrible :

— Le jour où cette fille entrera ici, j'en sortirai, moi, pour n'y plus revenir.

A ces mots, elle regarda tour à tour la lampe, la table ovale, les rideaux, les murs, les chevrons saillans du plafond, comme pour les prendre à témoin. Mais elle regarda particulièrement une vieille pendule à coucou qui lui faisait face. On ne savait qui l'avait acheté, ce coucou; depuis trois générations au moins il était toujours à la même place, dans la salle à manger du Choquard. Il avait eu des malheurs, des enroûmens, des détraquemens; on l'avait bien souvent raccommodé, mais c'était toujours le même coucou, il était de la famille, et quand on traitait d'affaires intimes, M^me^ Paluel en appelait à lui. Il avait bonne mémoire, ses souvenirs ne s'embrouillaient jamais, il connaissait les questions, les antécédens et les précédens; ce juge intègre, dont la probité ne se laissait point corrompre, avait à cœur l'honneur des Paluel, et la reine mère ne doutait pas en ce moment qu'il n'entrât dans sa colère, qu'il ne fût résolu comme elle à ne pas boire cette honte, à s'en aller plutôt clopin clopant, lui aussi, quand cette fille entrerait.

Cependant Robert s'était levé en disant :

— Je croyais que nous raisonnerions. Dès l'instant que tu te fâches, bonsoir! nous causerons plus tard.

Il gagnait déjà la porte; elle lui fit signe de retourner à sa place, de se rasseoir, et il se rassit, tandis qu'elle faisait un énergique effort sur elle-même pour refouler sa colère dans les profondeurs de ses entrailles. Cette opération lui parut mille fois plus difficile que de faire rentrer dans sa mue une oie affamée de grand air.

— Raisonnons, puisqu'il te plaît de raisonner, dit-elle d'un ton

plus tranquille. Mais tu comprends que la surprise, l'émotion... j'en ai été comme suffoquée, comme étranglée... Soit! raisonnons. Tu l'as donc rencontrée, cette Aleth Guépie? Tu as causé avec elle?

— Plus d'une fois, et à chaque fois elle m'a plu davantage. C'est la seule fille que j'aie jamais été tenté d'épouser.

— Ah! pour jolie, mon Dieu! mettons qu'elle le soit. Quand on n'a pas le sou, c'est bien le moins qu'on ait le nez bien fait. Mais est-elle vraiment si merveilleuse?.. Moi, je la trouve trop grasse et trop courte de taille; c'est ce que j'appelle une ragote... Tu vois bien que je ne me fâche pas, que je raisonne... Réellement, Robert, tu aimes cette couleur de cheveux?

Elle était sincère; elle estimait en conscience que le brun, le châtain et le blond tranquille, un peu fade, sont les seules couleurs qui soient de mise dans la grande culture, que des cheveux roux y sont une inconvenance, une incongruité.

— Mais parle... Où l'as-tu vue?

— Nous nous sommes rencontrés par hasard.

— Oh! par hasard! dit-elle en s'échauffant de nouveau. Comme si ces Guépie faisaient rien par hasard! Tu crois bonnement au hasard des Guépie?.. Ils ont tendu leurs filets, tu y es tombé. Dieu nous garde!

A son tour, il se fâcha un peu et répondit sur un ton d'amère ironie :

— J'aurai bientôt trente et un ans, j'ai vu le monde, j'ai été marin, je suis allé à la Martinique, j'ai rencontré beaucoup d'hommes et beaucoup de femmes, et voyez un peu l'imbécile que je suis! je me laisse prendre au premier traquenard venu.

— Ces donzelles sont de si fines enjôleuses! Quand elles se mêlent de vous jeter de la poudre aux yeux!.. Celle-ci surtout, qui n'a que sa beauté pour la faire vivre. Et vraiment sait-on ce que c'est, cette fille-là? Après lui avoir fait garder les dindons, ils en ont fait une demoiselle. Il faut bien qu'elle amorce sa ligne pour attraper un monsieur; car on entend jouer à la dame, s'amuser, et c'est le monsieur qui paiera... Mais laissons cela, car tu m'as l'air de te fâcher à ton tour... Dis-moi seulement, Robert... oui, Robert, mets-toi un peu à ma place et dis-moi ce que je deviendrais, si demain les Bourgeret, les Lanterneux et les Cambois, apprenant que tu te maries, venaient me demander qui tu épouses... Crois-tu que je ne mourrais pas de confusion si je devais leur confesser que mon fils épouse une fille dont le père est un cabaretier de dixième ordre et dont la mère a été cuisinière chez une Anglaise?... Eh! bon Dieu, je le dis comme je le pense, il m'en coûterait moins de leur apprendre que tu épouses Mariette Sorris, ajouta-t-elle brutalement.

Et elle lui montrait du doigt, par-dessus son épaule, l'humble

fille du porte-balle, dont le saisissement était tel qu'elle eût été incapable de décider si la chemise qu'elle reprisait ou faisait semblant de repriser avait deux poignets ou n'en avait qu'un.

— Que veux-tu? répliqua-t-il. En traversant l'océan, j'y ai noyé quelques-uns de mes préjugés.

— Des préjugés! des préjugés! c'est bien vite dit... Moi je pense que, dans ce monde, il faut que chacun se tienne à sa place, sans vouloir ni monter ni descendre, et qu'il est bon de se marier entre soi, sans sortir de sa classe. Autrement tout est pêle-mêle, et il n'y a plus d'ordre ni rien du tout, et le bon Dieu lui-même ne pourrait plus s'y reconnaître.

— Ah! parlons-en de ton bon Dieu, lui dit-il. A ce qu'on prétend, il ne méprisait pas les péagers ni les gens de rien. Que fais-tu de ta religion, je te prie?

Elle ne releva pas cet argument: mais elle fit à part elle plusieurs réflexions. Elle songeait que si le bon Dieu a vu mauvaise compagnie sur la terre et vécu en de bons termes avec des gens de rien, ce n'est peut-être pas le plus beau trait de son histoire, mais que du moins il ne leur a jamais demandé leur fille en mariage. Elle songeait aussi que ce même bon Dieu est le maître de faire ce qu'il lui plaît, que quoi qu'il fasse, il sait toujours s'arranger pour ne pas se compromettre, et que si les Bourgeret, les Lanterneux et les Cambois s'avisaient de lui demander des explications, il les enverrait promener. Mais les Paluel n'étaient pas dans le même cas, leur situation était tout autre, ils n'avaient pas le droit d'envoyer promener les gens, et elle se voyait déjà en présence des questionneurs, dont les uns ricanaient sous cape, dont les autres prenaient des airs compatissans, et il fallait leur répondre, et elle restait devant eux embarrassée, interdite, cherchant des biais, suant d'angoisse. Quel supplice! Elle en frémissait d'avance.

Elle garda ses réflexions pour elle, et changeant de thème :

— Que ce Richard Guépie soit sans sou ni maille, je consens à le lui pardonner. Mais, à défaut d'écus, il a un sac de honte. L'a-t-il vidé devant toi?.. Ce billet qu'il avait signé à son frère, ce billet qu'il a fait disparaître...

— Il a été mis hors de cour, interrompit-il. Je ne me pique pas d'être plus sévère que les juges.

— Bien, laissons ce billet tranquille. Mais oseras-tu nier que ce Richard soit un homme sans honneur, dont la parole vaut du vent, une sorte d'aventurier qui a déjà crevé deux ou trois métiers sous lui, un lâche paresseux, qui voudrait vivre sans faire œuvre de ses dix doigts?.. Ces gens-là ont toujours été aux crochets de quelqu'un. Cette Anglaise a été longtemps leur vache à lait. Elle s'est remariée, elle les a lâchés, dit-on; il leur faut une autre vache à traire,

c'est toi qu'on a choisi... Dis-moi franchement, ton futur beau-père ne t'a-t-il pas déjà emprunté quelque argent?

— Certainement, dit-il, deux ou trois cent mille francs, je ne me rappelle plus très bien le chiffre.

— Oh! s'il ne t'a encore rien demandé, un peu de patience, cela viendra plus vite que tu ne crois... Mais vraiment je ne sais plus que penser, je ne sais plus où j'en suis... Quoi! cela ne te ferait rien d'entrer dans la famille de ces gens-là, de frayer avec eux, de mettre ta main dans ces mains sales?.. Réponds-moi, je te prie, qu'en dirait ton père?

Il répliqua :

— Laissons les morts tranquilles; il est si facile de les faire parler!

A ces mots, la colère de M^me^ Paluel se ralluma subitement comme un feu d'épines qu'on croyait éteint au milieu d'un champ et qui tout à coup jette une grande flamme claire.

— Eh bien! moi qui ne suis pas morte, s'écria-t-elle, je te déclare, Robert, que tous ces Guépie sont des planches où le pied enfonce, que tous ces Guépie sont du bois pourri où l'on voit courir les vers, et Seigneur Dieu! je n'entends pas qu'il entre de la pourriture ici.

Il s'était promis de ne pas s'emporter, d'être infiniment doux et patient. Malgré cette violente insulte faite à son amour, il dit : Paix! à son sang qui bouillonnait, et il resta maître de lui.

— Je n'épouse pas le père qui est cabaretier, répondit-il tranquillement; je n'épouse pas la mère qui a été cuisinière chez une Anglaise. J'épouse une charmante fille, qui n'est pas responsable des torts qu'ont pu avoir ses parens, et tu la jugeras d'une autre façon quand tu lui auras fait l'honneur de la voir et de la connaître.

Elle dénoua brusquement les brides de son bonnet qui la gênaient et l'étouffaient, et passant de la violence au sarcasme :

— Mais c'est donc une sorcière que cette créature! Elle t'a jeté un charme... Raconte-moi un peu les finesses dont elle s'est servie, ou plutôt ne me dis rien, je sais tout, je vois d'ici ses chatteries, ses simagrées, ses roulemens d'yeux... Tu as beau soutenir le contraire, elle t'attendait embusquée derrière un buisson, elle te guettait, et quand tu as passé, elle a raccroché ce beau monsieur qui avait traversé l'océan, qui avait vu la Martinique et tant d'hommes et tant de femmes... Dieu! comme elle a dû rire et se moquer de toi, cette drôlesse, en te voyant entrer dans sa nasse!

Cette fois, la patience lui échappa, et il s'écria :

— Tu as raison, il faut qu'elle soit sorcière, cette drôlesse, mais elle est bien plus fine que tu ne penses, puisqu'elle n'a pas eu besoin de venir me chercher et que c'est moi qui ai couru après

elle... Écoute bien, la première fois que je l'ai vue, elle m'a tant plu que je l'ai embrassée de force sur les deux joues, elle m'en a voulu, je lui faisais peur; pendant trois semaines, elle n'est pas sortie de chez elle, tant elle craignait de me rencontrer, et j'étais comme fou de ne pas la revoir. Mais tout s'est arrangé, elle a dû sortir enfin pour aller à l'enterrement de la fille du grainetier, et je l'ai rencontrée dans l'église de Brie, où elle priait le bon Dieu de tout son cœur, car cette créature a le même bon Dieu que toi, et elles prient quelquefois, ces sorcières. Elle a tenté de m'échapper, je lui ai barré le chemin, je l'ai suppliée de me donner un rendez-vous, elle s'est fâchée, elle a refusé, et chaque soir j'allais rôder autour de sa maison, jusqu'à ce que j'aie appris qu'on lui offrait une place de gouvernante en Angleterre, qu'elle était résolue à partir pour ne plus me voir, sur quoi je lui ai fait demander par son père de retarder un peu son départ, afin que j'eusse le temps de te parler... Voilà toute l'histoire, et dans cette histoire je ne vois pas de drôlesse, je n'y vois qu'un drôle, c'est moi.

Bien que M^me^ Paluel fût convaincue qu'il y avait dans cette histoire une drôlesse assez habile pour cacher son jeu, elle ne pouvait douter des avances qu'avait faites son fils, de l'ardeur qu'il avait mise dans ses poursuites. Elle en éprouva un sentiment d'indicible humiliation, et pour un moment la colère fit place à la honte. Saisissant de ses deux mains les deux bras de son fauteuil, où elle laissa l'empreinte de ses ongles, elle dit d'une voix sombre qui semblait sortir d'une caverne :

— En voilà assez, Robert, je suis édifiée, et ceci est mon dernier mot. Choisis entre Aleth Guépie et ta mère, il n'y a pas dans cette maison assez d'air pour cette fille et pour moi.

Il se leva de nouveau, et prenant entre ses doigts crispés sa pipe d'écume qu'il avait oubliée sur une console, il en fit voler le fourneau en éclats et jeta violemment à terre ce qu'il en restait. Cette exécution le soulagea, et il dit sur un ton presque doux :

— Mère, je te donne six mois pour réfléchir. Si, le 1^er^ mai de l'an prochain, tu persistes à répéter ce que tu viens de dire, je ne me marierai pas, je resterai garçon jusqu'à ma mort. Mais je te prie de ne pas m'en vouloir si le chagrin me rend malade et si cette maison, où je ne suis revenu que pour te faire plaisir et dans laquelle il n'y a pas assez d'air pour elle et pour toi, n'est plus pour moi qu'une prison.

A ces mots, il sortit.

Pour la première fois, Mariette venait d'assister à une scène entre la mère et le fils, et quelle scène! La pauvre enfant, tout atterrée, avait les lèvres aussi blanches que la chemise qu'elle essayait en

vain de raccommoder. Le mot brutal que lui avait décoché M^me Paluel n'était pas ce qui l'affectait le plus; elle se rendait justice, elle sentait son néant. Mais quoi! pouvait-il se faire que celui qui était si haut dans ses pensées, cet être à part, supérieur, semblait-il, à toutes les faiblesses humaines, fût tombé follement amoureux d'Aleth Guépie et l'eût embrassée de force? Était-il bien vrai que cette fille extraordinaire, que cette créature privilégiée et prodigieusement heureuse eût senti un jour sur ses deux joues les lèvres impérieuses et hautaines de ce grand homme, qui s'en servait quelquefois pour sourire, pour parler ou pour siffler, mais qui n'embrassait jamais? Cette pensée était pour elle un abîme où elle se perdait, un océan, et l'eau de cet océan lui était amère.

Elle fut tirée de sa profonde et triste rêverie par la voix du coucou, lequel marquait neuf heures et s'était mis à chanter. Elle en fut tirée plus brusquement encore par M^me Paluel, qui lui arracha des mains la malheureuse chemise, en lui criant d'une voix stridente :

— Le joli travail que tu as fait là! Va bien vite te coucher, paresseuse, au lieu de gâcher ainsi l'ouvrage.

Elle se hâta d'obéir, et M^me Paluel resta seule avec sa colère et avec le coucou, dont ses regards sollicitaient le témoignage et l'impuissante sympathie. Au bout d'une demi-heure, elle sortit à son tour. En traversant la cuisine, elle promena autour d'elle des yeux flamboyans, dans l'espérance de découvrir quelque trace de désordre, de négligence et une occasion de décharger sa bile. Mais Catherine était une fille bien dressée, bien stylée; on ne la prenait jamais en faute. Toutes choses étaient en ordre, les marmites avaient été soigneusement récurées, pas un torchon ne traînait, les tables étaient aussi nettes que la pelure d'un oignon, les casseroles s'alignaient le long de leur mur, chacune à sa place, et reluisaient. M^me Paluel monta à sa chambre, qui était située au premier étage. La cage de l'escalier parut frémir à son approche et les marches tremblèrent sous elle; c'était une tempête qui passait.

## VIII.

Le lendemain, dans le courant de la matinée, Robert eut en présence d'Aleth un entretien avec Richard Guépie, à qui il rendit compte de la scène de la veille. Il avoua que les résistances de sa mère étaient plus vives et promettaient d'être encore plus tenaces qu'il ne s'y était attendu; mais il ajouta que rien n'était désespéré, qu'il trouverait bien moyen de la fléchir, de la ramener, et il demanda qu'on lui accordât un délai de six mois. Maître Richard fit grise

mine à cette proposition, qui le contrariait beaucoup. Il hochait la tête, se récriait; le délai lui semblait trop long, il craignait les accidens et qu'on ne prît le roman par la queue. En cette rencontre, Aleth fit preuve d'une sensibilité vraiment touchante et d'un absolu désintéressement. Elle représenta à Robert tous les ennuis auxquels il allait s'exposer pour elle, elle l'engagea à l'abandonner. En même temps, elle le regardait de ses yeux les plus chatouillans et lui donnait à entendre que le sacrifice serait cent fois plus dur pour elle que pour lui. Mais c'était plus sage, il fallait se faire une raison. Qu'il la laissât partir, il l'aurait bientôt oubliée. Il lui repartit qu'il aimait mieux mourir que de renoncer à elle, il la supplia de patienter un peu, et à ses supplications se mêlèrent des emportemens, indigné qu'il était de trouver partout des résistances. On finit par s'arranger, le sursis fut octroyé. Mais Guépie déclara qu'aussi longtemps que l'affaire ne serait pas dans le sac, on ne se verrait que rarement et jamais en tête-à-tête; il voulait être là. Il prononça cette déclaration du ton d'un père aussi tendre que rigide, qui tient plus à la vertu de sa fille qu'à tous les biens de la terre. En réalité, il se plaçait au point de vue d'un commerçant qui n'entend pas prêter sa marchandise ni l'exposer à aucun hasard avant d'en avoir trouvé le débit; il savait qu'une marchandise avariée ne se vend plus.

— Oui, mon beau garçon, nous y tiendrons l'œil, disait-il en lui-même à Robert. Tu ne l'auras ni ne la caresseras avant de lui avoir mis sur la tête une couronne de fleurs d'oranger. Si tu caressais, tu n'épouserais pas.

La dernière semaine d'octobre s'écoula, puis vint novembre, pendant lequel il plut beaucoup, puis décembre, qui amena la neige. Vers le premier de l'an, la température se radoucit; à la fin de janvier, il gela très dur et les arbres fruitiers souffrirent, après quoi il y eut un printemps précoce, si bien qu'au milieu de février les narcisses jaunes étaient en fleur dans les bois et qu'il y avait des violettes au pied des grands chênes encore habillés de leurs feuilles jaunes. Mais ni la pluie, ni la neige, ni le gel, ni les brises tièdes, ni les narcisses et les violettes ne changèrent rien à ce qui se passait dans les cœurs. Chacune des deux parties attendait que l'autre cédât et semblait compter sur un miracle. Il ne s'en fit point; dans ce siècle d'incrédules, la Providence en est avare.

La mère et le fils vivaient, mangeaient, buvaient ensemble comme à leur ordinaire; ils se disaient bonjour le matin, bonne nuit avant de s'aller coucher. Le parler était bref, les voix étaient rêches. Au surplus, ils ne causaient que dans les cas de nécessité urgente, à propos des affaires du ménage, et de part et d'autre on évitait avec

soin le sujet dangereux, sachant bien qu'il suffirait d'un mot pour déchaîner les autans et faire éclater la tempête. Sous les propos qu'ils échangeaient, on sentait des profondeurs de silence. Mariette voyait venir avec effroi l'heure des repas. De sa place, levant furtivement les yeux, elle considérait ces deux visages où se révélaient deux volontés ennemies. Il lui semblait que le choc de ces deux rochers allait l'écraser.

Elle avait depuis longtemps une idée qui lui trottait dans la tête; elle n'avait jamais vu face à face Aleth Guépie, elle voulait la voir, examiner de près cette fatale créature qui venait de troubler à jamais la tranquillité du Choquard et le bonheur de Mariette Sorris. Un soir que M^me^ Paluel, n'ayant personne autre sous la main, l'avait envoyée faire une commission pressée à Mailly, comme elle revenait, sa lanterne à la main, elle constata qu'il y avait de la lumière à l'auberge de la *Renommée* et que la porte en était entr'ouverte. Si peu rusée qu'elle fût, elle s'avisa d'une ruse de guerre, elle souffla sa lanterne et entra dans l'auberge pour la rallumer. Aleth était assise au comptoir, écrivant une lettre pour son père, qui en attendant d'utiliser sa beauté, voulait tirer parti de son orthographe. Elle s'y prêtait complaisamment, car à de certaines heures le fiévreux ennui d'une trop longue attente pesait à son impatience. Le front penché, les cheveux un peu ébouriffés, elle était en train d'arrondir une panse d'*a,* quand Mariette s'approchant, elle releva la tête et lui passa d'un air royal une allumette. Son humble rivale la contemplait éblouie et consternée. Le monstre lui paraissait plus beau qu'elle ne se l'était figuré; il lui semblait que quand une fois on avait fait la folie d'aimer ses yeux verts, ils vous tenaient un homme jusqu'à son dernier soupir.

Elle sortit de l'auberge tellement émue et troublée que cette fille si adroite alla buter contre un tas de pierres et que la secousse lui fit lâcher sa lanterne, qui s'éteignit à ce coup sans qu'elle s'en mêlât. Elle eut de la peine à la ramasser, et le carreau en était brisé. Cette aventure lui attira une verte mercuriale. M^me^ Paluel avait de la colère à dépenser sur tout le monde et elle était plus impitoyable que jamais pour les moindres peccadilles. Faute de mieux, elle grêlait sur le persil.

Si on parlait peu dans la salle à manger de la ferme du Choquard, on parlait beaucoup dans la cuisine de l'auberge de la *Renommée*, et même on n'y déparlait pas, mais on ne s'entendait pas toujours. La pessimiste Palmyre déclarait l'affaire manquée, la partie perdue; elle en prenait prétexte pour dauber sur les éternelles et absurdes espérances de son mari, sur ses imaginations chimériques, sur ses châteaux en l'air, sur les alouettes qui lui

tombaient du ciel toutes rôties et que personne n'avait jamais vues, sur ses projets qui s'écroulaient l'un après l'autre comme des capucins de cartes. Sous l'impression de ces railleries, l'optimiste Richard commençait à s'inquiéter, à perdre cœur. Il avait tenté autrefois de conclure un marché avec M^me^ Joséphine Paluel; il s'était flatté d'obtenir d'elle qu'on lui permît de prendre chaque jour sa provision de lait à la ferme, où on ne le vendait jamais au détail. Charmée de cette occasion de lui témoigner son mépris, elle l'avait éconduit avec une verdeur dont il lui souvenait.

— Je crains que ta mère n'ait raison, disait-il à sa fille. Cette sotte femme ne se rendra jamais.

— Patience! répondait-elle, c'est ce que nous verrons.

Dans son découragement, il en était venu à concevoir un autre projet, que Palmyre daignait approuver. Lesape, qui aimait à faire son pot à part, ne dînait ni ne couchait à la ferme. Il s'était loué une chambrette à Mailly, où il faisait lui-même sa petite cuisine, dans laquelle les tripes et la fressure jouaient un grand rôle. Mais, comme on sait, il lui arrivait souvent après son souper d'aller passer une heure à la *Renommée* pour y boire la goutte et y lire *le Petit Journal*. Guépie avait entendu dire que, sans en avoir l'air, l'homme de confiance de Robert Paluel était un homme d'étoffe et d'avenir, qu'il avait du foin dans ses bottes, qu'écu après écu il mettait beaucoup d'argent de côté, non pour l'enterrer dans des bas de laine, mais pour le placer à sa convenance, et que tout dernièrement, il avait acheté dix obligations de chemins de fer. On prétendait aussi qu'il ne resterait pas éternellement au Choquard, qu'il préférait le commerce à l'agriculture, qu'il caressait l'idée d'aller exercer à Paris, au service de quelque grosse maison, son talent de vendre et d'acheter. Il y avait du vrai et du faux dans tout cela, Lesape ne disait ses affaires à personne. Mais Guépie se trompait grossièrement quand il s'imaginait que cet honnête et madré Briard pouvait être un parti pour sa fille. Il n'était pas homme à épouser une fille pour ses beaux yeux. S'il avait eu des attentions pour Mariette Sorris, c'est qu'il la jugeait douée de tous les talens qui font les bonnes ménagères. Encore ne l'eût-il pas choisie si elle n'avait dû lui apporter en dot que sa coiffe de nuit; mais il lui connaissait de petites économies qu'elle devait aux libéralités de son patron, et il était sûr que Robert ne s'en tiendrait pas là. Le refus de Mariette ne l'avait point découragé, il se promettait de revenir à la charge en temps et lieu. Quant à épouser une Aleth Guépie, il riait dans sa barbe à la pensée qu'on pût le croire capable d'un tel coup. Il était le moins romantique de tous les enfans de la Brie; il laissait ce morceau de roi aux gourmets et aux délicats, cette demoi-

selle à ceux qui les aiment, cette oisive à ceux qui n'ont pas besoin qu'on les aide. Cela n'empêchait pas Guépie de tourner beaucoup autour de lui, de lui faire de discrètes avances. Lesape le voyait venir et se donnait l'air de n'entendre malice à rien. — Tourne seulement, pensait-il. Tu as bien trouvé ton homme, mon gaillard! Lesape mange, mais il n'est pas fait pour être mangé. — Guépie devenait-il trop pressant, il s'enfonçait dans la lecture de son journal, et quoique le format n'en fût pas grand, sa tête y disparaissait tout entière, y compris ses oreilles. Mais Guépie ne se rebutait pas. Il aurait voulu que sa fille lui vînt en aide, qu'elle se réservât Lesape comme pis-aller. Il tâchait de lui insinuer que, quand on ne peut épouser Dieu le père, c'est encore quelque chose d'épouser l'un de ses saints. Elle le renvoyait bien loin, en disant :

— Ou lui ou personne.

L'imperturbable assurance de sa fille lui rendait un peu de la sienne ébranlée par les doutes persistans de sa femme. Il n'en était que plus attentif à veiller au grain, à ne jamais laisser les amoureux seul à seul. Robert avait beau s'ingénier pour se ménager un tête-à-tête, il voyait arriver cet inévitable père, tour à tour solennel ou doucereux, impudent ou flagorneur. Il se tenait à quatre pour ne pas le souffleter et trouvait qu'on lui faisait payer bien cher ses joies futures. Mais un regard provocant d'Aleth, le rayonnement de son sourire, suffisaient pour le consoler, en promettant à ses sens et à son cœur des fêtes qui le dédommageraient au centuple de tous ses écœuremens.

Depuis longtemps l'affaire s'était ébruitée. Convaincu qu'il était de son intérêt de faire beaucoup de tapage, Guépie se plaignait à tout venant que sa fille était bien malheureuse, il gémissait publiquement sur les épreuves et les tribulations de sa chère poulette, il maudissait ceux qui l'avaient compromise et qui maintenant lui tenaient le bec dans l'eau, répétant cent fois par jour qu'elle n'était pas allée chercher les gens, qu'on était venu la relancer chez lui et sous l'aile de sa mère. Bref, il remplissait le pays de ses doléances, de ses récriminations, et le pays s'occupait de ce grand débat autant que jadis Vérone s'était intéressée à la querelle des Montaigus et des Capulets. Les avis étaient partagés. Les uns disaient que les Guépie étaient des intrigans, que leurs prétentions étaient ridicules, que le Choquard était un trop gros morceau pour eux, qu'ils en seraient pour leurs frais d'espérance et d'industrie. Les autres déclaraient que M^me^ Paluel était une orgueilleuse qui portait le front trop haut, ils daubaient sur les insolences de la grande ferme, et ils profitaient de cette occasion pour affirmer les principes de 89 et la sacro-sainte égalité de toutes les cultures, de la grande et de la petite.

Si les hommes causaient, les femmes jasaient bien plus encore. Le lavoir est dans les villages l'endroit où arrivent et d'où se répandent les nouvelles, l'endroit où l'on commente en les embellissant ou les enlaidissant toutes les histoires de mariages à moitié faits ou à moitié défaits, les querelles domestiques et le reste. Sous leur lavoir couvert, les commères de Mailly, tout en s'escrimant de leurs battoirs sur leurs tapons, en débitaient de belles. Elles racontaient que l'affaire était allée plus loin qu'on ne pensait, qu'il y avait un poupon en chemin, que c'était pour cela qu'Aleth se célait, mais qu'on ne s'épouserait pas, que les Paluel en seraient quittes pour faire un sort à la mère et à l'enfant. Elles soutenaient que Guépie réclamait trente mille francs, qu'on ne voulait lui en donner que vingt. Les jeunes se disaient tout bas que Robert Paluel était un bien beau garçon et que vingt mille francs sont un joli denier, elles se sentaient disposées à tenter l'aventure. Mais une vieille sibylle assurait que les Paluel étaient des gens aussi avisés que serrés et qu'ils s'en tireraient sans bourse délier. C'était là-dessus qu'on disputait; mais tout le monde tombait d'accord que le mariage était impossible. Une Guépie épousant un Paluel! C'était contraire à toutes les lois de la nature et de l'histoire de la Brie.

Dans les premiers jours de mars, on put croire que Robert commençait une maladie; cette situation qui se prolongeait avait pris sur sa santé, si robuste qu'elle fût. Il ne s'occupait pas moins de sa ferme et de ses champs; il avait une volonté de fer. Mais il était nerveux, irascible, s'emportait pour des bagatelles et ses joues se creusaient; il était devenu, selon le mot de Lesape, jaune comme un coing. Lesape n'y comprenait rien; Lesape n'admettait pas qu'un homme sensé eût d'autres passions que la passion de son intérêt et qu'il jaunît parce qu'une fille lui plaît et qu'il ne peut s'en donner la jouissance. Passe encore quand la dot est ronde! Mais une fille qui n'a rien! Là, c'était incompréhensible.

Comme Lesape, M^me^ Paluel ne pouvait se dissimuler que la santé de son fils était en souffrance, et elle-même souffrait du long silence qu'elle s'était imposé; les maux dont on ne parle pas lui paraissaient les plus insupportables de tous. Elle n'avait pas jauni, mais ses yeux brillaient d'un éclat fiévreux. Un matin qu'elle avait affaire au marché de Brie, elle en profita pour se glisser en tapinois chez M. Larrazet à l'heure de sa consultation. Elle se soulagea en pleurant dans le gilet du docteur; elle le prenait pour juge, elle lui disait : A ma place, ne feriez-vous pas comme moi?

— Je vous confesse, madame Paluel, lui répondit-il, que si j'avais un fils, je ne le verrais pas sans inquiétude épouser une Aleth Guépie. J'ai peu de goût pour les déclassées; je suis convaincu que

pour une qui tourne bien, il y en a dix qui tournent mal. Il est possible que j'aie raison, mais il est possible que je me trompe.

— Vous n'en êtes pas sûr, monsieur Larrazet? dit-elle avec indignation.

— Je suis absolument certain que la ciguë est un poison stupéfiant; je ne le suis pas autant que M[lle] Guépie soit destinée à empoisonner la vie de son mari.

M[me] Paluel n'était pas femme à s'accommoder de cette sagesse à la Marphurius; elle faisait à l'oracle l'honneur de le consulter; elle n'admettait pas que l'oracle mît des *si*, des *mais* et des *distinguo* dans ses réponses.

— Je vous dis, moi, qu'aussi sûr que j'existe, elle tournera mal. Je la regardais l'autre jour à l'église, elle a le diable dans les yeux.

— Que voulez-vous, madame Paluel? je ne suis pas aussi habile que vous à reconnaître le diable dans les yeux de mon prochain. Je ne l'ai vu nulle part, ce grand personnage, ni là ni ailleurs. Je crois au surplus, pour vous dire toute ma pensée, que de bonnes leçons et de bons exemples peuvent beaucoup pour changer le caractère d'une jeune fille. Si ce mariage se faisait...

— Il ne se fera pas, interrompit-elle vivement.

— S'il se faisait, vous dis-je, il pourrait arriver que moyennant beaucoup d'affection et sous la vigilante tutelle d'une belle-mère telle que vous...

— Il ne s'agit pas de moi, interrompit-elle de nouveau.

Elle entendait qu'on l'approuvât; elle n'entendait pas qu'on se mêlât de la conseiller. Qu'avait-elle besoin de conseils? Ne savait-elle pas ce qu'elle avait à faire?

— S'il ne s'agit pas de vous, reprit-il, de qui s'agit-il?

— De mon fils, de la folie qu'il veut faire et qu'il faut l'empêcher de faire.

— Dame! considérez qu'il vous a fait un grand sacrifice en s'engageant à ne pas se marier sans votre aveu, puisque après l'âge de trente ans, à défaut de consentement sur un acte respectueux, il peut être passé outre, un mois après, à la célébration du mariage.

— Que dites-vous là, monsieur Larrazet? s'écria-t-elle. Remontez jusqu'où vous voudrez, il n'y a pas un Paluel et pas un Larget qui se soit marié sans le consentement de sa mère.

— Peut-être bien; mais si je sais mon histoire, il y a un George Larget qui a levé le pied un beau jour et n'a jamais donné de ses nouvelles.

Elle sourit dédaigneusement : — Et vous le croyez capable de s'en aller? Allons donc! C'est assez d'un George dans la famille.

— Bon Dieu, dit-il, je compatis à votre chagrin, madame Paluel.

Mais je crois qu'une femme raisonnable et surtout qu'une bonne mère telle que vous...

— Encore un coup, il ne s'agit pas de moi, mais de mon fils et de cette fille qui, s'il l'épouse, le rendra plus malheureux que les pierres... Et ne voyez-vous donc pas que c'est un méchant caprice, une folle fantaisie qui lui est venue et qui s'épuisera bien vite? Qu'il en tâte seulement de cette créature! Je ne lui donne pas quinze jours pour en avoir assez et pour se repentir.

Et se rappelant un mot qu'elle avait entendu au prône, elle ajouta :

— Monsieur Larrazet, c'est un amour de la chair et du démon, et ces amours-là ne passent pas la semaine.

— Oh! oh! comme vous y allez, madame Paluel! Laissons le démon tranquille ; quand la chair est contente, l'esprit est bien près de l'être, et puis l'imagination brode là-dessus et votre fils en a beaucoup... Les amours charnelles, comme vous dites, sont souvent les plus tenaces de toutes, et il y en a quelquefois pour toute une vie.

M. Larrazet avait raison. Spinoza n'a-t-il pas dit que l'amour est une joie à laquelle s'unit étroitement l'idée de sa cause? Plus la joie est intense et plus la cause est évidente, plus aussi l'amour a de chances de durer.

— Je n'en crois rien, s'écria Mme Paluel. Il faut saler la viande pour la conserver, et le sel... Je veux dire que si le sel empêche la viande de se gâter, c'est l'estime qui fait durer les attachemens. A qui ferez-vous croire que mon fils puisse estimer cette fille?

Elle se tut un instant; elle se grattait la joue, elle avait l'air embarrassé. Puis, levant sur M. Larrazet un regard scrutateur, elle lui dit avec un accent de mystère.

— Vous êtes si savans, vous autres médecins! N'y a-t-il rien pour guérir ces choses-là?

Il se mit à rire tout de bon, lui repartit qu'il n'avait aucune drogue à lui offrir pour l'usage qu'elle en voulait faire, qu'à sa connaissance le seul moyen de guérir les amoureux qui ont le teint jaune était de leur octroyer la grâce qu'ils désirent. Elle se retira très mécontente de lui, se disant que la médecine était une pauvre science ou que du moins M. Larrazet n'était qu'un petit médecin, et l'envie lui vint d'en aller consulter un grand à Paris. Mais il se produisit, dès le lendemain, un incident qui absorba toute son attention et la détourna de son idée.

Comme il traversait la cour, Robert aperçut Mariette agenouillée devant une oie qu'elle tenait d'une main vigoureuse, tandis que de l'autre elle la gavait de son mieux, en lui ingurgitant du maïs dans le jabot à l'aide d'un entonnoir.

— Quelle idée as-tu là? lui dit-il. On n'engraisse pas les oies au printemps.

— C'est pour la manger à Pâques, répondit-elle.

— Oh! bien, reprit-il, je n'en mangerai pas de ton oie.

Et comme elle le regardait avec des yeux inquiets :

— Veux-tu savoir, ajouta-t-il quelle est la poudre qui guérit de tous les chagrins?.. On l'appelle la poudre d'escampette.

Sur quoi il s'éloigna, la laissant plongée dans une douloureuse méditation. Elle n'y tenait plus ; plantant là son oie et sa pâtée, elle s'en fut trouver M^me^ Paluel, qui debout sur une chaise devant une grande armoire, s'assurait que le reste de ses conserves était en bon état.

— Madame Paluel ! madame Paluel !

— A qui en as-tu? Le feu est-il à la maison?

— Oh! madame Paluel, c'est bien pis... Je vous prie, qu'est-ce donc que la poudre d'escampette?

Elle le savait très bien, mais en pareil cas on se flatte toujours de s'être trompée.

— La poudre d'escampette, répondit rudement M^me^ Paluel, je m'en vais te la faire prendre si tu restes à me regarder sottement sans t'expliquer.

— Figurez-vous, madame, dit-elle en tâchant de reprendre son souffle et ses esprits, figurez-vous qu'il veut s'en aller... Il vient de me dire qu'à Pâques il ne serait plus ici.

M^me^ Paluel se rappela le propos que le docteur avait laissé échapper dans leur dernier entretien, sans qu'elle y attachât aucune importance.

— C'est donc un complot? dit-elle; vous avez juré de me dire tous la même chose... Eh! mon Dieu, puisqu'il veut partir, qu'à cela ne tienne, qu'il parte !

— Ah! madame Paluel, y pensez-vous? s'écria Mariette stupéfaite qu'on prît si tranquillement son parti d'une si énorme catastrophe.

Lui partir! lui s'en aller! Que deviendrait la maison sans lui! Elle semblerait un désert, une solitude, elle serait aussi triste, aussi froide qu'un monde sans soleil. Et que deviendrait Mariette, condamnée à ne plus voir ce qu'elle aimait? Elle reprit :

— Quel malheur, madame! qu'allons-nous devenir?

— Bah! le vent continuera de souffler et la pluie de tomber, répliqua sèchement M^me^ Paluel, et les poules n'en feront pas moins leurs œufs.

— Quoi! vous pourriez consentir?..

— Il ne partira pas, petite sotte, ce sont des propos qu'on tient pour qu'ils soient redits.

— Vous vous trompez bien, madame; il est tout à fait décidé. Il a dit cela si froidement! Et quand il dit les choses froidement... Oh! e le connais, je suis sûre que si vous persistez à ne pas vouloir... O madame Paluel, madame Paluel, il faut le laisser faire ce qu'il veut.

Mme Paluel fut outrée d'indignation qu'une Mariette Soris osât dire son mot dans des affaires d'état; jusqu'à ce jour elle ne s'était jamais permis une telle inconvenance que pouvait seul expliquer le trouble ou le dérangement de son esprit.

— De quoi te mêles-tu? lui cria-t-elle. Sont-ce là tes affaires? Décampe-moi d'ici, et laisse-moi tranquille.

Et Mariette retourna à son ouvrage, en songeant que ce monde est bien mal fait, puisque le plus souvent on n'a qu'à choisir entre deux maux et que le plus souvent aussi on ne sait pas quel est le pire. Mais en ce cas-ci, il n'y avait pas à s'y tromper, le pire c'était qu'il partît. Mon Dieu! qu'il épousât donc son Aleth, puisque sa fatale beauté lui avait pris les yeux et le cœur! Quoique le sien se serrât à cette pensée, quoique ce calice lui parût bien amer à avaler, elle aimait encore mieux cela. Ne plus le revoir, ce n'était plus vivre.

Bien que Mme Paluel eût feint de recevoir sans émotion l'inquiétante nouvelle que lui avait apportée Mariette, elle en avait été fort émue, connaissant trop son fils pour ne pas le savoir capable d'un coup de tête. De ce jour l'anxiété la rongea. On n'avait pas à lui apprendre qu'une ferme sans fermier est un royaume sans roi, et que s'il partait, il ne restait plus à sa mère qu'à mourir, quoiqu'elle se sentît encore pleine de vie. Elle fut dix fois sur le point de l'interroger, le courage lui manqua. Il en fallait beaucoup pour remettre inopinément sur le tapis un sujet dangereux qu'on s'appliquait à éviter depuis cinq mois; elle en avait peur comme d'un revenant. Mais il arriva qu'une semaine plus tard, après dîner, Robert lui tendit une lettre qu'il venait de recevoir, en lui disant à brûle-pourpoint :

— Voilà ce que m'écrit cette drôlesse.

Ce mot était une de ces injures inoubliables qui vous restent à jamais sur le cœur; durant cinq mois, à tous ses repas, il l'avait bu avec le vin qu'il buvait, il l'avait mangé et remangé avec chaque bouchée qu'il portait à ses lèvres.

Sans rien dire, elle déplia la lettre, dont l'écriture était une belle anglaise, agréablement penchée et bien coulée, et dont voici le contenu :

« Mon cher Robert, cela ne peut durer davantage, je suis trop malheureuse. Soyons raisonnables, renonçons l'un à l'autre. Votre

mère est bien dure, bien cruelle pour nous; elle marche sur nos pauvres cœurs comme sur la boue des chemins. Mais je ne lui en veux pas et je vous supplie vous-même de lui pardonner. Il faut nous soumettre à ses volontés, nous dire adieu pour jamais. Je vous avais promis d'attendre jusqu'au 1er mai; mais, je vous en prie, dégagez-moi de ma promesse. Je vous le dis, cela ne peut durer. Mme Blackmore m'a trouvé une place et me presse de partir. Cela fera plaisir à celle qui ne m'aime pas et envers qui je n'ai pas eu d'autre tort que celui de vous aimer beaucoup. Adieu, Robert! que le bon Dieu soit avec nous!

« Votre petite Aleth qui vous aime bien et vous conjure de l'oublier. »

Mme Paluel avait eu des tressaillemens nerveux en lisant ce billet, l'élégance de cette écriture coulée lui faisait horreur. Elle rendit le papier en disant :

— Qu'as-tu répondu ?

— J'ai répondu que je ne délie jamais les gens des promesses qu'ils me font, que j'exigeais qu'elle attendît jusqu'au 1er mai... Toutefois je ne resterai ici que jusqu'à la mi-avril. Je ne suis pas bien, je sens le besoin de changer d'air, et Lesape est un homme à faire l'ouvrage de deux.

— Où iras-tu ? demanda-t-elle d'une voix tremblante.

— J'irai voir la mer.

C'était l'autre maîtresse, la première en date, aussi redoutée que la seconde, aussi abhorrée de Mme Paluel.

— Ah ! tu iras voir la mer ?

— Oui, cela me changera les idées. Je serai bien aise de revoir le Havre ; j'y resterai jusqu'au 1er mai. Ce jour-là, je rendrai sa liberté à quelqu'un et j'aviserai aussi à me rendre la mienne.

L'instant d'après, il sortit, et peu s'en fallut que Mariette ne s'écriât : « Vous l'entendez, madame. Avais-je raison ? Ah ! je vous en supplie, empêchez-le de partir, il ne reviendra pas. » Mais Mme Paluel, qui avait deviné son envie de parler, la tenait en respect avec ses yeux. Elle la regardait du haut de sa grandeur comme une chouette pourrait contempler un grillon qui se mêlerait de lui donner des avis.

Elle n'en pouvait plus douter, il songeait à partir, et une fois qu'il aurait revu la mer, qu'arriverait-il ? Elle ne dormit pas de la nuit, et le lendemain elle sentit qu'elle n'était plus sûre de sa volonté, qu'il s'était fait une brèche dans le rocher, que la forteresse assiégée demandait à se rendre. Cependant elle se raidissait contre sa défaite, elle cherchait à se procurer de nouvelles armes, de nouveaux argumens pour ne pas céder. Sans en rien dire à personne,

elle se rendit à Melun et se présenta auprès de M^lle^ Bardèche, alléguant qu'elle venait de la part de quelqu'un qui ne voulait pas être nommé lui demander des renseignemens sur une certaine Aleth Guépie qui avait passé trois ans au Gratteau. Elle se serait épargné l'ennui de cette inutile visite si elle avait su que, de parti-pris, M^lle^ Bardèche voyait en beau toutes ses élèves anciennes ou nouvelles. Elle affectait de dire et de croire qu'elle était très difficile dans ses choix, que sa maison était une sorte d'institution aristocratique et superfine, où n'étaient admises que les jeunes filles heureusement douées, la fleur du panier, et elle ajoutait dédaigneusement que le couvent était assez bon pour les autres. Comme on croit facilement ce qu'on désire, elle était également persuadée que ses pensionnaires acquéraient chez elle non-seulement les élémens de toutes les sciences et l'usage du monde, mais les principes de toutes les vertus, qn'elle garantissait pour des vertus bon teint, incapables de s'altérer, résistant à toute détérioration, à l'épreuve de tous les accidens. En vain M^me^ Paluel s'obstina-t-elle à lui demander successivement si Aleth Guépie n'était pas très menteuse, si elle n'avait pas un goût prononcé pour la dépense, une propension irrésistible à la coquetterie, voire à la luxure, enfin le germe de tous les vices. M^lle^ Bardèche répliqua d'un ton piqué que si Aleth Guépie avait apporté au Gratteau quelques penchans fâcheux, quelques défauts mignons, elle les y avait tous laissés, et elle insinua finement que s'il s'agissait d'un mariage, l'homme qu'épouserait cette chère enfant lui devrait son bonheur, non sans donner à entendre qu'il serait bien à lui d'en attribuer une part à la sage institutrice qui avait su cultiver et mettre en œuvre « cette nature d'élite. »

M^me^ Paluel revint du Gratteau déçue dans sa dernière espérance et presque vaincue. Pâques approchait. Elle alla se confesser et exposa sans réticence au curé de Mailly ses combats intérieurs, ses douleurs, ses scrupules. Après l'avoir écoutée attentivement, le curé lui remontra que, si louables que parussent ses résistances, elles s'expliquaient peut-être par l'orgueil autant que par ses sollicitudes maternelles, qu'elle aurait tort de s'entêter, que Dieu l'avait apparemment choisie pour faire une bonne action en retirant une jeune fille encore innocente d'un milieu suspect où elle ne tarderait pas à se gâter. Il lui répéta à sa façon ce qu'avait dit M. Larrazet, il lui représenta que, si elle pouvait prendre sur elle d'avoir pour Aleth Guépie un cœur de mère, aussi tendre que vigilante, sa bru, nourrie de ses leçons et n'ayant sous les yeux que de bons exemples, ne manquerait pas de devenir une femme irréprochable. Il parlait bien, le curé de Mailly, mais il ne la comprenait pas et il lui demandait l'impossible.

Battue de tous les côtés, elle ne songea plus qu'à se rendre, mais qu'il lui en coûtait! Le long du chemin, elle se querella vivement avec son Dieu, avec celui qui s'était compromis en fréquentant les péagers, et elle osa lui reprocher d'avoir fourni par ses fâcheuses accointances des argumens aux Paluel qui veulent épouser des Guépie. Mais c'était son dernier effort, d'heure en heure elle se défendait plus mollement. Durant toute la soirée elle n'ouvrit pas la bouche, elle causait avec elle-même. Elle maudissait l'instant où cette Guépie était née. Qui l'avait priée de venir au monde? Que ne pouvait-elle la faire disparaître! Elle eût consenti de grand cœur à entretenir des fleurs sur son tombeau et à faire dire plus d'une messe pour le repos de son âme. Mais les derniers bouillonnemens de son sang tombèrent, elle se sentait comme envahie par une morne résignation.

Le lendemain, dans l'après-midi, comme elle était seule dans sa chambre qu'elle s'occupait à ranger sans savoir ce qu'elle faisait, son fils entra pour lui demander un renseignement dont il avait besoin. Elle ne lui répondit pas, elle contemplait ses joues cousues et son teint jaune. Puis elle dit d'une voix rauque:

— C'est donc une maladie?.. Elle rend les gens malades, cette fille?

Il devina, et une ivresse le prit :

— Oui, c'est une maladie, répondit-il, et je n'en guérirai pas.

— Épouse-la donc bien vite, dit-elle, puisqu'il faut cela pour empêcher que tu ne meures ou que tu ne partes. Mais laissez-moi partir, vous serez heureux sans moi.

— Jamais! jamais! lui cria-t-il. Si tu quittais le Choquard, tu n'aurais pas six mois à vivre.

Elle se laissa tomber sur une chaise, en disant :

— Que le seigneur Dieu nous bénisse! quoi qu'il arrive, je m'en lave les mains.

Il s'élança, courut s'asseoir auprès d'elle, lui enlaça la taille de ses deux bras, lui dit et lui répéta qu'elle était une bonne mère, la meilleure de toutes les petites mères, qu'il l'aimait cent fois plus qu'il ne l'avait jamais aimée, qu'il l'adorait, qu'il ferait tout pour la rendre heureuse. Elle se dégagea de ses embrassemens, elle dénoua le cordon auquel pendaient ses clés et lui passa tout le trousseau en pleurant.

— Porte-les-lui, dit-elle, et qu'elle vienne régner ici. Je ne suis plus rien.

Il la gronda, il la réprimanda, il l'obligea de reprendre le trousseau, il le rattacha lui-même, lui déclara que ses clés étaient toujours à elle seule, que sa maison aussi était à elle et sa basse-cour

et sa laiterie, et qu'il n'y aurait rien de changé dans cette maison du haut en bas, de long en large, sinon qu'il y aurait quelqu'un de plus pour l'aimer, qu'elle ne connaissait pas Aleth, qu'elle finirait par la connaître, que sa bru aurait pour elle toutes les attentions, toutes les déférences, toutes les soumissions.

Puis, se penchant à son l'oreille :

— Veux-tu que je l'aille chercher?

Elle eut un soubresaut, elle s'écria : — Pas encore! — Mais elle se dit que, puisqu'elle était condamnée à vider ce calice, mieux valait le boire tout de suite, et elle murmura : — Fais ce que tu voudras, je ne veux plus rien.

Il partit comme un trait, et elle entendit bientôt le roulement d'un cabriolet sur le pavé de la cour. Elle aimait tant l'ordre qu'elle voulait en mettre dans le désordre. Comme une martyre qui fait sa toilette et range ses vêtemens pour avoir bonne grâce dans le supplice, elle se lava soigneusement le visage et les mains, elle remplaça son bonnet fripé par une coiffe toute fraîche, revêtit sa robe de soie marron des grands jours, ôta ses galoches et mit ses bottines neuves. Puis elle descendit l'escalier, marmottant de marche en marche : — Que votre volonté soit faite et non la mienne! — Elle entra dans la salle à manger, s'assura qu'il n'y avait rien qui traînât, s'assit dans son fauteuil et attendit, les yeux attachés sur la porte, se disant : — Tout à l'heure cette fille entrera.

Elle entendit de nouveau le roulement du cabriolet, qui revenait dare dare, et la porte s'ouvrit, et cette fille entra. Elle était fort pâle, fort émue, mais elle avait le ciel dans les yeux et aux lèvres un sourire d'ange. Avant que M^me^ Paluel eût le temps d'y penser, elle s'était précipitée à ses genoux, elle lui avait pris les deux mains dans les siennes, elle lui disait d'une voix entrecoupée :

— Oh! que vous êtes bonne!.. Oh! madame, que vous êtes bonne!.. Quoi! vous voulez? vous consentez?.. Oh! je sens bien quelle reconnaissance je vous dois, et ce ne sera pas assez de toute ma vie... Soyez en sûre, Aleth Guépie n'est pas une ingrate... Mon Dieu! comment dirai-je?.. J'ai le cœur si plein que je ne puis trouver des mots pour vous parler... Oh! comme je vous aimerai! Vous serez ma mère, je serai votre fille... Croyez-moi bien, je n'aurai pas d'autre volonté que la vôtre, vos désirs seront les miens... Oui, je vous aime, je vous aime... Je veux vous baiser les mains. (Et elle les baisait.) Je veux vous baiser les genoux. (Et elle les baisait aussi)... Je voudrais baiser la poussière de vos pieds. (Elle n'alla pas jusque-là.)... On vous a dit peut-être que j'étais une fille légère, une fille sans cœur. Vous verrez comme ils ont menti... Mais il faut aussi que vous m'embrassiez. Je ne serai contente que quand vous

m'aurez embrassée... Oh! madame, je vous en supplie, embrassez-moi.

C'en était trop, c'était le supplice des supplices. M$^{me}$ Paluel se débattit un instant, elle répéta une fois de plus : « Que votre volonté soit faite et non pas la mienne! » Puis, se penchant sur un visage qu'elle aurait voulu anéantir d'un éclair de ses yeux, elle l'effleura de ses lèvres sèches avec autant de répugnance que si elle les eût posées sur la peau froide d'un serpent. Le sacrifice suprême était accompli, il lui parut que ce n'était pas trop d'une éternité de paradis pour la récompenser de ce qu'elle venait de faire. Après cela, elle sonna Catherine, lui commanda d'apporter du café, de la crème, des galettes et certaines tasses à fleurs bleues et à liseré d'or, qui ne sortaient du buffet que lorsqu'on avait du monde. On but, on mangea, et elle se disait : « Eh! bon Dieu, ce n'est que le commencement. Ce visage sera là, devant moi, tous les jours, et tous les jours je le verrai, et tous les jours il faudra que je me taise. » Aleth lui prodiguait ses sourires d'ange, et s'avisant qu'elle cherchait quelque chose des yeux, elle devina que c'était un carreau et s'élança pour le lui mettre sous les pieds. Quant à Robert, par une attention délicate pour les jalousies maternelles, il regardait à peine celle qui l'avait rendu malade, il ne s'occupait que de sa mère, et lorsque Aleth partit, il la reconduisit jusqu'à la porte de la cour et pas plus loin.

Mais, l'instant d'après, il sortit furtivement. Elle cheminait sur la grande route, le nez au vent, la tête dans l'azur. Il prit à travers champs, courut si vite qu'il la rejoignit. Ce fut une surprise pour elle, ne l'ayant pas entendu venir, et elle poussa un petit cri, comme la première fois qu'il l'avait embrassée. Personne ne pouvait les voir, elle avança la tête, leurs lèvres s'unirent, il ne savait où il en était, et il lui entra au cœur une telle abondance de joie qu'il craignait de n'y pouvoir suffire. Elle reprit sa route, ivre de bonheur ainsi que lui, contente d'être aimée, triomphante d'être épousée, mourant d'envie de crier à tout l'univers : « Il est à moi, lui et tout ce qui est à lui. » Immobile dans la poussière du chemin, il la regardait s'éloigner. Par l'effet d'un miracle ou d'une étrange illusion, une petite femme qui n'a pas cinq pieds de haut nous paraît quelquefois occuper tant d'espace qu'à côté d'elle il n'y a place pour rien. Elle nous cache le reste de la terre et tout ce qu'il y a dessus, elle remplit le monde, et quand elle se retourne pour nous sourire, si courte que soit la distance du bout de son menton à la passe de son chapeau, il nous semble que c'est trop peu d'une vie pour faire le tour de ce visage, qu'il nous sera éternellement nouveau, que nous n'en épuiserons jamais le charme et les délices, que c'est un

secret insondable, infini comme le ciel et ses étoiles. Aleth se retourna, puis disparut, et il revint lentement sur ses pas. Pour la première fois, il venait de décider qu'il n'avait rien à regretter dans sa vie, qu'elle avait été savamment ordonnée et réglée par quelqu'un qui lui voulait du bien. Qu'était-ce que le capitaine Barrelet et sa fameuse *Adélaïde?* Vraiment, il avait trouvé mieux que cela. Il jetait sur ses terres un regard complaisant; elles lui paraissaient grasses, luisantes, il les mettait en idée aux pieds de celle qu'il aimait. Il disait à ses charrues : « Travaillez pour elle. »

Il avisa un semeur occupé à emblaver un champ. Encore novice dans son métier, ses pas n'étaient pas égaux, il accomplissait mal ce geste solennel qui ressemble à un mystère, à un sacrement. Robert alla droit à lui, voulant lui montrer comment il fallait s'y prendre. Il suspendit à son cou le grand tablier de toile qui contenait le grain, il en replia l'extrémité inférieure autour de son bras gauche, et il se mit à marcher, puisant dans le sac, le visage tourné contre le vent. Il lui semblait que c'était son cœur qu'il jetait au souffle du printemps, que c'étaient ses espérances qu'il répandait en terre, et qu'à chaque endroit où un grain était tombé, il voyait se lever une gerbe d'or.

## IX.

Quand on a du caractère, une fois résigné à l'inévitable, au lieu d'atermoyer, de réclamer des sursis, on n'a plus que le désir de hâter le dénoûment, d'en finir le plus tôt possible. Ce qu'il y a de pire, dans certains malheurs, ce sont les détails, et M^me^ Paluel avait l'esprit ainsi fait que les accessoires la tracassaient quelquefois plus que le principal. Il lui tardait que sa disgrâce fût consommée, qu'on ne parlât plus de cet odieux mariage et de ses préliminaires. Elle n'ignorait pas qu'à deux lieues à la ronde, on en glosait beaucoup, et elle estimait, selon le proverbe turc, que plus on pile l'ail, plus il sent. Elle aurait voulu disparaître pendant quelques semaines dans un trou de souris, s'y endormir, être réveillée par la nouvelle que le mariage était fait et rentrer au Choquard avec l'apaisement mélancolique du fait accompli.

Son fils était aux petits soins avec elle, il la couvait des yeux, il ne savait qu'inventer pour lui être agréable, pour la récompenser d'un sacrifice dont il sentait l'étendue et la cruauté. Quoi qu'il pût faire, elle ne se départait pas d'une désespérante mansuétude, qui semblait offrir au ciel ses muettes douleurs. Il la consultait sur toute chose; elle répondait : « Qu'importe? fais ce qu'il te plaira. » Et

son regard disait : « Du moment qu'on fait quelque chose d'énorme, qu'importe une énormité de plus ou de moins? »

Elle avait toujours habité de moitié avec lui un petit appartement situé au premier étage. Sans l'en prévenir, elle se mit à déménager. Elle enleva successivement son vieux lit à baldaquin, sa vieille armoire de noyer, ses chaises de paille, ses rideaux rayés, son fauteuil de velours jaune, ses portraits de famille, la branche de buis et le bénitier accrochés à la muraille. Elle transporta son petit mobilier au rez-de-chaussée, dans une pièce qu'on appelait la chambre des amis et qui était attenante à celle de Mariette. Son déménagement terminé, elle contempla une dernière fois dans sa nudité le petit logis qui avait été si longtemps le sien et qu'elle abandonnait à l'étrangère, et elle dit à son fils :

— Tu le meubleras comme il te plaira; tu sais ce qu'elle aime.

Elle ne disait plus : cette fille ou cette créature, et encore moins cette drôlesse; mais elle ne pouvait prendre sur elle de l'appeler par son nom.

Elle respectait deux choses dans ce monde : le bon Dieu et l'opinion de la grande culture. Rien ne lui était plus dur que d'avoir à annoncer son malheur aux principales fermières du voisinage. Elle tenait cependant à s'acquitter de ce soin; elle se croyait seule capable de présenter les choses comme il convenait et sous le jour le moins défavorable, de les raconter en y mettant le véritable accent, et elle voulait savoir par elle-même ce qu'on pensait, ce qu'on disait. C'est un vilain poison qu'on a la fureur de boire. Une après-midi, s'ornant de tous ses atours, elle monta en voiture et s'en alla de ferme en ferme. Elle était très émue; elle avait la gorge serrée. Elle entrait, s'asseyait sur le bout d'une chaise, tenant aussi peu de place qu'il était possible, comme une accusée sur la sellette, et, avec un sourire douteux, passant son mouchoir sur les coins de sa bouche, elle disait :

— Eh bien! vous savez ce qui nous arrive?

Et elle regardait autour d'elle pour lire dans les yeux. Puis elle entamait son récit d'une voix haletante, parlant bas comme dans la chambre d'un malade, alléguant que son fils n'était pas un homme comme un autre, qu'il avait en toute chose des goûts particuliers et ses idées à lui. Après quoi, s'échauffant par degrés, elle plaidait les circonstances atténuantes, que M^lle^ Aleth Guépie était une parfaite beauté, qu'elle avait reçu une excellente éducation, que M^lle^ Bardèche ne pouvait trop se louer de son caractère, de son application, de ses rédactions, des progrès qu'elle avait faits dans tous les genres d'études, que, de leur côté, ses parens valaient mieux, beaucoup mieux que leur renommée, que, tout bien consi-

déré, c'étaient de braves gens qui avaient eu des déconvenues. Et elle regardait de nouveau autour d'elle pour s'assurer si on la croyait. Mais la grande culture est une grande école de diplomatie; on y apprend et à parler et à se taire. Ni Mme Bourgeret, ni Mme Cambois, ni même Mlle Alice Cambois, si consternée qu'elle pût être, ne laissèrent échapper un mot de persiflage ou d'ironie ou de blâme; elles ne dirent rien non plus qui ressemblât de près ou de loin à un encouragement, à une consolation. On écoutait avec une extrême politesse, dans un profond silence, et, de temps à autre, avec d'agréables sourires qui signifiaient : « Ah! si nous disions ce que nous pensons! Mais nous n'aurions garde; après tout, ce ne sont pas nos affaires. Qui veut se mésallier, qu'il se mésallie! »

Elle revint de sa tournée le cœur gros, et les couleuvres qu'on lui faisait avaler, elle entendait que son fils les avalât aussi. Elle lui dit, sans avoir l'air d'y toucher :

— J'ai bien travaillé cette après-midi... J'ai vu les Bourgeret, les Lauterneux, les Cambois.

— Vraiment?.. Et ils se portent bien?

— Oh! rassure-toi, ces dames ont été très polies, très convenables.

Puis, laissant tomber goutte à goutte son vinaigre sur la plaie :

— Si tu m'en crois, tu ne les inviteras pas à ta noce.

— Pourquoi donc?

— Elles trouveraient quelque défaite pour ne pas venir. Dame! on n'aime pas à se compromettre, à se rencontrer nez à nez avec certaines personnes.

Il ne se fâcha pas; il était si heureux qu'il ne se fâchait jamais.

— Mais ils sont donc faits d'une autre pâte que nous, tes éternels Cambois? dit-il en riant. Je voudrais bien voir que quelqu'un pensât se compromettre en venant au Choquard!.. Eh bien! je les inviterai, tes Cambois et tes Bourgeret, tu verras qu'ils seront ravis de venir.

Il essaya de détourner la conversation en lui expliquant certaines dispositions qu'il avait concertées avec son notaire et comment il s'arrangerait pour qu'elle fût certaine, quoi qu'il arrivât, de finir paisiblement ses jours au Choquard. Il avait tout prévu, même le cas où il mourrait jeune et sans enfans, et il la consulta sur les mesures qu'il comptait prendre pour protéger Aleth contre les convoitises et les manœuvres de sa famille, ainsi que sur le chiffre de la pension viagère qu'il se proposait de lui assurer et qui ne courrait que du jour où elle serait veuve. Mme Paluel faisait semblant de ne pas écouter et ne perdait pas un mot.

— Vrai, tu m'étonnes, interrompit-elle. Tu prends déjà des pré-

cautions contre tes beaux-parens, qui sont la crème des honnêtes gens? Ce n'est pas bien à toi. Et quant à elle, tu comptes ne lui donner de son vivant que de l'argent de poche au fur et à mesure de ses besoins? A quoi penses-tu? Elle est si jolie! Si j'étais toi, je lui donnerais dès à présent tout ce que j'ai...

— Et tout ce que tu as, interrompit-il à son tour. Eh bien! j'ai causé avec elle de tout cela; je lui ai soumis mon projet de contrat. Elle s'est hâtée de dire que tout ce que je faisais était bien, qu'elle ne voulait pas que cela fût autrement.

— Je le crois, dit-elle avec un sourire amer. C'est une fille d'esprit qui sait attendre. Elle songeait à sa pension de veuve, dont le chiffre est beau.

Il ne releva pas ce mot féroce; il était résolu à tout lui pardonner. Mais comme il essayait de rentrer dans ses explications, elle l'en tint quitte, et lui dit comme d'habitude :

— Fais ce qu'il te plaira, c'est affaire à toi, cela te regarde.

Puis, revenant à son premier thème :

— As-tu choisi tes témoins?

— L'un sera le docteur Larrazet, qui a accepté avec beaucoup de plaisir.

— En es-tu bien sûr?.. Et l'autre?

— Oh! je n'aurai pas de peine à le trouver. J'ai des oncles, j'ai des cousins, ce me semble.

— Tu aurais tort de compter sur eux. Je connais les sentimens de mes sœurs; elles m'ont écrit toutes les deux. Dieu me préserve de te montrer leurs lettres! Mais sois parfaitement convaincu que, ni elles, ni leurs maris, ni leurs enfans ne paraîtront à ta noce.

— Grand bien leur fasse! On se passera d'eux.

— Oui, mais ton second témoin? reprit-elle.

Et, se grattant légèrement la tête avec une aiguille à bas :

— Si j'étais toi, Robert, je me contenterais de Lesape.

Il comprit l'intention et tout ce qu'il y avait de noire profondeur dans la malice de cette épigramme. Il répondit tranquillement :

— Au fait, tu as raison. Un homme en vaut un autre.

Deux jours plus tard, comme il traversait le bois de la Roseraie, où il avait affaire, quelqu'un l'appela par son nom, et il vit venir à lui, monté sur un bel alezan, un grand jeune homme qu'il connaissait depuis son enfance, mais qu'il ne voyait que de loin en loin, sans se soucier beaucoup de le voir plus souvent. C'était le marquis Raoul de Montaillé, qui était venu faire un tour dans son château pour s'assurer que son nouveau garde-chasse, Polydore Guépie, élevait convenablement ses faisans. Le marquis Raoul

n'avait que vingt-cinq ans tout au plus et en paraissait davantage. Il avait le regard fatigué; son sourire était pâle et son front commençait à se dégarnir; il en était réduit à ramener. Il se trouvait bien tel qu'il était; il y avait du parti-pris, un choix volontaire dans sa manière d'être. Il n'était pas fâché qu'on devinât en le regardant que la vie n'avait plus rien à lui apprendre, que le caillou avait beaucoup roulé, que beaucoup d'affaires et beaucoup de femmes avaient passé par là. Peut-être se mêlait-il un peu de calcul à ce grand détachement qu'il affectait et que semblait annoncer la simplicité recherchée de sa toilette. Il tâchait de ressembler à un Anglais en négligé qui méprise les apparences et ne s'inquiète pas d'imposer aux badauds. Mais il faut lui rendre cette justice qu'en toute chose il ne considérait que son plaisir réel ou son profit et que les petites vanités, qui coûtent si cher, ne l'induisaient jamais en dépense; il était sage dans la folie. Ne passant guère à Montaillé que la saison de la chasse, personne ne songeait à s'affliger de ses absences. Quand on le voyait venir, on disait :

— Tiens! c'est le marquis Raoul sur son alezan!

Mais on n'ajoutait rien; on ne parlait de lui ni en bien ni en mal, et il n'avait jamais fait ni mal ni bien à qui que ce fût. Il était parfaitement personnel et toujours poli; il aimait à pratiquer les vertus qui ne coûtent rien.

Il faut dire à sa décharge que sa première jeunesse avait été fort malheureuse et qu'en travaillant résolûment à son bonheur, il ne faisait que se rattraper. Son père l'avait toujours tenu de court, et il n'était hors de page que depuis quatre ans. Après avoir mené longtemps joyeuse vie, ce père, auquel il n'aimait pas à penser, s'était subitement converti, et l'étrangeté de sa conversion lui avait acquis la réputation d'un cerveau dérangé, ce qui n'était pas tout à fait exact. C'était un de ces hommes de sentiment que le spectacle des révolutions jette dans le mysticisme, qui, à force de voir dans ce monde des choses qui leur déplaisent, ne veulent plus vivre que dans l'autre et, n'espérant plus rien des causes secondes, s'en remettent à l'intervention miraculeuse des anges et des archanges. Ce légitimiste très fervent avait cessé de l'être le jour où il avait découvert que le comte de Chambord, s'il remontait sur le trône de ses ancêtres, ferait des concessions à son siècle et n'entendait supprimer ni le suffrage universel ni la liberté de conscience. Dès lors l'héritier de ses rois ne lui était plus apparu que comme un révolutionnaire déguisé, et, dégoûté de la politique, il s'était plongé dans la théologie. Quittant à jamais ce Paris radical et athée qu'il abhorrait, secouant contre lui la poussière de ses souliers, il était venu s'enterrer à Montaillé pour y vivre de régime et consacrer des

sommes folles à restaurer son magnifique château qui menaçait ruine. Par surcroît, il s'y était construit un oratoire, un calvaire et un chemin de la croix, qu'il gravissait à genoux le vendredi saint de chaque année, faisant participer sa femme à ce pieux exercice. Plus jeune que lui de trente ans, elle avait pris difficilement son parti de cette vie de réclusion. Il s'en accommodait à merveille et ne sortait de son parc, qui était fermé à tout le monde, que pour aller en pèlerinage à la Salette ou à Lourdes, d'où il rapportait peut-être la santé, mais où il n'apprenait pas à rendre heureux ses entours.

On le traitait dans le pays de vieux fou, on l'appelait aussi la vieille momie, et il est certain que cet homme, à qui le mysticisme n'avait laissé que la peau et les os, ressemblait à quelque pharaon embaumé. Le mal est qu'il avait une volonté tenace et qu'il se dédommageait de ses agenouillemens en exerçant un despotisme assez dur sur tout ce qui l'approchait. Sa femme avait fini par s'accoutumer à lui, son fils n'y avait pas réussi. Il l'avait fait élever aux jésuites, et dans ses vacances il l'emmenait à la Salette, ayant promis au Seigneur de lui consacrer cette hostie immaculée. Cependant le jeune homme, qui se sentait peu de vocation pour le métier d'hostie, s'amusait comme il pouvait, dans l'om re d'un profond mystère. Par bonheur, son père ignorait tout, continuait de croire à la virginale candeur de son rejeton ; s'il se fût douté de quelque chose, Éliacin aurait vu beau jeu. On croira sans peine que, quand ce dévot vieillard rendit son âme à Dieu, ses héritiers ne firent pas couler beaucoup de larmes sur sa tombe.

Dès que le père fut mort, on put s'apercevoir combien le fils lui ressemblait peu et paraissait disposé à prendre de tout point le contrepied de ses sentimens et de sa conduite. M. Larrazet avait eu raison de dire à M^me^ Paluel que nous n'héritons guère des vices et des vertus dont nous avons souffert. Le mysticisme avait tro ) fait souffrir Raoul de Montaillé pour qu'il ne criât pas à ce fantôme : *Vade retro, Satanas!* Il avait conclu des épreuves de sa jeunesse que le premier devoir d'un marquis est d'être de son siècle et de n'avoir point d'opinions extrêmes, à moins qu'elles ne puissent lui servir à quelque chose. Il en inférait aussi que, dans un temps où l'homme ne compte que par la quantité d'argent disponible qu'il possède, il est vraiment ridicule d'engloutir une partie de sa fortune dans la restauration d'un vieux château. Il ne vendit pas le sien, il ne serait pas rentré dans ses frais, et d'ailleurs, étant grand chasseur, il tenait à son parc et à ses remises. Mais il sut user de son nom pour se créer des liaisons dans le monde de la finance. Avisé et prudent, il se défiait des aventures et des coups de bourse, il

aima mieux se faufiler avec art dans plusieurs entreprises industrielles qui promettaient de beaux dividendes, et personne ne s'entendait mieux que lui à revendre cher des actions qu'il avait eues presque pour rien. S'il était de deux ou trois clubs, il était aussi de trois ou quatre conseils d'administration, et on ne le prenait jamais sans vert. Il avait le mérite de ne pas négliger les petits gains. On le voyait souvent à l'hôtel des ventes, où il apprenait à deviner sous sa crasse vierge une toile de prix; mais il ne collectionnait pas, il brocantait. Bref, il y avait dans le marquis Raoul de Montaillé un aristocrate et un bourgeois qui vivaient dans la meilleure intelligence. Il avait de la tournure, de la ligne, des mains très fines, de la hauteur dans la politesse, de la politesse dans la hauteur, et il était un cavalier accompli. C'était la part de l'aristocrate. En revanche, il adorait l'argent et ne le gaspillait pas, il savait acquérir et il savait conserver, il mêlait à ses plus grandes dissipations le souci de l'arithmétique, recherchant de préférence les petites affaires qui rapportent gros et les grands plaisirs qui coûtent peu. C'était la part du bourgeois. Pour dire toute sa pensée, rien ne lui semblait plus pitoyable dans ce monde qu'un fils d'épicier enrichi qui joue au talon rouge; rien, au contraire, ne lui paraissait plus admirable qu'un marquis intelligent qui, pour arrondir son patrimoine, emprunte aux épiciers leurs rubriques et toutes leurs vertus utiles; quant aux autres, il les leur laissait pour compte. Gens de peu qui s'emmarquisent, grands seigneurs qui s'embourgeoisent, on ne sait aujourd'hui quels sont les plus nombreux.

Raoul de Montaillé et Robert Paluel s'étaient beaucoup fréquentés dans leur enfance. Le château et la ferme étaient distans l'un de l'autre de plus d'une lieue; mais la Roseraie servait de trait d'union. On s'y était rencontré, et trompant la plus jalouse des surveillances, le futur marquis s'y ménageait des rendez-vous avec le fils du grand fermier, lequel plus âgé que lui de cinq ans, l'initiait à tous les secrets de sa précoce expérience et lui enseignait plus d'un exercice agréable. On dénichait ensemble les corbeaux, on pêchait les grenouilles, on donnait la chasse aux hérissons; malheur à celui qui se laissait prendre! on le jetait au plus profond d'une mare pour avoir le plaisir de le voir nager. Pendant quelques années, on s'était perdu de vue; puis Robert était parti. Peu de temps après son retour, il eut la surprise de recevoir la visite de son ancien compagnon de jeux, qui se faisait un point de conduite de ne jamais négliger une relation utile et qui avait découvert par instinct qu'on a souvent besoin d'un plus petit que soi. Par l'intercession d'un directeur de conscience qui avait du crédit, le malheureux prisonnier avait arraché à son intraitable père la permission d'aller à Paris étudier le

droit et de se procurer ainsi un peu de liberté. Mais la pension qu'on lui faisait était si mesquine que sous peine de vivre sur lui-même, il était devenu la proie de l'un de ces prêteurs à la petite semaine, de ces agens d'affaires véreux qui pullulent dans le quartier des écoles et qui, toujours à l'affût des fils de famille, leur offrent charitablement cinq cents francs en leur faisant souscrire une reconnaissance de quinze cents. Son prêteur, inquiet de son argent, perdit patience, le menaça de s'adresser à son père. Dans son angoisse, Raoul s'était souvenu du dénicheur de corbeaux; mettant sous ses pieds toute fausse pudeur, il s'était adressé à Robert, qui s'empressa de lui avancer la somme, laquelle fut remboursée le jour même où le vieux marquis partit pour cet autre monde qu'il préférait à celui-ci. Du même coup son fils déclara courtoisement à Robert qu'il avait contracté envers lui une dette de reconnaissance et qu'il espérait trouver quelque occasion de lui être agréable, se promettant en secret d'acquitter cette dette de la façon qui lui coûterait le moins. En attendant, il achetait au Choquard sa paille et son avoine, les ayant ainsi à meilleur compte. Comme il aimait à courir la perdrix autant que le faisan, chaque année aussi il louait la chasse de Robert, qui en eût facilement trouvé un meilleur prix. Depuis quelque temps, il s'était avisé que Robert Paluel pouvait encore lui servir à autre chose. Convaincu que ses affaires s'en trouveraient mieux, il aspirait secrètement à la députation. Robert était un homme à ménager, il était considéré, influent; on lui avait offert plus d'une fois les honneurs de la mairie, qu'il avait déclinés. Le marquis espérait faire de lui un de ses courtiers d'élections; c'était un bon atout à mettre dans son jeu, et il voulait les y mettre tous. Pour ce qui est de ses opinions, il n'en avait pas encore, se réservant d'adopter celles qui conviendraient le mieux à ses électeurs, et il espérait que Robert lui donnerait de salutaires avis à ce sujet. A la vérité, rien ne pressait, mais il entendait s'y prendre de loin pour préparer sa candidature, et il avait déjà commencé ses semailles.

Il tendit la main à Robert en disant :

— J'aurais le droit de vous en vouloir. Vous vous mariez et je n'en sais rien.

— Il paraît pourtant que vous le savez, monsieur le marquis.

— Je l'ai appris tout à l'heure de mon nouveau garde-chasse, Polydore Guépie, qui, si je ne me trompe, est le demi-frère de votre future.

Robert ne répondit pas. Il trouvait qu'en ce moment M. Raoul de Montaillé n'avait pas tout le tact qu'on peut attendre d'un marquis. Raoul avait cependant l'intention d'être aimable, car il ajouta :

— Je n'ai jamais vu M^lle Guépie, mais on la dit charmante... Et que dit votre mère de ce mariage?

— Elle n'en est qu'à demi contente.

— Je m'en doutais; mais c'est égal, vous épousez, paraît-il, une fort jolie fille, c'est bien quelque chose que cela, et on a raison, en se mariant, de ne consulter que ses goûts.

Il partit de là pour protester du peu de cas qu'il faisait des préjugés, de la sotte tyrannie de l'opinion. Il n'est rien de tel que les gens très calculés pour encourager les folies des autres, quand ils n'ont pas à en pâtir, et pour médire des petites considérations de la sagesse mondaine et intéressée. C'est la vieille histoire de l'homme qui crache dans le plat, à la seule fin d'en dégoûter son prochain et de se le réserver.

— Et quand vous mariez-vous? reprit-il.

— Dans quinze jours, le 26 mai.

— Je reviendrai tout exprès de Paris... Invitez-moi ou je m'invite.

— C'est trop d'honneur que vous me ferez, repartit froidement Robert, à qui il importait peu qu'il y eût à sa noce un marquis de plus ou de moins.

— Mais il me semble que nous sommes de vieux amis, que nous pouvons compter l'un sur l'autre, reprit Raoul avec autant de vivacité que le lui permettait son absolue indifférence... Le fait est, continua-t-il, que si j'avais été informé plus tôt, j'aurais sollicité la faveur de vous servir de témoin.

Robert le regarda pour s'assurer qu'il était sérieux, ces derniers mots lui avaient fait dresser l'oreille. Il se disait que le hasard venait de lui fournir un admirable moyen de fermer la bouche à sa mère, qui le croyait réduit à Lesape. Quelle réplique à lui faire!

— Il ne tient qu'à vous, monsieur le marquis, répondit-il; la place est encore vacante.

Le marquis Raoul se trouva pris et s'exécuta de la meilleure grâce du monde. Il remercia Robert de tout le plaisir qu'il lui faisait, et lui serrant de nouveau la main :

— Le 26 mai, je serai votre homme.

Il partit en maugréant contre lui-même. — Ce que c'est que la rage d'être aimable! pensait-il. C'est une vraie tuile que je me suis fait tomber là sur la tête. Mais, par exemple, je ne lui devrai plus rien, nous serons quittes.

Le soir de ce même jour, Robert dit négligemment à sa mère :

— Si tu ne tiens pas trop à Lesape, nous pourrons nous passer de lui. J'ai trouvé un second témoin, qui s'est offert de lui-même.

— Et qui donc?

— M. le marquis Raoul de Montaillé.

— Il s'est moqué de toi, s'écria-t-elle.

— Il y a beau jour que je le connais, répondit-il, et je le soupçonne d'avoir de bonnes raisons pour ne jamais se moquer de moi.

Et il la laissa à son étonnement. Épouser une Guépie et avoir un marquis pour témoin! Cela déroutait toutes ses idées, il y avait quelque chose de démonté dans l'univers.

On était pour le moins aussi occupé à la *Renommée* qu'au Choquard. Le lendemain du jour où le mariage fut décidé, Aleth avait choisi sa meilleure plume pour annoncer l'événement à Mme Blackmore, qui était encore en Italie, et à son récit elle avait joint certaines insinuations qui furent comprises. Mme Blackmore lui répondit qu'elle consentait à se charger de son trousseau et lui envoya un chèque de deux mille francs sur son banquier de Paris, non sans lui donner à entendre qu'il y a fin à tout, que c'était la dernière libéralité qu'elle lui faisait. Depuis lors, ce ne furent plus qu'allées et venues. La mère et la fille allaient au moins trois fois la semaine à Paris, on y courait les magasins, on examinait, on conférait, on marchandait, et le soir on revenait en triomphe à la *Renommée* avec ses emplettes, dont s'émerveillaient les commères de Mailly, accourues à cet effet. Tout en se pâmant, elles se disaient avec dépit : « Ont-ils de la chance, ces Guépie! Depuis qu'il pleut dans leur écuelle, il n'y en a plus que pour eux. Est-elle heureuse, cette petite coquine! Et dire que nous l'avons vue de nos yeux garder les dindons! » Aleth affectait de dédaigner également leurs extases et leurs jalousies secrètes, et buvait tout cela doux comme du lait. Ce fut bien autre chose quand arriva la corbeille. Cette fois, le futur n'avait pas consulté sa mère; robes, parures, montre, bijoux, rien ne lui avait paru trop beau pour enchâsser son idole.

Comme lui, elle s'était occupée de bien choisir ses témoins et elle n'avait que l'embarras du choix. Les hommes sont lâches et tout réussit aux heureux. Les gens qui avaient le plus méprisé les Guépie avaient des démangeaisons de figurer dans ce mariage si curieux, si imprévu, qui faisait tant de brouhaha. On ne put résister aux instances du boulanger de Mailly, important personnage dont on était un peu les cousins, sans compter qu'on lui devait quelque argent. Mais Aleth refusa les autres. Elle avait appris que Mme Blackmore, arrivée depuis peu à Paris, comptait, avant de partir pour l'Angleterre, passer deux ou trois semaines à Mailly. Taillant de nouveau sa plume, elle lui représenta que sa chère marraine comblerait tous ses vœux en autorisant M. Blackmore à lui prêter son assistance dans l'intéressante et solennelle cérémonie qui se préparait. Mme Blackmore lui octroya encore sa demande, qui cette fois ne la mettait point en dépense. Il semblait que dans ce mariage tout dût être prodigieux. Pour témoins, un médecin, un boulan-

ger, un marquis et un Anglais, et encore disait-on qu'il était poitrinaire. Il s'était fait bien des mariages à Mailly, mais de mémoire d'homme aucun Anglais n'y avait paru. C'était un décor tout nouveau.

Fière de son trousseau, de sa corbeille et de son Anglais, préoccupée de ses apprêts, étourdie de son bonheur, Aleth vivait en l'air, dans les espaces, hors d'elle-même; ses pieds ne touchaient plus à la terre. Dans les tête-à-tête qu'elle avait avec son fiancé, celui-ci lui adressait jusqu'à trois fois la même question sans qu'elle s'aperçût qu'il l'interrogeait. Elle s'en apercevait enfin, se tirait d'affaire en inclinant vers lui son front radieux, qu'il baisait avec passion. Dans tout amour, a dit l'apôtre, il y a quelqu'un qui aime davantage et quelqu'un qui est plus aimé.

Enfin le 26 mai arriva; désirés ou redoutés, les jours, quels qu'ils soient, finissent par arriver. Ce matin-là, le ciel était d'un bleu pur et profond, il n'y avait pas un nuage, ce qui parut absurde à M^me^ Paluel. Les coqs s'éveillèrent de meilleure heure que de coutume, jamais leur chant n'avait été si triomphal, ils annonçaient des gloires, des béatitudes. Ils lui semblèrent ineptes et imbéciles, elle leur eût volontiers tordu le cou. Elle poussa un soupir qui en valait dix, s'étant promis de n'en plus pousser jusqu'au soir, de faire bonne contenance, de telle sorte que personne ne pût lire son désespoir dans ses yeux. Que cette journée lui fut dure! Elle eut pourtant une satisfaction. En sortant de la mairie, on se rendit à l'église. La cérémonie achevée, Richard Guépie, qui guettait le moment, s'élança vers la belle-mère de sa fille pour lui offrir son bras. Elle fit semblant de découvrir une petite tache à l'une des brides de son chapeau de velours, et, baissant le menton, elle ne s'occupa plus que de la gratter, tout en gagnant la sortie le plus vite possible. Guépie, le bras arrondi, les yeux en coulisse, la bouche en cœur, la suivait, disant :

— Permettez, madame Paluel, permettez...

Elle ne voyait rien, n'entendait rien, grattait toujours sa tache, jusqu'à ce qu'elle lui dit sans le regarder :

— C'est inutile, monsieur Guépie; il faut que je rentre au Choquard pour m'occuper de mon couvert.

Toute la noce, à l'exception de M^me^ Paluel, se rendit à la *Renommée*, où une collation l'attendait. Puis on remonta en voiture pour faire une grande promenade, et à six heures précises on arrivait à la porte du Choquard. Les voitures entraient une à une dans la cour, versaient leur monde et ressortaient par le passage voûté. En descendant, ces dames de la grande culture se rendaient dans la chambre de M^me^ Paluel, sanctuaire accessible à elles seules. Elles

s'y débarrassaient de leurs châles de dentelles, de leurs chapeaux à la dernière mode, ayant grand soin de ne pas déranger l'industrieux édifice de leur coiffure. Puis elles passaient dans la salle à manger, portant délicatement leurs mains à leur tête pour s'assurer que leurs bandeaux bouffaient et qu'il n'y avait pas à leur chignon quelque épingle qui sortît. La table en fer à cheval était belle à voir; le linge, les nappes et les serviettes damassées, la vaisselle, l'argenterie, les cristaux et les fleurs, tout était digne du Choquard. Mme Paluel s'était arrangée pour que les brebis et les boucs n'eussent pas commerce ensemble; les Guépie se trouvaient tous rangés les uns à côté des autres et faisaient bande à part. Elle ne leur avait adjoint que Lesape, qu'elle goûtait peu, et l'instituteur de Mailly, qu'elle accusait d'être libre penseur et radical. Le repas fut succulent, exquis; assistée de deux marmitons venus de Paris, Catherine, qui était un vrai cordon bleu, s'était surpassée. Les vins étaient tous de première qualité; la cave du Choquard était célèbre.

Les choses ne se passent jamais comme on pensait, et il y avait eu, ce jour-là, des attentes trompées, des déceptions, plus d'un front soucieux. Celui de tous les invités qui du matin au soir avait semblé le plus satisfait de son sort était François Lesape. Il s'était dit de minute en minute : « Mon Dieu ! que je suis content de n'être pas le marié ! » Cette pensée lui mettait de la joie dans le sang.

Les sœurs de Mme Paluel étaient restées sous leur tente; mais avec leur assentiment, leurs maris et plusieurs de leurs rejetons étaient venus et faisaient bonne mine à mauvais jeu. On voulait bien protester, on ne voulait pas se brouiller. Après tout, quelque déplorable que fût ce mariage, s'il n'y avait pas d'enfant, le magot était destiné à revenir à la descendance des Larget. Mais s'il y avait un enfant, adieu le cousin à héritage ! Ce double courant de pensées traversait incessamment leur esprit, et il en paraissait quelque chose sur leur figure.

Le docteur Larrazet avait vu avec plaisir se lever l'aurore de ce grand jour. Ce sceptique était un bon vivant, il aimait les fêtes et les bombances, il avait la réputation d'une fourchette distinguée. Mais à peine venait-il de se mettre à table, de déplier sa serviette, on vint le relancer pour qu'il se rendît en hâte auprès d'un typhoïde qui se mourait. Il partit visiblement contrarié et ne reparut pas.

Le marquis Raoul de Montaillé s'était retiré beaucoup plus tôt que le docteur. Il était arrivé à l'heure dite, dans les meilleures dispositions, résolu à faire son devoir, à se montrer bon prince jusqu'au bout. Mais, à la mairie déjà, son visage s'allongea par degrés et l'expression en devint maussade; il se sentit comme envahi par

une sorte de migraine, quoiqu'il ne fût pas sujet à ce genre d'accidens. Était-ce bien une migraine? C'était plutôt cette sourde mélancolie qui s'empare tout à coup de tel marquis ou de tel bourgeois lorsqu'invité à quelque mariage, il fait la découverte que la mariée qu'il ne connaissait pas est beaucoup trop jolie; il entend par là qu'elle l'est trop pour le marié, qu'il connaît; ce n'est pas qu'il voulût l'épouser, mais il lui trotte dans l'esprit des imaginations qui l'affligent; le bonheur de son prochain le chagrine. Raoul de Montaillé, sur ce qu'on lui avait dit, s'attendait à voir une beauté rustique; vraiment c'était bien autre chose. Il employa tout le temps de la messe à se représenter tantôt ceci, tantôt cela, à considérer tel cas fortuit qui aurait pu se présenter. N'aurait-il pas pu se faire, par exemple, qu'au lieu de se fiancer à Robert Paluel, cette ravissante créature fût venue un matin prendre des nouvelles de son frère le garde-chasse, qui lui aurait fait les honneurs du parc de Montaillé? On se serait rencontré, et de fil en aiguille il en serait peut-être résulté beaucoup de choses agréables. Ces réflexions assombrirent tellement l'humeur de Raoul qu'en sortant de l'église, il s'approcha de la mariée et du marié pour leur annoncer qu'à son vif regret une affaire urgente le rappelait à Paris. Le marié ne fit aucun effort pour le retenir, et, ce qui le mortifia davantage, la mariée ne parut prêter qu'une médiocre attention à ce qu'il lui disait, elle ne répondit que par un sourire fugitif et banal, puis elle détourna la tête et, regardant tour à tour Paul et Jacques, elle leur adressa le même sourire banal et fugitif qui servait pour tout le monde. Mon Dieu! elle n'était pas fâchée qu'on pût dire qu'il y avait un marquis à sa noce; mais lui ou un autre, peu lui importait, et quand il n'y aurait point eu de marquis de tout, elle en eût pris facilement son parti. Sa gloire et sa félicité se suffisaient à elles-mêmes, et dans cette grande journée les accessoires la touchaient peu.

Comme le marquis de Montaillé, M^mes Bourgeret et Cambois avaient trouvé la mariée trop jolie; comme lui, quoique pour un autre motif, elles avaient eu peine à dissimuler leur dépit. Elles pensaient à leurs filles, elles faisaient d'humiliantes comparaisons. Elles avaient eu un autre mécompte. Le matin, en faisant leur toilette, en écoutant l'agréable froufrou de leurs robes de soie, en attachant à leurs oreilles leurs plus beaux pendans et à leurs poignets leurs bracelets d'or les plus riches, elles avaient plus d'une fois souri dans l'espérance qu'un mariage si mal assorti aurait son côté comique, qu'avant la nuit il se produirait quelque incident, quelque anicroche dont on pourrait gloser. Elles croyaient savoir, sur la foi de certains rapports, qu'Aleth ne se souvenait pas toujours des admi-

rables leçons de Mlle Bardèche, que dans ses échappées d'humeur, elle avait des mots, des gestes malheureux. Leurs prévisions malignes étaient déçues. Aleth fut irréprochable de tenue comme de langage, tour à tour grave et digne sans affectation ou affable sans familiarité, en un mot, aussi princesse de la tête aux pieds qu'aucune de celles que renferme la Brie.

M. Blackmore n'avait eu aucune déception ; il s'était attendu à s'ennuyer beaucoup ; jusqu'au soir il s'ennuya consciencieusement. Sa femme lui avait enjoint d'être aimable, et quand on a un bon caractère et qu'on a épousé une femme riche, on fait ce qu'elle vous dit de faire. Tout le long du jour, il avait échangé avec celui-ci, avec celui-là, de vigoureux *shake-hands*, qui leur faisaient craquer les os des doigts, et quoi qu'on pût lui dire, il souriait agréablement. Sa mauvaise fortune voulut que le boulanger Mathieu, intarissable jaseur, aux phrases et aux gestes arrondis, qui ressemblait à un gindre d'opéra comique, prît en goût dès la première minute le teint rosé et les grands favoris en côtelette de l'insulaire. Il s'attacha, se cramponna à lui, ne le quitta plus d'une semelle, lui débitant de longues histoires, agrémentées de coq-à-l'âne, sans réussir à se convaincre que M. Blackmore ne savait pas un traître mot de français. M. Blackmore eut sa revanche au dîner, en adressant aux mariés, entre la poire et le fromage, un interminable *speech* en anglais, qu'ils comprirent tant bien que mal et qui fut lettre close pour tous les autres convives, ce qui ne les empêcha pas de l'écouter avec recueillement ; on respecte toujours un peu ce qu'on ne comprend pas. Après quoi, M. Blackmore échangea de nouveau des *shake-hands* avec toute la compagnie et se retira, au vif chagrin du boulanger, qui disait bien des jours plus tard : « Vous avez beau dire, ce sont de fameux gaillards que ces Anglais ! »

L'inconvénient des discours est que, le branle une fois donné, chacun veut faire le sien. Celui du curé de Mailly ne fut pas long. Il souhaita des jours filés d'or et de soie aux deux époux, « ainsi qu'à l'honorable, à l'estimable, à la vénérable Mme Paluel. » Par forme de conclusion, il les exhorta tous à penser quelquefois au bon Dieu, leur assurant que c'était le meilleur moyen qu'on eût encore inventé d'être heureux dans ce monde et dans l'autre. Cette péroraison avait échauffé les oreilles de l'instituteur, qui, se trouvant un peu lancé, se leva aussitôt pour répliquer. Il déclara que ce n'était pas du bon Dieu qu'il s'agissait dans cette affaire, mais des miracles que produit l'enseignement primaire supérieur et laïque, qui pousse les hommes à s'élever au-dessus d'eux-mêmes et de leur condition. Il affirma que le jour où le gouvernement ferait son devoir et consacrerait quelques milliards à répandre partout les lumières jusque

dans la plus humble chaumine, toutes les Françaises auraient des talens distingués, que deux millions au moins de Français auraient du génie. Il termina sa harangue en portant un toast « à l'instruction intégrale, représentée dans ce beau jour par la charmante mariée, qui lui devait son bonheur. » Les principaux passages de cette pièce d'éloquence provoquèrent quelques murmures dans une partie de l'auditoire; mais dans l'autre branche du fer à cheval et dans tout le clan des Guépie, ils furent soulignés par d'énergiques applaudissemens. Il est certain que l'instruction intégrale n'avait jamais été mieux représentée dans ce monde que par la charmante mariée, qu'elle n'était jamais apparue sous une forme plus attrayante, plus coquette. C'était à donner l'envie d'en manger.

On pouvait classer M. et M^me^ Guépie parmi ceux des convives qui n'étaient pas tout à fait contens. Maître Richard gardait sur le cœur, sans pouvoir le digérer, l'affront public que lui avait fait M^me^ Paluel en sortant de l'église et qui avait été remarqué. La première partie de la journée avait été bonne pour Palmyre; elle avait promené partout ses yeux humides et l'onction de son bonheur. Mais lorsqu'elle avait voulu pénétrer à la suite de M^mes^ Bougeret et Cambois dans la chambre de M^me^ Paluel pour s'y débarrasser de son châle et retoucher sa coiffure, elle avait trouvé visage de bois; en vain avait-elle gratté, la porte ne s'était pas ouverte. Elle en avait été réduite à suspendre son chapeau à l'une des patères de la salle à manger, et à plusieurs reprises les domestiques qui servaient et qu'elle suivait d'un œil inquiet l'avaient heurtée et froissée. L'humiliation, l'inquiétude lui avaient gâté son repas.

Plus heureux qu'elle étaient ses cinq beaux-fils, qui occupaient le bas bout de la table, l'employé de l'octroi dans son habit de lézard, le coquetier en redingote bleue, le vendeur de journaux en veste courte, le voiturier dans son habit de première communion devenu trop étroit, Polydore enfin dans son uniforme de garde-chasse d'un marquis. Aleth leur avait adressé le matin de pressantes admonestations, elle les avait adjurés de se bien tenir devant l'ennemi, de se surveiller beaucoup et de se taire. Ils avaient observé la consigne, et parlant peu, ils s'étaient repus, gavés, piffrés, avalant les truffes sans les mâcher, vidant d'un trait leur verre de champagne. C'était une belle chose de voir manœuvrer ces cinq paires de mâchoires avec autant de précision que si elles eussent fait l'exercice à la prussienne. Cependant, sur la fin du repas, Polydore s'émancipa. Chaque fois qu'il voyait le curé porter sa fourchette à ses lèvres, il se tournait vers le coquetier pour lui dire, la bouche pleine : « Quelle avaloire a la calotte! » Il le dit même une fois si haut qu'Aleth lui lança au travers de la table un regard terrible,

accompagné d'un geste impératif, pour le faire rentrer dans son néant.

Jusqu'au soir, Aleth avait été aussi noblement gracieuse, aussi gracieusement majestueuse qu'une impératrice le jour de son sacre. Son petit moi, ivre de joie et d'orgueil, se dilatait jusqu'à remplir le monde; la terre lui appartenait; du haut de son nuage, elle entrevoyait la foule des humains comme une fourmilière qui s'agitait confusément dans les bas-fonds. Par intervalles, en y regardant de plus près, elle distinguait quelques visages connus, parmi lesquels elle regrettait de ne pas apercevoir celui d'Alice Cambois, qui s'était bien gardée de lui procurer ce plaisir et s'était abstenue. Puis tout disparaissait et elle recommençait à rêver, laissant vaguer autour d'elle ses yeux ouverts qui ne voyaient rien. C'est ainsi que du haut d'une montagne on n'aperçoit souvent dans la vallée qu'un brouillard épais qui l'enveloppe et la cache. Par instans, il se déchire, il s'entr'ouvre, on distingue un clocher, un bouquet d'arbres, le cours d'un ruisseau; puis il se referme, et on ne voit plus qu'une vapeur grisâtre à ses pieds et le ciel bleu sur sa tête.

Aussi Aleth n'avait-elle gardé de cette journée qu'un souvenir vague et intermittent. Elle se rappelait qu'à la mairie, un rayon de soleil était venu frapper tout à coup le visage de M. Blackmore et avait fait briller comme de l'argent l'un de ses larges favoris. Elle se rappelait également que, pendant la messe, à laquelle la fanfare de Mailly avait prêté son concours, un trombone avait fait un *couac*, ce qui avait causé un léger chuchotement. Elle se rappelait encore que, dans le cours de la promenade, s'étant penchée à la portière, elle avait aperçu des hirondelles, fraîchement revenues d'Égypte, qui rasaient le sol et passaient comme des éclairs entre les jambes des chevaux.

Pendant le banquet, elle n'avait su ni ce qu'elle buvait ni ce qu'elle mangeait, et, à vrai dire, elle avait très peu mangé et n'avait bu que de l'eau rougie. En s'asseyant, elle avait déposé ses gants dans son verre à champagne. Elle avait vu un soir Mlle Bardèche en faire autant, ce qui lui avait paru fort distingué. Elle s'avisait confusément que Mme Cambois la regardait beaucoup et qu'il se mêlait quelque dépit à son admiration. Un moment, elle se réveilla tout à fait pour parcourir des yeux cette grande table en fer à cheval, et, après les avoir arrêtés sur Mme Bourgeret et son mari, l'une accorte et bien disante comme une femme du monde, l'autre grave, un peu empesé comme un diplomate, elle avait embrassé d'un seul regard tout le clan des Guépie, et il lui avait paru que, du coquetier à Polydore, ses cinq demi-frères étaient impossibles, que son père, avec sa serviette nouée autour du cou, était bien vul-

gaire, que sa mère, qui, à chaque instant, changeait sa fourchette de main, était terriblement commune. Elle prévoyait que, lorsqu'on se lèverait de table, cette mère sentimentale voudrait l'embrasser pour faire devant le monde entier acte de possession. Au moment critique, elle se hâta de la prévenir et de lui tendre les deux mains en même temps que, de ses deux bras allongés, raides comme des barres de fer, elle la tenait à distance.

Quelques minutes après, encore toute vêtue de blanc, elle se trouvait seule dans une grande chambre qu'éclairait une lampe. Dans cette chambre, il y avait un beau lit de noyer à rideaux de perse, dont elle admira les bouquets. C'était son lit, quoiqu'elle n'y fût jamais entrée. Elle fureta un peu partout; puis elle fut se poster dans l'embrasure de la fenêtre, et, le front appuyé contre une vitre, elle voyait aller et venir dans la cour des étoiles jaunes ou rouges : c'étaient les lanternes des voitures qui venaient chercher leur monde. Elle entendait des bruits de voix et, sur le pavé, le piaffement des chevaux gorgés d'avoine. Bientôt après des fouets claquèrent, une à une les étoiles disparurent, le silence se fit et, tout à coup, elle sentit deux mains s'enlacer autour de sa taille, quelqu'un la souleva de terre, la coucha tout étendue dans ses bras et l'emporta autour de la chambre en disant :

— Enfin! que cette journée m'a paru longue!

Se penchant sur elle, il lui disait encore :

— Ces cheveux, ces joues, cette petite bouche et le reste, tout m'appartient.

Et, la regardant jusqu'au fond des yeux, il ajoutait :

— Il n'y a pas à dire, tu es à moi, tu es bien à moi, et tout entière.

Et il la mangeait de baisers.

Au même instant, une pauvre petite fille rentrait dans sa chambre solitaire. Comme M[me] Paluel, elle s'était promis, le matin, de faire bonne contenance. En se levant, elle s'était appliqué sur les lèvres un sourire, et elle l'y avait si bien collé qu'il y était resté tout le jour. Elle l'avait montré à tout le monde, au docteur Larrazet comme à M. Blackmore, au curé de Mailly comme à Richard Guépie. A la vérité, dès la tombée de la nuit, il était un peu défraîchi, un peu fripé, un peu fané, comme ces fleurs qui ne vivent qu'un jour; ce n'était plus que l'ombre d'un sourire. Heureusement elle n'en avait plus besoin; la fête était finie. Elle retira de ses cheveux un nœud de rubans qu'elle posa sur une commode, puis un bouton de rose qu'elle jeta tristement dans la cheminée. Elle commença à se défaire; elle ôta sa robe et ses bottines, mais elle ne put aller plus loin; elle se sentait venir une irrésistible envie de pleurer, et, avant

d'avoir dégrafé son corset, elle se laissa tomber sur son lit, enfonçant son visage dans son oreiller pour qu'il étouffât le bruit de ses sanglots. S'était-elle fait des illusions? avait-elle caressé des chimères? Point du tout. S'était-elle jamais figuré?.. Oh! que non pas; l'en soupçonner serait lui faire injure; elle était trop raisonnable pour cela. Et cependant elle prouvait à cette heure qu'on peut décroire sans avoir cru, qu'on peut se réveiller sans avoir dormi et rêvé, qu'on peut se désespérer sans avoir eu d'espérance. Elle pensait à une superbe fille couronnée de fleurs d'oranger, elle pensait à un homme cravaté de blanc, à la beauté de l'une, au bonheur de l'autre, et elle pleurait à chaudes larmes, elle pleurait comme une Madeleine, ses yeux s'en allaient en eau.

La lassitude eut raison de son désespoir, elle finit par s'assoupir. A la pointe du jour, elle entendit frapper trois coups secs à la paroi de sa chambre, qui touchait à celle de M^me^ Paluel, et une voix lui cria :

— Je ne veux pas réveiller Catherine, qui doit être morte de fatigue. Viens vite, Mariette, j'ai besoin de toi.

Elle fut confuse et honteuse de l'état où elle se trouvait. Elle s'empressa de se lever, de s'arroser d'eau fraîche, de s'arranger, d'enfiler les manches de sa robe de cotonnade, et elle descendit bien vite dans la salle à manger, d'où la grande table avait déjà disparu. Les meubles étaient rassemblés dans un coin, sens dessus dessous; les trois fenêtres étaient toutes grandes ouvertes. Armée d'un puissant balai, M^me^ Paluel s'en escrimait avec fureur. Dès qu'elle vit Mariette : — Enfin, te voilà! lui dit-elle, c'est bien heureux. — Et lui jetant une époussette dans les mains :

— Viens donc m'aider à balayer toute la crotte de ces Guépie.

Ce disant, elle se remit à balayer, et avec leur crotte, elle balayait les Guépie eux-mêmes. Elle balayait le filandreux Richard, elle balayait la larmoyante Palmyre, elle balayait l'effronté Polydore, et le coquetier, et le voiturier, et le gabelou, et le marchand de journaux. Quand toute cette poussière fut sortie, elle s'avança dans la cour pour avaler une gorgée d'air pur, et machinalement elle leva les yeux sur une fenêtre du premier étage, dont le volet était hermétiquement clos. Elle poussa un profond soupir. Hélas! derrière ce volet, il y avait une Guépie qu'elle ne pouvait pas balayer.

VICTOR CHERBULIEZ.

*(La troisième partie au prochain n°.)*

LES

# TITRES NOBILIAIRES EN FRANCE

## AVANT ET DEPUIS LA RÉVOLUTION

### I.

La révolution française ne supprima pas seulement la noblesse comme caste et institution politique, elle entreprit encore de faire disparaître toutes les traces, d'anéantir tous les monumens qui en rappelaient l'antiquité et les privilèges. Le 5 novembre 1789, l'assemblée nationale décrétait qu'il n'existait désormais en France aucune distinction d'ordres, et le 15 mars suivant, un autre décret établissait le partage égal des successions sans égard aux biens d'origine noble. Cette assemblée abolissait, le 19 janvier 1790, les qualifications de prince, duc, marquis, comte, vicomte, vidame, baron, chevalier, écuyer, noble et toutes autres semblables, ainsi que les appellations de monseigneur, messire, altesse, excellence, éminence, grandeur. Elle interdisait également l'emploi des armoiries et des livrées. On ne voulut plus qu'il fût tenu compte des parchemins qui constataient l'ancienneté des familles, et, le 4 juin 1790, le ministre de l'intérieur, Saint-Priest, écrivait au généalogiste de la couronne, Chérin, pour lui intimer de ne plus recevoir à l'avenir les titres généalogiques qu'on était auparavant dans l'usage de lui remettre afin qu'il les présentât au roi. Chérin comprit que c'en était fait de sa profession; il s'engagea dans l'armée, où il devait bientôt devenir général et où, plus tard, il fut chef d'état-major de Masséna. Bien des gentilshommes allèrent alors déposer en holocauste leurs parchemins sur l'autel de la patrie. Des monceaux de vieux titres féodaux et de terriers furent livrés aux flammes.

On en envoya encore davantage aux arsenaux, où ils servirent, avec des cartulaires enlevés aux abbayes, à faire des gargousses et des bourres de fusil. Le peuple faisait alors entendre ce refrain :

S'il faut que le canon gronde
Bourré des droits féodaux,
C'est pour annoncer au monde
Que nous sommes tous égaux.

La convention nationale, en appliquant à tout Français la seule qualification de citoyen, passait le niveau sur toutes les têtes. On prétendait ramener tous les hommes à la même condition. Les jacobins s'efforçaient de faire adopter par chacun le bonnet rouge et la carmagnole. Quelques-uns voulurent même supprimer les souliers et chausser tout le monde de sabots. Le ci-devant noble, comme on disait dans le langage révolutionnaire, ne dut plus être désigné que sous le nom que portait sa famille avant d'être anoblie. Mais parfois ce nom avait été oublié. Il rendait méconnaissable l'ex-gentilhomme auquel il était imposé. On se souvient de la colère de Mirabeau contre le journaliste qui l'avait désigné dans *le Moniteur* sous le nom de Riquetti. « Savez-vous, lui cria-t-il, qu'avec votre Riquetti vous avez désorienté l'Europe pendant trois jours? » Il fallut donc le plus souvent se contenter de la suppression du titre et du *de* qui l'accompagnait. Le nom de terre prenait ainsi une physionomie plébéienne. Le marquis de Condorcet ne fut pas appelé Caritat, mais Condorcet tout court; Lafayette cessa d'être le marquis de Lafayette, mais il ne fut pas pour cela le citoyen Motier. Quelquefois cependant l'autorité fut sans pitié pour le nom féodal, et il n'est pas jusqu'au roi que l'on n'ait voulu dépouiller du nom qu'il tenait de ses ancêtres. Louis XVI comparut devant la convention sous le nom assez ridicule de Louis Capet, et le tribunal révolutionnaire condamna Marie-Antoinette sous celui de femme Capet. L'infortuné enfant que l'histoire appelle Louis XVII n'était, pour ses geôliers, que le petit Capet. C'était le temps, il est vrai, où l'on parlait du sans-culottes Jésus et de sa mère, Marie, femme Joseph.

Mais il est moins difficile d'abolir des institutions politiques que de changer les habitudes de langage et les usages de la vie. La tradition et la vanité furent plus fortes que des interdictions formulées par la loi et appliquées avec une inexorable rigueur. Les nouvelles dénominations prirent place dans le style officiel; en dehors des journaux et des clubs, elles ne furent guère usitées. Dans la conversation journalière, on continuait à désigner les hommes et les lieux par leur vrai nom; c'était le seul moyen de s'entendre, car la manie de changer les noms s'était tellement emparée du gouver-

nement qu'il avait débaptisé les villes comme les individus. Il voulait effacer tout ce qui rappelait non-seulement le régime de la *tyrannie,* mais encore le règne de la *superstition.* Les noms des rues n'avaient pas plus trouvé grâce que ceux des personnes et des localités. Les jacobins ne voulurent pas cependant abandonner le nom de famille qu'ils portaient, alors même que ce nom rappelait les croyances proscrites. Saint-Just et Jean-Bon Saint-André ne supprimèrent pas le *saint* qui entrait dans leur nom. Les nobles titrés qui étaient conduits à l'échafaud ou qui fuyaient à l'étranger se voyaient toujours désignés par la masse sous leurs vieilles qualifications aristocratiques. Le duc d'Orléans avait beau prendre le nom d'Égalité, il restait pour les Français le duc d'Orléans, et l'on n'aurait guère été compris si, parlant des frères du roi émigrés, on les avait mentionnés sous le nom des frères Capet; on continuait à les appeler le comte de Provence et le comte d'Artois. Dès que la terreur eut cessé, l'emploi du mot monsieur reparut de tout côté, et, malgré le langage officiel, bien des gens rendirent par politesse, en leur adressant la parole, le titre qu'ils possédaient à ceux qui en avaient été dépouillés. Sous le gouvernement directorial, quelques-unes des qualifications que la loi interdisait furent attribuées par leurs subordonnés aux fonctionnaires de la république. Les directeurs s'en émurent, et des arrêtés du 18 fructidor an v et du 6 brumaire an vi défendirent de donner aux ambassadeurs, aux consuls et autres agens de la république à l'extérieur, ainsi qu'aux généraux en chef et employés militaires de toute classe, d'autres qualités ou dénominations que celle de citoyen. Quand le concordat eut été promulgué, le premier consul, pour ne pas blesser les principes républicains, crut devoir, par un des articles organiques (titre I, article 12), défendre aux évêques et archevêques de prendre une autre qualification que celle de citoyen ou celle de monsieur. La tolérance de ce dernier titre était une dérogation à l'usage imposé par la convention, un retour partiel dans la langue officielle aux vieilles locutions. Bonaparte s'était borné à interdire qu'on donnât aux prélats du monseigneur, qualification qui sentait par trop l'ancien régime et que la nation n'était pas encore préparée à voir reparaître. La chose ne se fit pas beaucoup attendre. Jusqu'en l'an XII, c'est-à-dire jusqu'à la fin du consulat, l'appellation de citoyen demeura la seule légale pour tous les Français; elle fut officiellement appliquée même au chef de la nation. Mais, dans le monde, dans le commerce privé, surtout entre gens de bonne compagnie, on ne donnait plus à personne du citoyen : chacun en était revenu au monsieur. Les femmes s'étaient débarrassées les premières de cette appellation de mauvais goût et avaient repris la qualification de madame. Quand Bonaparte était encore officiellement appelé citoyen premier consul ou citoyen général,

Joséphine, qui avait déjà des dames du palais, sans qu'elles en portassent tout à fait le titre, était universellement appelée M^me^ Bonaparte. C'est l'empire, en 1804, qui raya définitivement du langage officiel les dénominations introduites par la révolution ; elles étaient déjà presque totalement tombées en désuétude. Cependant les titres nobiliaires proprement dits n'avaient timidement reparu qu'après que les émigrés eurent été autorisés à rentrer sous de certaines conditions. On commença alors dans la vie privée à restituer aux gentilshommes le nom et la qualité qui leur appartenaient. Les qualifications usitées sous l'ancienne monarchie reprirent faveur. Mais Napoléon I^er^, en instituant une nouvelle noblesse et en empruntant pour elle à la noblesse féodale une partie de ses qualifications, mit un terme à cette tolérance ; il ne laissait plus les ex-nobles afficher leurs titres. Ces titres, il les confisqua pour ainsi dire à son profit en les soumettant à une hiérarchie qui lui permettait d'en faire un moyen régulier de récompense, un système de promotions, et un complément de la Légion d'honneur. Il accordait à cette nouvelle noblesse des avantages spéciaux et certains privilèges sans en faire tout à fait une classe à part de citoyens, surtout sans la dispenser des charges publiques. Les anciens nobles, auxquels la nouvelle noblesse ne fut pas conférée, — et ils formaient l'immense majorité, — durent renoncer à se parer de leurs titres et se contenter de les recevoir de la bouche de quelques amis qui les leur donnaient encore par courtoisie. Les gentilshommes auxquels leur zèle à servir l'empereur avait valu des lettres d'anoblissement n'obtinrent généralement pas le même titre qu'ils portaient sous l'ancien régime. Napoléon I^er^ leur en attribuait un, presque toujours inférieur à celui qui appartenait à leur famille, car il entendait que sa noblesse restât au-dessus de celle que la révolution avait supprimée, mais qui n'en subsistait pas moins dans l'opinion. Il y eut donc, à partir de cette époque, deux noblesses qui se tenaient fort séparées : l'une, de création récente et qui faisait montre de ses titres, qui renfermait surtout dans son sein des hommes nouveaux, dont plusieurs avaient un passé révolutionnaire jurant fort avec la qualification à eux attribuée; l'autre qui, fière de ses parchemins, vivait à l'écart, et ne dissimulait pas son mépris pour les nouveaux anoblis. Le public eut grand'peine à accepter la métamorphose que la collation des nouveaux titres imposait à tant d'hommes qu'il avait connus sous un autre nom et qui ne rappelait à son esprit rien d'aristocratique. L'archichancelier de l'empire avait vainement été fait duc de Parme et l'architrésorier duc de Plaisance : on disait toujours Cambacérès et Lebrun. Quand on parlait dans la conversation des ducs de Rivoli, de Dalmatie, d'Elchingen, de Dantzig et de Castiglione, on n'employait

jamais que les noms de Masséna, de Soult, de Ney, de Lefebvre et d'Augereau. La loi avait bien pu interdire aux anciens nobles de prendre les titres sous lesquels ils avaient été si longtemps désignés, elle était impuissante à détruire en eux l'orgueil de race, et ils s'indignaient des exigences de l'empereur, qui contraignait certaines familles de vieille noblesse à donner leurs filles en mariage à quelques-uns de ses propres anoblis.

Louis XVIII, en rentrant en France, voulut rapprocher les deux noblesses. Il ne pouvait manquer de rétablir dans leurs titres les gentilshommes qui lui étaient demeurés fidèles. D'autre part, la politique l'obligeait à reconnaître les nobles d'origine impériale comme il reconnaissait la Légion d'honneur. L'article 71 de la charte octroyée porte ces mots : « La noblesse ancienne reprend ses titres ; la nouvelle conserve les siens. Le roi fait des nobles à volonté, mais il ne leur accorde que des rangs et des honneurs, sans aucune exemption des charges et des devoirs de la société. » Les deux noblesses étaient ainsi mises sur le pied de l'égalité, bien que le système des dénominations nobiliaires qui y était adopté ne fût point identique et qu'elles reposassent sur des principes d'un caractère quelque peu différent. Malgré ce rapprochement commandé par la politique, la vieille noblesse garda tout d'abord son dédain pour la noblesse de création impériale. Plusieurs des nobles qui avaient reçu des titres de Napoléon Ier se hâtèrent de reprendre leur nom de famille et la qualification nobiliaire qui y était attachée sous l'ancien régime. Le gouvernement royal affecta de préférer ces vieilles dénominations, comme il mettait fort au-dessus de la Légion d'honneur les ordres du Saint-Esprit, de Saint-Michel et de Saint-Louis, qu'il avait rétablis. Les royalistes, de leur côté, témoignaient peu de considération pour la décoration instituée par l'usurpateur, dont l'effigie en avait disparu pour faire place à celle d'Henri IV. Mais la société sortie de la révolution, les habitudes et les idées qu'elle avait introduites furent plus fortes que l'opposition des ultras aux concessions de Louis XVIII.

La noblesse impériale sut promptement faire sa place à côté de celle de vieille origine, et les membres de l'une et de l'autre se rencontrèrent à la chambre des pairs, où ils siégeaient sur les mêmes bancs. Plus d'un ancien dignitaire de l'empire devint le favori et le familier du roi, et se mêla aux gentilshommes qui l'avaient suivi en émigration. Des alliances entre familles nobles de vieille et de récente origine scellèrent ce rapprochement. La fusion commença alors à s'opérer entre les deux noblesses. Des anoblis de Napoléon Ier reçurent de la Restauration un titre nouveau, d'un degré supérieur et emprunté à l'ancien vocabulaire féodal. Des comtes de l'empire furent

créés marquis; des chevaliers de l'empire furent faits barons; en sorte que, malgré la différence de règles de transmission, les deux noblesses tendirent à s'amalgamer. Cette fusion fut d'ailleurs consacrée pour la chambre des pairs par l'ordonnance royale du 25 août 1817. On y posait des règles qui n'étaient sans doute applicables qu'à la pairie, mais que presque toutes les familles titrées s'approprièrent avec le bénéfice des exceptions que cette ordonnance avait admises. L'article 12 était ainsi conçu : « Le fils d'un duc et pair portera de droit le titre de marquis ; celui d'un marquis et pair, le titre de comte; celui d'un comte et pair, le titre de vicomte; celui d'un vicomte et pair, le titre de baron; celui d'un baron et pair, le titre de chevalier. Les fils puînés de tous les pairs porteront de droit le titre immédiatement inférieur à celui que portera leur frère aîné. Le tout sans préjudice des titres personnels que lesdits fils de pairs pourraient tenir de notre grâce ou dont ils seraient actuellement en possession, en exécution de l'article 71 de la charte. » L'ordonnance de 1817, en combinant le système des titres des deux noblesses, avait inauguré une nouvelle hiérarchie, mais elle n'avait pas pour cela réglé tout ce qui touchait à la transmission des titres, surtout à celle de ces titres multiples qui existaient dans certaines familles. On s'en était remis pour cela à la commission du sceau, qui avait remplacé le conseil du sceau des titres institué par Napoléon Ier. En présence de la foule de nobles arrivés de l'émigration ou qui, restés en France, avaient dû, pour un temps, prendre une dénomination plébéienne, la besogne était immense. La commission s'occupa plus des nouveaux anoblissemens faits par le roi et de l'acquittement des droits pécuniaires réclamés des gentilshommes qui reprenaient leurs titres que de la vérification des preuves fournies par ceux qui les portaient. D'ailleurs, la plupart des parchemins qui auraient permis cette opération étaient détruits. Les usurpations devenaient par là faciles, pourvu qu'on se mît en règle avec le fisc. Aussi ne s'en fit-on pas faute; bien des gens cherchaient à se donner l'apparence de vieux gentilshommes pour s'assurer la faveur des Bourbons. Le roi fut dupe de plus d'une fraude, et l'on assure que, trompé par une usurpation de titre, il fit un jour pair de France le fils d'un bijoutier qu'il prenait pour le descendant d'une noble famille qui a laissé dans la marine un nom glorieux. La confusion qui s'introduisit dans la transmission des titres nobiliaires, à raison du mélange des deux noblesses, s'accrut encore par l'abolition des majorats que porte la loi du 12 mai 1835. Cette abolition entraîna, suivant l'interprétation intéressée de plusieurs, pour tous ceux dont le père ou l'aïeul avait reçu de l'empire un titre nobiliaire l'autorisation de le prendre sans avoir satisfait aux conditions imposées pour sa transmission héréditaire. Les héritiers des nobles de date récente se répartirent

alors pour la plupart les titres de leur père suivant la hiérarchie établie par l'ordonnance de 1817. Les frères, les neveux s'arrangaient entre eux à l'amiable sur ce point, et il en résulta de nouvelles usurpations. Quoique Louis-Philippe ait été fort sobre en matière d'anoblissement, l'absence de contrôle sur le port des titres, la tolérance que l'on montra pour des usurpations manifestes, l'abandon des poursuites contre ceux qui s'arrogeaient un nom ou une qualification ne leur appartenant pas, amenèrent sous son règne un désordre plus grand qu'il n'était sous le gouvernement de la branche aînée et dont la vanité des parvenus se trouva fort bien. On n'observa plus guère les règles de l'ordonnance de 1817. On vit, par exemple, dans diverses familles titrées, tous les fils prendre la qualification nobiliaire de leur père, et du vivant même de celui-ci. Dans telle famille, le fils d'un comte s'intitulait vicomte; dans telle autre, il s'appelait simplement baron. D'après les règles de l'ordonnance de 1817, le second fils d'un baron ou le troisième fils d'un vicomte n'aurait dû, du vivant de son père, porter aucun titre nobiliaire, la hiérarchie consacrée par cette ordonnance s'arrêtant à la qualification de chevalier. Tout au plus ce fils puîné eût-il pu porter le titre d'écuyer, le plus modeste de ceux que présentait la terminologie nobiliaire de l'ancien régime. Mais ce titre, tombé assez bas, n'était plus prisé; c'était le seul que l'on n'eût pu ressusciter. D'un autre côté, le titre de chevalier tendait à perdre presque toute sa signification nobiliaire, parce qu'il se confondait avec celui de chevalier de la Légion d'honneur, dont Louis XVIII avait singulièrement multiplié les brevets, disait-on, pour le déconsidérer; aussi, bien des chevaliers de l'empire s'étaient-ils empressés de solliciter du roi le titre de baron. Les cadets ne se souciaient donc pas d'une qualification qui les eût mis fort au-dessous de leurs aînés, et cependant ils prétendaient à une part dans l'héritage du titre nobiliaire paternel. Ils s'arrogèrent en conséquence des titres qui ne leur appartenaient pas, et sans souci de l'ordonnance de 1817, ils en prirent un quelque peu à leur fantaisie. Quoique le lustre attaché à toutes ces qualifications nobiliaires se fût singulièrement affaibli par la facilité avec laquelle on les obtenait, l'ardeur à s'en décorer n'avait pas pour cela diminué; elle s'observait surtout chez les personnes qui tenaient à déguiser leur origine plébéienne afin de pouvoir frayer avec la vieille noblesse. Celle-ci se montrait de moins en moins difficile pour accueillir les titrés de fraîche date, car elle commençait à ne plus guère connaître la composition de sa caste, dépourvue qu'elle était des moyens de s'assurer de l'authenticité des parchemins. Les généalogistes officiels n'existaient plus; il s'en était improvisé d'autres plus coulans en matière de preuves, et qui spéculaient sur la vanité de bien des gens. Qui grillait du désir d'être

noble et ne pouvait découvrir aucun prétexte apparent pour s'attribuer le titre de marquis, de comte, de vicomte, de baron, ajoutait à son nom le *de*, que le vulgaire prenait pour une marque de noblesse et que, pour ce motif, il qualifiait de particule nobiliaire. Pourtant, on savait fort bien que Poquelin de Molière, acteur et fils d'un tapissier du roi, n'avait jamais été noble, que Caron de Beaumarchais était le fils d'un horloger et que M. de Chamfort était un enfant naturel, né d'un père inconnu! Mais la vanité n'y regardait pas de si près, et moins l'autorité attachait d'importance à toutes ces usurpations, moins on risquait d'être inquiété pour se les être permises, plus on les voyait se multiplier. Ici un père prenait un titre en vue de mieux marier ses enfans, de trouver pour son fils, auquel il en assurait la transmission, quelque héritière; là un marchand enrichi et dont le nom était resté attaché à une maison de commerce échangeait ce nom contre un nom titré destiné à faire oublier la profession à laquelle il avait dû sa fortune et à lui ouvrir l'entrée de la haute société. Sous la restauration, tel officier aspirait-il à être admis dans la garde royale ou dans les gardes du corps quoiqu'il n'appartînt pas à la noblesse, il s'empressait de se décorer de quelque titre qui lui facilitât son admission. Un jeune homme se destinait-il à la diplomatie, pour parvenir plus aisément il se donnait volontiers un titre de noblesse. Tout cela se faisait sans tenir le moindre compte des règles jadis consacrées. Un neveu obtenait sans grande difficulté d'hériter du titre de son oncle, un mari, de celui de quelque ancêtre de sa femme. Dans les dernières années du gouvernement de juillet, le désordre et l'arbitraire avaient ainsi pénétré dans tout ce qui touchait au port et à la transmission des titres nobiliaires. Le nombre de ceux qui se les attribuaient était devenu tel que les gens sérieux n'y attachaient plus qu'une très médiocre importance. Les titres de prince et de duc gardaient seuls leur éclat, parce qu'on avait rarement osé les usurper; quant aux autres, ils couraient les rues. Ce qui en avait accru le nombre, c'est qu'aux titres conférés par le gouvernement français venaient sans cesse s'ajouter ceux qu'on allait acheter au dehors, qu'on arrachait de la faveur de quelque prince étranger; et on les portait bien souvent sans s'être même mis en règle avec le sceau. On vit certaines personnes, afin de mieux donner le change au public, quitter pour un temps la France, de façon à s'y faire oublier, puis reparaître un beau jour sous le déguisement d'un nom nouveau et d'un titre de noblesse exotique. Le gouvernement provisoire de 1848, en présence de pareils abus, s'imaginant que les titres nobiliaires étaient tombés dans un complet discrédit, pensa pouvoir renouveler les mesures décrétées en 1790 par l'assemblée nationale. Dès le 29 février paraissait un décret abolissant les anciens titres de noblesse. Mais cette tentative n'eut

pas plus de succès que celle qu'on fit à la même époque pour remettre en usage la qualification de citoyen, qui figura pendant quelques mois au *Moniteur*. Le public continua à donner leurs titres à ceux qui en avaient porté. Un décret du prince-président du 29 janvier 1852 abrogea finalement le décret du 29 février 1848.

Le second empire reprit le droit de faire des nobles, mais il n'en usa pas beaucoup plus que ne l'avait fait la monarchie de juillet. Il ne songea point d'abord à assurer par des principes fixes et un système régulier de transmission la valeur des titres qu'il conférait ni à réprimer les fraudes à l'aide desquelles on s'arrogeait des qualifications nobiliaires. La confusion continua donc de régner comme par le passé et les usurpations à se produire de toute part. L'intégrité de l'état civil se trouvait ainsi atteinte et le prix des titres accordés par la faveur impériale singulièrement abaissé. On sentit la nécessité de porter remède au mal, et le décret du 28 mai 1858 édicta des dispositions pénales contre ceux qui usurperaient des titres et qui s'attribueraient sans droit des qualifications honorifiques. La difficulté était de procurer l'exécution efficace de la mesure et d'en assurer l'application sans porter atteinte à des droits acquis ni inquiéter les possesseurs légitimes. Le gouvernement impérial crut y arriver en rétablissant le conseil du sceau des titres et en lui donnant une constitution nouvelle.

Créé par le second statut du 1er mars 1808, ce conseil avait été en fait maintenu par la restauration sous la dénomination de commission du sceau des titres, qu'institua l'ordonnance du 15 juillet 1814. En présence de l'afflux incroyable de titres nobiliaires que fit reparaître la restauration, la besogne imposée à cette commission était énorme et elle n'y put suffire. Chargée de statuer sur les demandes relatives aux lettres de noblesse, aux majorats et sur une foule d'autres affaires, cette commission ne songea guère à poser des règles précises pour la prise et la transmission des titres; elle négligea, comme il a été dit plus haut, d'exercer sur les usurpations un contrôle sévère et vigilant. Après la révolution de juillet, on supprima la commission du sceau et l'on attribua simplement à un bureau du ministère de la justice le travail qui était auparavant dévolu à un comité composé des plus hauts personnages. Les référendaires au sceau que l'on avait conservés et qui étaient spécialement chargés de la poursuite des demandes faisaient à peu près tout le travail. Le second empire pensa qu'en remettant la tâche à une commission supérieure, l'on obtiendrait des garanties qui avaient jusqu'alors manqué. En janvier 1859, sur le rapport de M. de Royer, garde des sceaux, le conseil supérieur du sceau des titres fut rétabli avec des attributions plus étendues que celles qu'avait eues l'ancien conseil. Le nouveau devait résoudre les questions qui se rattachaient

à la transmission des titres dans les familles, procéder à la vérification des qualifications contestées, à la confirmation et à la reconnaissance des titres anciens, et proposer pour l'avenir les règles à suivre dans la collation des titres et leur transmissibilité, en fixant les conditions auxquelles cette transmissibilité était assujettie. On appela à faire partie du conseil du sceau des titres, rétabli par décret impérial, trois sénateurs, deux membres de la cour de cassation, deux conseillers d'état et un assez grand nombre de maîtres des requêtes et d'auditeurs au dit conseil. L'œuvre imposée à ces personnes, qui avaient plus de bonne volonté que de lumières spéciales sur la matière, était considérable. Il y avait là de quoi occuper pendant des années, et leur mission était aussi épineuse que délicate. Les pièces faisant souvent défaut pour constater la validité des titres, on en était réduit à recourir à la notoriété. Le nouveau conseil avait à se défendre des pièges que la fraude ne pouvait manquer de lui tendre et à ménager certaines susceptibilités que la politique impériale tenait à ne point froisser. Les termes du rapport de M. de Royer impliquaient pour le conseil de longues recherches et un travail de critique généalogique dont il n'avait peut-être pas apprécié l'étendue. La seule mesure efficace qui suivit le décret du 8 janvier 1859 et qui fut prise en vertu d'un décret rendu le 5 mars suivant, a été l'interdiction à tout Français de porter en France un titre conféré par un souverain étranger sans y avoir été autorisé par décret impérial, après avis du conseil du sceau des titres, et le décret ajoutait que cette autorisation ne serait accordée que pour des causes graves et exceptionnelles.

Le nouveau conseil du sceau des titres, pendant les onze années qu'il a duré, fit peu parler de lui; il ne parvint pas à résoudre les questions épineuses sur lesquelles il devait statuer, à remettre l'ordre là où régnaient la confusion et l'arbitraire. Avertie par les mesures annoncées, l'autorité se montra quelque temps assez difficile pour accepter certains noms de fraîche date et enjoignit à ceux qui les portaient de les abandonner; les rigueurs ne s'étendirent pas aux titres nobiliaires qu'on s'attribuait par un héritage contestable.

La république de 1870 ne pouvait conserver une institution telle que le conseil du sceau des titres, dont le caractère était essentiellement monarchique; mais elle eut le bon esprit de ne pas renouveler la tentative avortée du gouvernement provisoire de 1848, qui abolit les titres nobiliaires et voulut remettre en usage l'appellation de citoyen. Elle laissa les choses dans l'état où elle les avait trouvées, et sans attacher d'importance à ces titres, livrés depuis longtemps un peu au pillage, elle accepta les qualifications nobiliaires dont les individus étaient plus ou moins légitimement en possession. Seulement, dans ces dernières années, les autorités municipales

ont été plus exigeantes à l'égard des titres que se donnent les personnes mentionnées dans les actes de l'état civil et elles ont réclamé des pièces justificatives qu'il est parfois malaisé de leur fournir.

En fait, la charte de 1814 avait apporté par son article 71, en ce qui touche les titres de noblesse, une irrémédiable confusion, puisqu'à une noblesse dont les appellations et les conditions étaient bien définies, la noblesse impériale, elle en associait une autre au sein de laquelle l'anarchie en matière de noms et de qualifications avait depuis longtemps régné ; cette anarchie s'était encore accrue pendant l'émigration, alors que la substitution et l'usurpation des titres n'avaient à craindre aucun contrôle d'un gouvernement établi. En rentrant sur le sol qu'ils avaient quitté près de vingt-cinq années auparavant, les nobles restés fidèles à la royauté légitime portaient des titres dont beaucoup n'avaient jamais été vérifiés. Il y eut en ce temps-là d'audacieuses et d'étranges substitutions de noms et de personnes, même des substitutions de sexe; l'on vit, par exemple, le valet de chambre d'une demoiselle noble, morte en émigration, prendre à son retour en France le nom de sa maîtresse, en simuler le sexe, et obtenir ainsi une pension et un logement au palais de Versailles. Il abusa jusqu'à la fin le gouvernement et le public, qui ne connurent la fraude qu'à sa mort.

L'œuvre dont on avait chargé successivement la commission du sceau des titres et le conseil rétabli en 1859 ne pouvait aboutir. C'était toute une législation rétrospective qu'il eût fallu composer, puisque depuis bien des années l'arbitraire s'était introduit dans le port et la transmission des titres. Sous l'ancien régime, le roi avait entrepris de faire vérifier les titres de noblesse et d'écarter ainsi les faux nobles, mais la besogne était toujours à reprendre. Les usurpations reparaissaient à courts intervalles, et comme la noblesse jouissait alors de privilèges sociaux et échappait en partie à l'impôt, elles étaient bien autrement graves dans leurs conséquences que celles plus récentes qui n'ont porté que sur des dénominations et sur des titres. L'histoire de ces tentatives pour purger la noblesse des familles qui s'y étaient indûment et subrepticement glissées est curieuse; elle forme un des chapitres les plus piquans des annales de l'aristocratie française; l'on y retrouve l'empreinte de notre caractère national. Elle nous montre aussi les vicissitudes par lesquelles ont passé ces qualifications nobiliaires dont la vanité demeure encore si éprise et qui se rattachent étroitement aux transformations politiques de la caste à laquelle appartenait sous l'ancien régime le second rang dans l'état.

Je veux essayer de retracer rapidement ici cette histoire, en mettant en relief la différence qui séparait la vieille noblesse de celle qu'avait voulu créer Napoléon I^er^, et en indiquant les projets qu'il

avait conçus pour donner à sa nouvelle aristocratie plus d'importance et d'éclat. On verra mieux par les pages qui suivent combien il était difficile d'établir de l'ordre et de la régularité dans la transmission et l'héritage des titres que la charte de Louis XVIII maintenait ou faisait revivre.

## II.

En France, au moyen âge, à l'époque de la féodalité, les charges militaires ou, comme nous dirions aujourd'hui, les commandemens dans les provinces, les villes et les châteaux-forts devinrent héréditaires et constituèrent le patrimoine des familles nobles. Ceux qui les avaient exercés dans le principe joignaient à l'autorité militaire l'administration de la justice. C'étaient d'ordinaire des favoris, des familiers du monarque, auxquels celui-ci déléguait la plus grande partie de son pouvoir. Leurs fonctions se transformèrent peu à peu en de véritables souverainetés placées soit directement sous la suzeraineté du roi, soit sous la suzeraineté d'autres officiers dont les charges étaient également devenues héréditaires et qui relevaient sans intermédiaire de la couronne. Il y eut bientôt un plus grand nombre d'échelons entre celle-ci et les offices militaires qui formèrent de la sorte une hiérarchie de sujétion. En même temps, à la suite des usurpations des possesseurs de bénéfices accordés par le roi, la propriété foncière se confondait avec la souveraineté. Tout propriétaire de terre devenait un seigneur qui régnait sur les serfs et les vilains attachés à son domaine, et prenait rang dans la hiérarchie féodale, dont le réseau s'étendit graduellement sur tout le royaume. Il fut vassal d'un seigneur d'un ordre plus élevé et put avoir ses propres vassaux. Les fiefs s'échelonnèrent donc à la façon des charges militaires dont l'exercice s'attachait au reste à la propriété du sol, car celui qui détenait un fief y avait une habitation, un manoir; commandant à ses vassaux et à ses sujets, il y rendait la justice et il y recevait les rentes et redevances qui lui étaient dues en retour de la protection par lui accordée. Les propriétaires dont les terres n'avaient point eu à l'origine le caractère féodal et étaient, comme l'on disait, de francs-alleux, enveloppés, enlacés de tous côtés par cette multitude de seigneurs, durent se recommander de quelques-uns d'entre eux pour s'assurer une protection qui leur devenait indispensable. Ils firent hommage de leurs biens-fonds à un voisin puissant et s'en avouèrent les vassaux, entrant de la sorte dans la hiérarchie féodale en dehors de laquelle ils avaient été d'abord placés.

De tous les devoirs qui liaient le vassal à son suzerain, le service militaire était le plus essentiel et le plus impérieux. Le vassal

devait prêter l'aide de son bras à son seigneur, en défendre le domaine, de même qu'il avait le droit d'exiger de ses sous-vassaux qu'ils défendissent sa propre terre. L'étendue et la forme de l'obligation du service militaire se réglèrent selon l'importance du domaine et le chiffre de la population qui y était attachée. Ici le vassal dut fournir un nombre déterminé d'hommes d'armes; là où il n'eût point été possible d'en trouver un, on se contenta de certaines prestations et redevances faites en vue de la guerre. Ce n'étaient pas seulement les nobles qui avaient à marcher à l'appel du suzerain ; les roturiers finirent par être aussi contraints de porter les armes, mais dans de certaines limites et avec de nombreuses restrictions. Il y eut de la sorte un service féodal noble et un service féodal roturier; le premier d'un caractère bien plus permanent que le second. A l'armée, les rangs se réglèrent pour la noblesse finalement par la terre, et la terre fut classée d'après le service militaire qu'elle devait. Tenir un fief, ce fut donc avant tout être le soldat du suzerain. Aussi, au IXe et au Xe siècle, vit-on la qualification latine de *miles* appliquée à ceux qui desservaient les fiefs. Au XIe, au XIIe siècle, celui-là seul pouvait tenir un fief qui était d'âge à porter les armes. Le fief passait-il par droit d'héritage à un enfant mineur, il était offert au plus proche de ses parens ayant atteint la majorité, et celui-ci le desservait jusqu'à ce que le jeune propriétaire fût en âge de combattre. Les proches parens refusaient-ils cette charge, le suzerain la pouvait confier à quelqu'un des siens, à quelque autre vassal.

L'obligation du service militaire était plus ou moins étroite suivant la nature de ce qu'on appelait l'hommage, suivant que cet hommage était simple ou lige. Dans ce dernier cas, le vassal qui s'avouait l'homme du seigneur était tenu de l'accompagner sans cesse dans ses expéditions guerrières, de l'assister dans ses querelles, toutes les fois qu'il n'en résultait pas un dommage évident pour lui-même. Il y eut un hommage-lige réel et un hommage-lige personnel. Le réel était fondé sur la concession d'un bien-fonds ; le personnel tirait son origine d'une pension, d'une libéralité pécuniaire que celui qui le rendait avait obtenu de son seigneur. Au milieu du XIIIe siècle, la distinction tendit à s'effacer, la plupart des vassaux recevant du seigneur, à titre d'*augment* ou d'accroissement de fief, une pension par laquelle il les tenait dans une plus étroite dépendance. La hiérarchie féodale des terres ne fut plus dès lors l'unique fondement sur lequel reposa l'obligation du service militaire. Toute concession du seigneur à l'égard d'un individu put prendre en ce temps le caractère de fief; toute chose devint susceptible d'être inféodée. Les charges ecclésiastiques furent, comme les autres charges, assujetties à la formalité de l'hommage

envers le seigneur, qui était, dans ce cas, l'évêque, et ce même caractère de fief descendit jusqu'aux plus humbles fonctions domestiques. Tout était concédé à charge d'hommage, et conséquemment en principe sous l'obligation du service militaire. C'était en vue de s'assurer des auxiliaires dans leurs luttes que le roi et les gros vassaux prodiguaient les pensions aux gentilshommes peu fortunés; ils se ménageaient par là le concours d'une foule de nobles nationaux et étrangers. Ces fiefs de pension viagère étaient ce qu'on appelait des *fiefs de soudée*. Quelquefois un noble devenait ainsi pensionnaire de plusieurs princes ou grands barons à la fois. Comme il ne pouvait les servir tous en personne, il se faisait représenter par des substituts à l'armée de ceux près desquels il ne se rendait pas.

On le voit, celui qui tenait un fief devait être avant tout un homme de guerre. Comme les hostilités renaissaient sans cesse au moyen âge entre les seigneurs, il était presque constamment en campagne, appelé ici ou là pour venir en aide à son suzerain. En principe, il servait à ses frais pour un temps limité; il arrivait à l'armée dans un accoutrement et un équipage conformes à son rang et à ses ressources, tandis que le roturier ne se présentait que dans un attirail beaucoup plus modeste. Le noble combattait à cheval, coiffé du heaume, ceint de l'épée, vêtu du haubert, ayant la lance et l'écu. Il revendiquait pour lui seul le droit d'être ainsi équipé, car il se regardait comme l'homme d'armes par excellence, et l'on trouve, en effet, dès le XIe siècle, la qualification de *miles* exclusivement attribuée à celui qui servait dans la cavalerie, arme qui avait le pas sur l'infanterie. Les nobles constituèrent donc d'ordinaire la partie montée de l'armée; ils formaient dans la société du temps l'ordre équestre. Mais, comme il vient d'être dit à propos du service militaire dû par le fief, le noble ne pouvait servir que lorsqu'il avait atteint l'âge convenable. Il lui fallait avoir fait préalablement et dès l'enfance son apprentissage en qualité de page, de damoiseau, de varlet. Une fois qu'il avait ses quatorze ans accomplis, il se rendait à l'armée en qualité de servant de quelque homme d'armes dont il portait l'écu pendant la marche; de là, la qualification d'écuyer qu'on lui donnait, et il devait alors faire ses preuves de force et de courage. C'est seulement quand il les avait faites que, suivant un usage qui a existé chez un grand nombre de peuples, il recevait ses premières armes.

Cette remise se faisait avec solennité et était entourée d'un cérémonial particulier. L'église essaya même de lui donner un caractère tout à fait religieux. L'armement du jeune chevalier, c'est-à-dire du jeune noble qui devait désormais combattre à cheval, devint de la sorte un véritable sacrement. On lui faisait prendre l'epée sur l'autel, et on lui imposait le serment de défendre l'église, les veuves

et les orphelins. Tant qu'il n'avait point été armé chevalier, le noble ne pouvait servir que comme assistant d'un chevalier, que comme son varlet ou son écuyer. C'est ce qui explique pourquoi le titre de chevalier devint un titre d'honneur qui ne pouvait se prendre qu'après une investiture solennelle et dont on était fier. Il fut la marque, la qualification de la vraie noblesse. La chevalerie se constitua de la sorte en un ordre de l'état, dont les membres se piquaient de généreux sentimens, se donnaient la mission de défendre les opprimés et de servir les dames. Ce fut, comme on l'appela, le *temple d'honneur*; mais elle perdit peu à peu ce caractère élevé, tant parce que les nobles furent loin de se conformer à de si beaux principes que parce qu'on la conféra directement comme récompense à des hommes qui ne suivaient nullement la profession des armes. On attacha les titres de chevalier et d'écuyer à certains offices de magistrature, alors que l'exercice de la justice se détachait du commandement militaire. Le roi créa des chevaliers ès-lois dont la mission n'avait rien de commun avec celle de paraître sur les champs de bataille. De plus, les changemens apportés dans l'organisation des armées par l'institution des troupes permanentes enlevèrent à la vieille gendarmerie française, composée d'abord exclusivement de chevaliers, une grande partie de son importance. Il arriva donc qu'après avoir désigné une sorte de grade militaire, le titre de chevalier ne fut plus qu'une appellation indiquant la noblesse. Elle s'attacha au gentilhomme de vieille, d'illustre famille, qui s'en parait quand il avait atteint sa majorité. Aussi les rois ne conférèrent-ils d'abord ce titre qu'aux nobles des grandes maisons, à ceux qui, par leur fortune ou leurs exploits, s'étaient placés au premier rang. On veillait à ce qu'il ne fût point usurpé par de petits nobles sans avoir et sans notoriété. Une ordonnance de 1270 porte que nul ne peut être chevalier s'il n'est gentilhomme de parage, autrement le roi et le baron avaient le droit de lui couper ses éperons dorés, insignes du chevalier, les écuyers ne pouvant alors porter que des éperons argentés. Ceux-ci cessèrent également de représenter les jeunes servans d'armes des chevaliers dont l'emploi commençait au reste à tomber en désuétude. Comme le gentilhomme qui n'avait point été armé chevalier gardait la simple qualification d'écuyer, celle-ci finit par être donnée aux gentilshommes de mince extraction. La noblesse se trouva par là partagée en deux classes, la noblesse de chevalerie et celle qui ne pouvait prendre que le titre d'écuyer. L'ensemble constitua ce qu'on appela les gens de qualité. Il ne fut plus besoin d'une réception solennelle, d'un cérémonial spécial, comme cela avait été par le passé, pour être déclaré écuyer ou chevalier. Des lettres-royaux suffisaient à celui auquel l'un ou l'autre titre était conféré, et le gentilhomme put

transmettre à ses descendans sa qualité de chevalier ou d'écuyer avec les privilèges qui y étaient attachés, et dont jouissait aussi sa femme, fût-elle même de naissance roturière. Au reste, à partir du XVII^e siècle, on ne distingua plus guère entre la noblesse de chevalerie et celle des écuyers; c'étaient des titres plus relevés que les gentilshommes ambitionnaient. En principe néanmoins, la qualification de chevalier, transmise dans une famille noble, était tenue pour l'indice d'une vieille origine, quoique les rois l'eussent attachée à certaines charges, à certains offices dont la possession n'impliquait certes pas l'ancienneté de la noblesse. Mais jusqu'au XVI^e siècle, la distinction entre chevaliers et écuyers demeura très marquée. Seul, le chevalier avait le droit de porter la cotte d'armes et la double cotte de mailles, de prendre dans ses vêtemens l'or, l'écarlate, les fourrures usitées du temps, à savoir : le vair, l'hermine et le petit-gris. Lui seul était autorisé à se faire représenter sur son sceau en armure complète et à arborer sur son manoir la girouette, image du pennon. Tandis que l'écuyer n'était désigné que par son nom, le chevalier était qualifié de monsieur et de monseigneur.

Si, par le nouveau caractère qu'elles prirent, les dénominations de chevalier et d'écuyer finirent par indiquer simplement le rang de la noblesse, elles n'enlevèrent pas pour cela à la possession du fief noble sa valeur et son importance pour marquer aussi le rang. C'était toujours effectivement d'un fief que le gentilhomme tirait son nom de noblesse. Le roi conférait-il la noblesse héréditaire à un roturier, il érigeait en fief noble quelque terre dont il lui faisait don ou que celui-ci possédait déjà; il en augmentait au besoin l'étendue et les dépendances et y attachait des privilèges seigneuriaux. Le roi pouvait pareillement élever la condition du gentilhomme en érigeant sa seigneurie en un fief de dignité d'un rang supérieur. La qualité du fief indiquait donc celle de la noblesse. Le gentilhomme, pour se désigner personnellement, mettait après son nom de baptême, la seule appellation qui existât à l'origine pour l'individu, le nom de sa seigneurie ou, comme on disait aussi, de sa sirerie, précédé d'un *de*. C'est ainsi que l'ancêtre des Montmorency s'appelait Bouchard, sire ou sieur de Montmorency et, en sous-entendant le mot sieur, Bouchard de Montmorency; que l'on disait de même Hugues de Crécy, Thomas de Marle, Guy de Rochefort, Simon de Néaufle, etc. Le noble possédait-il plusieurs seigneuries, il prenait d'ordinaire le nom de la plus importante ou de celle qu'avait le plus anciennement possédée sa famille. Mais le droit d'ajouter la qualité de sieur ou de sire devant ce nom de seigneurie ne pouvait passer qu'à l'aîné de ses fils, puisque le fief se transmettait par droit de primogéniture. Les puînés portaient simplement après leur nom de baptême le nom de la seigneurie précédé du *de*, sans pouvoir se qualifier de sei-

gneur de l'endroit. De la sorte, l'appellation de la seigneurie se transformait en un nom de famille. Toutefois, à l'origine, le privilège qu'avait l'aîné de posséder la totalité du fief n'était pas absolu. Les puînés, à la mort du père, en obtenaient par droit d'héritage souvent chacun une fraction ; cette parcelle devenait un véritable arrière-fief de la seigneurie ; ils en faisaient hommage à l'aîné, possesseur de celle-ci, et dont ils relevaient conséquemment comme vassaux. Ils pouvaient dès lors prendre le nom particulier que portait le fonds de terre qui leur était accordé dans la succession. Philippe Auguste, dans son domaine royal, avantagea plus encore les puînés ; il leur fit assigner une part dans le fief sans les astreindre à relever de leur aîné, et en ne leur imposant pour suzerain auquel serait dû l'hommage que le seigneur dont avait relevé leur père. Mais dans la plus grande partie du royaume l'ancien usage persista. Les puînés furent, comme on disait, *parageurs*; ils tinrent leurs fiefs de l'aîné, tantôt ajoutant à leur nom de baptême le nom de la fraction du fief paternel pour laquelle ils devaient hommage à leur frère, tantôt gardant simplement, sans se qualifier de sire ou de sieur, le nom de la seigneurie paternelle. Cette communauté de nom entre les frères tenait au reste à ce que, suivant le plus grand nombre de coutumes, l'aîné des enfans n'avait sur le fief qu'un simple droit de préciput. Il prenait le manoir, il héritait des armes du père, et les puînés n'en étaient pas alors réduits à une mince légitime, à ne se partager que quelques objets mobiliers. Si le père avait possédé plusieurs fiefs, à sa mort, malgré le droit de primogéniture établi en principe, les puînés pouvaient dans certains cas en avoir un comme apanage, et ils ne manquaient guère d'en prendre le nom. La famille arrivait donc, par ces diverses circonstances, à se partager en plusieurs branches différemment dénommées. Tandis que la branche aînée gardait le nom de l'ancienne seigneurie, les puînés adoptaient des noms nouveaux, sans cependant abandonner tout à fait le nom paternel, qui représentait celui de la souche. Ils devenaient alors seigneurs à leur tour d'un fief différent du fief auquel leur famille avait dû originairement son appellation. N'avaient-ils point de fief, ils faisaient suivre, pour se désigner, le nom paternel, gardé par eux, de la qualification de chevalier ou d'écuyer, selon que l'une ou l'autre avait appartenu à leurs aïeux. Bien entendu, un cadet pouvait par ses mérites personnels obtenir pour lui-même une seigneurie et devenir ainsi la tige d'une nouvelle famille seigneuriale dont parfois l'importance éclipsait celle de la branche aînée.

Les choses se passaient semblablement pour ce qu'on appela le fiefs de dignité, c'est-à-dire pour ceux auxquels étaient attachés les titres de duché, marquisat, comté, vicomté, baronnie. Ces dénomi-

nations avaient perdu, dès le XIIIe et le XIVe siècle, leur ancienne acception et ne représentaient plus, comme cela avait été dans le principe, des charges militaires. Les ducs étaient d'abord les officiers auxquels le roi donnait un grand commandement, les généraux d'armée (en latin *duces*); les marquis, ceux qui commandaient sur les marches ou frontières; les comtes (en latin *comites*), les gouverneurs de province, choisis d'ordinaire parmi les *leudes* ou compagnons du roi; les lieutenans de ces comtes, résidant dans certaines villes ou certains cantons de la province, portaient le titre de vice-comte ou vicomte et n'étaient parfois, comme ils le demeurèrent en Normandie, que d'un rang fort inférieur; ailleurs ils devinrent de gros personnages et finirent par se rendre indépendans du comte. Le terme de baron avait eu primitivement un sens générique. Ce mot, vraisemblablement d'origine celtique, signifiait simplement homme puissant. Les principaux vassaux du roi et des grands feudataires étaient qualifiés de barons. Voilà comment la dénomination de baronnie fut appliquée à un fief d'une étendue notable et comptant bon nombre de vassaux. Elle resta attachée à diverses seigneuries auxquelles n'était pas donnée l'une des qualifications de marquisat, de comté ou de vicomté et qui étaient généralement de moindre importance que celles qu'on désignait par ces appellations. Tout cela formait l'ensemble des fiefs de dignité, et, quoique les barons et les comtes fussent réputés de moindre rang que les ducs et les marquis, il n'y eut pas entre eux une hiérarchie nettement arrêtée. Les fiefs auxquels ces dénominations respectives s'appliquaient ayant passé par diverses vicissitudes, ils subirent des diminutions ou des augmentations. De la sorte, telle seigneurie qui n'avait que le titre de vicomté, par exemple, devint beaucoup plus importante que tel comté et prit en fait le pas sur lui; tel marquisat devint aussi important que tel duché. Il régna conséquemment une grande inégalité entre les fiefs de dignité de dénomination identique. Le titre qu'ils conféraient perdit peu à peu, à dater du XVIIe siècle, son caractère féodal pour devenir une simple qualification nobiliaire d'un rang élevé. Voilà comment le titre de comte était donné aux ambassadeurs pendant leur mission près d'une cour étrangère, comment les membres de certains chapitres, par exemple, les chanoines de Lyon, de Brioude, de la collégiale de Mâcon, prenaient tous la qualification de comte. Lors des érections de terres en pairies, des comtés et des marquisats reçurent quelquefois ce privilège et se trouvèrent par là placés au-dessus de ceux des duchés auxquels n'était pas attachée la pairie. Cependant en France et en divers autres états de l'Europe, à dater environ du XVIe siècle, on adopta pour les titres nobiliaires une certaine hiérarchie qui différa peu d'un pays à l'autre. Elle fit

règle, mais elle subit bien des exceptions; elle donnait l'ordre descendant suivant : duc, marquis, comte, vicomte, baron; au plus bas de l'échelle se trouvaient rejetés le titre de chevalier, et au-dessous celui d'écuyer. On n'assigna pas de rang bien déterminé au titre de vidame, qui se transmettait héréditairement dans quelques familles, mais qui ne pouvait aspirer à un échelon supérieur, car le vidame était, dans le principe, le seigneur que l'évêque ou l'abbé choisissait pour défendre son fief et auquel il remettait en temps de guerre le commandement de ses vassaux. D'ailleurs tous ceux qui portaient en France le titre de vidame, à une seule exception près, relevaient non directement du roi, mais simplement de l'évêque ou de l'abbé, dont leurs ancêtres avaient été les avoués. Quant à la qualification de châtelain, bien que bon nombre de châtellenies eussent pris au moyen âge le caractère de fief héréditaire, elle demeura personnelle et n'entra pas plus dans la hiérarchie nobiliaire que les titres de bailli et de sénéchal, que se transmettaient héréditairement, comme titre d'office, quelques familles. La distinction de *chevalier banneret*, c'est-à-dire de chevalier commandant à des vassaux, et de chevalier simple ou *bachelier* avait disparu.

En Angleterre, à la chambre des lords, on retrouve à peu près le même système de graduation que celui qui prévalait en France. Les marquis prennent rang après les ducs, les comtes après les marquis, les vicomtes après les comtes et les barons après les vicomtes. En dehors de la pairie, il s'était constitué chez nos voisins une classe inférieure de noblesse correspondant à celle qui chez nous ne possédait pas de fief de dignité et qu'on appela les petits barons ou baronnets ; avec eux se confondirent les anciens bannerets. Ils n'avaient d'ordinaire que de modestes seigneuries dont ils tiraient la qualification de *sir*, qui leur est restée. Quant au titre de chevalier (*knight*), il finit, comme en France, par être une simple marque de noblesse que prirent ceux qui n'avaient point de titre plus élevé, mais il ne constitua qu'un titre personnel que la reine accorde aujourd'hui comme récompense. La qualification d'écuyer (*squire*) tomba si bas qu'elle finit par être attribuée, comme en France celle de monsieur, à toutes les personnes de quelque respectabilité.

En Allemagne, où la féodalité résista davantage, où les seigneurs s'érigeaient en vrais souverains et n'étaient liés au suzerain que par un lien assez lâche et souvent rompu, le rang des fiefs se régla bien plus d'après la nature de la vassalité que d'après la qualification du fief. Les vassaux immédiats de l'empereur, quel que fût leur titre, se plaçaient au-dessus de ceux dont la dépendance n'était que médiate. Les princes-électeurs avaient sans conteste le premier rang, mais, à part cela, la hiérarchie des titres n'était point observée, d'autant plus que les nobles créés par les

princes-électeurs et d'autres grands vassaux, en vertu d'un droit que ceux-ci s'étaient arrogé, ne pouvaient prétendre à la même importance que les nobles qui tenaient leur noblesse de l'empereur, qu'elle fût personnelle ou héréditaire. Entre les comtes ou *grafs*, on distinguait les landgraves, les margraves, les burgraves, qui constituaient la haute noblesse; mais leur préséance se réglait moins par leur titre que par l'étendue et la puissance de leur domaine. Au-dessus d'eux se plaçaient généralement les *herzogs* ou ducs, peu nombreux en Allemagne, et, par dessus eux, les archiducs. Les *freiherren* ou barons n'étaient, à proprement parler, que les possesseurs de terres affranchies de tout service roturier, mais cette qualification fut de bonne heure donné par les princes comme un titre inférieur de noblesse. Dans les villes libres de l'empire, les gros bourgeois qui avaient exercé des charges municipales formèrent la souche d'une sorte de noblesse inférieure jouissant de privilèges et qu'on appelait les patriciens. Quant à la qualification de chevalier (*ritter*), elle resta ce qu'elle était à la fin du moyen âge, une simple marque de noblesse. Dans le royaume de Bohême, on partageait la noblesse en deux classes, celle des barons et celle des chevaliers. Les comtes, qui étaient peu nombreux, faisaient corps avec la première, et les marquis n'existaient point. En Espagne, au XVI[e] et au XVII[e] siècle, la haute noblesse comprenait les ducs et les princes, les marquis et les comtes. Au-dessous d'eux se plaçaient les barons et au plus bas de l'échelle était la petite noblesse vivant sans éclat de son revenu. Dès le principe, l'usage des parages n'avait point été admis en France pour les grandes baronnies. Il en résulta que les fiefs de dignité ne se partagèrent pas, et jusqu'à la fin de l'ancienne monarchie ils relevèrent tous directement du roi et furent indivisibles. Ils se transmettaient par droit de primogéniture. L'aîné des fils héritait donc du titre attaché au fief. Il était duc, marquis, comte, etc., comme l'avait été son père, si toutefois le roi n'avait point érigé pour lui la seigneurie paternelle en un fief d'un rang plus élevé. Mais comme un gentilhomme pouvait posséder plus d'un fief de dignité, réunir dans sa main, par suite d'héritage ou autrement, diverses terres titrées, les puînés, si l'aîné y consentait, en recevaient quelquefois leur part. En droit, tous les fiefs de dignité, comme les autres seigneuries, compris dans la succession, étaient dévolus à l'aîné, qui prenait les divers titres que son père avait portés. Accordait-on, au contraire, au puîné la jouissance d'un des fiefs de dignité laissés par le père, ce fils cadet en prenait alors ordinairement le titre, tandis que l'aîné gardait le fief de dignité principal et en portait le nom. De la sorte, deux frères, et même davantage, pouvaient hériter à la mort de leur père de la même qualification, si l'héritage de celui-ci comprenait plusieurs fiefs de

dignité semblablement intitulés. Le noble avait-il deux comtés, par exemple, et son fils aîné se dessaisissait-il du second, le puîné recevait ce comté et en portait le nom et le titre. Il devenait ainsi la tige d'une branche nouvelle de la maison noble dont l'aîné conservait le nom de famille, le titre originel et les armoiries. Toutefois, ce n'étaient là que des exceptions. La règle, comme il a été dit, voulait que l'aîné prît tous les fiefs de dignité de son père et ne laissât au puîné que la simple qualification de chevalier. Celui-ci pouvait tout à coup l'échanger contre le titre le plus élevé, si son aîné venait à mourir sans postérité. L'histoire des familles nobles nous fournit bien des exemples de ces faits. Quoique Maximilien-Pierre-François de Béthune, duc de Sully, mort en 1694, eût laissé dans son héritage, outre le duché de Sully, les principautés de Henrichemont et de Boisbelle, les marquisats de Rosny et de Conti, la baronnie de Bontin, les vicomtés de Meaux et de Breteuil, tous fiefs de dignité dont il avait les titres, son fils puîné n'eut pas la moindre part dans ce vaste domaine, qui resta à l'aîné. Il fut simplement le chevalier de Sully. Mais son aîné étant venu à décéder sans enfant, le chevalier devint soudain duc de Sully.

On le voit, il n'existait en France pour la transmission des titres rien de semblable à ce que l'ordonnance de 1817 établit pour la pairie. Tout se réglait pour la transmission des fiefs de dignité par la coutume de la province et par le partage adopté pour la succession. Les fiefs de dignité étaient-ils répartis entre les puînés, ce n'était pas toujours suivant l'ordre hiérarchique des qualifications attribuées à ces fiefs qu'ils étaient distribués; on se conformait au désir exprimé par le défunt ou aux conventions intervenues entre les frères. Il y avait dans certaines provinces des usages particuliers touchant l'ordre et la transmission des titres. Ainsi en Bretagne, au dire d'Alain Bouchard, le titre le plus élevé de noblesse était celui de comte, traduit souvent en latin par le mot *consul*, parce que le souverain de la province qui s'était arrogé le droit d'anoblissement portait seul le titre de duc. Au-dessous des comtes venaient immédiatement les barons ou *bers*. Les aînés des maisons nobles étaient comtes et les puînés prenaient le titre de quelque baronnie. Par exemple, dans la famille des comtes de Rennes, tandis que l'aîné avait ce titre, le puîné portait celui de baron de Fougères. En Sardaigne et en Piémont, les aînés des familles nobles prenaient du vivant de leur père le même titre que lui.

Le simple titre de chevalier qu'ils étaient réduits à porter humiliait quelque peu la vanité des puînés, que ne satisfaisait pas non plus toujours l'attribution d'un arrière-fief relevant du fief paternel. S'ils pouvaient obtenir parfois de la faveur royale un titre plus

élevé, la plupart se trouvaient exposés à demeurer toute leur vie hiérarchiquement fort au-dessous de leur aîné; et cependant ils n'étaient pas moins fiers que lui de leur noblesse. En France surtout, où les familles nobles tenaient à ne point altérer la pureté de leur sang et où tout gentilhomme faisait parade de son extraction, les cadets ne se seraient pas résignés, comme ils le font en Angleterre, à porter une qualification qui les confond avec la roture. N'avaient-ils point de part dans la distribution des fiefs de dignité compris dans l'héritage, ils cherchaient, et cela arriva de bonne heure, à se procurer un titre qui les rapprochât de leur aîné. Tout en gardant le nom paternel que portait l'héritier par droit de primogéniture, ils l'accompagnaient d'une qualification nobiliaire d'un ordre moins élevé toutefois que celle qu'avait eue leur père. Les cadets qui agissaient ainsi devaient se munir de l'autorisation royale, mais bien souvent ils s'en dispensèrent et se contentèrent de l'agrément de la famille. Cette usurpation par les puînés d'un titre supérieur à celui de chevalier et qui n'était pas celui d'un des fiefs de dignité du domaine paternel, se fit sans tenir toujours compte de l'ordre hiérarchique signalé ci-dessus, et l'on vit des cadets prendre un titre hiérarchiquement plus élevé que celui qu'avait le frère qui les précédait immédiatement. Tantôt le nom joint à ce titre était celui du fief de dignité de l'aîné et le même nom s'accolait de la sorte à deux qualifications différentes, ce qui était absolument contradictoire avec la nature du fief, une terre ne pouvant être à la fois, par exemple, duché et comté, marquisat et vicomté ; tantôt c'était à l'ancien nom de famille, abandonné pour celui d'un fief de dignité, que le puîné demandait l'appellation qu'il ajoutait à la qualification par lui prise. Dans le commerce journalier, la courtoisie faisait souvent donner à l'aîné du vivant de son père le titre que portait celui-ci, et de même qu'il pouvait y avoir deux femmes désignées par le même titre, la douairière et la bru, on vit ainsi quelquefois deux ducs, deux comtes du même nom. La chose pouvait se produire tout à fait légalement dans les familles de pairs, si le roi autorisait le père à se démettre de son vivant de son duché ou de son comté-pairie en faveur de son fils aîné. Alors celui-ci devenait duc et pair ou comte et pair, et le père gardait le simple titre de duc ou de comte. Le plus ordinairement le fils aîné d'un duc ou de quelque autre grand seigneur titré portait du vivant de son père le nom d'une des seigneuries comprises dans l'héritage paternel, ou même celui d'une seigneurie que lui avait léguée un ascendant ou un collatéral, et c'était seulement à la mort du père que ce fils reprenait le titre et le nom de sa famille. Tels ont été les divers usages qui introduisirent surtout des dérogations aux anciennes règles. On s'habitua peu à peu à voir presque tous les enfans mâles d'une famille noble porter du vivant

de leur père des titres supérieurs à celui de chevalier, et comme on observait parfois dans la prise de ces titres la hiérarchie, le vulgaire tenait volontiers tous les fils d'un noble pour autorisés à prendre chacun un titre.

Dans plusieurs maisons ducales, le fils aîné portait le titre de prince, dont l'apparition dans la hiérarchie des titres ne date en France que du xvi$^{e}$ siècle. Encore à cette époque, l'opinion dominante était-elle que le titre de prince ne pouvait appartenir qu'à un véritable souverain et aux membres de sa famille. Depuis longtemps chez nous, les fils et les frères du roi recevaient le titre de princes du sang, ses filles et ses sœurs, celui de princesses du sang. Il arriva ensuite que les possesseurs de certaines seigneuries réclamèrent pour elles le titre de principauté, se fondant généralement sur des documens fort contestables. Des maisons de haute noblesse obtinrent alors du roi ou du saint empire pour leur fils aîné le titre de prince, auquel fut attaché le nom d'une seigneurie. Cette qualification, qui ne figurait pas à l'origine dans la hiérarchie des titres usités, finit par y faire sa place, et, au siècle dernier, on la classa tour à tour avant ou après le titre de duc. L'une des plus anciennes principautés nées de la sorte et qui valut son nom à une illustre maison est la seigneurie de Guéméné. Charles IX lui reconnut le titre de principauté. Elle appartenait aux anciens vicomtes de Rohan, ancêtres d'une famille qui devint plus tard ducale. Dans cette même maison de Rohan, nous rencontrons une autre principauté de date plus récente, celle de Soubise créée par Louis XIV en faveur du fils d'Hercule de Rohan, comte de Rochefort, puis duc de Montbazon. Autre exemple : le comte François II, père de François de La Rochefoucauld, qui a été mêlé aux guerres religieuses du xvi$^{e}$ siècle et périt à la Saint-Barthélemy, ayant pris parmi ses titres celui de prince de Marsillac, tiré d'une seigneurie qui prétendait à la qualification de principauté, les aînés de sa maison adoptèrent l'usage de porter du vivant de leur père le titre de prince de Marsillac, et c'est sous ce titre que fut d'abord connu, avant d'être appelé duc, comme héritier du cinquième François de La Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes*. En reprenant le titre de duc, La Rochefoucauld ne fit ainsi que se conformer à ce qui se pratiquait dans d'autres maisons ducales. Ce n'étaient pas seulement les aînés qui échangeaient à la mort de leur père et en d'autres circonstances le titre qu'ils avaient d'abord porté, c'étaient encore les cadets. Comme les qualifications de marquis, de comte, de vicomte, tendaient à perdre leur acception féodale et à ne plus représenter qu'un degré dans la hiérarchie nobiliaire, on vit souvent les puînés, tout en gardant le nom paternel, y ajouter un titre immédiatement inférieur à celui qu'avait leur aîné. Quand celui-ci faisait pareillement

prendre à son propre fils un titre inférieur au sien, mais de même dénomination, le puîné et ses enfans se contentaient d'une qualification moins élevée que celle de la branche aînée, dont ils retenaient pourtant le nom, titre qu'ils échangeaient contre un titre plus élevé si la branche aînée venait à s'éteindre. Cela explique comment, contrairement aux règles qui présidaient, dans le principe, à la transmission des fiefs, diverses branches de la même famille portèrent le même nom de fief avec une qualification nobiliaire différente. Il y avait par exemple, à côté d'une branche ducale, une branche de comte ou de vicomte. C'était là une première confusion; elle s'accrut par l'usage où furent les enfans, du vivant de leur père, surtout les puînés, de prendre à la guerre ou dans le monde un nom de noblesse de fantaisie, tout au moins un nom emprunté à quelque ascendant. Ceux des fils qui entraient dans l'état ecclésiastique en agissaient de même. Le gentilhomme se rendait-il célèbre sous ce nom d'emprunt qu'acceptait sa propre famille, il le gardait sans se mettre en peine d'obtenir l'agrément du roi, qui fut cependant quelquefois formellement accordé. On pourrait citer bien des exemples de ces changemens arbitraires de noms dans les grandes familles de France. Je n'en rappellerai que deux qui suffiront pour donner une idée des libertés qu'on s'arrogeait en pareille matière. Des quatre fils de Jules-François-Louis de Rohan, prince de Soubise, l'aîné, qui fut le trop fameux maréchal, hérita du titre paternel, qu'il porta de bonne heure, son père étant mort à vingt-sept ans; le second, qui entra dans l'église et devait être plus tard le cardinal de Soubise, fut d'abord appelé l'abbé de Ventadour; le troisième fut connu sous le nom de comte de Tournon, et le quatrième, bien loin de ne porter que la modeste dénomination de chevalier, était désigné sous le sobriquet de prince René, emprunté à l'un de ses noms de baptême; le fils du maréchal, mort en bas âge, reçut le nom de comte de Saint-Pol. Dans une autre illustre famille qui a compté quatre maréchaux de France, nous voyons le fils du second maréchal, Adrien-Maurice, duc de Noailles et comte d'Ayen, porter d'abord le titre de marquis de Mouchy, puis l'échanger pour celui de comte de Noailles et reprendre le nom de Mouchy en devenant maréchal, nom auquel s'attacha la qualification de duc que le roi d'Espagne lui avait d'abord donnée. Ce maréchal de Mouchy fit prendre à son troisième fils, devenu le premier de ses enfans par la mort des deux aînés, le titre de prince de Poix, et au dernier de ses fils, d'abord connu sous le nom de chevalier d'Arpajon que ce cadet avait pris en mémoire du comte d'Arpajon, son aïeul maternel, le titre de vicomte de Noailles, tandis qu'on appela marquis de Noailles le second des neveux du maréchal de Mouchy, fils puîné de son frère aîné, Louis, duc de Noailles, également maréchal de

France et en faveur duquel le comté d'Ayen fut érigé en duché (1).

Le public s'embrouillait facilement au milieu de ces changemens de noms qui s'opèrent aussi fréquemment dans la noblesse d'Angleterre, mais d'une façon plus régulière ; ils ont donné lieu parfois à de plaisans quiproquos. Une distribution aussi arbitraire de titres que celle qui vient d'être signalée amenait une confusion dont se plaint déjà Montaigne dans le chapitre de ses *Essais*, intitulé des Noms : « Un cadet de bonne maison, écrit-il, ayant pour son appanage une terre sous le nom de laquelle il a été cogneu et honoré ne peut honnestement l'abandonner. Dix ans après sa mort, la terre s'en va à un estranger qui en fait de même : devinez où nous sommes de la cognoissance de ces hommes. Il ne faut pas aller quérir d'autres exemples que de notre maison royale, où autant de partages autant de surnoms. Cependant l'originel de la tige nous est échappé. »

La confusion qui s'introduisait dans la dénomination des familles prêtait aux usurpations de qualifications nobiliaires. Aussi les marquis et les comtes pullulaient-ils dans le monde au commencement du siècle dernier. Saint-Simon, dans ses *Mémoires,* dit que ces titres sont tombés dans la poudre. De jeunes seigneurs de noblesse plus ou moins authentique se donnaient du marquis ou du comte et compromettaient par l'insolence de leurs manières et le débraillé de leur conduite la qualité dont ils se paraient. Le théâtre versa sur eux le ridicule et contribua ainsi à discréditer des titres auparavant si haut places. Mais les Dorante faisaient encore bien des dupes, et Molière, en mettant en scène M. Jourdain, avait sous les yeux de nombreux modèles. Il n'était pas jusqu'à la cour où l'on ne s'amusât quelquefois de ces titres de marquis et de comtes supposés et où l'on n'en fît de méprisans sobriquets. Une anecdote racontée dans une de ses *Lettres* par le baron de Pöllnitz nous montre qu'il arrivait au roi lui-même de prendre le titre de marquis en mauvaise part. Il est vrai qu'à cette époque, la noblesse, surtout celle de cour, avait bien dégénéré. Les jeunes gentilshommes se ruinaient par le jeu et la débauche et oubliaient les vertus guerrières de leurs ancêtres. On eût pu leur adresser les sanglantes invectives que Juvénal lançait aux nobles de son temps, dans sa célèbre satire où il rappelle que la vraie noblesse est la vertu :

Nobilitas sola est atque unica virtus.

La noblesse donnait alors de plus en plus la main à la roture ; elle s'encanaillait, comme disait un contemporain. Non-seulement

(1) Le duché d'Ayen ne fut pas duché-pairie comme le duché de Noailles. On distinguait avant la révolution les ducs et pairs des simples ducs. Entre ces derniers, les uns avaient des lettres vérifiées en parlement, les autres ne recevaient qu'un brevet du roi.

elle se mêlait sous des prête-noms à des trafics et à des tripotages financiers, les gens titrés épousaient des héritières de riches traitans ou d'opulens bourgeois et *fumaient ainsi leurs terres*, suivant leur impertinente expression, mais les roturiers l'envahissaient de toute part à l'aide de titres nobiliaires qu'il n'était pas bien difficile d'obtenir, car l'anoblissement s'attachait à une foule de fonctions. Les rois avaient accordé la noblesse au premier degré à nombre d'offices et de magistratures, et l'exercice de plusieurs de ces charges pendant deux ou trois générations, dans certaines conditions, faisait acquérir la noblesse héréditaire. L'entrée dans ces charges, dont la plupart étaient vénales, fut un sûr moyen d'arriver à être gentilhomme. Il y avait là une prime pour engager à les acheter. Tels offices qui conféraient la noblesse n'étaient pas d'un ordre bien élevé. Par exemple, les charges municipales, dans maintes villes de France, valaient la noblesse personnelle au bout d'un certain temps d'exercice et donnaient par là un facile accès à la noblesse héréditaire. Ce privilège pour les offices municipaux fut renouvelé à diverses reprises. En confirmant les maires, échevins, capitouls, jurats, etc. dans la jouissance pour eux et leur famille, et même pour leur descendance, du privilège de noblesse, le roi songeait moins à récompenser des services rendus au pays qu'à alimenter son trésor, car toutes ces confirmations entraînaient le paiement de droits pécuniaires. En 1706, Louis XIV confirma au prévôt des marchands et aux échevins de Paris le privilège de noblesse que leur avaient déjà accordé Charles V, Charles VI et Henri III; en juin 1716, le régent renouvelait cette confirmation. Chaque fois, le prévôt et les échevins durent financer. On procéda de même pour les privilèges de noblesse attachés à diverses charges de judicature. On ne s'en tint pas à ces anoblissemens intéressés et qu'on pourrait appeler fiscaux. La vénalité alla souvent plus loin, et le gouvernement royal vendit quelquefois directement des lettres de noblesse, et cela dès le XVI^e^ siècle.

Il en devenait de la noblesse comme de la monnaie fiduciaire, qui inspire d'autant moins de confiance qu'il y a une plus grande émission de papier. Les choses se passaient ainsi au rebours de ce qu'elles avaient été antérieurement. Jadis, les rois avaient donné des bénéfices et des terres à ceux qu'ils anoblissaient; maintenant c'étaient les anoblis qui payaient le roi. En fait, les titres de noblesse étaient à l'encan. Un édit royal du mois de mai 1702, portant anoblissement de deux cents personnes, auxquelles devaient être expédiées des lettres de noblesse irrévocables et exemptes de toute taxe, déclarait que les nouveaux anoblis auraient à acquitter des droits et frais modérés en vue de subvenir aux besoins de la guerre. On se fondait, pour justifier ce trafic, qui s'était déjà fait quelques années

auparavant, sur ce que les cinq cents lettres de noblesse accordées précédemment n'avaient pas suffi aux demandes. La vérité, c'est que les sommes versées par les anoblis antérieurs ne suffisaient pas aux exigences du trésor, l'exemption des taxes ne portant que sur ce qu'on appelait les lettres de confirmation. Le prix des lettres patentes était fixé à 6,000 livres, plus, comme toujours, les deux sous pour livre. D'abord on n'avait concédé aux acquéreurs que le titre d'écuyer, mais le public se montra peu empressé à payer si cher cette modeste qualité. En novembre 1702, un édit royal porta création de deux cents chevaliers. Deux ans plus tard, on vendait encore cent lettres de noblesse. Le roi les révoqua bientôt sous prétexte que ces lettres avaient été accordées aux officiers supérieurs des cours du royaume et qu'il importait à la considération de la noblesse qu'on ne la prodiguât pas trop. De telles révocations furent le moyen arbitraire dont on abusa pour restreindre le chiffre croissant des nobles. Les anoblis dépossédés de leur noblesse ayant financé pour obtenir leurs lettres, c'était là une véritable banqueroute. En novembre 1640, Louis XIII avait aboli tous les anoblissemens accordés depuis 1610 qui n'avaient point été depuis confirmés. L'édit royal d'août 1664 révoquait tous les anoblissemens postérieurs au 1^er^ janvier 1611, et, par une mesure plus radicale encore, l'arrêt du conseil du 2 mai 1730 frappa en masse de nullité les lettres de noblesse concédées de 1643 au 1^er^ septembre 1715; un autre édit du mois d'avril 1771 celles accordées depuis le 1^er^ janvier 1715. Il ne s'agissait, du reste, ici que des anoblissemens vendus pour une somme fixe, non des lettres conférant la noblesse comme récompense spéciale, ni de celles qui érigeaient en faveur d'un gentilhomme un fief de dignité. D'ailleurs toutes ces révocations n'étaient, en réalité, que conditionnelles; elles avaient pour conséquence d'obliger les anoblis à établir que la noblesse ne leur avait point été concédée moyennant finances et à leurs sollicitations, qu'ils la possédaient depuis longtemps par un acte de la libre volonté du prince, et c'était encore en payant qu'on fournissait cette preuve. Le roi avait déclaré dans plusieurs des édits d'anoblissement que la noblesse n'était pas instituée seulement pour récompenser ceux qui le servaient sur les champs de bataille, qu'il y avait d'autres moyens que les armes pour l'aider à soutenir ses guerres, qu'on le faisait aussi en lui accordant des subsides, de sorte que ceux qui s'empressaient de lui offrir leur argent avaient autant de titres à être anoblis que les braves qui versaient leur sang. C'était, comme on le voit, un aveu peu déguisé du caractère vénal qu'on faisait prendre à la noblesse. On annonça, il est vrai, que les lettres ne pourraient être accordées qu'après une enquête sur la vie et les mœurs de ceux qui les sollicitaient, et, dans les déclarations, on

insista sur ce fait que ce n'était pas du premier coup qu'on les avait concédées, mais seulement après plusieurs années d'examen. C'étaient là des restrictions plus apparentes que réelles. La nouvelle émission de deux cents lettres, après les cinq cents accordées par l'édit de mars 1696, prouve assez qu'au lieu de restreindre les demandes, on les provoquait, malgré ces belles paroles qui se lisent au préambule de l'édit de mars 1696 : « Si la noble extraction et l'antiquité de la race qui donne tant de distinction parmi les hommes n'est que le présent d'une fortune aveugle, le titre et la source de la noblesse est un présent du prince qui récompense avec choix les services importans que les sujets rendent à leur patrie. » En même temps qu'on laissait acheter la noblesse à beaux deniers comptans, on devenait de moins en moins exigeant pour la conférer à ceux qui servaient à l'armée. Au moyen âge, le service militaire avait été pour le noble le premier des devoirs féodaux. Plus tard, ce furent seulement l'opinion et le décorum qui l'obligèrent en temps ordinaire, alors que l'on ne convoquait plus que très rarement le ban et l'arrière-ban, à servir dans les armées. C'était pour le gentilhomme, quand il n'entrait pas dans l'église ou dans la robe, un devoir d'honneur d'être militaire. Tout dans la carrière des armes était à son avantage. Nommé directement officier, il avait le pas, la considération sur ce petit nombre d'officiers dits de fortune, dont quelque action d'éclat était le seul parchemin. Au milieu du XVIII[e] siècle, loin de s'en tenir au principe de l'obligation du service militaire pour tout gentilhomme, on en vint à conférer la noblesse à tous officiers ayant atteint un certain grade et servi pendant un nombre déterminé d'années. Louis XV, réalisant un projet qu'avait déjà conçu Henri IV, fit d'une manière générale de la noblesse la récompense des services militaires, de sorte qu'on y pût arriver par simple droit d'avancement. D'après la déclaration du 22 janvier 1752, il fut établi qu'aucun officier servant dans les armées ne serait imposé à la taille tant qu'il conserverait sa qualité; or l'on sait que l'exemption de la taille personnelle était l'un des privilèges de la noblesse. Cette exemption fut accordée pour la vie à tout officier créé chevalier de Saint-Louis, qui avait servi trente années non interrompues ou vingt années avec la commission de capitaine, chiffre qui était encore abaissé pour les officiers ayant atteint un grade supérieur et pour ceux qui avaient été blessés. Tout officier-général fut déclaré noble, lui et sa postérité née et à naître, de façon que l'état-major supérieur de l'armée, qui n'avait jamais, au reste, compté que bien peu de roturiers, se composa désormais exclusivement de gentilshommes, anciens ou nouveaux. Tout officier fils légitime, dont le père et l'aïeul avaient acquis par la durée de leurs services ou par le fait de leurs blessures l'exemp-

tion de la taille, devenait noble quand il était créé chevalier de Saint-Louis, après avoir servi le temps prescrit; cette noblesse passait même à ceux de ses enfans nés avant son anoblissement.

La transformation de la noblesse en une sorte de grade militaire acheva d'abaisser les barrières qui séparaient la caste privilégiée de la bourgeoisie. Il y eut tant de cas où les bourgeois pouvaient devenir nobles, tant de sources diverses de noblesse, que le public ne fut plus guère à même de distinguer entre les nobles et les roturiers. Le fait de la noblesse n'était plus décelé par la notoriété publique, par la possession continue dans une famille de quelque seigneurie; sa constatation devenait une affaire de bureau, car elle demandait la vérification de bien des pièces; elle rentrait ainsi exclusivement dans le ressort des généalogistes, des tribunaux et des chancelleries. Quant au public, il était facile de lui donner le change. Ce qui l'abusait davantage, c'était la possession de ces fiefs qui avaient été dans le principe l'apanage de la noblesse. Les terres nobles avaient commencé de bonne heure à sortir des mains des gentilshommes pour passer dans celles des bourgeois. Les nobles pressés par le besoin d'argent avaient souvent aliéné leur fief à de riches roturiers. Mais le roturier n'était pas apte à remplir toutes les obligations attachées au fief; l'aliénation en diminuait ainsi la valeur; le fief se trouvait alors, comme l'on disait, abrégé. Et ce n'était pas seulement le seigneur immédiat qui éprouvait un préjudice, c'était encore le seigneur supérieur, en remontant jusqu'au roi. Voilà pourquoi le suzerain ne consentit à l'achat d'une terre noble par le roturier qu'en retour du paiement de ce qu'on appela le droit de franc-fief, droit que le roi se faisait payer toutes les fois qu'entre l'acquéreur et lui il n'y avait pas trois seigneurs. Cette mesure, toute fiscale d'origine, régularisa et sanctionna les ventes de fiefs aux roturiers. Les bourgeois aisés, profitant de la détresse, de la ruine de nombre de gentilshommes, se rendirent acquéreurs d'une quantité de terres nobles. Boileau reproche durement aux gens de qualité d'abandonner ainsi les vrais titres de leur noblesse. Tout en disant au début de sa satire adressée au marquis de Dangeau que la « noblesse n'est pas une chimère, » il en montre sans détour l'inanité.

Mais, pour comble, à la fin, le marquis en prison
Sous le faix des procès vit tomber sa maison.
Alors ce noble altier, pressé de l'indigence,
Humblement du faquin rechercha l'alliance,
Avec lui trafiquant d'un nom si précieux,
Par un lâche contrat, vendit tous ses aïeux.

L'acheteur roturier fut d'abord regardé comme substitué aux droits du noble, précédent propriétaire, et par cela même anobli,

sauf confirmation du roi. Mais on s'aperçut qu'un tel système ouvrait la porte à de graves abus, et dans la suite l'acquisition d'une terre noble par un roturier cessa de lui donner la noblesse. L'acquittement du droit de franc-fief lui permit seulement de jouir des droits seigneuriaux attachés à la terre même et qui en formaient un des produits. Le roturier put se dire propriétaire de telle ou telle seigneurie, et même, s'il avait acquis un fief de dignité, d'un comté, d'un vicomté, d'une baronnie, mais il ne fut pas pour cela seigneur dans l'ancien sens du mot. Il n'était ni comte, ni vicomte, ni baron. Au temps des premières aliénations, l'achat d'un fief noble fournissait au bourgeois un moyen d'assurer la noblesse à sa descendance. La propriété continuée pendant trois générations de propriétaires suffisait pour acquérir la noblesse au troisième propriétaire, et, comme on disait dans le langage des feudistes, on était noble à la *tierce fois*. Telle fut la législation du XIII^e^ siècle. Les ventes de fiefs s'étant fort multipliées, la caste noble se vit en danger d'être envahie par toute la roture, et le gouvernement se montra plus difficile pour reconnaître la noblesse des descendans des roturiers acquéreurs de fiefs nobles. Au XVI^e^ siècle, l'ordonnance dite de Blois supprima définitivement le privilège de la *tierce fois*, qui était d'ailleurs depuis longtemps contesté. Le propriétaire non noble d'un fief noble, après avoir payé le droit de franc-fief, ne put donc jouir sur sa terre que des seuls privilèges qui faisaient corps avec elle; mais cela ne l'empêcha pas de se donner souvent tous les airs du gentilhomme à l'égard de ses tenanciers, qu'il qualifiait indûment de vassaux. Les roturiers possédaient des seigneuries, régnaient comme l'avaient fait les gentilshommes sur leurs paysans, dont la condition n'avait ainsi rien gagné au changement de propriétaire; et le roturier acquéreur représentait toujours pour eux le seigneur. Celui-ci ne manquait pas d'ajouter à son nom plébéien celui de la terre féodale qu'il avait acquise ou dont il avait hérité, en le faisant précéder d'un *de*; et il arrivait souvent qu'au bout d'un certain laps de temps ou après une ou deux générations, le nom roturier était mis de côté pour ne plus laisser subsister que celui de la terre. La famille noble qui avait jadis aliéné le fief, mais qui en retenait encore le nom, venait-elle à s'éteindre, l'acquéreur roturier s'en disait volontiers un rejeton et en prenait les armes (1). Trompé par l'identité des noms, le public voyait dans l'usurpateur un gentilhomme de vieille race. Ajoutez à cela que, d'après le droit commun dont ne s'écartaient qu'un petit nombre de coutumes, le fief noble, même passé en des mains roturières, continuait d'être soumis aux règles

(1) Des familles nobles ou roturières obtinrent plus d'une fois du roi d'être substituées à la famille dont le nom était éteint.

de la transmission féodale. Le droit d'aînesse existait donc pour ces terres, ce qui achevait de donner au simple propriétaire l'apparence d'un gentilhomme. Enfin, certains bourgeois, en particulier les bourgeois de Paris, étaient autorisés à tenir des fiefs nobles sans payer le droit de franc-fief, dispense qui prêtait également à la confusion. Tout se réunissait donc pour aider aux usurpations de noblesse et de qualifications nobiliaires. Aussi, de très bonne heure, elles se produisirent assez effrontément. Les parlemens et les cours des aides adressaient de temps à autre à ce sujet des remontrances; les hérauts d'armes, les généalogistes officiels réclamaient; la vraie noblesse se plaignait d'intrusions sans nombre. Aux états-généraux de 1614, ses députés dénoncèrent l'énormité des abus et demandèrent qu'on condamnât à la confiscation de la terre noble possédée celui qui s'en était fait un moyen pour usurper la noblesse. En 1787, le généalogiste Chérin, dans le discours préliminaire qu'il a placé en tête de son *Abrégé chronologique des édits sur la noblesse*, se faisait encore l'écho de ces plaintes; il dénonçait les usurpations comme ayant pour conséquence de rendre plus lourd sur le tiers-état le poids des charges publiques, auxquelles tant de gens réussissaient à se soustraire indûment en s'attribuant des privilèges qui les y faisaient échapper.

Pour remédier à ce désordre, les rois rendirent fréquemment des ordonnances défendant sous des peines pécuniaires de prendre indûment des qualités et des titres de noblesse. Les tribunaux prononçaient l'amende contre les délinquans, mais cette répression, quelque peu intermittente, n'arrêtait pas les empiétemens des roturiers. L'ordonnance d'Amboise du 6 mars 1555 interdit toute usurpation de noblesse sous peine de 1,000 livres d'amende, et l'ordonnance d'Orléans laissa l'amende à l'arbitraire du juge, de façon qu'il pût en prononcer au besoin une plus forte. Elle interdit aux roturiers à la fois la prise de toute qualification noble et le port des armoiries timbrées. Semblables défenses furent faites par Henri III en juillet 1576 et en septembre 1577, par Henri IV en 1600, par Louis XIII en 1632. Ce renouvellement périodique des interdictions en prouve suffisamment l'inefficacité, et tous les témoignages déposent de l'audace des usurpateurs. On fabriquait des parchemins, on produisait des pièces frauduleuses, on alléguait de prétendues généalogies, pour justifier les qualifications que l'on se donnait. Les juges n'étaient pas en état de discerner le vrai du faux, et pour se reconnaître au milieu de ces documens de toute nature, il eût fallu des lumières spéciales et une véritable érudition. La juridiction des élus qui prétendait statuer sur ces matières était sans autorité. Il lui fut interdit, en 1634, de procéder sur le fait d'usurpation de titres. On réserva ce droit aux cours des aides, qui ne

s'acquittèrent pas toujours habilement de leur tâche, et dont la compétence fut d'ailleurs souvent entravée par les parlemens et d'autres cours, qui prétendirent, en maintes circonstances, que l'affaire était de leur ressort.

La France n'était pas le seul pays où les abus, en ce qui touche la noblesse, se fussent glissés. Nos voisins avaient aussi à s'en plaindre. Dans les états espagnols, aux Pays-Bas et en Franche-Comté, les bourgeois propriétaires de fiefs se donnaient indûment des qualifications nobiliaires. Des ordonnances furent rendues par Philippe III et Philippe IV pour régler ce qui touchait au port des titres et des armoiries et interdire les usurpations. On sévit toutefois dans ces contrées avec moins de rigueur; on se montra moins exigeant pour les preuves. Aussi, lors de la réunion à son royaume de la Flandre et de la comté de Bourgogne, Louis XIV dut-il laisser à leurs habitans le bénéfice de cette législation plus indulgente.

Il fallait des mesures générales et sévères pour arrêter le mal que les édits n'avaient pu extirper. Louis XIV ne se contenta pas de confirmer par de nouvelles déclarations celles de ses prédécesseurs et d'infliger de fortes amendes aux délinquans; il ordonna dans tout le royaume une recherche des usurpations de noblesse et une vérification de tous les titres nobiliaires. Un arrêt du conseil d'état du 9 mars 1662 prescrivit cette recherche, en vue, y était-il dit, de soulager les sujets taillables du roi. Il n'y eut d'excepté que les provinces de Béarn et de Navarre, dont on tenait à respecter les franchises. C'était un vrai travail herculéen qu'il s'agissait d'accomplir, car on était en face d'une hydre à têtes toujours renaissantes qu'il fallait abattre. Dans quelques provinces, on avait déjà pris les devans et l'œuvre avait été entamée dès le mois de mars 1655. L'opération dura plus d'un demi-siècle, car la recherche, plusieurs fois suspendue, puis reprise, ne fut définitivement close qu'en juillet 1718. La vaste enquête ordonnée par Louis XIV se heurta à bien des difficultés. Elle eut à triompher de mille intrigues, à surmonter des oppositions de toute nature. Sous l'administration de Colbert, on s'aperçut que les traitans chargés de la recherche des usurpations de noblesse s'étaient souvent laissé corrompre pour accepter des pièces supposées ou des preuves dérisoires. Par contre, les véritables nobles avaient eu à subir des vexations de ces mêmes traitans qui, voulant les obliger à financer, se refusaient à reconnaître la validité de leurs titres. En 1702, le gouvernement constatait que bon nombre de faux nobles avaient été maintenus, tandis que des gentilshommes du meilleur aloi ne pouvaient parvenir à obtenir que leurs titres fussent acceptés. On dut charger les intendans de province et des commissaires à ce départis de reprendre le travail. Il leur fut enjoint de veiller à ce que les roturiers ne s'attribuassent aucune qualification

pouvant faire supposer la noblesse, telles que celles de chevalier, écuyer, noble homme, messire; en un mot, on s'efforça d'empêcher les abus qui étaient nés précisément des moyens auxquels on avait eu recours pour faire cesser ceux dont on se plaignait depuis longtemps et qui étaient l'objet de vives réclamations de la part de la noblesse. Celle-ci avait en effet singulièrement souffert de l'enquête destinée en principe à la préserver de l'intrusion des faux gentilshommes. Elle avait été engagée dans de longs et dispendieux procès, forcée, pour comparaître devant les juges et défendre la légitimité de ses titres, à d'incommodes et onéreux déplacemens. En reprenant la recherche avec plus d'attention et d'équité, c'était surtout la mauvaise foi de ceux dont les titres étaient manifestement faux, tout au moins fort suspects, que l'on voulait atteindre. Leurs détenteurs recouraient à toutes les ressources de la chicane pour paralyser l'action des commissaires et éviter la radiation et l'amende. Il arrivait souvent que ceux qui avaient été déboutés et qui se voyaient rétablis sur les rôles de la taille, sortaient de la province qu'ils habitaient et se réfugiaient dans quelque ville franche, de façon à échapper aux effets du jugement les condamnant à payer cet impôt. On prit en conséquence des mesures pour les poursuivre partout où ils allaient s'établir. Mais bien des usurpations de noblesse étaient déjà anciennes, et les commissaires étaient contraints pour les pouvoir constater de remonter haut dans le passé; ce qui ajoutait encore à la difficulté de leur tâche. Il fallut, pour qu'ils pussent s'en tirer, fixer une date au-delà de laquelle les titres ne seraient plus exigibles, et l'on se contentait alors d'une possession de notoriété publique : autrement dit, on admit une prescription en matière d'usurpation de noblesse. Le terme de cent ans avait été d'abord adopté, mais cette disposition fournissait à ceux dont la possession, originairement non contestée, était déjà assez ancienne, le moyen d'arriver en traînant les affaires en longueur, en recourant à des oppositions, à des appels, à gagner le terme de cent ans et de s'attribuer ainsi le bénéfice de la prescription. Une déclaration royale dut, pour enlever à la mauvaise foi ce dernier expédient, décider que le terme de cent années ne pouvait courir que jusqu'à la première assignation signifiée aux contestans.

Le catalogue qui sortit de cette interminable enquête et dont un arrêt du conseil d'état du 22 mars 1666 avait ordonné la rédaction, contint les noms, prénoms, armes et demeure des gentilshommes reconnus. Des copies partielles en furent déposées dans chaque bailliage, comme l'avait demandé l'ordre de la noblesse. Quant à l'instrument original, des arrêts du conseil du 15 mars 1669 et du 2 juin 1670 en prescrivirent le dépôt à la bibliothèque du roi, ainsi que celui de l'état des particuliers condamnés comme usurpateurs.

C'est ce fonds qui constitua ce qu'on appelle le cabinet des titres et qui se conserve aujourd'hui au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

On avait donc enfin un tableau général de la noblesse authentique du royaume, mais il ne s'écoula pas longtemps avant que la confusion rentrât là où l'on avait voulu la rendre impossible. Les usurpations recommencèrent. Une foule de gentilshommes ruinés par la débâcle de Law ou par leurs folles dépenses avaient vendu leurs terres. Les bourgeois, qui s'enrichissaient de plus en plus par la finance et le commerce, en achetaient de tous côtés. Le gouvernement était de plus en plus facile pour accorder des anoblissemens qui faisaient arriver de l'argent dans sa caisse. Mais ces anoblissemens étaient loin d'être toujours réguliers, et les roturiers, devenus seigneurs de terres nobles, affichaient de plus en plus la prétention d'être gentilshommes. Comme s'ils eussent été tels, ils s'intitulaient dans les actes, hauts et puissans seigneurs, quelquefois même très hauts et très puissans. On voyait alors, rapporte un témoignage contemporain (*Encyclopédie méthodique*, article *Noblesse*), des roturiers bien connus ou de simples écuyers s'arroger les titres de marquis, comte, vicomte et baron. Ils n'osaient pas d'abord les prendre dans les actes publics, mais en se les faisant donner dans le commerce journalier, ils commençaient cette possession d'état qui devait, au bout d'un siècle, en assurer la propriété légitime à leur postérité. Le gouvernement ne sévissait guère contre les délinquans. Les parlemens, les cours des aides ordonnaient de temps à autre des poursuites, et voilà tout. Louis XV se borna, en avril 1771, à taxer à une somme de 6,000 livres, sous prétexte de confirmation de leur noblesse, tous ceux qui avaient été anoblis depuis 1715, sauf certaines exemptions. Et ceux dont les titres étaient les plus douteux furent les plus empressés à payer, l'édit royal déclarant la noblesse définitivement acquise après qu'on aurait acquitté ce droit. Le chiffre des nobles s'accrut donc considérablement dans le cours du XVIII<sup>e</sup> siècle et il s'y glissa bien des gentilshommes de mauvais aloi. On s'était si fort habitué à ne plus distinguer les possesseurs de fiefs nobles des véritables gentilshommes qu'en 1789, lors des élections aux états-généraux, on admit dans plusieurs bailliages à voter avec la noblesse tous ceux qui tenaient des fiefs nobles, qu'ils fussent gentilshommes ou non, le relevé des électeurs s'étant fait non par familles nobles, mais par fiefs. La Chesnaye des Bois écrivait, vers 1770, qu'il y avait en France environ soixante-dix mille fiefs, dont trois mille à peu près étaient titrés (principautés, duchés, marquisats, comtés, vicomtés, baronnies, etc.). Il estimait à quatre mille le chiffre des familles d'ancienne noblesse et à quatre-vingt-dix mille l'ensemble des familles nobles : ce qui, d'après sa suppu-

tation, « représentait environ quatre cent mille têtes ou personnes, dont cent mille, ajoutait-il, sont toujours prêtes à marcher au premier ordre pour le service du roi et la défense de la patrie, » remarque que La Chesnaye des Bois faisait sans doute afin de justifier ou excuser ce chiffre énorme de privilégiés, dont il avait à se concilier la faveur pour composer le livre qui fut pendant plusieurs années son gagne-pain. A la veille de la révolution, Chérin trouvait le nombre des nobles si élevé qu'il déclarait impossible d'en faire le recensement. L'échafaud et les misères de l'émigration se chargèrent de le réduire.

La révolution avait abattu la noblesse, extirpé les droits féodaux, aboli les titres qui en rappelaient l'existence, mais elle n'avait pas pour cela arraché des âmes les passions qui les avaient fait rechercher. Sous la couche de cadavres et de ruines qui s'étaient accumulés en quelques années, elles couvaient encore. Ce n'était pas d'ailleurs toujours un sentiment d'équité qui avait poussé à l'abolition de la noblesse. Si la dure condition que faisait l'ancien régime aux paysans légitima la haine qu'ils manifestèrent à son égard, les attaques dirigées contre l'aristocratie par les habitans des villes étaient moins justifiées, ceux-ci n'avaient point à beaucoup près à se plaindre de leur sort autant que les gens des campagnes, car ils étaient même souvent privilégiés comme les nobles. En réalité, la bourgeoisie était jalouse d'une noblesse dont elle ne cessait de rechercher les titres et de convoiter les privilèges. Entre les révolutionnaires il en est plus d'un qui avait naguère sollicité du roi la noblesse, qui s'était au moins paré d'une qualification quelque peu aristocratique. Depuis longtemps les bourgeois trouvaient de bon goût de ne plus porter leur véritable nom, d'y ajouter, précédé du *de*, un nom de terre vraie ou supposée. Au dire de La Bruyère, qui s'est moqué de cette manie de se débaptiser, certaines gens avaient plusieurs noms d'emprunt dont ils usaient suivant les lieux. Les gens sans grande naissance adoptaient souvent un nom de leur choix quand ils se produisaient dans le monde, et voilà comment tant d'auteurs sont restés connus sous une appellation d'emprunt, témoin Molière et Voltaire. Pour entrer sur la scène de la vie, ils faisaient, comme bien des acteurs qui, en s'engageant au théâtre, prennent un faux nom qu'ils rendent parfois célèbre, ou encore comme ces soldats qui portent des noms de guerre. La bourgeoisie, surtout la bourgeoisie parisienne, qui avait des prétentions de noblesse, à raison des privilèges dont elle jouissait, adopta l'usage suivi par les gentillâtres. Au XVIII$^e$ siècle, chez ceux-ci, les frères portaient habituellement chacun un nom différent tiré de quelque terre. De même, les frères dans les familles de grosse bourgeoisie se distinguèrent, non par

leur prénom, mais par le nom de quelque propriété, ou même par celui du village où ils avaient été nourris. Contrairement à l'opinion qui veut voir dans le *de* une marque de noblesse, opinion qu'a réfutée un érudit qui savait à fond les choses du moyen âge, Paulin Paris, c'était l'aîné seul qui ne prenait pas le *de*. Il conservait ainsi, comme par droit d'aînesse, le dépôt du nom de famille. Un siècle plus tard, les ignorans tinrent ce *de* des cadets de la bourgeoisie pour un indice de noblesse, et telle était déjà, en 1789, la tendance à regarder la particule génitive comme une désignation nobiliaire que plusieurs hommes de la révolution qui s'étaient donné auparavant un nom pourvu du *de* se hâtèrent de s'en défaire pour n'avoir pas l'air d'être des *ci-devant*.

La tourmente révolutionnaire balaya donc tous les titres, mais elle n'en fit pas disparaître le goût; dès que la tempête se fut calmée, on vit rapidement lever les germes d'une vanité qui n'avait été coupée qu'à ras de terre. Un nouvel ordre de choses allait leur permettre de pousser de vivaces tiges.

## III.

Napoléon Ier tenta de ressusciter au profit de sa dynastie une partie des institutions que la révolution avait abolies; il voulait ainsi donner à son trône un éclat auquel ne suffisaient pas, à ses yeux, les victoires qu'il avait remportées, et, entre ces institutions du passé, se place la noblesse. En rétablissant les titres et les privilèges honorifiques, il pensait reconstituer une aristocratie qui serait pour la monarchie impériale une force et un lustre et qui servirait de contrepoids à une démocratie dont il redoutait les progrès. Sa chute l'empêcha de réaliser sur ce point tous ses projets.

Pour un homme sorti, comme l'était Napoléon, de la révolution, et qui s'en donnait comme le représentant, c'était chose délicate de faire accepter à la nation, surtout aux hommes dont il était entouré et qui avaient servi la république, l'institution d'une noblesse. Il y avait là une dérogation formelle aux idées d'égalité pour lesquelles la France s'était tant passionnée, pour le triomphe desquelles tant de sang avait été répandu. La faveur qu'obtint l'institution de la Légion d'honneur enhardit Napoléon. Il comprit que ce qui avait été détruit, comme contraire à l'égalité des droits, pourrait revivre présenté simplement sous la forme de récompense nationale. Le titre d'empereur n'avait-il pas été pour lui-même la haute récompense de ses victoires? Ne pouvait-il pas attribuer des titres rappelant la monarchie et d'un ordre moins élevé que le sien à ses lieutenans, à ceux qui avaient été les compagnons de ses succès? Il songea donc à leur don-

ner des titres nobiliaires et à leur conférer des privilèges rappelant ceux dont jouissaient en Allemagne les petits princes souverains, à s'en faire ainsi de véritables vassaux. Mais il eût été dangereux pour l'empereur d'instituer ces fiefs en France, précisément là où s'était manifestée une haine si prononcée contre le régime féodal. Il eût fallu d'ailleurs dépouiller les acquéreurs des biens nationaux et reconstituer des biens de mainmorte. Napoléon jugea que la chose n'était praticable que sur un sol étranger et que nos victoires avaient soumis à l'empire. C'est donc en Italie qu'il constitua ces nouveaux fiefs de dignité, et il les attribua pour prix de leurs services à plusieurs de ses maréchaux et de ses ministres. Tel fut l'objet du décret du 30 mars 1806 rendu à la suite de la réunion au royaume d'Italie des états vénitiens cédés par le traité de Presbourg (26 décembre 1805). Napoléon crut pouvoir, en qualité de roi d'Italie, faire ce qu'il n'avait osé comme souverain de la France, pays qui était encore nominalement une république. Il érigea dans ces provinces douze grands fiefs avec le titre de duchés, sous les noms de Dalmatie, Istrie, Frioul, Cadore, Bellune, Conegliano, Trévise, Feltre, Bassano, Vicence, Padoue, Rovigo, se réservant d'en donner l'investiture avec transmission héréditaire par ordre de primogéniture, et il attribua aux titulaires de ces fiefs le quinzième de leur revenu. Il en agit de même dans l'Italie méridionale, et par le décret qui appelait au trône de Naples son frère Joseph (30 mai 1806) il institua dans ce royaume six grands fiefs de l'empire avec le titre de duché et les mêmes avantages et prérogatives dont jouissaient les duchés qu'il venait de créer dans les provinces vénitiennes réunies à la couronne d'Italie. Ces grands fiefs étaient également établis à perpétuité à sa nomination et à celle de ses successeurs.

La France reçut silencieusement ces décrets; il était à cette époque dangereux de parler librement; la gloire de Napoléon éblouissait le pays et les folies sanglantes de la démagogie y avaient amené un esprit de réaction qui faisait facilement accepter le retour aux institutions du passé. Napoléon se décida alors à pousser plus loin la constitution d'une noblesse héréditaire, à ne plus lui donner seulement des fondemens hors de l'empire, mais à la relever sur le sol même où elle avait été proscrite. En prenant une telle résolution, il suivait d'ailleurs les conseils de quelques-uns des hommes dans lesquels il avait mis sa confiance. Diverses personnes lui faisaient parvenir des mémoires sur l'utilité qu'il y avait à rétablir une noblesse, institution qui donnerait à la nouvelle monarchie une assiette plus solide; sur la nécessité de refaire une classe indispensable à la stabilité des institutions et à la pondération des pouvoirs. Plusieurs de ces mémoires ont été conservés. Dans l'un, qui a pour auteur un

M. Jouin de Saint-Charles, on propose de rétablir trois ordres dans l'état, mais ce ne sont plus précisément ceux que la révolution a abolis. Ces trois états sont celui de la noblesse, celui des cadets et celui de la roture. Dans un autre mémoire composé par l'ex-tribun Émile Gaudin, maire de la commune d'Ivoy-le-Pré (Cher) et qui est daté du 20 fructidor, an XIII, on réclame la création d'une noblesse reposant sur les bases de l'esprit nouveau, et ne présentant pas les inconvéniens de l'ancienne noblesse féodale. Mais de tous ces mémoires adressés à l'empereur, le plus remarquable est sans contredit celui que le duc de Lévis, qui s'appelait alors simplement M. de Lévis, lui fit parvenir en août 1806. Il y proposait l'établissement d'un nouveau système de noblesse et notamment l'institution d'un sénat héréditaire. Cette noblesse devait être fondée sur la propriété foncière et ses membres nommés de façon à y faire entrer les représentans des anciennes familles.

Plus tard, Cambacérès, qui devait être plus écouté que ces particuliers dont plusieurs gardaient l'anonyme, soumit sur le même sujet un rapport à Napoléon I^er^. Il n'y était pas question de ressusciter une noblesse sur le modèle de celle de l'ancien régime dont les privilèges étaient exorbitans et abusifs, mais d'instituer une noblesse qui serait dotée de certaines prérogatives, suivant le rang, et ayant une part dans la puissance politique. Cambacerès demandait notamment d'assurer aux nouveaux nobles un certain nombre de places dans les corps constitués (corps électoraux, conseils-généraux, corps législatif, sénat). Le décret du 1^er^ mars 1808, qui compléta celui de 1806, fut l'application de ces idées. Par ce décret, l'empereur fit revivre les titres de prince et d'altesse sérénissime pour les grands dignitaires de l'empire, et donna à tout fils aîné d'un de ces dignitaires le droit de porter le titre de duc de l'empire, lorsque son père aurait institué en sa faveur un majorat produisant 200,000 francs de revenu. Le titre et le majorat étaient alors transmissibles à sa descendance directe et légitime, naturelle ou adoptive, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture. Le décret comprend en outre les dispositions suivantes : les grands dignitaires de l'empire pourront instituer pour leur fils aîné ou puîné des majorats auxquels seront attachés le titre de comte ou de baron, suivant les conditions déterminées. Les ministres, les sénateurs, les conseillers d'état à vie, les présidens du corps législatif, les archevêques porteront pendant leur vie le titre de comte et en recevront des lettres patentes. Ce titre sera transmissible à leur descendance directe et légitime, naturelle ou adoptive, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture. Les archevêques désigneront pour héritier l'un de leurs neveux. Un revenu de 30,000 francs était exigé pour obtenir le titre de comte de l'empire, dont un tiers

devait être affecté à la dotation du titre et passer à celui qui en héritait.

Les nouveaux comtes étaient en outre autorisés à instituer en faveur de leur fils aîné ou puîné un majorat auquel devait être attaché le titre de baron. Ce titre était de plus conféré personnellement aux présidens des collèges électoraux des départemens, aux premiers présidens et procureurs-généraux de la cour de cassation, de la cour des comptes et des cours d'appel, aux évêques, et, après dix ans d'exercice, aux maires des trente-sept bonnes villes ayant droit d'assister au couronnement. Les présidens des collèges électoraux, devaient avoir exercé leurs fonctions pendant trois sessions; mais, pour obtenir ce titre de baron, ces divers fonctionnaires devaient justifier d'un revenu annuel de 15,000 francs. dont le tiers était pareillement affecté à la dotation du majorat. Les membres de la Légion d'honneur reçurent le titre de chevalier, qui devenait transmissible à leur descendance par ordre de primogéniture en justifiant d'un revenu annuel de 3,000 francs et quand ils avaient sollicité des lettres patentes.

Napoléon I^er^, on le voit, empruntait les qualifications de sa nouvelle noblesse au vocabulaire féodal, mais il avait repoussé le titre de marquis, tombé quelque peu vers la fin de l'ancien régime dans la déconsidération. Il ne fit pas non plus revivre le titre de vicomte et il plaça le titre de prince au-dessus de celui de duc. Cette noblesse était en principe purement personnelle, puisque l'hérédité n'y était attachée que sous la condition d'institution d'un majorat. C'était une récompense de la même nature que la Légion d'honneur, destinée à unir plus étroitement au trône impérial ceux auxquels elle était conférée. Aussi le décret du 1^er^ mars 1808 qui l'instituait portait-il à son article 37 : « Ceux de nos sujets auxquels les titres de duc, de comte ou baron, ou chevalier seront conférés de plein droit, ou ceux qui auront obtenu en leur faveur la création d'un majorat prêteront dans le mois le serment suivant : « Je jure d'être fidèle à l'empereur et à sa dynastie, d'obéir aux constitutions, lois et règlemens de l'empire, de servir Sa Majesté en bon, loyal et fidèle sujet et d'élever mes enfans dans les mêmes sentimens de fidélité et d'obéissance et de marcher à la défense de la patrie toutes les fois que le territoire sera menacé ou que Sa Majesté irait à l'armée. »

La nouvelle noblesse était donc destinée à former autour du trône un corps de gentilshommes moralement obligés par leur serment à ce même service militaire que devait la vieille noblesse, quand on appelait le ban et l'arrière-ban. Napoléon I^er^ n'entendait cependant pas pour cela ressusciter la féodalité; il ne voulait pas que ses nobles pussent s'intituler seigneurs d'une localité. La loi du 20 juillet 1808 interdit même de prendre le nom d'une commune comme nom patronymique. La constitution du majorat était destinée à assurer à

la famille noble une situation de fortune qui lui permît de tenir son rang. C'était par l'ensemble de ces nobles ayant institué pour leurs fils un majorat que l'empereur entendait ressusciter l'aristocratie. Le décret du 1er mars 1808 sur les majorats s'exprime ainsi en parlant de la noblesse : « L'objet de cette institution a été non-seulement d'entourer notre trône de la splendeur qui convient à sa dignité, mais encore de nourrir aux cœurs de nos sujets une louable émulation en perpétuant d'illustres souvenirs et en conservant aux âges futurs l'image toujours présente des récompenses qui, sous un gouvernement juste, suivent les grands services rendus à l'état. » Par l'établisssement de ces majorats, Napoléon permettait à l'ancienne aristocratie d'entrer dans la noblesse. Le sénatus-consulte du 14 août 1806 et les statuts du 1er mars 1808 n'avaient exclu personne du droit de faire une demande de création de majorat. Plusieurs membres de l'ancienne noblesse sollicitèrent des titres de l'empereur et les obtinrent. Napoléon tenait singulièrement à réunir autour de lui ces gentilshommes de vieille race, dont la présence à sa cour semblait apporter au trône impérial le prestige d'antiquité qui lui manquait. Dans le rapport qu'il avait été chargé par son maître de lui adresser touchant le renouvellement de la noblesse et le rétablissement des titres héréditaires, Cambacérès proposait formellement, comme moyen d'entourer le trône impérial d'une splendeur convenable à sa dignité, de rapprocher de la nouvelle dynastie des familles respectées et illustres et de les intéresser ainsi au maintien du nouvel édifice. L'institution de la noblesse devait, pour reproduire les paroles de l'archichancelier, « former comme un faisceau de toutes les familles qui étaient l'objet de la considération générale. » « C'est, ajoutait-il, un cercle qui ne doit laisser hors de son enceinte aucun point autour duquel l'opinion publique puisse s'égarer. » Quand Cambacérès parlait ainsi, le décret du 1er mars 1808 avait déjà paru. On était au 30 juin 1810. L'archichancelier craignait, comme il le confesse dans son rapport, de voir la nouvelle noblesse se trouver isolée dans le pays. « Il s'agit encore, ajoutait-il, tout en créant de nouveaux nobles parmi les fonctionnaires, d'associer plusieurs des anciens nobles à la nouvelle institution en subordonnant cette association à des réserves et à des modifications que la prudence commande. » Il était à redouter, selon lui, que si l'on n'admettait point les anciennes familles nobles illustres dans la nouvelle noblesse, il ne subsistât à côté de celle-ci une noblesse d'opinion, distincte de celle instituée par le souverain et qui jouirait d'une considération indépendante de ses faveurs. Napoléon partageait cette manière de voir, et Cambacérès, en lui tenant un pareil langage, ne faisait que se conformer à ses vues. On en a la preuve dans des notes que l'empereur lui dicta au sujet de l'institution de la nou-

velle noblesse et où perce clairement la pensée de rétablir un corps héréditaire de privilégiés, une noblesse dotée de diverses prérogatives. « Un des moyens, disait l'empereur, les plus propres à raffermir cette institution serait d'y associer les anciens nobles; » mais il tenait à ce que ceux-ci reçussent des titres nouveaux émanant de lui seul, qu'ils prissent les nouvelles armoiries qu'il leur aurait données, et il excluait formellement les émigrés et ceux qui demeuraient attachés à la vieille dynastie.

Cette noblesse, qui fit revivre en France des titres que la révolution avait si sévèrement proscrits, ne disparut point avec le régime impérial, et ceux auxquels elle avait été conférée ne firent pas grande difficulté de trahir leur serment. La charte de 1814 leur maintint, comme il a été dit plus haut, les qualifications nobiliaires qu'ils tenaient de la faveur de Napoléon Ier, et autour du trône des Bourbons restauré nombre de nobles de l'empire vinrent se mêler aux gentilshommes de la vieille monarchie qui avaient repris leurs titres. Il en fut de ce mélange comme de l'association que voulut faire Louis XVIII de l'ancien et du nouveau régime. Malgré divers caractères communs, la noblesse de Napoléon Ier et celle des rois légitimes différaient profondément. L'une avait une constitution arrêtée et systématique sans traditions, l'autre avait des traditions sans constitution régulière; l'une était la création d'un homme, l'autre avait été le produit du temps; l'une rappelait l'omnipotence d'un souverain qui voulait que tout lustre, toute dignité émanât de lui, l'autre prenait son origine dans les efforts des mandataires du roi pour se rendre indépendans. On ne pouvait amalgamer ces deux noblesses sans détruire l'esprit de l'une ou de l'autre, sans affaiblir leur valeur respective. Au lieu de gagner au rapprochement des deux aristocraties, les titres nobiliaires perdirent considérablement de leur importance. Le gouvernement eut beau s'empresser de conférer un titre à ceux qui acquéraient de la notoriété dans la politique, dans l'administration, dans la science, dans l'armée, afin que la noblesse eût toujours l'air de comprendre toutes les sommités de la nation, ce fut presque constamment du sein des classes moyennes et bourgeoises, dont la révolution de 1789 était l'œuvre, que sortirent sous la restauration les hommes les plus distingués, ceux auxquels s'attacha la popularité. La démocratie minait la digue qu'on avait essayé de lui opposer par l'institution de la nouvelle noblesse qui, associée à l'ancienne, trouvait sa plus haute expression et comme sa représentation dans une chambre des pairs héréditaires. Le génie de la révolution l'emporta sur la transaction entre les institutions impériales et les traditions de la vieille monarchie que Louis XVIII s'était flatté d'effectuer. La chute de la branche aînée des Bourbons porta un coup mortel à cette noblesse, qui gardait

encore quelque éclat. L'abolition de l'hérédité de la pairie, celle des majorats, ruinèrent les bases d'une institution qui ne devait plus désormais subsister que par des titres; mais ces titres eux-mêmes perdaient chaque jour de leur valeur, tant ils étaient usurpés, tant il y avait d'arbitraire dans la façon dont on se les transmettait. Le gouvernement de juillet fut le fruit de la victoire des classes moyennes sur l'aristocratie nobiliaire qu'avait essayé de reconstituer la restauration. Il était l'effet d'un retour décidé aux principes de 1789, aux idées que les ultra-royalistes avaient vainement tenté d'étouffer. Il prépara chez nous l'avènement de la démocratie. Je n'ai point à me prononcer ici sur les avantages et les inconvéniens de cette forme sociale. Il me suffit de constater que son triomphe n'a point été un accident, qu'il fut la conséquence d'un ensemble d'évènemens et de crises dont le point de départ était le renversement de l'ancienne monarchie. Les progrès de la démocratie ont été sans doute en France plus rapides que bien des publicistes ne l'avaient pressenti, que la prudence ne le désirait, mais ils n'en furent pas moins la résultante de forces que rien n'a pu enrayer. Tout a finalement tourné à sa victoire. La démocratie s'est emparée de tout; c'est un torrent dont le lit n'a cessé de s'élargir; il nous inonde de toutes parts et il déborde aujourd'hui bien au-delà de nos frontières. Sur ses ondes écumantes et bourbeuses surnagent les titres nobiliaires comme des épaves du grand naufrage qu'a amené le cataclysme; mais la violence du courant les pousse de plus en plus vers l'océan où tout s'engloutit. Ils sont déjà tellement battus par les flots qu'ils commencent à devenir méconnaissables, et peut-être dans deux ou trois siècles, ils ne seront plus qu'un lointain souvenir. Après leur submersion, la vanité, l'orgueil qui les auront fait pendant longtemps échapper à la destruction, auront-ils aussi disparu? Assurément non. Ces passions tiennent trop étroitement à l'essence de notre nature pour qu'on puisse voir en elles simplement l'effet du mode de constitution de la société: elles changeront seulement de mobile. Sous tous les régimes l'homme travaillera à s'élever au-dessus d'autrui, il se parera de quelque marque de sa supériorité vraie ou prétendue. Sous la démocratie radicale, on demandera aux honneurs civiques, aux fonctions électives, à des insignes ou à des galons la satisfaction de ces passions, qu'il ne sera plus possible ni permis de chercher dans des qualifications nobiliaires; on briguera du peuple les distinctions que, sous une monarchie, on sollicite de la faveur du prince.

Une différence fondamentale séparera toutefois cette sorte d'aristocratie populaire de la noblesse telle que nous l'entendons aujourd'hui. Elle sera essentiellement viagère et personnelle. La démocratie tend à enlever toute hérédité aux fonctions et aux avantages

sociaux. Elle veut que chacun conquière par son mérite ou son savoir-faire le rang qui lui est assigné, que tout individu, même celui qui est sorti de la classe la plus humble, puisse aspirer aux premiers emplois et les obtenir du libre choix de ses concitoyens Aussi, dans la démocratie, la compétition des ambitions politiques et des prétentions individuelles va-t-elle sans cesse croissant. Le dépôt de l'autorité passe à chaque instant en de nouvelles mains et ceux qui le reçoivent peuvent appartenir aux couches les plus inférieures de la nation que le régime aristocratique obligeait au contraire à ne jamais monter à la surface. Il en résulte, pour les honneurs et les dignités que la démocratie confère, de moins en moins de considération et d'éclat; il advient pour eux ce qui advient pour la noblesse quand le souverain en prodigue les titres et en tolère l'usurpation.

La démocratie réussira-t-elle à maintenir sur toutes les têtes son inexorable niveau? fera-t-elle disparaître toutes les supériorités, et la fortune, le mérite, perdront-ils leurs droits aussi bien que la naissance? Sommes-nous condamnés à voir un jour s'étendre sur la société tout entière une terne et irrémédiable uniformité? Il semble qu'il y a des limites contre lesquelles le mouvement qui nous entraîne doit venir se briser. Quand même on serait parvenu à imposer à tous une instruction identique, cette instruction que certaines gens appellent intégrale, à faire que tout citoyen ait le même pécule et le même salaire, la même façon de s'alimenter et de se vêtir, aurait-on pour cela anéanti au fond des âmes le désir de se distinguer de la masse où chacun se trouverait noyé? On n'aurait pas enlevé à l'individu ce qu'il tient de sa naissance, ce qu'il a hérité de ses parens et de sa race. Pourrait-on faire sucer à tous les hommes le même lait et donner à tous la même nourrice, doter chacun à son berceau de la même organisation et des mêmes facultés? Cette fureur d'égalité qui s'est emparée d'esprits chimériques tendrait à détruire la diversité des esprits et des aptitudes, qui est la condition même du développement des sociétés. Oui, on peut supprimer tous les titres, rendre personnels et passagers tous les honneurs; on peut restreindre notablement les conditions de l'héritage et rapprocher par une éducation commune des classes encore profondément séparées, mais on ne saurait supprimer le penchant qui pousse l'homme à chercher quelque supériorité et le dépouiller de tous les moyens d'y arriver qu'il doit à ses facultés mêmes. La justice ne consiste pas à assigner à tous la même part, mais à garantir à chacun le libre exercice de celle que la nature lui a donnée.

ALFRED MAURY.

# LE

# RÉGIME PARLEMENTAIRE

ET

# LA DÉMOCRATIE

**Marco Minghetti**, *i Partiti politici e la Ingerenza loro nella giustizia e nell' amministrazione (les Partis politiques et leur Ingérence dans la justice et dans l'administration).*

Tocqueville a montré d'une façon magistrale que le triomphe de la démocratie était partout inévitable, parce que ses progrès sont « le fait le plus continu, le plus ancien et le plus permanent que l'on connaisse dans l'histoire. » Y voyant une sorte de loi providentielle, il a parfaitement décrit ce fait, mais il ne semble pas avoir aperçu aussi clairement les causes qui le produisent. Ces causes sont économiques : elles sont donc universelles. Elles agissent de même dans tous les états civilisés, sous le sceptre autocratique de l'empereur de Russie et à l'ombre de l'épée de l'empereur d'Allemagne, non moins que dans la république française ou dans celle des États-Unis.

La cause principale qui assure le triomphe de la démocratie est l'application de la science et de la mécanique à l'industrie. Cette action est générale, lente, invisible et irrésistible. Elle s'exerce dans tous les domaines de la vie sociale. Son principal instrument es la presse, qui répand à l'instant dans les foules les idées nouvelles.

Nous ne pouvons encore mesurer toute sa puissance, ni prévoir toutes les révolutions qu'elle prépare, mais nous apercevons clairement qu'il y a là à l'œuvre une force immense et inconnue dans les siècles passés. Qui lisait autrefois? Dans l'antiquité, le philosophe et le patricien, qui déroulaient, dans les bibliothèques de marbre, de rares papyrus, ou, au moyen âge, le moine dans les abbayes, qui possédaient seules quelques manuscrits. Quand un livre écrit à la main coûtait l'équivalent d'une année de travail, ni l'homme du peuple, ni même le bourgeois, ne pouvaient s'en procurer et ils n'y songeaient pas. L'imprimerie, en mettant le livre et surtout le journal à la portée de tous, modifie complètement la base des institutions politiques et rend inévitables des modifications radicales dans l'organisation des sociétés.

L'instruction populaire offerte et même imposée à tous complète et active l'œuvre de démolition ou de transformation préparée par la presse. Voulez-vous conserver l'ancien régime, brisez toutes les machines, bâillonnez la science et réfugiez-vous dans les ténèbres. Mais là même le despotisme ne trouvera pas la sécurité. Il sera faible, et à côté de lui d'autres seront forts. Il sera pauvre alors qu'ailleurs la richesse s'accumulera, assurant la prépondérance à qui la possède. Sur le terrain de la concurrence industrielle et même sur les champs de bataille, l'instruction donne la victoire. L'absolutisme qui ouvre une école ou crée une chaire d'université est aveugle : il creuse sa tombe, car il travaille au profit de la démocratie.

L'instruction universelle conduit au suffrage universel. Celui qui aura appris à lire voudra voter, et bientôt l'un ou l'autre parti croira avoir intérêt à le satisfaire. Déjà, dans beaucoup de pays, le droit de voter est accordé à tous, et dans d'autres on s'approche de ce régime, comme en Angleterre et récemment en Italie.

La locomotive, autre agent de démocratie ! Jadis, le manant vivait immobile, à l'ombre de son clocher, attaché à la glèbe, comme certains mollusques aux rochers où ils naissent. Il ne savait rien de ce qui se passait à vingt lieues de chez lui, et, en tout, il suivait la tradition des aïeux. Aujourd'hui, l'ouvrier voyage plus et plus vite que les souverains autrefois. Il passe d'un pays à l'autre, et ainsi les idées d'émancipation se communiquent partout avec une rapidité qui étonne.

L'égalité croissante des conditions se manifeste jusque dans la similitude du vêtement, qui en est comme le symbole. La bobine et le métier, mus par la vapeur, produisent des étoffes à bas prix, et quand l'ouvrier quitte son costume de travail, il est vêtu comme les gens aisés. Les riches ne portent plus ni velours ni soie ; les dentelles et les pierreries, transformation du tatouage préhistorique,

sont laissées aux femmes. La distinction consiste dans l'extrême simplicité. On dirait que, d'instinct, notre siècle a adopté un vêtement que même l'homme du peuple peut se procurer. Le partage des successions et d'innombrables sociétés anonymes, représentant le fonds social par des parts assez minimes pour qu'elles puissent entrer dans toutes les épargnes, appellent un nombre rapidement croissant de familles à la propriété. Il en résulte un état social de plus en plus démocratique. Ces exemples montrent comment les progrès économiques favorisent ceux de l'égalité. La machine est le tout-puissant niveleur. Supprimez-la ou résignez-vous au triomphe de la démocratie.

Seulement le progrès de la démocratie, en nous apportant l'égalité, peut nous ravir la liberté. Il n'est pas impossible qu'elle nous fasse, en même temps, très égaux, mais tous également asservis. C'est le danger que redoutent les esprits les plus clairvoyans de notre époque. « On dirait, dit Tocqueville, que chaque pas que les nations modernes font vers l'égalité les rapproche du despotisme. Il est plus facile d'établir un gouvernement absolu chez un peuple où les conditions sont égales que chez tout autre. » Douze ans plus tard, les événemens sont venus vérifier les prévisions qu'émettait l'illustre écrivain en 1840. De même qu'en Grèce les tyrans surgissaient des excès de la démagogie, ainsi nous avons vu comment le césarisme peut se fonder par le suffrage universel, et même se perpétuer jusqu'à ce que son aveuglement le fasse tomber sous l'invasion de l'étranger. Pour échapper au retour de semblables désastres, il faut examiner comment on peut parer aux difficultés et aux périls que fait naître l'établissement d'institutions démocratiques et libres.

## I.

Le couronnement des institutions libres et démocratiques est le régime parlementaire. C'est par ce régime qu'un pays se gouverne lui-même. Grâce à lui, croyait-on, tout ce qu'une nation renferme de science et d'expérience, concentré en des chambres électives, fait la loi. Ce devrait être le règne de la parole et de la raison, en un mot, du *logos*. Il y a peu d'années, posséder ce régime était le comble des vœux des peuples qui en étaient encore privés. Aujourd'hui qu'il existe dans tous les pays civilisés, sauf en Russie, on trouve qu'il marche mal : on s'en détourne avec indifférence et parfois même avec mépris. Peu de temps avant sa mort, le prince Albert disait : *Now the parliamentary system is on its trial.* Un écrivain russe qui, d'une plume incisive et vaillante, défend le gouvernement du tsar et attaque ceux de l'Occident, O. K., me disait récemment : « La

fin de notre siècle verra la chute définitive du règne parlementaire.» Le fait est que partout il subit une crise. Dans sa patrie d'origine, en Angleterre, il cesse presque de fonctionner. Sans cesse arrêté, il n'est plus capable de faire des lois; il n'a d'autre résultat que de harasser les députés et de tuer les ministres. Dans le pays-modèle de toutes les libertés, aux États-Unis, le congrès est devenu, dit-on, le champ clos des politiciens vulgaires, et les hommes les plus éminens se retirent de la vie publique. En France, tout le monde se plaint : le sénat doit être réformé sans tarder, et quant à la chambre, suivant les uns, elle se laisse pétrir, comme pâte molle, par un ministre habile; suivant d'autres, elle impose à une administration sans volonté ses velléités décousues et ses projets improvisés. En Italie, le parlement est un kaléidoscope : jamais deux séances consécutives n'offrent le même aspect. Les groupes sont sans cesse en voie de transformation. Une interpellation, un ordre du jour, une crise et un changement de ministère, voilà tout le mécanisme parlementaire. A la fin d'une séance où la confusion avait été au comble, un des hommes politiques les plus distingués de l'Italie me disait : « N'est-il pas étrange que dans un siècle qui a fait de l'éclair son serviteur portant notre pensée, en un instant, aux extrémités de l'univers, et éclairant nos rues et nos maisons, un pareil régime politique soit encore ce que nous pouvons avoir de mieux? » En Allemagne, le parlement est maté ou annihilé par la volonté de fer d'un grand ministre. En Espagne, grâce à de brillans orateurs, les cortès jettent quelque éclat, entre un *pronunciamiento* et un coup d'état, mais les Espagnols prétendent que leurs chambres font peu de besogne. En Autriche, le Reichsrath est réduit à l'impuissance par les rivalités des nationalités qui s'y entre-choquent. Dans l'unique chambre de la Grèce, les partis se livrent des combats atroces où l'intérêt du pays est complètement oublié. Dans cette esquisse rapide je n'ai recueilli que l'avis des indulgens. Voulez-vous entendre une parole plus sévère? écoutez ce qu'écrivait M. Louis Blanc, le 7 mai dernier : « Petites conceptions, petites manœuvres, petites habiletés, petites intrigues, voilà de quoi se compose l'art de conquérir une majorité dans une assemblée législative qui dure longtemps. On y arrive à ne plus tenir compte que de ce qu'on a devant soi, autour de soi, et le pays est oublié. » A la fin d'une séance récente, où la chambre avait émis trois ou quatre votes contradictoires, pour finir par tout rejeter, M. Clémenceau disait : « Le parlementarisme ainsi compris devient vraiment une occupation d'un genre tout spécial. »

Je voudrais étudier quels sont les vices du régime parlementaire appliqué au gouvernement d'une société démocratique et chercher si on ne peut y porter remède. Pour m'aider dans ce travail, j'ai

sous la main un livre nouveau rempli d'observations profondes et de vues originales. Il est écrit par un des maîtres de la tribune italienne, qui a plus d'une fois occupé le pouvoir et qui, pendant de longues années, a illustré dans son pays ce régime, dont il nous dévoile les imperfections et les dangers : Marco Minghetti.

## II.

J'indiquerai tout d'abord ce que je veux essayer de démontrer, en rappelant uniquement des faits contemporains. Le gouvernement parlementaire est nécessairement un gouvernement de partis, car plus dans un pays les partis sont nettement séparés et fortement organisés, mieux marche l'administration des affaires. Et, d'autre part, la prédominance de l'esprit de parti offre de graves inconvéniens et de sérieux dangers. Les difficultés inhérentes au régime parlementaire sont grandement accrues quand l'organisation de l'état est très centralisée, et elles deviennent bien plus redoutables encore quand cet état centralisé s'est constitué en république. Dans les pays où le régime républicain est établi d'une façon stable, la Suisse et les États-Unis, on ne trouve ni la centralisation ni le régime parlementaire à l'anglaise. Il s'ensuit que, si l'on veut sauver la liberté et le régime parlementaire, il faut chercher le moyen d'obvier aux vices qui, dans sa forme actuelle, peuvent leur devenir mortels.

Pour se convaincre que le gouvernement parlementaire est nécessairement un gouvernement de partis, il suffit de comparer la façon dont il fonctionne, d'un côté, en Italie, en Grèce, et en France, où il n'y a point de partis fortement organisés, et, de l'autre côté, en Angleterre et en Belgique surtout, où deux partis nettement séparés se disputent le pouvoir.

En Italie, il n'y a point de partis, il n'y a que des groupes. La droite, la gauche et le centre pensent de même sur toutes les grandes questions. Presque tous les membres de la chambre veulent la liberté, le maintien de la constitution et de la maison de Savoie; tous sont partisans des idées modernes; nul ne veut rétablir l'ancien régime. Les cléricaux, qui ont pour but de rendre Rome au pape et de restaurer l'ancien régime, formeraient un vrai parti dissident, mais ils ne sont pas représentés au parlement. Comme il n'existe pas de partis ayant un programme arrêté, une *platform*, imposé à tout candidat au moment de l'élection, il s'ensuit que chaque député a ses idées particulières en fait d'impôts, d'enseignement, de réformes intérieures ou de politique étrangère, et qu'il se croit autorisé à les faire prévaloir, sans tenir compte de ceux qui voteront avec lui. De là résultent des groupemens inattendus et

d'étranges surprises du scrutin, suivant les questions mises en discussion. Un cabinet n'est jamais sûr de sa majorité. A chaque instant, elle peut lui faire défaut. Aujourd'hui, il obtient un vote de confiance qui réunit les deux tiers des votans; peu de jours après, il tombe, sur un incident de peu d'importance. Chaque jour il doit travailler à maintenir ses partisans unis, par des transactions, des concessions et des combinaisons. Un chef de groupe se croit-il blessé par un procédé même extra-parlementaire, par exemple, un coup de chapeau trop peu affable, il se fâche, boude, refuse les votes dont il dispose, et la majorité est compromise. Un autre groupe, cette fois, local et provincial, réclame une route, un pont, un chemin de fer : il faut tout lui accorder ou il va grossir l'opposition, et celle-ci triomphe. La somme d'esprit, d'adresse, d'éloquence et de souplesse qu'un ministère doit dépenser pour durer un an est prodigieuse. Le travail le plus lourd de la diplomatie est jeu d'enfant à côté de ceci. La chambre est un sable mouvant où aucune administration solide ne peut s'asseoir. De là résultent des crises ministérielles fréquentes. Il y en a eu beaucoup plus qu'il ne s'est écoulé d'années depuis que le royaume d'Italie existe. Le nombre des anciens ministres siégeant à la chambre est considérable. Ce sont autant de dynasties déchues et de prétendans avec qui il faut compter. Ailleurs on se plaint de manquer d'hommes d'état, ici ils surabondent et chacun commande un petit corps d'armée. Le talent parlementaire consiste à en enrôler assez pour être le plus fort; mais on ne peut jamais compter absolument sur aucun, le jour de la bataille. S'agit-il de former un ministère, chacun de ces groupes y réclame sa place. En Angleterre, les chefs de deux grandes armées étant désignés d'avance par leurs anciens faits d'armes, comme chez les Grecs et les Troyens d'Homère, le scrutin qui fait tomber un ministère désigne le cabinet qui doit le remplacer. En Italie, il n'en est pas de même; plusieurs combinaisons se présentent toujours comme possibles, et dans toutes, il faut donner satisfaction aux influences rivales.

Il est impossible que tous les hommes, même s'ils se rattachent à une tendance générale, aient en tout les mêmes idées. Ils peuvent avoir le même but, mais ils différeront nécessairement sur les moyens de l'atteindre. Si chacun veut faire prévaloir ses vues et son système, aucune majorité ne pourra se constituer d'une façon durable. S'agit-il, par exemple, d'établir un impôt nouveau : un ministère appuyé sur une majorité compacte et disciplinée le fera voter tel qu'il le propose, malgré les divergences d'opinion qui existent parmi ses partisans sur les détails de son application; mais si la division des partis n'impose pas l'union, on n'arrivera à rien. Tel

député reconnaît qu'il faut de l'argent, mais il a sa petite recette et son petit impôt qui rapportera plus qu'il ne faut. Un autre va jusqu'à admettre le principe de l'impôt, mais le mode de perception est détestable; pour lui la forme emporte le fond; il ne peut émettre un vote favorable. Au jour du scrutin, les deux camps se mêlent au hasard et on aboutit à l'impuissance et à la confusion.

En Grèce, le régime parlementaire offre les mêmes tableaux qu'en Italie, mais avec des teintes plus sombres. Au lieu de vrais partis politiques, il n'y a que des nuances et des groupes. Quelques représentans se rallient autour d'un chef dont ils acceptent le mot d'ordre; ils constituent ainsi un certain nombre de factions qui se combattent ou se coalisent, qui tantôt soutiennent le ministère et tantôt le renversent, suivant l'intérêt du moment. Ils ne sont séparés que par des questions accessoires qui intéressent peu le pays. Aux élections, ils ont été nommés par des influences personnelles ou locales et non pour faire prévaloir telle ou telle ligne de conduite dans la marche générale des affaires. Les candidats élus arrivent ainsi libres de tout engagement. Ils peuvent se porter à droite ou à gauche, suivant que le commande ou l'intérêt de leur arrondissement ou leur intérêt propre. Un député ministériel a-t-il été réélu, rien ne garantit qu'il soutiendra encore le ministère. Il n'y est tenu ni par ce qu'il doit à ses commettans ni par ce que lui impose son honneur politique ou la logique de ses propres opinions. Ce que ses électeurs attendent de lui, c'est qu'il obtienne pour eux, du gouvernement, le plus de faveurs possible. Ils savent que, pour cela, il lui faut une indépendance complète de tout lien et une liberté complète de voter à sa guise. C'est ainsi que son appui sera le plus recherché et le mieux rémunéré, je ne veux pas dire en argent, mais en places pour ses amis et ses électeurs bien pensans, ou en subsides et travaux pour sa localité. Plus grande sera la part des dépouilles opimes que lui vaut la conquête du pouvoir, plus il en sera fier et plus le canton qui l'a élu lui sera reconnaissant. Au début d'une session, la chambre est une mêlée confuse. On ignore qui est ami ou ennemi. Nul ne s'est engagé d'une façon précise. De cette matière chaotique les politiciens et les chefs reconnus tirent une clientèle qui les suit dans les combats journaliers. Ils forment leur bande et chacun s'efforce d'avoir la plus nombreuse. Alors commencent des luttes parlementaires dont il est impossible de prévoir l'issue. Comme l'a dit ici même M. Émile Burnouf (1870), tous les députés sont d'abord ministériels, mais bientôt ceux-là seuls restent fidèles dont l'appétit a été satisfait. Comme la table n'est pas assez abondamment servie pour rassasier tout ce monde d'affamés, le nombre des mécontens va croissant. Ils

se coalisent, obtiennent la majorité et renversent le ministère; et bientôt le même manège recommence.

Il ne faut point prendre prétexte de ceci pour jeter la pierre ni aux Italiens ni aux Grecs. Ce déplorable régime politique n'est pas la conséquence des vices du caractère national, mais l'effet inévitable du système parlementaire, quand il n'existe pas de partis nettement séparés. En France, dans une chambre nombreuse et où les plus graves problèmes sont soulevés, l'aspect est différent, mais l'instabilité du gouvernement n'est pas moindre. Dans *le Caprice,* d'Alfred de Musset, M. de Léry dit : « Ce sont de drôles d'auberges que vos ministères! on y entre et on en sort sans savoir pourquoi. C'est une procession de marionnettes. » C'est ce que M. P. Leroy-Beaulieu démontrait récemment par des chiffres exacts : « Depuis le 4 septembre 1870, le ministère de l'intérieur a été occupé par vingt-trois passans qui ont été parés pendant six mois chacun, en moyenne, du titre de ministre. Depuis le 20 août 1881, c'est-à-dire juste depuis un an, la France a possédé quatre cabinets, ce qui donne à chacun trois ou quatre mois d'existence. »

Sauf le dernier mot, injuste autant qu'irrévérencieux, la boutade de Musset est bien plus vraie qu'au temps où elle a été écrite! Les ministères n'ont ni durée ni consistance. Ils se renouvellent fréquemment, et même pendant qu'ils subsistent, le terrain à chaque instant se dérobe sous leurs pas. Un cabinet se constitue; une immense majorité salue son arrivée au pouvoir ; de grandes choses vont s'accomplir. Quelques semaines se passent; la majorité est disloquée; malgré le plus brillant déploiement d'éloquence, elle ne suit pas au scrutin son chef, tout-puissant la veille. Le ministère se retire, un autre se forme; il se maintient plus longtemps, mais presque chaque jour un incident imprévu, un vote de hasard forcent l'un ou l'autre ministre à déposer son portefeuille. Le chef du cabinet, qui ne peut compter sur une armée fidèle, toujours prête à le suivre, ne peut avoir nulle autorité, nulle attitude ferme. S'il fait mine de vouloir imposer sa volonté, il porte, dit-on, atteinte à la dignité de la chambre. S'il se résigne à attendre d'elle une impulsion ou des inspirations, on lui reproche de n'être qu'un commis ou une girouette. Il ne peut gouverner qu'en louvoyant, cédant aujourd'hui, se dérobant demain, résistant parfois, mais toujours au risque d'une chute, harcelé par les interpellations, compromis dans les conflits les plus infimes, jamais sûr du lendemain. Ces combinaisons ministérielles qui se font et se défont sans cesse comme les tableaux des *dissolving views,* ou qui passent et se transforment comme les nuages au ciel, ont nécessairement pour effet de paralyser ou d'affaiblir les rouages de l'administration. Celle-ci, quand elle est bien organisée et bien composée, comme en France, peut marcher toute

seule et sans l'impulsion d'en haut. Cependant, à la longue, la machine fait de moins bonne besogne. Les ministres qui arrivent ont à peine le temps de s'initier aux affaires en cours. Le jour où enfin ils sont prêts à donner leurs instructions, il leur faut boucler leurs malles et faire place à d'autres. Pourquoi un fonctionnaire obéirait-il à un supérieur dont il prévoit le départ à bref délai? De l'impuissance et de l'instabilité des ministères résulte donc inévitablement un autre mal, l'inertie ou le désordre dans la hiérarchie administrative.

Ce qui est plus fâcheux que tout le reste, c'est que la nation perd confiance dans un régime qui marche mal ou qui tourne à vide. On dit souvent : Le pays veut être gouverné. Je n'en crois rien. Tout peuple aime avant tout la liberté et, par conséquent, il désire être gouverné le moins possible et au besoin faire ses affaires lui-même. Mais ce qui fatigue et irrite, ce sont des discussions sans issue, des votes irréalisables et des agitations stériles, en un mot, comme dans la comédie de Shakspeare, « beaucoup de bruit pour rien : *much ado about nothing.* » Ce qui le prouve, c'est que le pays n'est jamais plus tranquille que quand le pouvoir exécutif est à la chasse, le législatif dans ses terres et le cabinet aux eaux. Les vacances des chambres produisent une détente générale, un soulagement universel. Voilà ce qui doit alarmer les amis du régime représentatif. Heureusement le moment n'est pas venu, mais il peut venir, où le peuple, fatigué d'être inquiété par les institutions qui devraient le rassurer, dirait brutalement : Cela ne marche pas ; essayons autre chose. Si les chambres ne se réunissaient qu'une fois tous les deux ans, nous aurions au moins une année de repos. — C'est précisément ce que M. de Bismarck a proposé à l'Allemagne.

Cette situation, qu'il est inutile de décrire plus longuement, parce qu'elle se déroule en ce moment même sous nos yeux, tient-elle à une incapacité particulière de la chambre française actuelle? Nullement. Elle provient de ce que le parti de l'opposition absolue est trop peu nombreux pour forcer le parti républicain à soutenir quand même le chef qui le guide. Il se forme ainsi des groupes nombreux qui obéissent tantôt à un mot d'ordre, tantôt à l'inspiration du moment et tantôt au désir d'essayer jusqu'à quel point est vrai le proverbe : « Nouveaux balais balaient mieux. »

Comme le faisait remarquer très justement M. de Bismarck dans un récent discours, l'âge d'or du régime parlementaire est aussi passé en Angleterre. Gouverner était facile quand il n'y avait que deux partis en présence, les whigs et les tories, de force à peu près égale et, par conséquent, chacun d'eux parfaitement discipliné, afin de ne pas succomber sous les votes unis de l'adversaire. Aujourd'hui que se sont formés le parti radical et le parti irlandais, ni whigs

ni tories ne peuvent conserver le pouvoir s'ils ont ces deux groupes contre eux. Il faut donc s'assurer l'appui complet de l'un d'eux au moins. De là la nécessité des concessions et des compromis. Le cabinet Gladstone n'a pu se constituer qu'en donnant une place à des hommes distingués du parti radical comme Bright, Chamberlain, Dilke et Mundella, et leur concours étant indispensable, ce sont eux en définitive qui dictent la ligne de conduite tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, au risque d'éloigner des représentans importans de l'ancien parti whig. Malgré ces difficultés, qui ne sont pas légères, le mécanisme parlementaire marche encore passablement en Angleterre pour deux motifs : d'abord parce que le parti de l'opposition est assez fortement constitué pour forcer tous les partisans du ministère à l'appuyer dans toutes les questions importantes, ensuite parce que les membres du parlement ont fait connaître leurs opinions à leurs électeurs au moment de l'élection et qu'ils sont par conséquent ainsi tenus d'y rester fidèles. Ainsi ceux qui ont été nommés pour soutenir le cabinet Gladstone ne peuvent l'abandonner sans les motifs les plus sérieux, sous peine d'être accusés de forfaiture.

Nulle part le régime parlementaire ne fonctionne aussi correctement qu'en Belgique, parce qu'il n'y a dans les chambres que deux partis. La ligne de démarcation est si tranchée que, ni parmi les représentans ni parmi les sénateurs, il n'y a un seul dissident, un seul mixte ou douteux. Dès que l'intérêt de parti est engagé, les votes sont parfaitement connus d'avance. Le fait d'abandonner le ministère au jour de l'épreuve serait considéré comme une trahison et elle coûterait au député qui s'en rendrait coupable son siège, l'estime de ses électeurs, et celle même de ses adversaires. Quand un cabinet s'appuie sur une majorité réunie par les liens d'opinions communes, d'engagemens publics et d'un programme arrêté, il peut faire adopter ses projets de loi, exiger le sacrifice des dissidences accessoires, et ainsi gouverner avec autant d'autorité et de suite que les ministres d'un souverain absolu, comme l'ont fait tour à tour des cabinets catholiques et des cabinets libéraux. Mais cette discipline rigoureuse a ses inconvéniens. Elle étouffe l'initiative individuelle et tue l'originalité en matière politique. Les députés répètent, une ou deux fois par an, les mêmes discours; on tourne en rond comme dans un manège, et les batailles parlementaires ressemblent à ces combats du moyen âge en Italie, qui duraient tout un jour, mais qui ne tuaient qu'un homme, écrasé sous le poids de son armure. Souvent on parle de servilisme et on vante l'indépendance ; c'est à tort. Le gouvernement parlementaire ne peut marcher que par la discipline au sein des partis. Autrement il aboutit à la confusion, à l'impuissance et à la déconsidération.

## III.

L'instabilité des ministères, qui est le propre du gouvernement parlementaire, quand les partis sont nombreux et flottans, est certainement très fâcheuse pour la bonne administration des affaires intérieures; mais elle l'est bien plus encore pour la politique étrangère, car elle peut mener un pays aux abîmes, et, on ne peut le nier, le danger est encore plus grand avec la forme républicaine. Sur le terrain des affaires extérieures les avantages que possède un ministre extra-parlementaire, maintenu au pouvoir, pendant une longue suite d'années, par la confiance de son souverain sont incontestables. Celui-ci possède l'histoire et les traditions des affaires engagées, dont il peut dire *quorum pars magna fui*; il connaît de longue date le personnel de la diplomatie et des cabinets de l'Europe. Il sait ce qu'il peut espérer et ce qu'il doit craindre. L'expérience lui apprend, même à défaut de génie, quels ressorts il peut mettre en mouvement. Certain de conserver sa position, il peut engager des opérations à longue échéance, poursuivre lentement un dessein lentement mûri, profiter successivement des fautes de ses adversaires, faire naître des circonstances qui favorisent ses vues, et ce qui est essentiel, s'assurer des alliances durables. Eût-il incomparablement plus de capacité, le ministre intérimaire d'une majorité flottante ne peut soutenir la lutte. Il est battu à coup sûr. Il a été arraché à son cabinet de travail, où il s'occupait tantôt de la traduction d'un auteur ancien, tantôt de l'étude de l'histoire ou des lois; et il lui faut tout à coup guider son pays à travers les écueils de la politique générale. Il menait la vie recueillie d'un savant ou d'un philosophe; les exigences de son parti et les votes de la chambre le transforment en diplomate. Comment ne se montrera-t-il pas tour à tour ignorant, naïf, ou présomptueux? Peut-il ne pas être, à chaque instant, dupe de lui-même ou des autres? Il est forcé de jouer une partie serrée où le moindre faux mouvement se paie cher, et il ne connaît même pas l'échiquier où il doit faire marcher les pièces. Son prédécesseur s'est engagé dans une voie qu'il croit funeste : que fera-t-il? Persévérer à tout risque ou virer de bord sous le feu de l'ennemi, quoique rien ne soit plus dangereux qu'une marche de flanc? Péril des deux façons, car « ce n'est pas quand on est au milieu d'un gué, disait Lincoln, qu'il faut changer de chevaux. » Trop souvent aujourd'hui les états européens ont à traverser des gués très périlleux, et il n'est pas rare que ce soit précisément à ce moment que les hasards du scrutin renversent les ministères. Ils obtiennent un vote de confiance pour la façon dont ils ont dirigé les affaires extérieures; mais une

question accessoire d'administration intérieure surgit : la majorité les abandonne, et ils donnent leur démission. Voilà le pays lancé dans l'inconnu. Quelle puissance étrangère peut s'engager à fond avec un ministre qui tombera peut-être demain et qui ne peut jamais répondre des volontés de la chambre dont il dépend ? La conduite d'une négociation importante devient encore bien plus difficile, quand les députés prennent l'habitude, ainsi que cela a lieu de plus en plus en Angleterre et en France, de harceler le ministre des affaires étrangères de questions et d'interpellations, et quand le parlement prétend diriger lui-même la politique extérieure. Il n'y a point de fonction à laquelle il soit moins propre que celle-là. Il ne peut jamais connaître à fond la situation du moment; car on ne peut évidemment tout dire à la tribune, voulût-on même publier des livres bleus, verts ou jaunes, chaque semaine ou chaque jour. Le dessous des cartes, les pensées de derrière la tête, ce que l'on entrevoit, ce que l'on craint, ce que l'on projette, c'est-à-dire les élemens du drame politique, ne peuvent apparaître dans les pièces diplomatiques, et il serait fréquemment imprudent de les mentionner même dans un comité secret. La chambre manque donc de la base indispensable pour émettre un jugement bien motivé; elle ne connaît pas suffisamment les faits. En outre, un parlement est toujours une foule. Tel jour, un mot mal choisi l'indisposera contre le ministre; tel autre jour, il se laissera entraîner par l'éloquence d'un orateur d'opposition. Parlez-lui de l'honneur national compromis, de prestige à conserver, et il est capable d'adopter d'enthousiasme les résolutions les plus insensées. Certainement il appartient au pays et au parlement de déterminer la ligne de conduite générale qu'il faut suivre et de dire, par exemple, s'ils veulent la paix ou la guerre. Ils peuvent renverser qui veut les conduire où ils ne désirent pas aller. Mais quand le cabinet représente les vues de la majorité, celle-ci a tout intérêt à le laisser agir librement. Il peut arriver souvent que la chambre comprenne mieux que le ministère le véritable intérêt du pays, car, en définitive, c'est la nation qui paie; mais quand il s'agit de la pratique, un ministre médiocre sera toujours plus habile que le parlement le plus distingué.

Dans une monarchie les inconvéniens du régime parlementaire appliqué à la politique étrangère, sont parfois mitigés par l'intervention d'un souverain prudent et éclairé. Il peut, dans la mesure de son influence, apporter de l'esprit de suite dans la direction des affaires. Par sa position élevée, par ses relations de famille, il obtiendra des informations, des confidences qu'on ne communiquera pas à un ministre de passage, crainte de les voir paraître dans un *blue book*, dans une lettre ou dans un discours au parlement. C'est ainsi que le roi Léopold Ier de Belgique était le confident et le con-

seiller de la plupart des souverains ses contemporains, et qu'il était à même de suivre jour par jour la marche changeante des affaires européennes. Un président de république ne peut jamais avoir une position semblable, ni réunir en ses mains les mêmes sources d'information. Personnellement il inspirera peut-être la plus grande confiance; mais demain il rentrera dans la vie privée et fera place à un successeur poursuivant des visées complètement différentes; car la direction qui sera suivie dépendra d'un caprice, d'un revirement du suffrage universel ou de la majorité dans la chambre. Londres ou Saint-Pétersbourg engagent une négociation avec un ministre disposé à l'action : un plan de conduite est arrêté en conséquence; mais quand vient le moment de le réaliser, un nouveau ministre occupe le pouvoir, et celui-ci est d'avis que rien ne vaut une magistrale inaction. Les autres puissances sachant qu'elles ne peuvent compter sur rien éviteront à leur tour de s'engager. Il est donc absolument certain que le régime parlementaire dans un état démocratique est, par sa constitution même, incapable de faire de bonne politique étrangère. Pour cela, tout lui manque : les traditions, les informations, les alliances, les desseins réfléchis et surtout, ce que rien ne remplace, la suite dans les idées et la durée. Ce qu'il peut faire de plus sage est de concentrer toute son attention et toute son activité au développement intérieur du pays. Ce rôle est-il indigne d'une grande nation? Nullement : ç'a été, jusqu'à présent, celui de la grande république américaine et elle n'a pas lieu de s'en plaindre. Un peuple qui, absolument dévoué à la paix, parviendrait à faire marcher les institutions démocratiques de façon à assurer l'ordre, la liberté, l'instruction et le bien-être pour tous, exercerait, par l'exemple, une influence bien plus grande qu'en se mêlant aux luttes d'influence et aux combinaisons diplomatiques qui constituent toute la politique extérieure.

## IV.

Il faut oser le dire, car l'expérience de chaque jour le démontre, le régime parlementaire, né en Angleterre pour régler un petit nombre d'affaires, n'est pas fait pour être le mode de gouvernement de l'état moderne, avec les mille attributions qu'on lui a successivement imposées sur le continent. On est confondu quand on songe à la foule d'intérêts et de gens qui dépendent des ministres. En France, ils disposent tout d'abord d'une somme de trois milliards qui dépasse le revenu cadastral de toutes les terres. En outre, ils contrôlent les budgets des communes, des départemens et des institutions de bienfaisance, qui s'élèvent encore à un bon milliard. Ils

entretiennent, réglementent et inspectent les écoles publiques de toute espèce et de tous les degrés, et ont ainsi en mains l'instruction, c'est-à-dire l'avenir du pays; ils nomment les évêques et d'une main paient les ministres du culte et de l'autre les danseuses court-vêtues qui exhibent leurs grâces à l'Opéra; ils entretiennent les instituts, les académies, les observatoires, les laboratoires et encouragent les lettres, les beaux-arts et les sciences; ils déterminent combien d'hectares seront plantés en tabac, combien chaque hectare aura de plantes et chaque plante de feuilles, et ils nomment à cet effet des inspecteurs spéciaux chargés de les compter; ils vendent ce stupéfiant dans les bureaux privilégiés dont ils désignent les innombrables agens répandus dans tout le pays; ils transportent lettres, télégrammes et articles de finance, ce qui exige encore toute une légion d'employés; ils construisent des routes et des chemins de fer, creusent des ports et des canaux, ce qui se fait par le corps très nombreux des ponts et chaussées; ils exploitent des forêts domaniales, reboisent les hauteurs et surveillent les terres boisées des particuliers, ce qui donne naissance à l'administration forestière; ils font de la porcelaine à Sèvres et des tapis aux Gobelins; par les droits de douane, par les accises et par les primes aux industries favorisées, ils déterminent la direction du travail dans toutes les branches de la production, et pour empêcher ainsi chacun de vendre, d'acheter et de fabriquer au mieux de son intérêt, il leur faut encore des régimens d'employés; ils choisissent le gouverneur de la Banque centrale qui donne la note dominante au crédit; ils ouvrent des bibliothèques, des archives, des conservatoires, pour lesquels il faut bibliothécaires, sous-bibliothécaires, archivistes, sous-archivistes, aspirans, commis, portiers, tous fonctionnaires; c'est de par eux qu'existent et qu'opèrent agens de change, pharmaciens, notaires, débitans de boissons; ils déclarent à quelles conditions et en vertu de quels examens on sera avocat, médecin, professeur, instituteur, ingénieur, garde-côte ou garde-barrière; ils ont en mains la magistrature tout entière, c'est-dire la base sur laquelle repose la propriété, la famille, la sécurité publique, en un mot, l'édifice social tout entier; ils entretiennent les prisons, les colonies pénitentiaires, les institutions de réforme, d'où nouveau bataillon d'agens rétribués par l'état. Ai-je tout dit? Il s'en faut; mais comme on ne peut prolonger indéfiniment cette trop longue énumération, je citerai seulement l'armée et la marine, cette formidable institution sans précédent dans l'histoire, qui, désormais partout organisée à la prussienne, avec service universel et obligatoire, saisit la population mâle toute entière et fait du pays une caserne et un camp, où le militarisme allemand est venu se greffer sur la centralisation française. La nation est devenue l'état, et l'état, c'est le minis-

tère. Entrez dans n'importe quelle famille et vous verrez que des décisions des pouvoirs publics dépend l'un ou l'autre de ses intérêts : dispense ou congé d'un milicien, examens, nominations, application d'un tarif, ouverture d'une route, primes et faveurs de toute sorte. Ce que l'on appelle le gouvernement tient donc en ses mains le sort actuel ou l'avenir de la plupart des citoyens.

Cette colossale machine marchera-t-elle vite ou lentement et dans quelle direction? Inclinera-t-elle à gauche ou à droite? De quelles idées, de quelles passions, peut-être de quelles rancunes se fera-t-elle l'instrument? C'est le vote de la chambre, le hasard du scrutin, parfois une ou deux voix de majorité qui en décident. Quand l'état absorbe à ce point les intérêts sociaux et pour ainsi dire la vie même de la nation, il est monstrueux que tout cela soit soumis aux fluctuations incessantes des luttes parlementaires. Rien de semblable n'existe dans les pays auxquels nous avons emprunté les formes de notre régime constitutionnel, ni en Angleterre, ni aux États-Unis. Déjà cependant, en Angleterre, depuis que les attributions du pouvoir central se sont étendues, le parlement succombe visiblement sous sa tâche. Chaque année, M. Gladstone constate avec une éloquente tristesse la stérilité des sessions où son infatigable activité n'aboutit à rien. Récemment encore il disait que la dernière n'avait été que « honte et confusion. »

Des réformes profondes s'accompliront, sinon le gouvernement parlementaire périra dans l'impuissance et dans la déconsidération. Là où le conflit ne peut manquer de se produire et où il sera mortel, c'est dans les relations entre le parlement et l'armée ; nous en avons eu déjà de nombreux exemples. En Allemagne, il existe en permanence, tantôt à l'état aigu, comme avant 1866, tantôt déguisé, comme depuis cette époque. L'Empire a son Reichstag, et chaque état son assemblée délibérante. On y prononce de très beaux discours ; on y vote des lois et même souvent on se donne la satisfaction de rejeter les projets du gouvernement ; mais, en réalité, le maître absolu, c'est le souverain ou son ministre, par la simple raison qu'un million de baïonnettes disciplinées et obéissantes forment un argument irrésistible. Cette vérité est dure, et les patriotes libéraux en gémissent, d'autant plus que le grand-chancelier ne se pique pas de la leur dissimuler. En Égypte, un gouvernement régulier, économe, favorable aux progrès du pays fonctionnait sous le contrôle de la France et de l'Angleterre ; mais on avait oublié de compter avec l'armée, et elle a tout renversé. En France même, deux dates sinistres ne s'oublient pas, le 18 brumaire et le 2 décembre. En Angleterre, les événemens de la révolution et de la restauration avaient si clairement révélé le danger, que le parlement a pris des mesures radicales pour s'en défendre. Le bill qui impose l'obéis-

sance aux troupes n'est voté que pour un an, et s'il n'était pas renouvelé, l'armée pourrait se débander, car l'autorité des chefs n'existerait plus. En Amérique, on ne veut d'armée que pour couvrir la frontière contre les Indiens : vingt-cinq mille hommes pour une population de cinquante-trois millions. Dans les républiques sud-américaines, au contraire, ce sont les colonels qui font et défont les gouvernemens. A quoi sert donc de nous faire illusion? Même dans nos pays d'Occident, où les institutions constitutionnelles semblent avoir pris définitivement racine, elle n'existent que par la tolérance de l'armée. Supposez un souverain très décidé à faire prévaloir ses desseins et un différend comme celui de 1864-1866 en Prusse, et, assurément, ce n'est pas la volonté du parlement qui prévaudra. Nous disons volontiers que les Allemands n'ont du régime parlementaire que les apparences. Au fond, la situation est partout la même, seulement elle est chez nous à l'état latent.

En réalité, il est contre la nature des choses qu'un grand corps hiérarchisé d'un million d'hommes, dont la base doit être l'esprit d'autorité, soit soumis aux ordres ou aux caprices d'une assemblée délibérante qui change de système tous les ans et d'un ministre qu'on renvoie tous les six mois. Je veux admettre que l'armée, toute dévouée aux institutions démocratiques de son pays, abhorre jusqu'à l'idée de jouer le rôle de prétoriens et d'imposer une dictature militaire. Mais il est telle circonstance qui peut faire jaillir en un éclat ou en une catastrophe la contradiction qui est au fond des choses. Une résolution trop absurde de la chambre, le désordre dans l'administration aboutissant à la désorganisation, ou une véritable humiliation nationale peuvent amener l'armée à se dire : C'en est trop; je suis créée non pour être le jouet de messieurs les orateurs et les politiciens, mais pour maintenir l'ordre à l'intérieur et l'honneur du pays à l'étranger. Dangereuse situation d'esprit, car si elle se généralisait, l'usurpateur n'aurait qu'à paraître. Il trouverait sous la main les élémens d'un coup d'état. De grandes victoires pourraient faire naître le même péril sous une autre forme et pour d'autres raisons.

Si ce qui précède est vrai, et qui peut ne pas apercevoir le péril? il paraîtra indispensable de soustraire la direction de l'armée aux fluctuations des majorités parlementaires et des perpétuels changemens de cabinets. Cela est plus nécessaire encore dans une république où le chef de l'état, commandant suprême de la force militaire, n'est point permanent. J'essaierai de montrer plus loin comment ce résultat peut être en quelque mesure obtenu.

V.

Nous avons vu que le gouvernement parlementaire est nécessairement un gouvernement de partis et qu'il fonctionne d'autant mieux que les partis sont plus nettement tranchés et plus fortement disciplinés. Mais, d'autre part, la prédominance de l'esprit de parti offre des inconvéniens qui s'aggravent et qui frappent de plus en plus les observateurs éclairés. Après avoir analysé le mal, il faudra donc en chercher le remède.

Parmi les auteurs qui ont le plus profondément étudié les ressorts du régime constitutionnel, la plupart font l'éloge des partis. Un politique anglais de premier ordre, Burke, en dit ceci : « Un parti est une réunion d'hommes qui s'accordent pour travailler en commun au bien du pays, conformément à certains principes généraux qui leur sont communs. Les gens qui pensent librement ne peuvent en tout penser de même; mais, comme la direction de la chose publique dépend de quelque principe d'importance supérieure, si on s'entend sur celui-ci, on s'entendra aussi sur ses conséquences. Les bons effets de l'esprit de parti en Angleterre ont été nombreux et importans. Le premier a été qu'il a imprimé de la suite et de la cohérence aux opinions des hommes politiques. Il leur a donné, pour les affaires publiques, certaines règles de conduite semblables à celles de la morale universelle, qui leur permettent de résoudre les questions obscures ou douteuses. L'attachement à ces principes les met à même de résister aux tentations de l'intérêt privé, aux sophismes des autres et à leurs propres caprices. Leur attitude devient digne et ferme, leur caractère s'élève, leur esprit acquiert de la suite. Enfin l'union d'un grand nombre de personnes sous un même drapeau donne au gouvernement la force nécessaire pour faire les lois qu'exige le bien du pays. » En Allemagne, l'influence des partis a été étudiée d'une façon systématique par Röhmer (1) et par Bluntschli (2). Tous deux les considèrent comme indispensables à la marche des institutions libres. D'après Bluntschli, les partis politiques sont d'autant plus actifs et plus puissans que la vie publique est plus libre et plus élevée. « L'histoire de la république romaine et du développement de la monarchie anglaise ne s'explique, dit-il, que par le conflit des partis, dont les péripéties forment, en réalité, les

(1) *Lehre von den politischen Parteien* (Théorie des partis politiques).

(2) *Character und Geist der politischen Parteien* (Caractère et esprit des partis politiques).

annales de la liberté. Certaines âmes timides croient que les partis politiques sont une des misères et des maladies de notre époque. Au contraire, elles sont la preuve d'une activité vigoureuse et saine. Se vanter qu'on n'appartient à aucun parti, c'est s'accuser d'infirmité d'esprit ou d'un condamnable égoïsme. Le seul homme qui ait le droit et même le devoir de ne se montrer d'aucun parti, c'est le chef de l'état. »

Cet éminent Italien, trop peu connu à l'étranger, Cesare Balbo, montre, dans son beau livre : *della Monarchia rappresentativa*, que l'avantage du régime constitutionnel est précisément de ramener les vues particulières à deux courans d'idées, qui, sous la forme de deux grands partis : celui du ministère et celui de l'opposition, impriment à la marche du gouvernement une direction ferme et constante, de même que les vents alizés favorisent la course des navires. Sous un régime absolu, ils forment les factions qui donnent naissance aux sociétés secrètes, aux conspirations, aux révolutions de palais, et aux régicides, comme on l'a vu si souvent en Russie ; avec la liberté, les factions deviennent des partis, dont les nobles luttes sont l'honneur, l'éclat et la gloire des pays. Macaulay fait remonter l'origine des deux grands partis qui, depuis lors, ont tour à tour occupé le pouvoir, les whigs et les tories, à la seconde réunion du long-parlement (1641), et il ajoute que leur histoire est véritablement celle de l'Angleterre. On peut donc dire que les écrivains amis de la liberté ont vanté les avantages des partis et que ceux qui les condamnent sont, en réalité, partisans du despotisme.

M. Minghetti admet complètement la vérité de ce qu'ont dit Burke, Balbo, Macaulay, Bluntschli, Röhmer et tant d'autres, mais, comme dans nos sociétés, si imparfaites encore, les meilleurs choses ont leur mauvais côté, c'est celui-ci qu'il a voulu étudier, craignant que les abus grandissans n'arrivent à fausser complètement les institutions représentatives, dont les partis sont les moteurs et les ressorts. C'est précisément parce que ce grand parlementaire est un ami dévoué, mais éclairé de la liberté, qu'il cherche à écarter ou à diminuer les faits fâcheux qui peuvent la mettre en péril.

Le premier inconvénient que signale M. Minghetti est celui-ci : à mesure que les fonctions de l'état moderne s'étendent et se compliquent, les nécessités d'un gouvernement de parti font que les ministres sont moins aptes à bien faire leur besogne. Il y a trop souvent, dit-il, contradiction entre les motifs qui font attribuer les portefeuilles ministériels à tels ou tels hommes politiques et cette loi économique qui s'impose de plus en plus dans toutes les branches de l'activité humaine, à notre époque, la loi de la division du travail. En matière scientifique non moins qu'en fait de production

industrielle on réclame des « spécialistes : *the right man in the right place*; » le succès et la supériorité ne s'obtiennent pas autrement. En administration et dans la gestion des affaires publiques, tout se complique maintenant, et des connaissances spéciales deviennent de plus en plus nécessaires. En fait d'armée, de marine, d'instruction, de travaux publics, d'affaires étrangères, partout surgissent à chaque instant les problèmes les plus graves et les plus difficiles. Or, les nécessités du régime parlementaire et du gouvernement des partis, ne permettent pas de choisir pour chaque portefeuille l'homme le plus compétent. Il faut tenir compte des opinions plus que des capacités. Quand un parti a conquis le pouvoir, on doit bien récompenser ceux à qui est due la victoire. Souvent aussi il faut donner satisfaction aux exigences régionales. Le Nord et le Midi, l'Est et l'Ouest veulent avoir leur part d'influence. Quand on a distribué les portefeuilles entre les quatre points cardinaux et les cinq ou six groupes qui ont formé la majorité, quelle place reste-t-il pour les hommes spéciaux? Ici, non moins que sous l'ancien régime, où il fallait un mathématicien, c'est un danseur qui l'emporte. C'est une chance heureuse et rare si, dans le personnel des chefs du parti vainqueur, on trouve quelques hommes bien préparés pour les fonctions qu'on est obligé de leur confier.

Le ministre, une fois en place, peut-il au moins consacrer au bien du pays et aux affaires de son département la somme plus ou moins grande d'aptitude et de dévoûment qu'il y apporte? Nullement : c'est tout au plus s'il a le loisir de se mettre au courant des faits les plus importans. Le plus clair de son temps est pris par les questions de personnes. Les compétitions pour les places vacantes lui amènent non-seulement les visites ou les demandes d'innombrables solliciteurs qu'il peut, il est vrai, parfois éconduire, mais en outre les obsessions des députés qu'il est bien forcé de recevoir et qui sauraient du reste, au besoin, se faire ouvrir toutes les portes. L'après-midi, ce sont les séances de la chambre avec ses interpellations, et les négociations, les efforts permanens qu'exige la conservation de la majorité. Le soir, dîner et réceptions, auxquels on ne peut se soustraire; car malheur à celui qui s'isole! on le déclare inabordable; c'est un esprit chagrin, un caractère atrabilaire; il devient impopulaire; il fait tort au cabinet, et on lui fait sentir qu'il ferait mieux de s'en aller.

Ainsi, en résumé, le régime parlementaire tel qu'il est pratiqué presque partout, sur le continent, ne donne pas le portefeuille aux hommes qui en sont les plus dignes, et, ce qui est plus fâcheux encore, il empêche les ministres désignés de faire des aptitudes qu'ils possèdent l'emploi le plus utile au pays. Le mal est d'autant plus grand que les ministères durent moins longtemps et que la

masse des affaires qu'une centralisation excessive met à leur charge est plus considérable.

Un autre reproche que l'on peut faire à l'influence des partis dans le régime représentatif, c'est l'abus de l'intervention des députés dans toutes les branches de l'administration. C'est pour prouver la vérité de cette observation que M. Minghetti a écrit son livre, qui n'est au fond qu'une réponse aux violentes attaques qu'elle lui avait attirées(1). Il n'a nulle peine à montrer que le mal qu'il a cru devoir dénoncer à l'attention de ses concitoyens, n'est nullement spécial à l'Italie et que, au contraire, il semble inhérent au régime parlementaire appliqué dans un état fortement centralisé. Ici il multiplie les citations empruntées aux différens partis et il trouve les plus écrasantes dans les auteurs américains. Je résumerai seulement ce que dit à ce sujet un écrivain français peu suspect d'exagération et s'occupant du gouvernement représentatif en France sous Louis-Philippe dont certes il n'était point l'adversaire, je veux parler de M. Hello et de son livre *du Régime constitutionnel*. Il montre d'abord les

(1) Dans un discours éloquent, prononcé à Naples le 8 janvier 1880, M. Minghetti avait cité Aristote montrant comment toutes les formes de gouvernement dégénèrent, la monarchie aboutissant à la tyrannie, l'aristocratie à l'oligarchie et la démocratie à la démagogie. Puis il avait recherché les causes qui amènent la déformation du gouvernement parlementaire, et, parmi celles-ci, il avait signalé l'ingérence indue des députés dans toutes les affaires publiques concernant l'état, les provinces, les communes et même les corps moraux et les institutions de bienfaisance Cela provoqua une tempête dans la chambre : on demanda la mise en accusation de l'insolent orateur qui avait attenté à l'honneur du parlement M. Minghetti répondit que le mal qu'il avait signalé n'était pas propre à l'Italie ; qu'il existait plus ou moins dans tous les pays constitutionnels sur le continent ; que des écrivains étrangers l'avaient noté également ; et qu'il ne pouvait taire une vérité évidente, sur laquelle au contraire il était urgent d'attirer l'attention de tous. Visitant l'Italie avant que ce discours fût prononcé, j'avais été moi-même très frappé de l'abus qu'il indique et dont on m'avait cité une foule de preuves. Je me permets de rappeler ce que j'écrivis à ce sujet dans mes *Lettres d'Italie* (1880), écrites au jour le jour, sous l'impression directe des faits ou des conversations : « Un autre fléau de l'Italie, c'est l'abus des influences parlementaires ; nous en souffrons déjà beaucoup en Belgique, mais le mal est plus grand ici, parce que, à défaut de partis nettement tranchés sur lesquels ils puissent s'appuyer, les ministres et les administrations ne peuvent résister. Le député doit se faire le serviteur des solliciteurs qui l'assiègent, sous peine de perdre leurs voix ; et le ministre doit donner satisfaction aux députés pour former ou pour conserver sa majorité. Dans les nominations, on tient moins compte des nécessités du service ou du mérite des candidats, que des recommandations des membres du parlement Devant eux, à Rome comme en province, chacun tremble et tous cèdent. Les lois, les règlemens, l'équité, l'intérêt public, pour leur complaire tout est mis en oubli Il y a là une source permanente de désordres, de dilapidations, de favoritisme et de mauvaise gestion. » L'économiste anglais Thornton s'était exprimé dans le même sens (*Macmillan Magazine*, janvier 1880). Ce que j'avais observé en Italie n'était point pour moi chose nouvelle : je l'avais remarqué dans mon pays, — et, en France même, ne voit-on rien de pareil ?

innombrables agens de l'administration répandus sur toute la surface du pays transformés en courtiers électoraux, par la nécessité de conserver la majorité au parti qui gouverne. L'électeur, dit-il, vote trop souvent plus en raison des avantages qu'il attend que des convictions qui l'animent. Le député, à son tour, devient le très humble serviteur de ses commettans. Il soigne leurs affaires, grandes et petites, place leurs fils et fait volontiers les emplettes de ces dames dans la capitale. Dans les ministères il a son compte-courant : à son passif, comme dettes, sont portées toutes les nominations et toutes les faveurs qu'il obtient ; à son actif tous les votes favorables au gouvernement qu'il émet. Ce règlement des obligations réciproques paraît si avantageux que l'administration fait comprendre que le député est en tout l'intermédiaire obligé. Toute demande, pour être examinée, doit être accompagnée de la recommandation du député, et c'est lui qui apprend tout d'abord qu'elle a été accueillie, afin qu'il puisse s'en faire un mérite auprès de ses électeurs. A la veille du scrutin, dans leurs circulaires, les députés ne se font pas faute d'invoquer les services rendus et de faire entrevoir tous les avantages que leur influence fera obtenir : ponts, canaux, routes, chemins de fer, écoles, subsides de toute espèce. De cette façon, l'universelle ingérence de l'état et les places sans nombre qu'elle crée, deviennent un instrument de parti et la dépouille opime que se partagent les vainqueurs. On sait qu'aux États-Unis, ce système était un droit reconnu : les deux sénateurs de chaque état appartenant au parti qui arrivait au pouvoir disposaient de toutes les nominations que l'exécutif avait le droit de faire dans l'état qu'ils représentaient.

M. Guizot définit dans son langage élevé ce fléau des influences qu'on lui a si amèrement reproché et auquel il n'a pu se soustraire. Il s'imaginait, à tort, qu'il n'existait ni aux États-Unis ni en Hollande ni en Belgique et il s'affligeait de le voir régner en France : « Quand le pouvoir supérieur est chargé à la fois de gouverner avec la *liberté* et d'administrer avec la centralisation, quand il a à lutter au sommet pour les grandes affaires de l'état et en même temps à régler partout, sous sa responsabilité, presque toutes les affaires du pays, deux inconvéniens graves ne tardent pas à éclater : ou bien le pouvoir central, absorbé par le soin des affaires générales et de sa propre défense, néglige les affaires locales et les laisse tomber dans le désordre et la langueur ; ou bien il les lie étroitement aux affaires générales, les fait servir à ses propres intérêts, et l'administration tout entière, depuis le hameau jusqu'au palais, n'est plus qu'un moyen de gouvernement entre les mains des partis politiques qui se disputent le pouvoir. Condamnée à porter à la fois le fardeau de la liberté poli-

tique et celui de la centralisation administrative, la monarchie constitutionnelle naissante a été soumise à des difficultés et à des responsabilités contradictoires qui dépassaient la mesure d'habileté et de force qu'on peut raisonnablement exiger d'un gouvernement (1). » L'ingérence des députés et de l'esprit de parti dans l'administration et dans la distribution des places est certes fâcheuse, et il faut s'efforcer d'y mettre des bornes; mais elle ne mettrait peut-être pas en péril les institutions libres. Ce qui serait tout autrement grave et probablement mortel pour ces institutions, ce serait que le mal vînt à atteindre la justice; car celle-ci est la consécration de tous les droits et le dernier refuge de la liberté. Méditant sur les fonctions des tribunaux qui assurent le maintien de l'ordre social et rendent possible le travail de l'humanité, David Hume a dit : « Tout notre système politique et chacun de ses organes, l'armée, la flotte et les deux chambres, tout cela n'est qu'un moyen pour atteindre une seule et unique fin, la conservation de la liberté des douze grands juges de l'Angleterre. »

M. Minghetti accumule les faits et les citations pour démontrer cette vérité capitale, que, si la justice à son tour devient un instrument de parti, tout est perdu. Les avantages et les gloires du régime représentatif ne sont rien au prix de cet abus qui ôte toute garantie à la vie sociale. Et, en effet, s'il est une vérité évidente, c'est que plus complètement règne la démocratie et plus toutes les positions sont données par l'élection, plus il est alors indispensable qu'il y ait un pouvoir indépendant où le faible puisse trouver protection contre le fort. Autrement c'est la tyrannie, et elle serait pire que celle de l'absolutisme, car elle s'exercerait partout avec la même violence et la même injustice. Au sein de chaque village, de chaque institution, en un mot, dans toutes les branches de l'activité humaine, ceux qui seraient en minorité, au jour des élections, seraient des proscrits, pour lesquels il n'y aurait plus de droit et qu'on pourrait opprimer, dépouiller et charger d'impôts sans merci et sans vergogne. La pire des institutions des États-Unis, et peut-être la seule qui soit foncièrement mauvaise, est la magistrature élue. Les conséquences n'en sont pas partout également mauvaises; mais elles sont parfois détestables. Voici ce qu'a écrit à ce sujet un Américain dont l'opinion a quelque valeur. « On croit au progrès. On s'imagine qu'il n'y a plus de pirates, de brigands, de tricheurs au jeu; c'est une illusion. Les pirates exercent désormais leur industrie sur terre ferme; ils la gèrent de façon à échapper aux lois et leurs profits dépassent fantastiquement ce qu'ils pouvaient acqué-

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. I, p. 188.

rir en écumant les mers. Les brigands ne vivent plus dans les grottes des montagnes : ils se pavanent sur les places publiques, dans les sièges des juges et des législateurs, et ils se font nommer colonels ou généraux. Tricher est une affaire de bourse qui enrichit les plus habiles et les moins scrupuleux. Enlevons le masque au XIX[e] siècle, et sa civilisation, dont il est si fier, cachera à peine la brutalité des mœurs du XII[e] siècle, qui étaient plus franches et moins malhonnêtes. » Déjà on se plaint en France que les influences politiques faussent la balance de la justice. Dernièrement le procureur-général de la cour d'appel de Paris n'hésitait pas à dire dans un discours officiel : « Les juges de paix s'inquiètent plus des opinions politiques de leurs justiciables que de la légitimité de leurs demandes, et ils se demandent si une bonne élection ne vaut pas mieux qu'un bon jugement. »

Loin de porter atteinte à l'inamovibilité des magistrats, il faut donc la fortifier par tous les moyens. Leur nomination et leur avancement doivent même être soustraits à l'arbitraire du ministre. On y parvient en faisant dresser, par des corps indépendans les uns des autres, pour toute place vacante, une liste double de présentation, ainsi que cela se fait en Belgique. En Italie, on a aussi réclamé et momentanément obtenu que le ministre ne pût même point déplacer un magistrat sans son consentement, parce que le droit d'envoyer un juge de Turin à Palerme et de Venise à Sassari devenait parfois un moyen d'influence illicite. Mieux on se rendra compte des conditions indispensables au maintien de la démocratie, plus on s'efforcera d'assurer l'impartialité de la magistrature, en la soustrayant aux influences de parti en même temps qu'à l'action du pouvoir.

## VI.

J'ai essayé de montrer quelques-uns des inconvéniens et des dangers que rencontre le régime parlementaire dans les pays qui présentent cette fâcheuse anomalie d'être à la fois très démocratiques et très centralisés. Comment échapper aux conséquences qui résultent de ces situations contradictoires, c'est-à-dire, comment concilier l'esprit de suite indispensable à la direction des affaires d'un grand pays avec la mobilité de résolutions propre aux assemblées délibérantes, surtout dans les démocraties? M. Minghetti consacre la dernière partie de son livre à l'examen de cette importante et difficile ques-

(1) Lire à ce sujet le livre de M. Albert Desjardins cité dans l'excellent travail publié ici même par M. Arthur Desjardins (*Revue* du 1[er] août). Voir aussi celui de M. Mirabelli, *l'Inamovibilità della magistratura nel regno d'Italia*. Napoli, 1880.

tion. Je ne puis ici résumer et discuter les vues originales et profondes qu'il émet à ce sujet. Il y aura grand profit à les étudier dans le livre même. Je dois me borner à dire brièvement ce qui m'en paraît essentiel.

Pour corriger les inconvéniens du parlementarisme, deux ordres de réformes ont été indiqués : les premières s'appliquent à la nature des affaires que le parlement doit régler, c'est-à-dire aux attributions de l'état; les secondes se rapportent au mode de les régler, c'est-à-dire au mécanisme du gouvernement.

L'une de ces réformes, qui est souvent préconisée, porte un nom très populaire : c'est la décentralisation. Il est évident que, moins nombreux sont les intérêts que règle le pouvoir central, moindres sont les maux qui résultent de l'instabilité des ministres et de l'incompétence des chambres. On peut même dire que la décentralisation est la forme propre de la démocratie. Si vous la poussez à bout, vous pouvez avoir, sans trop d'inconvéniens, même la législation directe par le peuple, comme dans les démocraties de la Grèce antique et dans les cantons alpestres de la Suisse, ou bien le *referendum*, c'est-à-dire l'acceptation ou le rejet par le suffrage universel des lois votées par les députés. Le paysan, incapable de diriger la politique générale, peut très bien intervenir dans l'administration des affaires de son village; aucune révolution universelle n'est à craindre, car le gouvernement est pour ainsi dire acéphale. La vie politique est répandue partout, mais elle n'est concentrée nulle part. Chaque partie de l'état ayant ses tendances particulières, jamais la même fièvre ne peut le saisir tout entier. Le rôle des assemblées nationales est si effacé qu'on soupçonne à peine leur existence. Les radicaux ou les conservateurs dominent-ils dans les conseils fédéraux à Berne? On l'ignore dans le reste de l'Europe, et même en Suisse, cela importe assez peu. En Norvège, autre pays démocratique, le parlement est tout-puissant, car le pouvoir du souverain est presque nul : néanmoins l'activité parlementaire est réduite et n'exerce qu'une influence très restreinte sur la vie nationale. Dans les états où règnent à la fois la centralisation et la démocratie, tout le monde s'accorde à dire qu'il faudrait diminuer les attributions des autorités centrales pour accroître celles des communes et des provinces. Il n'est pas jusqu'à M. Guizot qui ne regrette de ne pas l'avoir fait. « Pour guérir ce mal, dit-il dans ses *Mémoires* (t. I, p. 189) un double travail était à faire. Il fallait, d'une part, faire pénétrer la liberté dans l'administration des affaires locales, et de l'autre, seconder le développement des forces locales capables, dans leur sphère, d'exercer le pouvoir. »

Les régimes changent : la république succède à la monarchie;

chacun répète la formule favorite : Décentralisons. Mais la réforme vantée par tous n'est accomplie par personne. Pourquoi? Parce que le parti dominant devrait permettre à ses adversaires d'être les maîtres dans certaines parties du pays. Il faudrait renoncer à cet idéal d'une grande nation unifiée, solidaire, marchant en avant tout entière, du même pas, sans souffrir ni dissidens ni retardataires. La république une et indivisible, rêvée par les jacobins, devrait se transformer en une fédération de régions ou même de communes, dont un grand nombre seraient alors gouvernées par ce qu'on appelle la « réaction. » C'est à peu près ce que veulent les économistes à outrance et les collectivistes. Mais le fédéralisme, écrasé en 93, n'est pas encore à la veille de triompher aujourd'hui. Cherchons donc le remède ailleurs, c'est-à-dire dans une réforme du mécanisme gouvernemental.

Un écrivain instruit et judicieux, que Stuart Mill aimait à citer, W. Thornton, très frappé des infirmités du système parlementaire, propose d'y obvier de la façon suivante. Les ministres n'auraient point de politique propre qu'ils s'efforceraient d'imposer aux chambres. Ils suivraient en tout l'impulsion de celles-ci et se borneraient à exécuter leurs volontés. Ils éviteraient de poser à tout propos des questions de confiance et ils ne se retireraient que devant un vote formel qui leur signifierait de s'en aller. En outre, il n'y aurait nulle solidarité entre les ministres. Chacun d'eux porterait uniquement la responsabilité des actes de son département. Celui qui aurait démérité ou perdu l'appui de la chambre déposerait son portefeuille, sans entraîner la démission de ses collègues. De cette façon, on éviterait des changemens perpétuels de ministères qui désorganisent les services et affaiblissent le pays. C'est à peu près ainsi que le régime constitutionnel était pratiqué autrefois en Angleterre, et après 1815, sur le continent. Il l'a été de même récemment en France, et on serait porté à croire que c'est le seul que le parlement veuille désormais supporter. Ce système s'éloignerait beaucoup de celui du gouvernement de cabinet, si admirablement analysé par Bagehot (1) et auquel nous sommes habitués depuis un demi-siècle. Les ministres ne seraient plus que des chefs de bureau. La haute direction de la politique générale passerait entièrement aux mains du parlement. Ce régime peut donner d'assez bons résultats dans une monarchie tempérée, où le souverain exerce encore, en réalité, le pouvoir exécutif; car on trouverait au moins dans ses conseils l'esprit de suite indispensable à tout

(1) Relire à ce sujet son livre, *la Constitution anglaise*, si plein d'enseignemens utiles.

gouvernement; mais dans une république démocratique il aboutirait inévitablement à l'impuissance ou à l'anarchie. Les résolutions improvisées et les incessantes contradictions d'une chambre non dirigée et complètement livrée à elle-même feraient tomber le régime dans le discrédit et sous le ridicule. Au reste, comme il est probable que la théorie de Thornton continuera à être appliquée en France pendant quelque temps encore, on pourra juger l'arbre d'après ses fruits.

Comme on le sait, la constitution des États-Unis a un autre moyen d'échapper aux inconvéniens du parlementarisme. Les ministres, nommés par le président, ne relèvent pas des chambres, où ils n'ont pas le droit de pénétrer, même pour défendre leurs projets. Le gouvernement de cabinet n'existe donc en aucune façon en Amérique. Le mécanisme gouvernemental diffère ainsi totalement de celui de l'Angleterre et des nôtres. Les chambres et les ministres agissent dans des sphères complètement séparées, et ils n'ont pour ainsi dire aucune action les uns sur les autres. Un vote du parlement ne peut renverser le ministère; à vrai dire, il n'y a que des secrétaires d'état dépendant du président.

Ce système, si opposé à toutes nos idées sur le régime représentatif, présente cependant de nombreux avantages. Le président peut choisir comme ministres les plus aptes à en remplir les fonctions, sans avoir à tenir compte des exigences des groupes et des intrigues parlementaires. Les ministres, n'étant pas absorbés par les soins incessans nécessaires en Europe pour conserver une majorité, ont le temps de s'occuper des affaires du pays. Ils peuvent compter sur une durée de quatre ans et peut-être de huit ans, si le président est réélu, au lieu d'être renversés tous les six mois, comme en France et en Italie. Ils ne sont pas à la merci des exigences des députés, car ceux-ci ne peuvent les renvoyer. Les luttes parlementaires n'agitent guère le pays, car les discours prononcés dans les chambres sont lus comme des morceaux d'éloquence ou des dissertations instructives qui éclairent le public, mais qui, n'aboutissant pas à des votes changeant la direction des affaires, ne passionnent pas l'opinion. La souveraineté du peuple se manifeste de temps en temps, et elle est alors sans contrôle, car le peuple nomme tous les fonctionnaires; mais, dans l'intervalle, ceux qu'il a choisis peuvent gouverner dans la limite des pouvoirs qui leur sont confiés.

Je trouve encore aux États-Unis un autre mode de gérer les affaires publiques qu'on pourrait utilement imiter en Europe. Certains services, — et particulièrement celui que l'on considère là-bas, et avec raison, comme le plus important de tous, l'instruction du peuple, — sont administrés non par des ministres dépendant des fluc-

tuations incessantes des majorités, mais par de hauts fonctionnaires que désignent soit le suffrage universel, soit le parlement. S'ils remplissent bien leurs fonctions, ils sont ordinairement renommés, et je pourrais citer ainsi dans les divers états plusieurs « surintendans de l'éducation » qui sont considérés comme inamovibles. Il y aurait grand avantage à appliquer ce système en Europe, dans les départemens qui exigent impérieusement l'esprit de suite, comme la guerre, l'instruction et les travaux publics. Ces surintendans, nommés par la chambre, en raison de leurs aptitudes spéciales, seraient révocables et responsables; mais, soustraits aux soins et aux vicissitudes des luttes parlementaires, ils pourraient appliquer leurs connaissances et leur activité aubi en général avec autant de succès que l'ont fait les bons ministres sous le régime autocratique.

Je ne puis ici qu'effleurer ces idées. Ce qui est évident et ce qui le paraîtra davantage encore à mesure que l'état social et les institutions deviendront plus démocratiques, c'est que le régime parlementaire, tel qu'il est pratiqué maintenant dans les pays où règnent à la fois la démocratie et la décentralisation, exige impérieusement une réforme. Il est peu probable qu'un grand état, avec une grande armée, consente à être indéfiniment le jouet des majorités mobiles d'une chambre ou la matière à expérimentation de ministères semestriels. Son infériorité, relativement aux pays gouvernés avec une autorité prévoyante et des vues suivies et réfléchies, deviendrait trop périlleuse et trop poignante. Les institutions les plus démocratiques peuvent assurer la paix, la prospérité et le progrès, mais à certaines conditions que nous offrent, par exemple, la fédération helvétique absolument décentralisée, les États-Unis sans ministère parlementaire et certains états où les chambres ne se réunissent que tous les deux ans. L'omnipotence des chambres dans une république constituée comme un empire, mais sans grands partis constitutionnels, est une source d'agitations stériles et une cause d'inquiétudes qu'une nation vouée au travail et soucieuse de son avenir ne supportera pas toujours. Le plus grand et peut-être le seul danger qui menace la république en France, c'est donc l'imperfection du régime parlementaire.

M. de Bismarck a dit en 1869 : « Le gouvernement de cabinet est une sottise et un fléau dont l'Europe ne tardera pas à se guérir. » Il ne faut pas que les parlemens en France et en Italie lui donnent trop raison, car la liberté et le régime représentatif seraient en grand danger sur notre continent.

ÉMILE DE LAVELEYE.

# LE

# BASSIN DE LA MÉDITERRANÉE

## LIMITES ET CLIMAT.

Les études géographiques ont acquis de nos jours une grande popularité. La vapeur et l'électricité supprimant le temps et l'espace, rapprochant les hommes et les choses, on conçoit notre désir de mieux connaître et apprécier tant de lieux et de peuples, avec lesquels nous nous trouvons brusquement en rapports réguliers, qui, naguère encore, nous étaient à peine connus de noms, perdus dans le vague brouillard d'un lointain inaccessible. Le perfectionnement récent des voies de communication me paraîtrait une cause suffisante pour expliquer ce goût qui s'est si généralement répandu chez nous des connaissances géographiques, sans qu'il fût bien nécessaire de l'attribuer à un sentiment de patriotisme national que je respecte sans trop le comprendre. Cherchant à nos derniers revers militaires une explication qui n'eût rien de blessant pour notre amour-propre, on s'est plu à la trouver dans notre ignorance des langues étrangères et de la géographie. Le fait est passé à l'état de légende indiscutable. J'ai pourtant peine à concevoir en quoi la supériorité vraie ou prétendue de nos rivaux dans une telle spécialité de connaissances aurait pu assurer le succès de leurs armes, et je plaindrais fort la génération prochaine si, pour se défendre contre l'agression de ses voisins, elle n'avait à leur opposer que des diplômes de bachelier ès-sciences géographiques ou langue allemande.

Quoi qu'il en soit, l'étude de la géographie a pris une large place dans notre enseignement. Par la variété de ses descriptions, par la multiplicité des paysages et des récits qu'elle peut faire défiler sous nos yeux, elle se prête plus que toute autre science à cette adaptation populaire, à cette vulgarisation facile, qui sont un des besoins de notre époque. Plus heureux que nous ne l'étions à leur âge, où les connaissances géographiques ne se présentaient à nos yeux que sous la forme d'arides traités et de fastidieuses nomenclatures, nos jeunes gens ont à leur disposition les produits d'une littérature spéciale toute nouvelle, tour à tour sérieuse ou enjouée, embrassant tous les genres, depuis la grave dissertation académique jusqu'aux riantes ou sinistres fictions du roman ou du drame, appelant à son aide la gravure, la photographie, les tableaux plastiques au besoin, pour nous présenter, comme dans un panorama vivant, le spectacle de notre nature terrestre sous tous ses aspects gracieux ou terribles. Mais, du moment où, grandissant son rôle, la géographie aspire à prendre rang au nombre des sciences naturelles, si elle en veut les honneurs, elle doit en avoir les charges. Il ne doit plus lui suffire d'être descriptive et attrayante. Elle doit devenir méthodique et savoir s'astreindre aux exigences de la classification et de la nomenclature. Elle y perdra peut-être en charme narratif, mais elle y gagnera en précision philosophique. En tout cas, le principe de la classification s'impose d'autant plus que les faits à classer deviennent plus nombreux.

Cette classification sera nécessairement fondée sur les principes de la méthode naturelle. De même que, en botanique, les espèces végétales se groupent en familles, non par la prédominance de tel ou tel caractère arbitrairement choisi, mais par la concordance de l'ensemble des caractères, de même nous aurons à rechercher s'il ne serait pas possible de grouper les diverses régions du globe en familles géographiques d'après l'analogie de leurs rapports communs.

Les caractères généraux qui devront nous guider dans ce classement des unités géographiques seront nécessairement d'ordre physique, immuables comme la terre à laquelle ils s'appliquent. Ils n'en resteront pas moins en rapport avec les caractères de la vie, qui, en chaque pays, différencient les races animales et, plus encore, les races humaines. Ces dernières, en effet, sont plus particulièrement subordonnées aux conditions physiques du milieu dans lequel elles se développent, qui leur impriment à la longue leur cachet individuel. Les caractères physiques se rapportent d'ailleurs à deux catégories de faits principaux, le relief du sol et le climat, que nous allons examiner successivement en vue de préciser leur mode particulier d'action et leur influence réciproque.

## I.

Le relief du sol, caractérisé par la saillie des chaînes de montagnes et des plateaux, est habituellement ramené à la considération des bassins hydrologiques formés par le groupement des versans, ayant une artère commune d'écoulement des eaux pluviales. Il y a cependant une distinction à faire entre ce relief hydrologique, dont les lignes de thalweg sont parfois déterminées par un simple accident géologique, et le relief orographique dessiné par la saillie continue des plus hautes cimes, qui donne une idée beaucoup plus précise de la structure générale d'une région.

Un exemple fera plus nettement ressortir cette différence, et nous le choisirons sous nos yeux dans la carte d'Europe. Cette partie du monde présente en son milieu une saillie dorsale fortement accusée, la chaîne des Alpes, qui, se rattachant à l'ouest aux montagnes du centre de la France, se prolongeant à l'est par les montagnes illyriennes, constitue un faîte de partage indiqué pour séparer les versans inclinés au nord vers l'Océan, de ceux qui penchent au midi vers la Méditerranée. Et cependant le caractère orographique est en désaccord avec le fait hydrologique, car on sait que notre plus grand bassin fluvial, celui du Danube, situé au nord des Alpes, dont il draine les versans septentrionaux, débouche au sud par la Mer-Noire dans la cuvette de la Méditerranée. Cette discordance est, en réalité, plus apparente que réelle et ne résulte que de ce que j'appelais tout à l'heure un accident géologique. Si l'on considère avec quelque attention la carte du bassin du Danube, on reconnaît aisément que la vallée du fleuve, bien qu'ayant son issue de fait dans la Mer-Noire, n'en est pas moins orientée plutôt vers le nord-ouest, où elle s'ouvre par des plateaux de faible hauteur vers le lac de Constance et la vallée du Rhin, que vers le sud-est, où elle est barrée par la haute chaîne des Carpathes. L'ensemble géologique de la vallée centrale du Danube a longtemps constitué, en effet, deux grands lacs intérieurs qui se sont vidés par les brèches de Presbourg et des Portes de fer d'Orsova. Si le dernier barrage avait tenu bon, les eaux auraient nécessairement pris leur cours dans le sens naturel de la pente générale du terrain dirigée vers le nord-ouest par la vallée du Rhin. Hydrologiquement, tous les versans du Danube appartiennent au bassin méditerranéen; orographiquement, ceux qui sont en amont des Portes de fer devraient être rattachés au groupe des bassins de la mer du Nord.

Si, dans ce cas particulier, la considération des limites naturelles nous oblige à restreindre l'étendue de fait d'un bassin hydrologique

apparent, il est d'autres circonstances où nous devons en étendre beaucoup l'acception vulgaire.

Pas plus que les autres sciences, la géographie ne possède de définitions bien nettes. Pour être exacte et surtout compréhensible, une définition ne doit rappeler que des idées connues, exprimées par des mots ayant eux-mêmes une acception bien précise. Il est dès lors difficile, on pourrait même dire impossible, de la formuler au début d'un traité technique, et, par malheur, on néglige d'ordinaire de l'établir à la fin. Cette observation générale m'est revenue à l'esprit quand j'ai pensé à me demander ce qu'on devait entendre par le mot de bassin en géographie, bassin d'une rivière, d'un fleuve, d'une mer. Sans doute, de prime abord, on est tenté de répondre que c'est l'ensemble des versans dont les eaux pluviales s'écoulent dans cette rivière, ce fleuve ou cette mer, le bassin étant intérieur ou fermé, si la nappe d'eau qui reçoit l'embouchure finale n'a pas de communication avec l'Océan. Mais si, par suite d'une circonstance accidentelle, l'écoulement des eaux pluviales venait à s'arrêter sur une portion quelconque du bassin, son étendue serait-elle diminuée d'autant? devrait-on cesser d'y comprendre les versans dont les sources auraient tari ou qui restitueraient en totalité à l'évaporation atmosphérique l'eau pluviale qu'ils auraient reçue? Pour prendre un exemple précis, les divers affluens et les grands fleuves sans eau qui sillonnent le désert du Sahara, ont-ils cessé d'appartenir à un même bassin fluvial, par cela seul qu'ils n'apportent plus leurs eaux à son artère centrale? Si l'on va plus loin, si l'on considère ces lagunes marécageuses situées au sud de l'Afrique et de la Tunisie, dans lesquelles on a voulu retrouver les traces d'un ancien bras de mer se prolongeant autrefois dans les terres le golfe de Gabès actuel, devra-t-on considérer ces lagunes, en l'état disjointes, comme distinctes tant des bassins fluviaux qui s'y déversaient peut-être autrefois, que de la Méditerranée, dont elles auraient été accidentellement séparées depuis peu? Évidemment les cuvettes des chotts algériens ne font qu'un avec les grands fleuves sahariens, et elles n'auraient pas cessé d'appartenir au bassin de la Méditerranée si, comme on l'a supposé plutôt que démontré, elles ne s'en trouvaient séparées que par une étroite langue de sables et d'alluvions de formation récente, analogues à ces barres de galets qui, sur les côtes de l'Algérie, parfois même sur les nôtres, ferment pendant un temps plus ou moins long les embouchures, les *graus*, de bon nombre de petits cours d'eau ou d'étangs littoraux, sans que personne ait jamais songé à considérer ces lagunes intermittentes comme des bassins distincts et fermés. Mais si, au lieu d'être une étroite bande de sable, le seuil de séparation se trouve constitué par un soulèvement géologique de

terrain stable, plus ou moins élevé, plus ou moins large, à quelles limites de hauteur et d'épaisseur devons-nous admettre que la lagune intérieure aura décidément cessé de faire partie du domaine de la Méditerranée pour mériter le nom de bassin fermé?

Prenons un autre exemple comme type de bassin fermé, en apparence moins contestable; choisissons la mer Caspienne. Son niveau, on le sait, s'est abaissé à 25 mètres au-dessous du niveau de la Mer-Noire, dont elle n'est séparée que par un isthme assez large, il est vrai, mais qui, au nord, vis-à-vis de la mer d'Azof, se creuse par la profonde dépression de Manitch, sorte de canal naturel prêt à unir les deux mers.

L'abaissement relatif de la mer Caspienne provient de la grande inégalité qui existe entre la quantité d'eau pluviale tombée sur son bassin et la tranche d'eau évaporée à sa surface. Si le rapport entre ces deux nombres était sensiblement égal à la moyenne de trois quarts,— rapport de la surface des mers, qui produisent l'évaporation, à la surface totale du globe qui reçoit les pluies, — le niveau de la Caspienne, s'élevant progressivement, débordant par la dépression de Manitch, se joindrait à la Mer-Noire par un nouveau Bosphore qui ne tarderait pas à s'approfondir jusqu'à ce que les eaux se trouvassent en équilibre de niveau entre la mer intérieure et l'ensemble des océans. Un effet inverse, ayant en fait même résultat, se produirait si, par un travail qui n'aurait humainement rien d'impossible, on fermait le Bosphore par une digue assez puissante pour empêcher le trop plein des eaux de la Mer-Noire d'affluer dans la Méditerranée. Remontant à un niveau de plus en plus élevé, il pourrait se faire que, ces eaux dépassant le seuil de Manitch, se déversassent dans la cuvette de la Caspienne. Peut-on admettre que des changemens qui résulteraient d'une simple modification météorologique dans le premier cas, d'un travail de main d'homme dans le second, mais qui n'altéreraient en rien le relief continental de cette partie du globe, pussent en modifier la nature géographique? Une même définition indépendante de cette déviation accidentelle des eaux de surface ne doit-elle pas grouper ces diverses parties d'un même tout?

Ce que je viens de dire de la mer Caspienne, bien plus encore je pourrais le répéter de la mer d'Aral, qui, par le fait de circonstances particulières, se trouve naturellement soumise à des déplacemens périodiques qui, tour à tour, en font une cuvette fermée ou la mettent en communication avec la Caspienne.

Je crois donc, — et la suite de cette étude le démontrera mieux encore, — qu'il conviendrait de supprimer de notre nomenclature géographique la catégorie trop peu distincte des bassins fermés. De même que, dans le droit féodal, toute terre devait avoir son seigneur, de même, dans le droit géographique, tout versant doit

avoir son bassin océanique, dont il dépend. Je comprendrai désormais sous le titre de bassin hydrologique l'ensemble de tous les versans qui déversent leurs eaux dans son artère principale prolongée jusqu'à l'océan ou qui les y déverseraient si les eaux pluviales, accidentellement trop peu abondantes, le devenaient assez pour remplir et faire déverser par-dessus leurs seuils de séparation toutes les cuvettes ou dépressions intermédiaires. Cette définition n'a rien d'arbitraire. Elle est nette et précise ; mais, par-dessus tout, elle est naturelle ; car elle conserve aux diverses régions du globe leurs limites caractéristiques.

Toutefois cette règle n'est pas toujours sans quelques exceptions. Ainsi que nous l'avons vu à propos du Danube, le bassin hydrologique doit parfois se distinguer de ce que nous pourrions appeler le bassin géographique, qui, dans son acception la plus générale, ne saurait s'arrêter à des bornes fictives qu'un accident atmosphérique ou le caprice de l'homme pourrait déplacer. Il doit être circonscrit par des limites invariables, orographiquement déterminé par les plus hautes saillies du globe, groupant en un même tout des régions distinctes, mais qui dans leur ensemble constituent un milieu assez homogène pour que certaines races d'hommes aient pu s'y développer dans des conditions uniformes de vie sociale.

## II.

Le climat, plus encore que le relief du sol, contribue à différencier ces conditions générales du développement de la vie animale à la surface du globe.

Depuis les origines de la géographie, depuis les temps d'Ératosthène et de Ptolémée, on a conservé l'habitude de diviser chaque hémisphère terrestre en trois zones de climats, zones torrides, tempérées et glaciales, séparées par les tropiques et les cercles polaires. Bien que les lignes isothermiques soient loin de correspondre aux parallèles terrestres, cette division pourrait être, à la rigueur, admissible, si les climats ne devaient se distinguer que par la température moyenne subordonnée à la quantité de chaleur annuellement reçue du soleil. Mais il est deux autres élémens qui, bien plus que la température moyenne, différencient les climats : la répartition des eaux pluviales et surtout l'évaporation à la surface du sol. Ces deux élémens qui, par leur ensemble, constituent l'état hygrométrique de la superficie terrestre et de l'atmosphère ambiante ne sauraient être confondus. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, la Hollande peut être considérée comme un type de climat humide, l'Algérie de climat sec, bien qu'il tombe peut-être deux fois plus d'eau pluviale dans la seconde contrée que dans la première.

Diverses circonstances, les unes locales, les autres générales, influent sur la répartition des pluies et l'intensité relative de l'évaporation. Ce double phénomène est intimement lié à la direction dominante des vents, régie elle-même par de grandes lois physiques dépendant de la rotation de notre planète sur son axe et de son évolution autour du soleil.

Pour simplifier l'exposé de ces grandes lois, ou, pour mieux dire, en indiquer nettement le principe, faisons pour un moment abstraction de l'inégalité des saisons, en même temps que de la répartition des mers et des continens. Admettons que le globe soit uniformément recouvert d'un seul et même océan, que, de plus, le soleil reste toujours dans le plan de l'équateur. Les masses gazeuses, constamment surchauffées par l'excès de chaleur reçue au voisinage de l'équateur, se dilateront et, devenues plus légères, s'élèveront verticalement, comprimées et remplacées à mesure par l'air des couches latérales. Il s'établira ainsi dans chaque hémisphère un mouvement circulatoire qui, considéré sur un même méridien, ira du pôle à l'équateur dans sa branche inférieure, de l'équateur au pôle dans sa branche supérieure. On sait d'ailleurs que ces deux directions méridiennes sont modifiées par le mouvement de rotation diurne, qui incline vers l'ouest le courant ou alizé inférieur, vers l'est le courant ou alizé supérieur.

Négligeant ce détail d'obliquité, continuons à considérer le mouvement circulatoire comme se produisant dans le plan du méridien, suivant une courbe présentant deux branches verticales (1), l'une

(1) Dans la remarquable étude qu'il a récemment consacrée à la météorologie (*Revue* du 1er novembre), M. Radau rappelle, sans plus s'y arrêter qu'elle ne le mérite, une objection faite à la théorie du courant circulatoire. Plusieurs physiciens s'étonnent qu'on n'ait jamais pu constater directement l'existence du courant ascensionnel sous les tropiques; M. Faye, en particulier, voudrait qu'il fût de force à redresser verticalement les banderoles pendantes des navires. L'inexactitude de cette conclusion provient du point de départ, de l'assimilation qu'on a faite de ce courant ascensionnel au tirage d'une étroite cheminée aspirant brusquement à angle droit l'ensemble des couches d'air inférieures d'une vaste usine. Il serait beaucoup plus juste de prendre pour terme de comparaison le mouvement qui se produit dans un étroit couloir horizontal débouchant librement dans deux masses d'air de température différente, dans le tunnel du Mont-Cenis, par exemple, dont, si je ne me trompe, on est obligé de fermer la porte d'entrée pour atténuer la vitesse du courant d'air.

La section du courant polaire horizontal de l'alizé inférieur, mesurée verticalement, ne saurait dépasser 3,000 mètres, puisqu'on a constaté la présence de l'alizé supérieur sur le pic de Ténériffe. L'aire de la cheminée d'appel de la branche verticale embrasse probablement plusieurs degrés de latitude sur un même méridien; en n'en comptant qu'un seul, sa section, mesurée horizontalement, dépasserait 110,000 mètres. Les vitesses du courant devant être en raison inverse des sections, un courant ascensionnel de 1 mètre par seconde équilibrerait un ouragan horizontal de 30 à 40 mètres, et encore cette vitesse ascensionnelle, trop faible pour être mesurée directement, ne serait-elle franchement verticale qu'à une altitude de 1,000 à 1,500 mè-

ascendante près l'équateur, l'autre descendante vers le cercle polaire et deux longues branches horizontales, parcourues par des courans de sens inverses, que j'appellerai courant polaire et courant équatorial, suivant qu'ils se dirigent vers l'équateur dans la branche inférieure, vers le pôle dans la branche supérieure. Isolant par la pensée l'air en mouvement de la masse d'air ambiant qu'il traverse, admettons, en outre, que ces deux masses gazeuses se maintiennent constamment à l'état de complète saturation hygrométrique, ce qui ne saurait manquer de se produire au contact d'un océan que nous avons supposé général. On sait que ce degré de saturation n'est pas proportionné à la température, mais croît beaucoup plus rapidement qu'elle. Toutes les fois que deux masses d'air saturées à diverses températures se mélangent ou, ce qui revient au même, mais est plus conforme à notre hypothèse, équilibrent leur température, il y a condensation de vapeur et précipitation d'eau pluviale.

Comme première conclusion, nous voyons d'abord qu'il y aura double précipitation de pluie suivant les deux branches verticales : l'une, plus considérable, provenant du refroidissement direct de la branche ascendante à l'équateur ; l'autre du refroidissement de l'air ambiant par la branche descendante au cercle polaire.

Ces principes sont connus depuis longtemps et servent de point de départ à tous les traités de météorologie ; mais ce qui ne me paraît pas avoir été aussi bien reconnu ou tout au moins assez nettement signalé, c'est ce qui théoriquement doit se produire sur les deux branches horizontales du courant de circulation. Raisonnant comme s'il s'agissait d'un appareil distillatoire qui aurait sa chaudière à l'équateur, son condenseur près des pôles, la plupart des auteurs qui ont traité ce sujet, négligent complètement les points intermédiaires.

En allant du pôle à l'équateur, la branche inférieure que j'ai appelée courant polaire, traversant au ras de la mer des parallèles de plus en plus chauds, produira une évaporation nécessaire pour maintenir son état de complète saturation ; elle entraînera avec elle un surcroît de vapeur d'eau qu'elle ira apporter à la colonne verticale d'ascension. La branche supérieure ou courant équatorial traversant, au contraire, à hauteur égale, un milieu de plus en plus froid, se déchargera progressivement dans sa marche d'une partie de sa vapeur d'eau. Absorption de vapeur par le courant polaire, précipitation d'eau par le courant équatorial ; vent desséchant à la surface terrestre, vent humide dans les hautes régions de l'atmo-

tres. Sa composante irait en diminuant en se rapprochant du sol. Elle serait nulle à la surface, où doit se trouver une zone de calme absolu accidentée seulement par les tourbillons et les cyclones provenant du remous.

sphère, telle serait donc la loi générale de l'état hygrométrique dans les conditions normales de l'existence du grand courant alizéen. A mi-distance, entre les deux colonnes verticales, soit vers le 33ᵉ parallèle, il devrait exister une zone plus particulièrement remarquable pour ce double phénomène d'évaporation dans les couches inférieures, de précipitation de pluie dans les couches supérieures de l'atmosphère.

En fait, ces deux effets contraires se compenseraient probablement, si les choses se trouvaient dans les conditions impliquées par l'hypothèse où nous nous sommes placés. Cette compensation paraît même se produire sous les méridiens du Pacifique, qui, d'un pôle à l'autre, sont occupés par l'Océan. Les vents alizés y sont peu caractérisés et je n'ai pas ouï dire que sur les petites îles qui en jalonnent la surface, on ait signalé des cas particuliers de grandes pluies ou de longues sécheresses.

Le principe de la circulation atmosphérique n'en subsiste pas moins en tous lieux, et il est aisé de voir que la présence de surfaces terrestres sur le parcours du courant polaire doit en exagérer les effets. Dès qu'il cesse de se trouver en contact avec une nappe liquide apte à lui fournir incessamment le surcroît de vapeur d'eau que réclame le réchauffement graduel, résultant de sa marche vers l'équateur, ce courant inférieur ne peut se maintenir en état de saturation. Sa température s'élève en même temps que sa siccité s'accroît, ces deux effets ne cessant de réagir l'un sur l'autre à la traversée d'une étendue continentale. La radiation solaire qui, sur la mer, est en grande partie absorbée par l'eau, dont la température reste à peu près invariable, surchauffe au contraire la superficie du sol terrestre et, avec lui, l'air en contact, qui devient d'autant plus sec qu'il est plus chaud, d'autant plus chaud qu'il est plus sec.

Quand la surface terrestre, ainsi traversée par le courant polaire dans le sens du méridien, est assez vaste pour que des influences latérales ne puissent pas réagir, il peut en résulter, surtout au voisinage de la zone tropicale, comme dans le Sahara, une sorte de foyer central de sol surchauffé, qui ne dessèche plus seulement le vent polaire dominant, mais les courans atmosphériques accidentels de toute direction. Cette zone de siccité relative qui, théoriquement, doit se superposer sur la zone tempérée des géographes, au voisinage du 33ᵉ parallèle, se retrouve à un état plus ou moins caractérisé sur tous nos continens, au centre sud de l'Afrique et de l'Amérique méridionale, aussi bien qu'au centre de l'Australie dans l'hémisphère austral. Elle reparaît dans l'hémisphère boréal, entre le Mexique et les États-Unis d'Amérique. Mais c'est surtout dans les terres massives de notre ancien continent qu'elle a pris son plus

grand développement. Elle s'y prolonge en une large zone de déserts continus, qui, des rives de l'Atlantique à celles du Pacifique, embrassent le Sahara, la Syrie, l'Arabie et toute l'Asie centrale jusqu'au désert de Gobi.

Ainsi de ce premier aperçu sur les conditions de climat il résulte que nous aurions à distinguer dans chacun des hémisphères terrestres trois zones de climat, une zone de grande sécheresse ou d'évaporation, entre deux zones humides ou de condensation, l'une polaire, l'autre équatoriale. Si nous passions à un examen plus approfondi de la question en tenant compte de ses conditions réelles, de l'influence des saisons qui doit déplacer l'aire des grands courans atmosphérique et de l'inégale répartition des continens qui doit en modifier l'action, nous rencontrerions sans doute bien des exceptions de détail, des anomalies apparentes dans l'application des grandes lois physiques dont je viens d'indiquer le principe. Pour la zone humide équatoriale, par exemple, nous aurions à tenir compte de la distribution des pluies, suivant qu'elle serait uniforme ou répartie en deux saisons annuelles.

Je ne crois pas nécessaire d'entrer à ce sujet dans de plus amples détails. Je n'ai ni le temps, ni les documens nécessaires pour essayer de formuler une classification complète de toutes les contrées du globe. Il me suffira d'avoir indiqué les bases de ce travail d'ensemble. Comme application pratique des principes que je viens de poser, j'essaierai seulement, — et c'est là le but essentiel de cette étude, de montrer comment ils s'adaptent au bassin de la Méditerranée, qui, de toutes les régions terrestres, est celle qui nous est le mieux connue et qui nous intéresse le plus, tant par le présent que par les souvenirs historiques du passé.

## III.

Nous avons été conduits par des motifs différens à retrancher, d'une part, du bassin hydrologique de la Méditerranée celui du Haut-Danube, en amont des défilés d'Orsova; à y ajouter, de l'autre, tant en Asie qu'en Afrique, les bassins fermés qui, déverseraient leurs eaux s'ils étaient suffisamment alimentés par les pluies, ou, ce qui est plus exact, n'étaient pas asséchés par une évaporation anormale. Ainsi défini, le bassin orographique de la Méditerranée est limité au nord à partir du détroit de Gibraltar par les hautes cimes des montagnes dorsales de l'Europe dont les Alpes forment le nœud central. Au-delà des Carpathes, en Russie et en Sibérie, le faîte à la fois hydrologique et orographique s'abaisse en collines de peu de hauteur sur lesquelles tranchent seuls : au centre, l'Oural, qui coupe transversalement le faîte plutôt qu'il ne le pro-

longe ; à l'est, vers l'origine extrême des versans aralo-caspiens, l'Altaï, qui, au même titre que le célèbre plateau de Pamir, peut être considéré comme un « toit du monde. » Un filet d'eau qui ne s'évaporerait pas en route et remplirait par suite, à la longue, toutes les dépressions intermédiaires, pourrait être à volonté dirigé suivant sa pente naturelle, à partir de l'Altaï, vers l'Atlantique par Gibraltar, vers l'Océan-Glacial par l'Ienisséi, vers le Pacifique par l'Amour. C'est au pied de l'Altaï, près la petite ville de Barkoul, en Dzoungarie, que se trouve le véritable sommet de la dépression aralo-caspienne, à une altitude qui ne paraît pas dépasser 1,200 à 1,500 mètres, hauteur de seuil bien faible pour une région où se trouvent des montagnes de plus de 7,000 mètres.

Au-delà du seuil de Barkoul, la grande dépression asiatique se continue avec une pente inverse par la vallée de l'Amour et les versans du grand désert de Cobi, inclinés vers une ancienne mer de l'Asie centrale, dont la cuvette aujourd'hui sillonnée par le Tarim était presque aussi étendue que celle de notre Méditerranée.

Dans des conditions inverses de celles du Danube, qui, en Europe, reporte le faîte hydrologique au-delà de la chaîne dorsale des Alpes, cette dépression du Tarim qui n'appartient pas aux versans de la Méditerranée, laisse le faîte de ces derniers en-deçà de la grande chaîne culminante du continent asiatique, qui, partant des cimes de l'Himalaya, se prolonge par les puissantes montagnes du Kouen-lun, ceinturant l'empire chinois d'un inexpugnable rempart.

En fait, les deux versans opposés de la Méditerranée et du Tarim, que réunit plutôt qu'il ne les sépare le seuil de Barkoul, constituent un même ensemble orographique et géographique. Quant au seuil en lui-même, si inconnu, si peu fréquenté qu'il soit aujourd'hui, n'unissant encore que des régions désertes, il n'en est pas moins la grande porte de l'extrême Orient, le point de passage obligé des relations continentales qui s'ouvriront un jour entre l'Europe et l'Asie orientale, quand nous aurons bien voulu reconnaître que notre grand engin de civilisation moderne, le chemin de fer, est plus apte encore à franchir le désert que les montagnes.

Si nous reprenons le faîte hydrologique de la Méditerranée au seuil de Barkoul, nous le voyons suivre les hautes cimes des monts Célestes au nord-ouest du Tarim, pour rejoindre la grande arête dorsale asiatique, à l'Hindou-Kouch, au sud du plateau de Pamir, et se continuer avec elle vers le nord-ouest, en se rattachant au Caucase et au Taurus pour venir se perdre dans les sables de l'isthme de Suez. En ce point, le bassin de la Méditerranée présente une coupure, une issue sur l'océan, tout au moins aussi naturelle que celle du détroit de Gibraltar, car si l'homme a pu sans trop d'efforts couper l'isthme, il ne serait peut-être pas au-dessus de ses moyens d'ac-

tion de barrer le détroit, si cette opération devait avoir pour lui des résultats aussi avantageux qu'elle en aurait en réalité de désastreux, comme nous le verrons bientôt.

Quoi qu'il en soit, l'Afrique, au point de vue géographique, peut être considérée à volonté soit comme une île, soit comme une presqu'île à deux isthmes opposés. Le versant africain fournit dès l'abord au bassin de la Méditerranée son plus important affluent par l'étendue de sa vallée, sinon par le volume de ses eaux, affaibli par une traversée de 400 lieues de désert, le Nil, dont les sources enfin presque connues se trouvent dans l'hémisphère austral.

Après avoir, au-delà de la vallée du Nil, traversé des régions peu explorées de l'Afrique centrale, le faîte méditerranéen se rattache vers le nord au massif montagneux qui occupe le centre du Sahara pour se souder ensuite aux plateaux barbaresques qui nous ramènent au détroit de Gibraltar, notre premier point de départ.

Le bassin de la Méditerranée tel que je viens d'en définir les contours hydrologiques à grands traits, en m'abstenant autant que possible de détails de pure géographie dont l'intelligence exigerait le secours d'une carte, embrasse dans ses limites 95 degrés de longitude, soit environ 7,500 kilomètres dans sa plus grande longueur, entre le détroit de Gibraltar et le seuil de Barkoul; 65 degrés de latitude, soit 7,200 kilomètres dans sa plus grande largeur, entre les sources du Volga et celles du Nil. En dehors de ces deux grands axes de figure qui lui donnent une forme étoilée, ce bassin est loin d'avoir une largeur uniforme. Si certains de ses affluens ont une grande longueur, sur bien des points, au contraire, ses versans, brusquement relevés, n'ont qu'une faible étendue qui ne dépasse pas 50 kilomètres, sur nos côtes du Languedoc, en France, et sur celles de la Syrie, en Asie.

Sa superficie totale est, autant qu'on peut approximativement s'en rendre compte, de 25 millions de kilomètres carrés, dont 21 de surface terrestre et 4 de surface aquatique, tant pour la cuvette principale de la Méditerranée et de ses annexes directes que pour les bassins fermés de la dépression aralo-caspienne.

Rapporté à la superficie du globe, qui est de 500 millions de kilomètres carrés, dont plus des trois quarts sont recouverts par les eaux, le bassin de la Méditerranée représente un vingtième, en surface totale, plus de un sixième en surface terrestre, un cent vingt-cinquième à peine en surface maritime. Ces chiffres ne s'appliquent qu'au bassin hydrologique déterminé par l'écoulement réel ou théorique des versans qui penchent vers le détroit de Gibraltar. Nous avons déjà vu que, au point de vue des limites naturelles résultant surtout du relief orographique, on devrait en dis-

traire le bassin du Haut-Danube et y ajouter, en revanche, les grands versans du Cobi et du Tarim vers l'Océan-Pacifique.

Des considérations analogues nous porteraient probablement, si la constitution de l'Afrique centrale nous était mieux connue, à retrancher le bassin du Haut-Nil comme celui du Haut-Danube.

Ainsi modifié dans ses limites, ce double bassin ou, pour mieux dire, cette zone orographique que nous pourrions appeler centrale ou méditerranéenne par une extension logique de l'appellation actuelle, constituerait une division du globe nettement définie par les frontières naturelles du relief du sol, traversant l'ancien monde d'un sillon relativement profond qui, du détroit de Gibraltar, s'étendrait à la mer du Japon en une dépression unique, dominée de droite et de gauche par deux chaînes culminantes auxquelles se rattacheraient les hautes cimes de nos montagnes les plus célèbres.

Mais si, en même temps que les considérations de relief, nous faisons intervenir celles du climat, qui n'ont pas moins d'importance, nous ne tardons pas à reconnaître la nécessité de nouvelles adjonctions territoriales pour compléter cette première esquisse de délimitation naturelle. La zone orographique s'étend, en effet, tout entière sur la zone centrale des terres sèches, mais ne la comprend pas en totalité. Pour les identifier l'une et l'autre, il suffirait de rattacher à la première le sud du Sahara et probablement une partie du Soudan, en Afrique; la presqu'île arabique, la vallée de l'Euphrate et les rivages de la mer d'Oman jusqu'à l'Indus, en Asie; en un mot, toutes les régions où existent des lacs intérieurs ou bassins sans issue. Cette extension est d'autant plus naturelle que ces dernières régions ne sont, en général, séparées du bassin méditerranéen que par des faîtes orographiques de peu d'importance. Le Caucase seul fait exception. Détaché avec ses annexes de la chaîne dorsale asiatique, il constitue en fait une sorte d'île montagneuse formant une puissante saillie au centre de la zone des grandes sécheresses, sans pouvoir notablement modifier les conditions générales du climat, qui se retrouvent à peu près les mêmes sur les deux versans opposés. Les limites de la zone climatologique ne cessent pas d'ailleurs d'être naturelles en substituant sur une partie de leur parcours la frontière maritime à la frontière orographique.

En résumé, nous arrivons à reconnaître que les terres de l'ancien monde, toutes comprises, sauf une petite partie de l'Afrique, dans l'hémisphère boréal, se divisent en trois zones distinctes : une zone centrale d'excessive sécheresse, où l'évaporation dépasse beaucoup la chute d'eau pluviale, et deux zones humides : l'une polaire, l'autre boréale, dans lesquelles ces deux facteurs du climat compensent à peu près leur action.

L'aspect géologique des zones extrêmes est surtout caractérisé par

le régime de leurs cours d'eau, dont le débit, croissant avec l'étendue du bassin parcouru, a été suffisant pour compléter à peu près le travail du nivellement des thalwegs, comblant les dépressions, creusant les seuils, déterminant en tout cas pour chaque bassin fluvial une artère centrale d'écoulement aboutissant à l'Océan.

Dans la zone centrale, au contraire, le travail géologique est à peine ébauché. La plupart des fleuves alimentés à leurs sources par les neiges et les glaciers des chaînes culminantes voient leur débit décroître à mesure que leur cours se prolonge et parfois se perdent dans des bassins fermés qu'ils ne peuvent mettre en communication avec l'Océan.

Les limites de séparation de ces trois zones, déterminées surtout par les considérations prédominantes du climat, n'en concordent pas moins le plus souvent avec celles qui résultent du relief.

La limite septentrionale se prolongeant sans discontinuité depuis le Portugal jusqu'à l'Océan-Pacifique, très accentuée dès l'abord dans l'Europe occidentale et centrale, s'affaisse en collines en général peu élevées en Russie et en Sibérie. Sur tout le parcours, les communications de versant à versant sont habituellement faciles, soit par le peu d'élévation, soit par les coupures, qui, comme le seuil de Naurouze, la trouée de Belfort, les portes du Danube, s'ouvrent à travers les hautes crêtes. Les barrières naturelles n'ont alors offert, de ce côté, aucun obstacle sérieux aux relations pacifiques ou hostiles, qui, de tout temps, ont existé entre les populations des deux zones contiguës, dont l'histoire embrasse celle de toutes les civilisations avec lesquelles la nôtre n'a jamais cessé de se trouver en rapport depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il en a été autrement de la frontière méridionale, où la ligne orographique, discontinue et remplacée en son milieu par les rives de l'Océan-Indien, est constituée, à l'est, en Asie, par les plus hautes montagnes du globe; à l'ouest, en Afrique, par les déserts tout aussi infranchissables du Sahara.

En arrière de ces remparts, ont pu se développer, dans un état de civilisation avancée en Asie, de barbarie en Afrique, des populations distinctes longtemps privées de toute relation avec les autres régions du globe. Une profonde coupure partageant la zone centrale en son milieu, la Mer-Rouge, ouvrait cependant une communication facile entre les deux zones extrêmes. Mais cette voie naturelle, toujours peu fréquentée, longtemps délaissée pour la route maritime beaucoup plus longue du cap de Bonne-Espérance, n'a pris de sérieuse importance que de nos jours, depuis que l'industrie moderne a su débarrasser des vases qui en obstruaient le seuil cette porte du sud et de l'extrême Orient.

## IV.

Parmi ces trois grandes régions du vieux monde, la zone centrale est de beaucoup la plus étendue. Avec son extension sur le bassin du Tarim, qui n'ajoute pas grand'chose à sa population, elle occupe au moins un quart de la surface terrestre du globe. A peine aussi peuplée que la zone du nord, beaucoup moins que celle du sud, où se trouvent ces grandes fourmilières humaines de la Chine et de l'Inde, elle n'en a pas moins eu et elle conservera longtemps encore, il faut l'espérer, son rôle prépondérant dans l'histoire de l'humanité. Son bassin le plus important, celui de la Méditerranée, a été le berceau et est encore le foyer de nos civilisations les plus vivaces; et cette considération seule suffit pour justifier la spécialité de cette étude sur les conditions physiques qui ont pu influencer tant de peuples de races diverses, réunis cependant par des rapports communs résultant de l'uniformité générale du milieu dans lequel ils ont vécu.

En disant que cette région centrale était surtout caractérisée par la sécheresse anormale de son climat, je n'ai point cédé au vague désir de grouper par un signe commun, arbitrairement choisi, des régions d'ailleurs dissemblables. Rien n'est, en fait, plus réel que cette distinction.

Sans doute, il ne saurait y avoir rien d'absolument tranché dans les caractères naturels qui différencient les familles et les espèces, pas plus dans le monde de la matière inerte que dans celui des êtres organisés. De même que, dans les classifications zoologiques, les propriétés distinctives se confondent parfois à la limite de deux familles voisines, de même, sur la zone frontière des grandes divisions géographiques que je propose, on pourra parfois trouver certaines similitudes de contact; c'est ainsi, par exemple, que la vallée de la Saône a plus de rapports de climat avec les vallées de la Seine et du Rhin, entre lesquelles elle est enchâssée, que ces dernières n'en ont avec la Sibérie, qu'elle n'en a elle-même avec l'Égypte.

On ne doit pas oublier d'ailleurs que les conditions de climat ne sont pas permanentes, en un même lieu. Le grand courant qui en détermine les principaux caractères se déplace avec le soleil dans son mouvement annuel. La zone de sécheresse qui règne continuellement, sur le Sahara central, se reporte sur la cuvette de la Méditerranée avec l'équinoxe du printemps, sur le Soudan africain avec l'équinoxe d'automne. Pendant les saisons opposées, ces régions extrêmes restent plus ou moins longtemps sous l'influence humide

des courans verticaux polaire ou tropical, et doivent à cette circonstance des conditions de climat plus variées, plus appropriées au développement intermittent de la vie végétale. Mais le caractère général du climat n'en reste pas moins rattaché à un type moyen caractérisé par la prédominance annuelle de l'action desséchante du vent polaire, du vent du nord dans notre hémisphère.

Ces nuances de détail sont pourtant beaucoup moins étendues qu'on ne pourrait le croire, et si l'on comparait les observations météorologiques de contrées fort éloignées, très dissemblables en apparence, on serait surpris de la grande similitude qui les rapproche au fond. Retranchez au climat de Marseille ou de Montpellier cinq ou six jours de pluies annuelles et vous retrouvez non-seulement dans l'état météorologique de l'atmosphère, mais dans l'aspect du sol, les conditions physiques du Sahara.

Ces contrées privilégiées de la zone centrale où quelques averses accidentelles tempèrent la sécheresse générale de l'atmosphère et entretiennent la végétation du sol, sont elles-mêmes peu étendues. Distribuées sur les versans étroits du rivage septentrional de la mer intérieure, plus particulièrement dans ces péninsules déliées, l'Italie, la Grèce, l'Asie-Mineure, prolongeant au loin dans les flots leurs rivages, ramifiées comme autant de tentacules qui aspirent une petite partie de l'abondante évaporation de la nappe d'eau centrale, ces régions relativement arrosées plutôt qu'humides, ne représentent peut-être pas un dixième de la grande zone géographique. Sur tout le reste, la sécheresse règne sans partage, et, sauf dans quelques rares oasis accidentellement arrosées, son influence amène la complète stérilité du sol, la steppe ou le désert.

Il ne faudrait pourtant pas croire que ces déserts, le Sahara lui-même, soient complètement privés de pluie. J'ai sous les yeux le relevé des observations météorologiques recueillies par la mission Choisy dans le Sahara algérien, indiquant que, pendant trois mois, du 15 janvier au 15 avril, la moyenne des journées pluvieuses a été de 1 sur 3; mais ces petites averses de printemps qui, sauf une seule, n'ont pas dépassé 0$^{m}$,010, sont restées inférieures à l'évaporation qui, variant en général de 0$^{m}$,006 à 0$^{m}$,008, s'est élevée une fois à 0$^{m}$,025 en un jour. L'eau pluviale est reprise par l'évaporation avant d'avoir imbibé le sol; parfois même elle ne l'atteint pas. Ces cirrus qu'on voit tour à tour, non-seulement dans le Sahara, mais sur nos côtes méridionales d'Europe, se former et se fondre dans les hautes régions de l'atmosphère, ne sont autre chose que la condensation naturelle et normale des vapeurs de l'alizé supérieur se précipitant en gouttes de pluie insuffisantes pour saturer les couches d'air inférieures, qui les absorbent et les vaporisent au passage.

Dans des conditions atmosphériques différentes, les mêmes préci-

pitations des vapeurs supérieures, dans un air inférieur saturé d'humidité, déterminent sur nos côtes de l'Océan ces grains journaliers, ces ondées soudaines qui se produisent presque sans nuages, par la simple condensation des vapeurs inférieures entraînées par les premières gouttes de pluie.

Quelques chiffres feront mieux comprendre encore l'importance et la généralité de ce caractère distinctif de siccité atmosphérique, d'évaporation relative, qui, plus encore que l'abondance ou la répartition des pluies, différencie les climats.

En principe, la quantité d'eau pluviale étant moyennement égale à l'évaporation annuelle, la surface des mers étant trois fois supérieure à celle des continens, la même proportion de 3 à 1 devrait exister entre la surface évaporante d'une cuvette recevant intégralement les eaux d'un certain nombre de versans et l'étendue superficielle de ces versans. Pour l'ensemble du bassin hydrologique de la Méditerranée, compris presque en entier dans les limites de la zone centrale de sécheresse, nous avons vu que le rapport de la surface maritime à la surface terrestre n'est que de 4 à 25, soit une proportion dix-sept fois moindre que la proportion normale; et ce chiffre déjà si réduit est cependant bien loin de présenter la réalité du rapport.

L'évaporation superficielle mesurée sur le littoral de la Méditerranée s'élève à près de 2 mètres sur nos côtes, à plus de 3 mètres sur les côtes d'Afrique, et dans les îles intermédiaires, comme la Corse et les Baléares, ne paraît pas être au-dessous de la moyenne de 2$^{m}$,50, qu'on pourrait attribuer à l'ensemble de la surface d'évaporation. La tranche d'eau pluviale également annuelle ne dépasse pas 0$^{m}$,80. La différence représente pour l'ensemble une lame d'eau de 1$^{m}$,70, ce qui pour la totalité de la cuvette répond à une évaporation moyenne de 170,000 mètres à la seconde.

Pour combler ce déficit, la Méditerranée reçoit à peine 30,000 mètres cubes de ses divers affluens, dont moitié au moins provenant du Danube et du Nil qui lui apportent les eaux de bassins situés en dehors de sa zone climatologique. La différence, soit environ 140,000 mètres à la seconde, doit nécessairement provenir de l'Océan par le détroit de Gibraltar.

Si cette coupure géologique, qui n'a pas plus de 15 kilomètres de largeur, venait à se fermer, la Méditerranée, ne recevant plus que ses affluens directs, devrait peu à peu restreindre sa surface évaporante dans le rapport de 3 à 17, soit à 1/6 de son étendue actuelle. Dans ces limites nouvelles, notre mer intérieure, abaissant son niveau, de plus de 1,000 mètres peut-être, se réduirait à deux cuvettes distinctes, dont l'une grande à peine comme la Caspienne, concentrerait les eaux de la Mer-Noire transformée en lac d'eau

douce, unies à celles du Nil et du Pô; l'autre, comparable à la mer d'Aral, évaporerait le Rhône, et le peu qu'elle pourrait peut-être recevoir des derniers égouttages de l'Èbre. Quant aux espaces intermédiaires, ils se trouveraient transformés en steppes analogues à ceux de la dépression aralo-caspienne. Cette première conclusion ne résulte pas seulement de chiffres précis, elle repose sur une hypothèse beaucoup trop favorable. Nous avons raisonné comme si le climat des versans méditerranéens directs ne devrait pas être modifié par cette transformation géologique, si minime cependant en elle-même qu'il serait presque au pouvoir de l'homme de la réaliser; si, ne trouvant plus dans la guerre un élément suffisant à sa soif de destruction, il lui prenait fantaisie d'anéantir d'un seul coup la race humaine dans cette région de l'Europe méridionale où elle a pris son premier et son plus bel essor.

En fait, les choses se passeraient autrement. La majeure partie de l'eau évaporée par la Méditerranée saturant au passage le vent polaire prédominant, traverse avec lui le Sahara, pour aller se fondre dans le grand courant vertical des tropiques qui en détermine la précipitation. Une certaine partie de cette eau cependant, ramenée par les vents accidentels du sud et sud-est, alimente sur place les pluies du versant européen, et continue à rafraîchir la zone du versant opposé. Mais si, la Méditerranée réduisant progressivement sa surface, cet appoint insuffisant d'humidité venait à manquer, les vents du sud devenus aussi secs sur nos côtes que ceux du nord le seraient sur celles d'Afrique, ce ne sont plus les conditions de la dépression caspienne plus éloignée des tropiques, flanquée, au sud, du massif du Caucase, et dans le lointain des hautes cimes des monts de l'Asie centrale, ce sont les conditions du Sahara, tout au moins, qui se produiraient dans la cuvette et sur les rives septentrionales de la Méditerranée. Les Alpes, devenues au nord ce que le Caucase est au sud, une île montagneuse dans le désert, le Rhône, le Pô mis à sec dès leurs sources, n'approvisionneraient plus que d'arides sebkhas. Quant au Sahara lui-même, il arriverait à un état de siccité qui ferait certainement disparaître jusqu'à la dernière de ses oasis, dont le chapelet discontinu serait probablement refoulé dans la vallée du Niger lui-même asséché.

Par une hypothèse contraire, à la réalisation de laquelle l'homme cette fois ne pourrait avoir aucune part, admettons que, par un déplacement de l'axe terrestre, l'orientation générale du bassin méditerranéen vienne à être modifiée; que l'axe de cette dépression centrale, au lieu de suivre obliquement la direction moyenne du 40e parallèle, soit couché sur le cercle de l'équateur dans les conditions où se trouve aujourd'hui l'axe du bassin des Amazones, les conditions du climat seront immédiatement renversées. Au lieu

d'envoyer toute son eau d'évaporation au courant ascensionnel des tropiques, l'axe méditerranéen coïncidant avec ce courant recevra à l'état de pluie l'eau ravie à toutes les régions voisines. Les fleuves aujourd'hui à demi taris et la dépression aralo-caspienne, coulant à pleins bords, grossis à chaque pas de nouveaux tributaires, remplissant leurs cuvettes intérieures, creusant de profonds sillons dans les seuils qui les séparent, s'uniront dans une artère commune qui, franchissant le dernier isthme de Manicht, viendra rouler ses eaux dans la Mer-Noire et de là dans la Méditerranée, où elles se réuniront au produit de tous les grands fleuves africains.

En comptant sur un écoulement moyen de $0^{m},40$ par mètre carré, très probablement dépassé par le débit de l'Amazone, notre grand fleuve méditerranéen, au lieu d'emprunter comme aujourd'hui 140,000 mètres à l'Océan, lui en restituerait plus de 300,000 par le détroit de Gibraltar, autant que lui en apportent dans l'état actuel les fleuves réunis du monde entier. Ce n'est pas seulement en eaux courantes, mais en troubles charriés, en limons, que s'accroîtrait le débit des fleuves méditerranéens. De larges deltas s'épanouiraient à leurs embouchures, comblant rapidement les dépressions intermédiaires, les bassins intérieurs de la Mer-Noire et de ses annexes, envahissant peu à peu la grande cuvette centrale, jusqu'au jour où ils l'auraient entièrement comblée d'une nouvelle formation de terres basses et marécageuses, au milieu desquelles un fleuve central, trois ou quatre fois plus grand que l'Amazone, encaisserait profondément son lit sinueux, estuaire commun vers lequel convergeraient d'innombrables tributaires.

Combien de milliers d'années ou de siècles faudrait-il au travail des fleuves pour opérer ce gigantesque comblement? La question importe peu : le temps ne compte pas en géologie. L'œuvre finale s'accomplirait dans des conditions analogues à celles qui se sont produites ailleurs, et il nous est même permis de signaler une circonstance qui se réaliserait probablement et dont la vraisemblance peut nous donner la clé d'un phénomène géologique bien connu. Incessamment refoulé vers l'amont par le dépôt sans cesse croissant des limons que le fleuve asiatique accumulerait à son embouchure, le Nil serait très probablement dévié dans la Mer-Rouge. Mais entre ces deux grands fleuves ayant dès lors des embouchures principales distinctes, continuerait à subsister un canal de trop plein, une voie d'eau analogue à celles qui, dans le Nouveau-Monde unit par le Cassiquare le courant de l'Amazone à celui de l'Orénoque.

## V.

Ignorant des intentions de la Providence à l'égard du monde physique, l'homme est en général assez porté à les rapporter à ses

propres intérêts. A ce point de vue, on a pourtant peine à s'expliquer que la sagesse divine, qui a déployé tant de merveilleuse intelligence dans la coordination des organes du plus chétif insecte, ait montré tant d'indifférence apparente dans la combinaison des élémens qui concourent au développement général de la vie organique à la surface de ce globe terrestre, où bien des choses semblent en fait livrées au hasard.

Je sais qu'il est d'usage de soutenir l'opinion contraire, de faire ressortir notamment l'harmonieux accord des grandes lois physiques qui président à la diffusion de la chaleur et de l'humidité atmosphériques, etc. Certainement on pourrait imaginer plus mal que ce qui est. Nous avons vu, par exemple, qu'il suffirait d'un bien simple accident géologique, de la fermeture du détroit du Gibraltar, pour frapper de stérilité complète ce vaste bassin de la Méditerranée dont plus des trois quarts sont déjà à l'état de désert.

L'homme n'en considère pas moins le globe terrestre en entier comme son domaine. De tous les êtres organisés il est, en effet, le seul qui, paraît-il, puisse s'adapter à tous les climats et à tous les milieux, vivre tour à tour sous la hutte de glace du Lapon ou la tente de toile du Saharien. Mais il ne suffit pas de respirer à la surface du globe, il faut s'y nourrir. La terre qui nous porte doit aussi subvenir à notre alimentation; et, à cet égard, on ne saurait disconvenir que tout n'est pas pour le mieux et qu'il y a beaucoup d'espace et de forces perdues.

Les terres émergées n'occupent pas plus du quart de la surface totale du globe ; et c'est à peine si celles qui sont réellement habitables représentent une égale proportion. Pour ne citer qu'un exemple, ne voyons-nous pas ce magnifique bassin polaire, vers lequel convergent les plus grandes vallées de l'ancien et du Nouveau-Monde, rempli d'îles et de presqu'îles aux formes variées, découpé dans tous les sens par d'innombrables bras de mer, qui sembleraient appeler à eux le commerce et l'industrie, — à tout jamais enseveli sous les glaces, servir de refuge aux ours blancs et aux veaux marins, qui, mieux que nous, pourraient revendiquer comme leur appartenant en propre ce domaine terrestre. Et parmi les contrées les plus favorisées du climat, où l'homme a toujours résidé de préférence, sous ces cieux clémens de la Grèce, de l'Italie, de la France et de l'Espagne, combien n'est-il pas de terres qui, à l'état de plateaux arides, de montagnes rocheuses, de landes sablonneuses ou caillouteuses, de marécages et de lagunes, se refusent à toute production végétale?

Mais, par cela même que son domaine terrestre est plus réduit, plus incomplet, l'homme doit se préoccuper de l'améliorer et d'en accroître la surface utile ; son intelligence lui permet d'entrevoir le

but à poursuivre. Les agens naturels dont il dispose, s'il apprend à les maîtriser, pourraient parfois lui donner les moyens de l'atteindre. Il ne parviendra jamais sans doute à modifier la structure fondamentale du globe ; à faire surgir de nouveaux continens ; à immerger les hautes chaînes de montagnes ; mais, dans un ordre de faits plus modeste, il pourra améliorer le sol qui le fait vivre et modifier peut-être le climat de certaines régions.

Dans une étude précédente, j'ai exposé mes idées particulières sur la première partie de ce vaste programme. J'ai fait voir comment, par un judicieux emploi des alluvions artificielles, par un meilleur aménagement des eaux courantes, on pourrait régénérer le sol végétal, en tripler peut-être chez nous la puissance productive. Mes idées à ce sujet pourront paraître encore chimériques à bien des gens. Un avenir prochain, je l'espère, démontrera qu'elles n'ont rien que de pratique et de réalisable. Je n'y reviendrai donc pas aujourd'hui. Je me bornerai à examiner dans quelles limites on pourrait aborder le problème beaucoup plus ardu de la transformation des climats. En indiquant les effets désastreux qu'entraînerait nécessairement la suppression d'une partie notable des surfaces d'évaporation dans notre zone centrale, j'ai fait ressortir les résultats avantageux d'une entreprise inverse qui, en augmentant la surface maritime sur le parcours des vents polaires, pourrait remédier à l'excès de siccité des grands courans atmosphériques. Si, par exemple, on pouvait insérer, au centre du Sahara, un nouveau golfe du Mexique s'avançant profondément dans les terres entre les 15$^{e}$ et 30$^{e}$ parallèles, il n'est pas douteux que son influence se ferait ressentir sur toutes les régions avoisinantes. Les parties du désert non immergées reproduiraient au nord le climat du Texas et de la Louisiane ; à l'est, tout au moins celui du Nouveau-Mexique et du Colorado. Un moment on a pu croire qu'une pareille entreprise serait réalisable. Des renseignemens fournis par des géographes anglais avaient fait supposer qu'il se trouverait au centre mystérieux du Sahara africain une vaste dépression, cuvette d'une ancienne mer desséchée, dans laquelle on pourrait ramener les flots de l'océan. Des explorations plus sérieuses ne paraissent pas avoir confirmé ces indications, qui n'avaient peut-être d'autre base que cette conception purement théorique de certains géologues, qui avaient cru devoir expliquer par une prétendue mer saharienne l'ancienne extension des glaciers sur le continent européen.

Les dépressions de cette nature, présentant à l'intérieur des continens de vastes cuvettes ayant leur plafond au-dessous du niveau de l'océan, ne sont pas nombreuses à la surface du globe. Il n'en est que deux d'une certaine importance qui nous soient connues : le bassin de la Caspienne à 25 mètres au-dessous du niveau de la Mer-

Noire et celui de la Mer-Morte, dont la cote négative est de plus de 400 mètres.

Je n'ai pas à examiner jusqu'à quel point il pourrait être utile et surtout pratique de restituer à l'océan ces deux dépressions. Elles sont fort éloignées de nous, et leur immersion en tant qu'elle fût humainement réalisable, n'aurait qu'une influence à peu près nulle sur le climat de notre pays. Mais on a pensé qu'il pourrait en être autrement d'une entreprise plus modeste, d'une réalisation plus facile, dont l'opinion publique s'est assez vivement préoccupée pour que le gouvernement ait cru devoir la prendre en considération et la soumettre à l'examen d'une commission spéciale. Je veux parler de la mer intérieure du Sahara algérien, devant asseoir sa surface d'évaporation sur une plus ou moins grande étendue de ce chapelet d'arides lagunes que j'ai déjà signalées comme formant, au sud des provinces de Constantine et de Tunis, le bassin dans lequel viennent déboucher les lits desséchés des grands fleuves du Sahara central.

Une première exploration, faite il y a une trentaine d'années par M. l'ingénieur des mines Dubocq, ayant établi que la plus occidentale de ces petites cuvettes, le chott Mel-Rir, se trouvait bien réellement à un niveau inférieur d'une vingtaine de mètres à celui de la Méditerranée, on en a conclu un peu prématurément qu'il devait en être de même des chotts tunisiens situés plus à l'est ; et que dans leur ensemble ces cuvettes intérieures pourraient bien constituer un ancien golfe de la Méditerranée, qui aurait existé dans les temps historiques. On crut pouvoir l'identifier avec un certain lac Triton, cité par divers géographes de l'antiquité comme existant de leur temps, qui n'aurait été séparé que récemment de la Méditerranée par une barre ou seuil d'alluvions et de galets, à travers lequel une trouée facile pourrait permettre de rétablir l'ancien écoulement des eaux marines. Je ne sais ce qu'était au fond l'ancien lac Triton et jusqu'à quel point on peut considérer comme démontrée et même comme vraisemblable son identité avec les chotts algériens. Hérodote, qui en a parlé le premier, donne du lac Triton, qu'il n'avait jamais vu personnellement, une vague description, qui à la rigueur pourrait s'appliquer au voisinage du golfe de Gabès ; mais des auteurs plus récens, Strabon, Lucien, la table de Peutinger, le placent expressément près de la ville de Bérénice sur le littoral de la grande Syrte, à plus de 800 kilomètres de distance à l'est de Gabès.

Une exploration directe pouvait seule nous fournir des renseignemens précis à cet égard. Cette vérification a eu lieu, et, si elle nous a valu des documens géodésiques importans, on doit malheureusement reconnaître que, loin de confirmer les premières prévisions, elle les a contredites de tous points. Le seuil de Gabès s'est trouvé

formé non d'une bande de sables ou d'alluvions récentes, mais d'assises géologiques beaucoup plus anciennes, d'une grande largeur, d'une hauteur de plus de 40 mètres, à la surface desquelles on a même trouvé des débris d'habitations préhistoriques. Et, ce qui était beaucoup moins prévu, on a constaté que les deux chotts tunisiens du Djérid et du Féjij, au lieu d'être inférieurs au niveau de la mer, lui étaient supérieurs de 15 à 20 mètres.

Dans ces conditions, l'ouverture de la mer saharienne voyait ses difficultés s'accroître, à mesure que se réduisait son importance. La cuvette à remplir ne présentait pas plus de 8,000 kilomètres carrés; et, pour l'atteindre, il faudrait ouvrir un canal de jonction qui n'aurait pas moins de 260 kilomètres de longueur, à travers des bas-fonds ayant une altitude minimum de 15 mètres, présentant des seuils saillans de plus de 40 mètres. Tel est le profil de sol suivant lequel on aurait à creuser, non pas une simple rigole de desséchement, mais un fleuve d'eau salée qui, pour suffire à une évaporation journalière de 180 millions de mètres cubes d'eau environ, soit 1,000 mètres cubes à la seconde (1), devrait avoir au minimum 200 mètres de largeur sur 10 mètres de profondeur.

Je n'insisterai pas sur les difficultés pratiques d'un tel travail qui nécessiterait un terrassement de près de 1 milliard de mètres cubes de déblais, dix fois plus que n'en a réclamé le canal de Suez. Je ne m'arrêterai pas sur l'influence certaine de l'évaporation qui, s'exerçant chaque jour sur un approvisionnement sans cesse renouvelé d'eau de mer, transformerait dans un laps de temps assez court la cuvette du Mel-Rir en un gigantesque bloc de sel. Vainement on objecterait ce qui se passe dans un canal ouvert des deux bouts, comme celui de Suez ou le détroit de Gibraltar, dans lesquels un courant constant ou alternatif, renouvelant les eaux inférieures, les débarrasse d'un excès de salure. Il s'agit ici d'un véritable fleuve d'eau salée, coulant toujours dans le même sens, avec une pente qui ne saurait être nulle, dans lequel les eaux concentrées ne pourraient pas plus remonter du Mel-Rir à Gabès, que les eaux salées de la Méditerranée ne remontent le Rhône, de son embouchure à Beaucaire ou à Valence.

La commission supérieure chargée de l'examen du projet, reculant devant ces difficultés que le rapport ministériel ne lui avait pas

(1) La commission est arrivée dans son rapport, à des chiffres quatre et cinq fois plus faibles, par suite de l'insuffisance de son coefficient d'évaporation. Elle a admis qu'il ne dépasserait pas en moyenne $0^{m},003$ par jour, $1^{m},08$ par an. Or déjà l'évaporation annuelle s'élève au double, à 2 mètres, sur nos côtes de France. Nous avons vu plus haut que, pendant la durée de l'exploration Choisy, en hiver, dans une saison exceptionnellement humide et pluvieuse, l'évaporation journalière, au Sahara, avait dépassé $0^{m},007$. On ne saurait sérieusement supposer qu'elle puisse être inférieure à une moyenne journalière de $0^{m},01$, soit pour l'année entière un volume d'eau à emprunter à la Méditerranée de 30 et non de 6 milliards de mètres cubes.

dissimulées, a conclu au rejet de l'entreprise. Je partage complètement son avis au point de vue pratique, mais je ne saurais l'adopter sans réserve quant à l'influence théorique que la réussite de l'opération pourrait avoir sur le climat. On a émis à cet égard les opinions les plus contradictoires. Les considérations générales dans lesquelles je viens d'entrer sur le régime météorologique de la grande zone de terres sèches au milieu desquelles se trouve le Mel-Rir, nous permettent d'apprécier l'influence de la mer intérieure.

Au point de vue de l'ensemble de la région, cette influence serait mesurée, par l'augmentation de surface évaporante ou plus exactement d'eau évaporée, par le rapport de 1,000 mètres cubes résultant de la cuvette du Mel-Rir, à 180,000 mètres cubes résultant de la cuvette de la Méditerranée. Il serait toutefois plus exact d'admettre que cette influence se ferait ressentir dans le sens méridien des vents dominans, substituant une longueur de 100 kilomètres de surface d'évaporation à une égale étendue de surface desséchante, sur le parcours total de 3,000 kilomètres de terrains de cette nature qui existent entre le golfe de Guinée et la Méditerranée; cette action, en la doublant pour tenir compte du changement de signe, augmenterait de 1/15, tout au plus, l'état hygrométrique moyen de l'atmosphère. Telle est la proportion suivant laquelle les vents du nord deviendraient moins dessèchans vers le sud dans le Sahara, les vents du midi moins brûlans sur les plateaux de l'Algérie.

Quant à l'action immédiate sur les rivages de la mer intérieure, elle serait tout aussi insignifiante. La vapeur produite journellement, mêlée à la masse de l'air atmosphérique, emportée par les vents régnans, le plus souvent irait rejoindre le courant équatorial ascendant; plus rarement viendrait se mêler aux vapeurs de la Méditerranée. En aucun cas, elle ne se résoudrait sur place en pluies abondantes; tout au plus pourrait-elle déterminer sur les rives du lac une atmosphère plus humide et plus brumeuse parfois, qui rendrait le pays plus insalubre, mais ne le rendrait pas agronomiquement plus productif. A cet égard, il suffit de voir ce qui se passe dans toute l'étendue de la zone climatologique à laquelle appartient le chott Mel-Rir. La Mer-Rouge présente au milieu de cette zone une surface d'évaporation quatre-vingts fois plus considérable, sans produire ni pluie, ni même humidité sur ses rives; et, plus loin, la mer d'Aral, le lac Balkash, boivent chaque jour des fleuves d'eau douce plus considérables que ne le serait le fleuve salé de Gabès; sans que le climat de leurs rivages immédiats diffère en rien de l'immensité des steppes dans lesquelles sont enclavées leurs cuvettes.

C'est à regret, je le déclare, que j'arrive, comme bien d'autres avant moi, à cette conclusion complètement négative sur les résultats de l'entreprise projetée. Plus qu'un autre le principe m'en avait

séduit; j'aurais été heureux d'en signaler les avantages probables comme devant donner une sanction pratique aux idées théoriques que je viens d'exposer sur le climat de la zone méditerranéenne. En principe, l'interposition d'une nouvelle masse d'eau évaporante sur le parcours des vents régnans doit produire une amélioration; mais par le fait même que cette amélioration doit se généraliser sur une immense surface, elle ne saurait localiser ses effets. L'action produite serait énorme s'il s'agissait d'une mer intérieure de dimensions comparables à celles de la Méditerranée; elle serait insignifiante avec le Mel-Rir.

Parmi les avantages que pourrait avoir l'ouverture de la petite mer saharienne, il en est un autre que je regrette, je dois l'avouer, d'avoir vu signaler sans une expresse réserve dans le rapport officiel, celui de nous créer une frontière artificielle et d'opposer une barrière à la barbarie, au sud de nos possessions algériennes. Les civilisations en décadence seules ont jamais pu songer à des barrières de ce genre. L'exemple de la Chine et du Bas-Empire nous montre assez combien ces moyens de défense, murs ou fossés, sont inefficaces. Ce n'est point en leur opposant des obstacles matériels, mais en les subjuguant par la force, en les dominant par son influence morale, qu'une nation qui, comme la nôtre, se pique d'être à la tête de la civilisation, sait se faire respecter par des peuples barbares.

Dans ce grand mouvement d'expansion qui se prépare et qui finira par uniformiser la civilisation à la surface du globe, la France aura sans doute à jouer un grand rôle, auquel elle renoncerait en fait si elle voulait le restreindre dans de trop étroites limites.

Les nations voisines nous donnent à cet égard de grands exemples à suivre : l'Angleterre et la Russie ne négligent rien pour asseoir leur suprématie politique et civilisatrice sur la zone méridionale de l'ancien monde vers l'Orient. La première y est déjà parvenue par la voie maritime, dont le déblaiement de Suez vient de faire disparaître le dernier obstacle matériel. La Russie y tend par une voie moins prompte, mais plus sûre : l'occupation préalable des déserts de l'Asie centrale sur lesquels elle étend chaque jour son empire.

Un champ tout aussi vaste nous est ouvert dans l'Afrique centrale, dont l'occupation de l'Algérie et de la Tunisie nous assurent l'accès exclusif. Là est pour nous l'œuvre capitale qui devrait nous intéresser aujourd'hui, non moins importante, relativement plus facile, que celle à laquelle la Russie consacre de si généreux efforts. Si, comme elle, nous avons le désert à franchir au début, nous ne rencontrerons pas l'inexpugnable rempart des âpres montagnes qui défendent au nord l'approche de la Chine et de l'Inde. Une fois le Sahara traversé, nous nous trouverons de plain-pied dans le bassin

du Niger et nous verrons s'ouvrir devant nous toutes les régions tropicales de l'Afrique, qui ne le cèdent ni en étendue, ni en élémens de richesses naturelles à leurs similaires du Sud asiatique et qui ne tarderaient pas à rivaliser avec elles de prospérité, dès que nous aurions su substituer les bienfaits d'une administration intelligente et paternelle à la dégradante anarchie sociale qui les désole aujourd'hui.

« Le monde n'est pas grand, » disait déjà Christophe Colomb. Les distances et les obstacles matériels cessent d'exister pour nous, quand nous avons trouvé les moyens pratiques de les franchir ou de les surmonter; et, sous ce rapport, notre siècle voit s'accomplir une des plus grandes révolutions économiques de l'humanité.

L'invention des chemins de fer a complètement renversé l'ordre ancien des voies de communication. Elle a donné en un jour plus de supériorité à la voie terrestre que quarante siècles de progrès n'en avaient réalisé pour la voie maritime. L'intérieur de l'Afrique, isolé jusqu'à ce jour du reste du monde par une infranchissable ceinture de déserts et de marais pestilentiels, peut devenir plus rapproché de nous en distance relative qu'il ne l'est de fait en distance absolue mesurée à vol d'oiseau sur les blancs énormes de la carte.

Ce continent qui nous fait face nous attire plus que jamais. Bon gré mal gré, nos gouvernans ne peuvent en détourner leurs regards, mais c'est moins par ses arides rivages que par ses fertiles régions intérieures qu'il doit mériter notre attention. C'est au Soudan plutôt qu'en Tunisie ou en Égypte que nous devons frapper. Il nous suffit d'un point de la circonférence, et nous l'occupons en Algérie, pour atteindre le centre. Le chemin de fer Transsaharien nous en ouvrira les portes toutes grandes. La voie est tracée sur un sol facile. Elle n'attend que les rails qui doivent la rendre praticable.

La question était à peine posée qu'un moment j'ai pu croire qu'elle allait être résolue. Par quel concours de fâcheuses circonstances, de malentendus, a-t-on cessé brusquement de s'en occuper? Je n'ai pas à le rappeler ici. Mais l'œuvre, un moment ajournée, s'impose trop à nous pour qu'elle ne doive pas prochainement s'accomplir. Espérons que la France ne laissera pas échapper cette occasion unique qui se présente à elle de reprendre sa place à la tête de la civilisation militante dans cette croisade contre les barbares, et qu'elle comprendra que son rôle doit plutôt consister à supprimer les barrières matérielles qui séparent les peuples qu'à en créer à grands frais d'artificielles.

DUPONCHEL.

# LE

# CANICHE NOIR

Je me propose de raconter, sans supprimer ni altérer un seul détail, l'épisode le plus humiliant et le plus pénible de ma vie ; j'ai pris ce parti, non que j'y trouve le moindre plaisir, mais en vue de plaider les circonstances atténuantes (ce que je n'ai pu faire jusqu'à présent).

En thèse générale, je suis convaincu que, dans toute affaire un peu louche, rien n'est moins propre à rétablir une réputation compromise que de faire l'apologie de sa conduite. Mais, dans cette conjoncture, il est une personne devant qui il m'est à jamais interdit de me justifier de vive voix, même si j'en trouvais l'occasion. La mauvaise opinion qu'elle a de moi n'ayant plus de progrès à faire, ce récit ne peut aggraver ma situation ; c'est à peine, d'ailleurs, si j'ose me flatter qu'il lui tombe jamais sous les yeux, et qu'après l'avoir lu, elle se demande si j'étais, en réalité, un scélérat aussi retors, un hypocrite aussi subtil que j'ai pu le lui paraître. Cet unique espoir de réhabilitation me rend indifférent à toute autre considération ; j'expose loyalement à la risée du monde des lecteurs mes torts et ma honte, parce qu'en le faisant, je cours la chance de me justifier dans l'esprit de cette seule personne. Cet aveu fait, je vais sans plus tarder commencer ma confession.

Je m'appelle Algernon Weatherhead : je dois ajouter que j'appartiens aux fonctions publiques, que je suis fils unique et que je vis avec ma mère. Nous habitions Hammersmith jusqu'à l'époque où

s'ouvre ce récit. A l'expiration de notre bail, ma mère prétendit que ma santé exigeait l'air de la campagne après le travail du bureau; nous louâmes alors une de ces innombrables villas que l'on voit émerger de terre comme par enchantement aux alentours de Londres. Notre nouvelle résidence, nommée par nous Wistaria Villa, était la dernière d'une rangée de maisons, toutes du même style et toutes indépendantes les unes des autres; chacune ayant une porte rustique pour les voitures, une allée sablée devant la maison; derrière, une pelouse de dimension suffisante pour un jeu de tennis, puis la route qui conduit par la colline à la gare. A peine notre propriétaire nous avait-il donné sa parole, qu'il s'avisa de se suicider dans notre grenier; j'aurais bien préféré qu'il allât se pendre ailleurs, car les fournisseurs ayant raconté tous les détails de cette catastrophe à notre servante, elle nous quitta deux mois après, prétendant que la maison était hantée, qu'elle avait vu, de ses yeux vu, *quelque chose!*

Wistaria Villa n'en est pas moins une jolie demeure, et aujourd'hui je pardonnerais presque au propriétaire ce que je considérerai cependant toujours comme un acte d'affreux égoïsme de sa part.

A la campagne, le voisin qui n'est séparé de vous que par un mur mitoyen, est plus qu'un simple numéro; c'est l'espoir d'une connaissance, ou tout au moins d'une visite, car le nouvel arrivant vaut toujours bien qu'on tente cette expérience.

Je ne fus pas longtemps sans savoir que Shuturgarden, la villa la plus rapprochée de la nôtre, était occupée par le colonel Currie, officier en retraite, ayant jadis appartenu à l'armée des Indes. Souvent, en apercevant, grâce à un mur de clôture peu élevé, une gracieuse jeune fille errant parmi les rosiers du jardin contigu au nôtre, je me plaisais à anticiper sur le temps où s'écroulerait (au sens figuré du mot) le mur qui nous séparait.

Je me rappelle avec quelle émotion j'appris un soir, en revenant de mon bureau, que les Currie avaient fait visite à ma mère et qu'ils semblaient tout disposés à se conduire avec nous en bons voisins. Je me rappelle non moins bien l'après-midi du dimanche où j'allai leur rendre cette visite. J'étais seul, ma mère s'étant de son côté présentée chez eux pendant la semaine. Immobile sur le perron de la villa du colonel, j'attendais qu'on vînt m'ouvrir, quand tout à coup j'entendis grogner, japper, aboyer derrière moi; me retournant, je vis un grand caniche qui semblait en vouloir à mes mollets.

C'était un chien noir comme de l'encre, l'oreille droite à moitié fendue; de ridicules petites moustaches sur le bout du museau; il

avait été tondu comme un lion, ce qui passe, en vertu de je ne sais quelle raison mystérieuse, pour embellir un caniche. On avait seulement laissé par-ci par-là quelques petites mèches de poil sur les flancs. La vue de ce caniche rappela à mon souvenir celui du docteur Faust; j'imaginais qu'il ne serait pas difficile d'exorciser cet animal. Il n'en fallait pas davantage pour m'agacer singulièrement, car je suis d'un tempérament très nerveux et, de plus, j'ai l'horreur des chiens. Je me laisse facilement déconcerter lorsque je remplis certains devoirs du monde, même dans les meilleures conditions possibles; l'idée qu'un chien d'apparence étrange et à moitié sauvage voulait s'en prendre à mes jambes n'avait rien de rassurant, au contraire. La famille Currie me fit le plus aimable, le plus cordial accueil. « Bien charmée de faire votre connaissance, Mr. Weatherhead, me dit M[rs] Currie en me tendant la main. Mais je m'aperçois, ajouta-t-elle d'un ton de plaisanterie, que vous avez amené le chien à votre suite. » Oui, je l'avais amené, mais pendu aux pans de mon paletot.

Il n'était évidemment pas rare de voir arriver des visiteurs dans des conditions aussi désastreuses, car mon hôtesse fit ellemême lâcher prise à mon persécuteur; dès que j'eus recouvré mon calme, la conversation s'engagea.

Je sus bientôt que le colonel et sa femme n'avaient pas d'enfans; la jeune personne, à la taille souple et élancée comme un roseau, que j'avais vue par-dessus le mur du jardin, était leur nièce et leur fille adoptive. Lilian Roseblade ne tarda pas à faire son apparition; je me disais, pendant que l'on nous présentait l'un à l'autre, que son doux et frais visage, sur lequel quelques petites frisures brun foncé jetaient une ombre légère, justifiait amplement toutes les espérances et tous les rêves d'un moment si impatiemment attendu. Elle m'adressa la parole d'un ton que j'ai entendu accuser d'afféterie et de préciosité par ses meilleurs amis, mais auquel je trouvais, pour ma part, un charme et une séduction indescriptibles, et le souvenir que j'en ai gardé me fait encore battre le cœur avec une vivacité qui n'est pas que douloureuse.

Même avant l'entrée du colonel au salon, j'imaginais que mon ennemi le caniche occupait une place exceptionnelle dans ce milieu; à la fin de ma visite, j'en avais acquis la certitude absolue; c'était évidemment le pivot sur lequel tournait tout le système de la maison, et la charmante Lilian, elle-même, rayonnait autour de lui, comme une sorte de satellite autour d'un astre. A entendre son maître, ce caniche était impeccable : toutes ses manies (notez que cet animal avait l'esprit des plus bornés) étaient rigoureusement respectées; tous les arrangemens domestiques

avaient pour but de se conformer à ses convenances. C'est peut-être à tort, mais je ne puis approuver qu'on mette un caniche sur un piédestal aussi élevé; il m'est impossible de comprendre comment celui-ci en particulier (quadrupède des plus vulgaires) était parvenu à s'imposer ainsi à la faiblesse de ses maîtres; mais le fait n'en existait pas moins. La conversation ne roulait que sur lui; dès qu'elle languissait, elle y revenait toujours, comme par une force d'attraction irrésistible.

Je dus me soumettre à écouter une longue biographie du caniche; ce qu'on appelle, en style de journal anglais, une photographie anecdotique. Chaque détail du portrait, en accusant davantage les mauvais instincts et la dépravation de l'original, achevait de me rendre inexplicable l'admiration enthousiaste de la famille.

— Avez-vous déjà dit à M. Weatherhead l'histoire de Bingo et de Tacks (Bingo était le nom bizarre du caniche)? Non? Alors c'est moi qui vais la lui raconter; elle l'amusera certainement. Tacks est notre jardinier, il habite le village; le connaissez-vous? Eh bien! Tacks était ici l'autre jour; pendant qu'il attachait un treillage au haut du mûr, maître Bingo, assis tranquillement au bas de l'échelle le regardait travailler. Vous ne lui auriez pas fait quitter sa place pour un empire. Tacks croyait que le chien lui tenait compagnie. Vous n'imagineriez jamais, j'en suis sûre, ce que ce gueux a fait lorsque Tacks eut fini sa besogne? Bingo le suivit sournoisement et, après l'avoir mordu aux deux jambes, il s'est sauvé comme un voleur. Ha! ha! ha! c'est très profond, n'est-il pas vrai?

Je convins que c'était, en effet, très profond, mais dans mon for intérieur, je pensais que si Bingo traitait ainsi les gens de la maison, il était fort à craindre qu'il ne se montrât plus profond encore avec moi.

— Pauvre fidèle vieux chien! s'écria M<sup>rs</sup> Currie, il prenait Tacks pour un vagabond et ne voulait pas laisser voler son maître.

— C'est un chien de garde parfait! ajouta le colonel; je me souviendrai toujours de la frayeur qu'il a causée dernièrement au pauvre Heavesides. Avez-vous jamais rencontré Heavesides, ancien officier des fusiliers de Bombay? Un certain jour qu'il sortait de la piscine en costume de bain, Bingo l'a si bien arrêté au passage que j'ai dû m'en mêler pour lui faire lever le siège.

Pendant tout le temps que dura le récit des prouesses du fameux caniche, il était assis en face de moi, sur le tapis de foyer, me regardant en dessous en clignotant ses yeux durs et méchans. A coup sûr, il se demandait, *in petto*, où il m'attraperait quand je me lèverais pour prendre congé. Nous fûmes bientôt sur le pied de l'intimité avec nos voisins; j'allais souvent chez eux après dîner et il ne me déplaisait même pas de rester en tête-à-tête avec le colonel pen-

dant qu'il prenait son *claret*, tout en me racontant les hauts faits de Bingo, car après cela, on passait dans le petit salon, où j'avais le plaisir d'accepter une tasse de thé des mains de Lilian et de l'entendre chanter quelque mélodie de Schubert.

Le caniche ne quittait pas la place; mais, si laid qu'il fût, sa vilaine tête semblait moins repoussante quand Lilian passait dessus sa jolie main.

Les Currie me traitaient tous avec une bienveillance évidente; le colonel me considérait comme un spécimen inoffensif de l'espèce dont on peut faire des maris, et Mrs Currie, par égard pour ma mère, qu'elle avait prise en grande amitié, se montrait pour moi d'une extrême amabilité.

Quant à Lilian, je crus bientôt m'apercevoir qu'elle n'était pas sans soupçonner la nature de mes sentimens pour elle et qu'elle ne s'en offensait pas.

J'entrevoyais avec ravissement le jour où je pourrais lui faire ma déclaration sans crainte d'être évincé. Toutefois, un sérieux obstacle s'opposait à la réalisation de mes plans, c'était de ne pouvoir gagner les bonnes grâces de Bingo; les membres de la famille au surplus n'en cachaient pas leur désappointement. Pour tâcher d'excuser son favori, Mrs Currie me répétait sur tous les tons: Bingo est un chien qui ne s'attache pas facilement aux étrangers. Mais je continuais à penser qu'il n'était que trop disposé à s'attacher à moi; je cherchais à l'amadouer en lui apportant des friandises; soins superflus! Une fois les bonbons croqués, il ne m'en détestait ni plus ni moins. Il était clair comme le jour qu'il m'avait pris en profond mépris, et qu'aucune gâterie de ma part ne le ferait revenir sur mon compte. Aujourd'hui, lorsque je remonte le cours du temps, j'incline à croire qu'il avait dès lors le pressentiment que je serais l'instrument aveugle du sort fatal qui l'attendait.

L'antipathie de Bingo pour moi m'empêchait seule d'être tout à fait en pied chez nos voisins et causait, à n'en pas douter, l'hésitation de cœur de Lilian à mon égard. Mais qu'y faire, puisque tous mes frais restaient impuissans à conjurer la mauvaise humeur du caniche? Malgré cela, en me voyant chaque jour regardé d'un meilleur œil par les uns et les autres, je me flattais de n'avoir bientôt plus rien à redouter de lui.

Outre l'histoire du suicide de notre propriétaire, notre villa avait encore un autre désagrément: tous les chats du voisinage avaient, paraît-il, choisi d'un commun accord notre jardin pour leurs réunions du soir. J'ai des raisons de supposer que notre chatte à trois couleurs était alors le *leader* de la société féline de la localité. Ses *at home* et ses concerts étaient des plus suivis; très bruyans les

uns et les autres, ils avaient l'inconvénient de troubler le petit somme que ma mère faisait habituellement après dîner. A entendre ces miaulemens sauvages, ces cris plaintifs et douloureux, c'était à se demander si notre jardin n'était pas le lieu d'assemblée d'une foule de revenans, ou une crèche pour des lutins en proie aux angoisses de la dentition. Toujours est-il que le vacarme était vraiment effroyable. Nous cherchions tous les moyens de nous délivrer de ce fléau; le poison eût été sans conteste le remède le plus efficace, mais nous pensions que ce serait un spectacle bien lugubre et qui pourrait même nous susciter des querelles avec nos voisins, si chaque aurore voyait dans plusieurs coins de notre jardin, trois ou quatre chats se débattant dans les dernières convulsions de l'agonie. Les armes à feu, de leur côté, avaient entre autres inconvéniens celui de troubler le sommeil de ma mère.

Nous ne savions à quoi nous arrêter lorsqu'un jour, dans une heure fatale, j'aperçus par hasard, en descendant le Strand, un objet qui me sembla devoir remplir à merveille le but que j'avais en vue: c'était un fusil à vent, d'un mécanisme merveilleux. J'entrai immédiatement dans le magasin où il était exposé, j'achetai l'arme muette et je revins chez moi triomphant, me disant que désormais, sans bruit ni fumée, j'allais enfin pouvoir réduire considérablement le nombre de nos ennemis; un ou deux exemples suffiraient sans doute pour décider la société féline à émigrer. Je me hâtai de tenter l'expérience. Le soir même, je fis le guet par la fenêtre de mon cabinet de travail; dès que commencèrent la musique nocturne et la folle sarabande, je couchai mon fusil en joue dans la direction d'où venait le son; doué comme un vrai Anglais de l'instinct national du sport, j'étais dans un état de surexcitation indescriptible; mais il semble que la constitution féline s'assimile le plomb sans grave inconvénient pour elle, car nul trophée ne restait encore comme témoignage de mon adresse... Soudain j'entrevis vaguement un corps noir qui se glissait sous les buissons. J'attendis qu'il traversât une allée éclairée par un rayon de la lune, puis je visai et lâchai la détente.

Cette fois du moins je n'avais pas perdu mon coup... un gémissement étouffé... un bruit sourd... puis plus rien! Alors, avec l'orgueil calme et froid de la vengeance satisfaite, j'allai ramasser ma proie et je trouvai sous un laurier, non pas un chat pillard et vagabond, mais (le lecteur judicieux l'a déjà deviné) le cadavre encore palpitant du chien du colonel!

Je me propose de dire ici la vérité.., toute la vérité : je confesse donc qu'au premier moment, lorsque je vis ce que j'avais fait, je n'en fus pas fâché. Il n'y avait pas eu préméditation de ma part; je

n'éprouvai aucun regret et même poussai la folie jusqu'à en rire, me disant que c'en était à tout jamais fini de Bingo, et que j'étais débarrassé de la tâche ennuyeuse de me le concilier. Bientôt néanmoins la réaction se produisit... Je compris la portée terrible de mon crime, et je frissonnai à la pensée de l'acte fatal qui pouvait à jamais me ravir Lilian.

Comme un maladroit, j'avais tué une espèce d'animal sacré, sur la tête duquel la famille Currie avait concentré ses affections les plus vives; comment leur annoncer cette catastrophe? Leur adresserais-je Bingo, avec une carte au cou, sur laquelle j'écrirais : *Regrets et complimens?* Cela ne ressemblait-il pas trop à un envoi de gibier? Ne devais-je pas le rapporter moi-même? Je l'entourerais du plus beau crêpe noir et je prendrais son deuil pour mon propre compte : cierge, linceul, sac de cendres, n'eussent pas semblé exagérés aux yeux des Currie, mais je ne pouvais me prêter à de pareilles bassesses. Je me demandais avec anxiété ce que le colonel dirait; tout en étant d'un caractère doux et facile, il ne se laissait pas moins aller de temps en temps à de violens accès de colère. Ah! qu'il m'était dur, cruel même, de penser que ni lui, ni Lilian (ce qui était cent fois pis encore) ne voudraient jamais croire que la mort de Bingo eût été purement accidentelle! Ils devaient savoir que j'avais le plus grand intérêt à faire taire le malencontreux caniche; accepteraient-ils sans arrière-pensée la simple vérité? Je finis par me persuader qu'ils me croiraient sur parole; l'absence de toute dissimulation de ma part, la sincérité de mes remords plaideraient puissamment ma cause. Je choisirais un moment favorable pour mes aveux... Le soir même, je ferais amende honorable. Mais il n'en fut rien. Je m'agenouillai près du cadavre du pauvre animal; j'étendis respectueusement ses membres déjà raidis... Ah! que le sort était cruel d'imposer pareille tâche à un homme doux et bienveillant de sa nature, et dont les nerfs n'étaient pas d'acier trempé?.. J'étais dans cette position quand j'entendis des pas sur la route... L'odeur d'un cigare de Manille confirma mes craintes... C'était le colonel qui venait de faire faire à Bingo sa promenade habituelle. Je tremblai de tous mes membres et songeai à m'étendre par terre derrière les lauriers; mais le colonel, qui m'avait aperçu, se rapprochait pour me parler par-dessus la haie. Il n'était qu'à deux pas de son caniche bien-aimé. Heureusement que le ciel était ce soir-là beaucoup plus sombre que d'habitude.

— Ah! c'est vous! s'écria-t-il avec entrain et bonne humeur. Ne vous dérangez pas, mon ami. Comme vous restez tard au jardin! Vous projetez sans doute quelque nouveau mouvement de terrain?

Ah! s'il s'était douté de celui que je méditais en ce moment! Dans mon trouble, je lui dis d'une voix mal assurée :

— La soirée est bien belle !

— Vous trouvez? repartit vivement le colonel; mais le ciel est, au contraire, chargé de nuages et je crois qu'il pleuvra demain. N'avez-vous pas vu Bingo par ici?

Le moment critique était arrivé; ce que j'aurais dû faire eût été de dire simplement et d'un ton contrit :

— Je suis obligé de vous avouer qu'il vient de m'arriver un accident des plus fâcheux... Votre caniche est là; j'ai grand'peur de l'avoir tué.

Le courage me manqua; il m'eût fallu pour cela choisir mon temps, mon heure, préparer d'avance mon discours. Pris au pied levé, je reculai et je dis avec une légèreté feinte :

— Comment! l'infidèle vous a abandonné?

— Oh! il n'a jamais rien fait de pareil de sa vie; je l'ai vu il n'y a pas cinq minutes poursuivant un rat, un crapaud, ou quelque autre bête de ce genre. Le temps d'allumer un sheeroot, et il a disparu; il me semblait bien qu'il avait passé sous votre porte, mais j'ai eu beau l'appeler, il n'est pas revenu.

Hélas! il ne devait jamais revenir! Toutefois je ne voulais pas encore le dire au colonel, et je continuai à battre l'eau avec un bâton.

— S'il avait passé sous la porte, dis-je toujours sur le même ton, je l'aurais bien vu; peut-être s'est-il avisé de retourner chez lui.

— Je le retrouverai sur le perron. Ah! le vieux drôle! le vieux vagabond!.. Qu'a-t-il pu faire?

Il eût été facile de le lui apprendre, mais je n'osai rien dire... Cependant il me semblait par trop cruel de rester ainsi à genoux près de la pauvre bête, tout en riant des anecdotes racontées sur son compte. Cette situation fausse m'était intolérable.

— Écoutez, dis-je *ex abrupto*, n'est-ce pas lui qui aboie? l'entendez-vous? Le son vient du côté de votre maison, n'est-il pas vrai?

— Pour plus de sûreté, je vais aller l'attacher, répliqua le colonel. Puis il ajouta :

— Comme vous frissonnez, jeune homme! Vous aurez pris froid; rentrez immédiatement, et, dès que vous serez réchauffé, vous devriez bien venir prendre un grog à la maison; je vous raconterai par la même occasion la fin de l'histoire de l'échappé. Mes complimens à votre mère; surtout n'oubliez pas l'heure du grog.

Enfin j'étais délivré du colonel; je m'essuyai le front en soupirant d'aise; dans une demi-heure, je me présenterais chez nos voisins et je leur annoncerais enfin la fatale nouvelle; mais, tout à coup, il me vint à l'esprit que mes faux-fuyans antérieurs ne me permet-

taient plus de faire cet aveu; sans me rendre coupable d'un mensonge, au sens entier du mot, n'avais-je pas laissé entendre au colonel que je n'avais pas vu son chien? Bien souvent on cherche à se donner le change, en se persuadant que jongler avec la vérité n'est pas mentir; je ne vois pas bien la différence, moralement parlant, mais le fait n'en existe pas moins; seulement c'est un jeu dangereux, car lorsque la lumière se fait et qu'on est obligé, pour se disculper, d'expliquer comme quoi et comment vos paroles ne constituaient pas un véritable mensonge, on ne peut guère après cela se flatter d'obtenir un grand crédit.

J'avais encore en ce moment un moyen de sortir de difficulté : laisser croire au colonel que le malheur m'était arrivé après notre entrevue; malheureusement le caniche se raidissait et se refroidissait pendant ce temps-là; et il eût été facile de se rendre compte du moment précis où Bingo avait dû passer de vie à trépas.

Lilian apprendrait à son tour la litanie de mensonges que j'avais débitée au colonel près du cadavre de Bingo, et jamais elle ne me pardonnerait cet abominable sacrilège; ma déloyauté l'indisposerait plus contre moi que tout le reste. Néanmoins je ne pouvais plus reculer; il me fallait continuer coûte que coûte dans la mauvaise voie où je m'étais engagé. Moi qui avais la prétention de conserver intact le dépôt des principes de droiture qui m'avaient été inculqués, je devais maintenant en faire mon deuil: si je voulais persister à conquérir Lilian, j'étais condamné à mentir, à dissimuler et à feindre sans scrupule, — sinon sans remords.

Après mûre réflexion, je me décidai à enterrer le pauvre défunt à la place même où il était tombé, et surtout à n'en rien dire. Je commençai, je ne sais pourquoi, par lui enlever son collier d'argent, puis j'enfouis Bingo sous terre à l'aide d'une bèche, effaçant avec soin toute trace de l'événement. J'éprouvai un soulagement réel à penser que, dorénavant, rien ne m'obligerait à faire l'aveu de ma mésaventure et à courir le risque de perdre l'estime de mes voisins.

Peu de temps après, je me promis de planter là un rosier, me disant qu'un jour où, au comble du bonheur conjugal, Lilian et moi admirerions nos fleurs, j'aurais peut-être alors le courage d'avouer que ce pied de rosier devait, à n'en pas douter, une grande partie de sa beauté au pauvre caniche disparu depuis si longtemps.

Cette pensée, empreinte d'une certaine poésie, dissipa un instant mes soucis. Je n'allai pas ce soir-là chez mes voisins; je ne me sentais pas de force à subir pareille épreuve; ma physionomie seule aurait suffi à me trahir; je trouvai plus prudent de rester

chez moi; mais quelle nuit je passai! Mon sommeil ne cessa d'être troublé par les plus affreux cauchemars : j'enterrais, non pas un, mais plusieurs grands fantômes de caniches, qui persistaient à reparaître dès que j'étais parvenu à les recouvrir de terre... Un dimanche, j'étais à l'église avec ma fiancée; Bingo nous avait suivis, et, malgré tous mes efforts pour le renvoyer, il persistait à aboyer d'une telle façon que le ministre ne pouvait réussir à publier nos bans... Le jour de la célébration de notre mariage, au moment suprême, Bingo s'élançait entre nous et avalait la bague d'alliance... Au déjeuner de noces, le caniche, à l'état de squelette, mais avec des yeux de braise, se campait sur le gâteau traditionnel, et ne voulait pas permettre à Lilian de le couper. Le fameux rosier lui-même reparaissait dans mes rêves d'une façon fantastique; l'arbre, maintenant de grande dimension, était chargé de fleurs; chacune d'elles contenait la miniature d'un caniche qui aboyait. A mon réveil, j'étais en train de vouloir persuader au colonel que c'étaient des *dog roses*.

Le lendemain, je me rendis à mon bureau; mon pénible secret me torturait littéralement le cœur; le spectre de ma victime se dressait devant moi; pendant deux jours, j'hésitai à me présenter chez les Currie; puis je finis par m'y décider, ayant réfléchi qu'une plus longue absence leur paraîtrait étrange.

Bien que ma conscience fût bourrelée de remords, je n'en pris pas moins un ton dégagé, mais si peu naturel qu'il était bien heureux pour moi que chacun fût trop absorbé pour le remarquer. Jusque-là, je n'avais jamais vu de famille si profondément atteinte par un malheur domestique; tous trois, réunis dans le salon, essayaient en vain de lire ou de travailler; après les salutations d'usage, la conversation s'engagea sur des sujets tellement dépourvus d'intérêt que, ne pouvant écouter éternellement de pareilles banalités, je me lançai, tête baissée, au milieu du danger, en disant :

— Je ne vois pas Bingo; je suppose que vous l'avez retrouvé l'autre soir, colonel?

En prononçant ces mots, je me demandais si les Currie ne seraient pas frappés par l'émotion que trahissait ma voix... Mais non. Le colonel se mordait convulsivement la moustache; enfin il se décida à répondre :

— La vérité, c'est que nous n'avons pas entendu parler de lui; il a déserté.

— Oui, Mr. Weatherhead, oui, répéta M^rs^ Currie d'un ton lugubre, il a déserté sans rien dire!

Il était clair qu'à ses yeux il eût dû laisser sa carte et son adresse.

— Je ne l'aurais jamais soupçonné d'une conduite pareille, dit le colonel; j'en suis stupéfait,.. confondu. Je n'ai de ma vie été joué de cette façon... Ah! l'ingrat! le monstre!

— Cher oncle, s'écria Lilian, ne parlez pas ainsi de Bingo, je vous prie; il ne mérite peut-être pas les reproches dont vous l'accablez. Qui sait s'il n'a pas été tué?

— Tué! répéta le colonel avec emportement. Comment peut-on s'imaginer qu'il existe un être assez cruel, assez dépravé pour tuer un animal aussi inoffensif? Où avez-vous pu prendre une idée semblable, Lilian? Dites-le-moi, je vous prie! Non, je vous engage plutôt à ne jamais répéter ce propos. Vous ne croyez pas qu'on l'ait tué, n'est-il pas vrai, Mr. Weatherhead?

Je répondis (que le ciel me pardonne!) je répondis qu'en effet je croyais la chose peu probable.

— Non, non, reprit M^rs Currie, s'il était mort, je suis sûre que je le saurais... Je suis certaine, au contraire, qu'il vit encore; cette nuit, j'ai rêvé qu'il nous revenait dans un cab conduit par M. Weatherhead; il était toujours le même, seulement il portait des lunettes bleues et la partie tondue de son corps était peinte en rouge... Quand je me réveillai, j'étais dans une joie!.. Ah! vous verrez que mon rêve se réalisera.

Quelle torture pour moi que ces conversations!.. Ah! qu'il m'était pénible d'exprimer l'espoir de voir Bingo revenir, lorsque je le savais enfoui pour toujours, sous une pelletée de terre, dans mon propre jardin! La confusion que j'éprouvais me semblait être une juste punition de ma conduite et j'eusse eu bien mauvaise grâce à m'en plaindre.

Je fus bientôt passé maître dans l'art des consolations. Je crois, sans me flatter, que l'expression de ma sympathie faisait grand bien à mes pauvres amis. Je me plaisais à me dire qu'ils se remettraient promptement de cette secousse et que Bingo serait sous peu oublié, et même remplacé, comme il arrive d'ordinaire : j'avais compté sans mon hôte. Le moral du colonel semblait réagir d'une manière fâcheuse sur son physique; il voulait à tout prix retrouver son favori; mais ses annonces dans les journaux, ses recherches dans la campagne, ses visites chez les uns et les autres, restaient également infructueuses! Sous l'empire de tous ses désappointemens, de ses déceptions continuelles, il changeait à vue d'œil. On eût dit un homme à qui son fils unique vient d'être ravi, plutôt qu'un officier de l'armée des Indes qui a perdu son caniche.

Je m'étais imposé le devoir de paraître prendre le plus vif intérêt à toutes les recherches du colonel, à en écouter religieusement le récit détaillé et à faire écho à tous les éloges, même les plus extra-

vagans, du caniche. Mais ce rôle de fourbe me répugnait tellement que ma santé, comme celle du colonel, finissait aussi par s'en ressentir. Puis je lisais dans les yeux bruns et francs de Lilian une expression d'incrédulité qui me mettait fort mal à l'aise. Devant l'abîme qui s'ouvrait sous mes pas, je pris le parti désespéré d'éclaircir la situation, en provoquant une explication. Un certain dimanche, que nous revenions de l'église à la brune, je lui fis l'aveu de mon amour; elle écouta ma déclaration en proie à une vive émotion. A la fin, elle murmura qu'elle ne pouvait agréer mes vœux à moins que.., non, ajouta-t-elle vivement, c'est impossible!

— Vous avez dit, à moins que... à moins que quoi? repris-je avec feu. Lilian, miss Roseblade, depuis un certain temps, je ne sais ce qui se passe entre nous : dites-moi de grâce la vérité.

— Tenez-vous réellement à la savoir? dit-elle en jetant sur moi un regard voilé de larmes, alors je vais vous l'avouer... C'est à cause de Bingo...

Je reculai épouvanté. Savait-elle donc la vérité, ou la soupçonnait-elle seulement? Je résolus de m'en assurer. — Qu'y a-t-il de commun entre Bingo et nous? dis-je d'un ton un peu vif.

— Vous ne l'avez jamais aimé! répondit-elle en sanglotant, vous ne pouvez le nier.

A ces mots, je me sentis soulagé, car je craignais bien pis encore.

— Non, répondis-je avec franchise, non, c'est vrai, je n'ai jamais aimé Bingo; mais Bingo me le rendait bien, vous le savez; il ne guettait que l'occasion de se jeter sur moi... Vous ne me chercherez certainement pas querelle pour cela?

— Oh! non, pas pour cela, dit-elle; seulement je me demande pourquoi vous prétendez maintenant tant aimer Bingo et tant désirer son retour? Mon oncle et ma tante croient à la sincérité de vos sentimens; moi, non. Je suis sûre que vous ne seriez pas du tout content de le revoir ici,.. car si vous y teniez, rien ne vous serait plus facile que de le retrouver.

— Moi!.. Que voulez-vous dire? m'écriai-je d'une voix entrecoupée. Comment pourrais-je le retrouver?

J'étais plus mort que vif en attendant sa réponse.

— Du moment que vous êtes dans les fonctions publiques, continua-t-elle, rien ne vous serait plus facile que de mettre le gouvernement sur la piste de Bingo; à quoi donc alors le gouvernement est-il bon? Il y a longtemps que M. Travers l'aurait retrouvé si je l'en avais prié.

Cet enfantillage de Lilian ne faisait que la rendre plus adorable à mes yeux; ce qui me déplaisait beaucoup, par exemple, c'était l'allusion qu'elle avait faite à M. Travers, un jeune avocat qui demeu-

rait avec sa sœur dans un cottage des environs. J'avais déjà trop souvent constaté qu'il ne regardait pas Lilian d'un œil indifférent.

Heureusement qu'il était alors absent pour affaire de son métier. Et d'ailleurs n'eût-il pas eu lui-même de la peine, et beaucoup, à retrouver Bingo? J'avais une véritable satisfaction à me le répéter.

— Vous êtes bien sévère et bien exigeante pour moi, Lilian; mais, de grâce, dites-moi ce qu'il faut que je fasse; parlez et vous serez obéie.

— Ra... ramener Bingo! s'écria-t-elle.

— Ramener Bingo! répétai-je consterné; mais qui sait s'il n'est pas impossible de le retrouver? il n'est peut-être plus dans le pays! il est peut-être mort!

— Non! non! non!.. ni l'un ni l'autre, croyez-m'en. Ah! quand je vous entends répéter sur tous les tons que vous aimez Bingo et que, d'un autre côté, je ne vous vois rien faire pour le retrouver, je ne puis m'empêcher de douter de votre sincérité, et j'en resterai toujours là tant que vous ne l'aurez pas ramené au bercail.

Inutile de discuter avec elle : je savais maintenant que j'avais affaire à une douce entêtée, qui ne se rendait pas facilement... Peut-être aussi avait-elle pris cet expédient comme moyen dilatoire... Je la quittai le cœur navré. Il était évident que, si je ne parvenais pas à lui ramener Bingo dans un très court délai, M. Travers verrait toutes les chances tourner en sa faveur, — et Bingo était mort! Je ne jetai pas, néanmoins, le manche après la cognée. Si je pouvais du moins persuader à Lilian que je faisais réellement tous mes efforts pour retrouver l'objet perdu, elle finirait peut-être par se laisser toucher et me dispenser de le lui rapporter. Je me mis donc en campagne, allant voir des chiens de toute dimension, de toute race, de toute couleur; je dépensai des sommes considérables en annonces dans les journaux, ayant soin bien entendu de tenir Lilian au courant de mes pas et démarches, hélas! toujours inutiles. Mais rien ne pouvait la gagner, et tout ce que je pus en obtenir fut cette phrase plus ou moins encourageante :

— Avec de la persévérance j'ai la conviction que vous parviendrez à retrouver Bingo.

Je me promenais une fois dans le quartier, fort laid et fort sale, situé entre Bowstreet et High Holborn, quand j'aperçus, dans la montre d'un petit costumier de théâtre, une affiche annonçant qu'à une certaine date, un caniche noir avait suivi un gentleman, et qu'au cas où le chien ne serait pas réclamé et où celui qui l'avait trouvé ne recevrait pas la récompense promise, l'animal serait vendu pour payer les frais. J'entrai; je pris un spécimen de l'affiche pour le montrer à Lilian, puis je me rendis à l'adresse indiquée.

L'individu que le chien avait suivi s'appelait M. Blagg. Il tenait une petite boutique dans Endell-street et se qualifiait de charmeur d'oiseaux, bien que personne n'eût moins que lui le physique de l'emploi. C'était un grand gaillard de mauvaise apparence, coiffé d'une toque de fourrure, le nez en pied de marmite et des yeux rouges percés avec une vrille.

Lorsqu'il sut le motif qui m'amenait, il me fit entrer dans une pièce remplie de petites cages en bois, en fil de fer, en osier, toutes grouillantes de vie, et de là dans une cour de derrière, où se trouvaient deux ou trois chenils et des tonneaux :

— Le voilà! me cria-t-il en me montrant du doigt un chien au fond du tonneau le plus éloigné; il m'a suivi depuis Kensington jusqu'ici. Allons, Kim! allons!

Je vis alors sortir de sa retraite, rampant, grognant, traînant sa chaîne, un chien exactement pareil à celui que j'avais tué quelques jours auparavant. Pour le coup, je crus être en présence d'un spectre, tant la ressemblance était extraordinaire, même dans les moindres détails: mèches de poil ménagées par-ci par-là sur les flancs, oreille à moitié fendue. Bien qu'à mes yeux, deux caniches noirs de mêmes proportions doivent forcément se ressembler comme deux gouttes d'encre, je n'en étais pas moins stupéfait de cette conformité. Il me parut, en ce moment, qu'une nouvelle chance m'était offerte de posséder à tout jamais la plus jolie fille du monde, et je me promis d'en profiter, me donnant pour prétexte et pour excuse que j'allais rendre le bonheur et la joie à Shuturgarden.

Un peu de hardiesse, un mensonge encore (mais le dernier) et je serais libre enfin de ne plus jamais dire que la vérité, rien que la vérité. William Blagg m'ayant fait cette question :

— Est-ce là votre chien?

Je répondis sans hésiter :

— Oui, c'est bien lui!

— Il ne témoigne pas grande joie à vous revoir, dit M. Blagg, pendant que le caniche me regardait d'un air plus qu'indifférent.

— Oh! ce n'est pas mon chien à moi, mais celui d'un de mes amis.

— Qui sait si vous n'êtes pas le jouet d'une illusion? reprit-il, après m'avoir dévisagé d'une singulière façon. Je ne voudrais pas m'exposer à courir des risques... Ce soir même, je devais me présenter à Wistaria Villa, où l'on a perdu, paraît-il, un caniche qui, d'après la description, me semble en tout point conforme à celui-ci.

— C'est moi-même qui ai fait insérer cette annonce dans les journaux, m'écriai-je vivement.

Il fixa de nouveau sur moi ses yeux défians, puis reprit :

— Je ne saurais me séparer d'un caniche de cette valeur sans avoir au moins quelque preuve de votre identité.

— Voilà ma carte ; cela vous suffit-il ?

Il la prit, la tourna, retourna, épelant même le nom pour plus de sûreté ; mais il était clair que le vieux renard se disait que, si j'avais perdu un chien, ce n'était pas celui-là. Mettant ma carte dans sa poche, il ajouta :

— Vous comprenez que si je consens à vous remettre ce chien, il faut que ma responsabilité soit sauve ; je n'entends pas m'attirer des désagrémens. Vous avez donc le choix : ou laisser ici le caniche quelques jours encore, ou l'emmener de suite en payant en conséquence.

Il me tardait trop de sortir au plus tôt de cette atroce affaire pour hésiter un instant. Lilian ne valait-elle pas mille fois mieux que tout l'or du monde ? J'affirmai de nouveau à M. Blagg que ce caniche était bien celui que je cherchais, mais que je ne lui donnerais pas moins ce qu'il voudrait pour l'emmener tout de suite. Le marché conclu, je payai et je partis, suivi du fameux duplicata que j'espérais faire passer à Shuturgarden pour le regretté caniche.

Il est incontestable que j'étais dans mon tort : entre voler un chien et l'action que j'avais commise, la différence me paraît peu appréciable... Mais que voulez-vous ? j'étais exaspéré,.. désespéré, fou ! Je voyais Lilian à jamais perdue pour moi si je ne saisissais cette dernière planche de salut... La tentation était trop grande et, comme je n'en étais plus à faire mon premier pas dans la mauvaise voie (le seul qui coûte, d'après le proverbe), j'y succombai.

Lecteurs, soyez assez généreux pour m'accorder le bénéfice des circonstances atténuantes et pour mêler un peu de pitié à votre mépris !

Ce jour-là, ayant dîné en ville, je pris l'un des trains du soir pour revenir chez moi avec ma nouvelle acquisition ; l'animal eut une conduite irréprochable pendant tout le trajet ; ce n'était pas une bête à se compromettre par quelque manque flagrant de savoir-vivre : doux, obéissant, il offrait, sous le rapport du caractère, le contraste le plus frappant avec celui de son semblable. Malgré cela, je trouvais qu'il me regardait noir, comme si le rôle qu'il était appelé à jouer ne souriait pas à sa nature droite et sans détour. Condescendrait-il à me seconder dans mes plans ? Sa ressemblance avec Bingo était si trompeuse que je courais, en définitive, bien peu de risque que ma fraude fût démasquée.

Une fois arrivé à la maison, je mis le collier d'argent de feu Bingo autour du cou de son sosie, me félicitant de la prévoyance dont j'avais fait preuve dans la circonstance. Je le conduisis ensuite

à ma mère, qui l'accepta, sans la moindre hésitation, pour ce qu'il semblait être; quoique cette première épreuve fût déjà très encourageante, elle n'était pas décisive, le chien apocryphe ayant encore à passer par l'examen minutieux de trois paires d'yeux, qui connaissaient pour ainsi dire chaque brin de poil du vrai caniche. Toutefois je ne pouvais me décider à aller remettre en personne le faux Bingo à mes voisins; après lui avoir donné à souper, je l'attachai sur la pelouse, où il passa toute la nuit à gémir, à aboyer et à creuser des trous dans les plates-bandes. Le lendemain matin, j'écrivis deux billets : l'un à M^rs^ Currie pour lui dire combien j'étais heureux de ma trouvaille; l'autre à Lilian, qui contenait seulement ces mots : « Croirez-vous maintenant à ma sincérité? » Après les avoir attachés tous les deux au cou du caniche, je le fis passer par-dessus le mur dans le jardin du colonel, un instant avant de prendre le train qui devait me conduire à mon bureau.

Qeand je rentrai le soir à la maison, j'étais dans un état d'anxiété indescriptible... Je pris le chemin le plus long..., tremblant à chaque pas d'apercevoir le colonel, ou sa femme, ou sa nièce; je me demandais si ma supercherie avait réussi, ou si le caniche m'avait trahi... Mes inquiétudes se dissipèrent comme par enchantement aux premières paroles de ma mère :

— Vous ne sauriez vous imaginer, dit-elle dès que j'entrai dans sa chambre, la joie de ces pauvres Currie en revoyant Bingo. Ils vous portent tous au pinacle et parlent de vous dans les termes les plus flatteurs, les plus émus, — surtout Lilian, la pauvre enfant! Ils projetaient de vous avoir à dîner aujourd'hui, mais je les ai engagés à venir ici, et il est convenu qu'ils amèneront Bingo avec eux, afin qu'il puisse aussi vous faire ses amitiés... Ah! à propos, ajouta-t-elle, j'ai rencontré Franck Travers; il revient de voyage... Je l'ai également prié d'être des nôtres.

Je respirais enfin! J'avais joué un jeu désespéré, mais la partie était gagnée. J'aurais bien préféré, à coup sûr, que ma mère n'eût pas invité Travers ce soir-là, mais qu'avais-je à craindre maintenant?

Le colonel, sa femme et sa nièce arrivèrent les premiers; M. et M^rs^ Currie m'accablèrent de remercîmens; j'étais littéralement confus. Lilian m'aborda les yeux baissés; une aimable rougeur couvrait ses joues, mais elle ne m'adressa pas la parole; cinq minutes après, je l'emmenai dans la serre sous prétexte de voir un nouveau begonia; après avoir timidement posé sa main sur ma manche, elle me dit à voix basse :

— Mr. Weatherhead, Algernon, me pardonnerez-vous d'avoir été si injuste avec vous?

Je l'assurai que je lui pardonnais de toute mon âme. Nous ne nous éternisâmes pas dans la serre, mais avant d'en sortir, Lilian avait consenti à faire le bonheur de ma vie.

Au salon, nous trouvâmes Travers, à qui l'on venait de raconter l'histoire de Bingo. Chacun put alors être frappé de la physionomie découragée de mon ancien rival, de l'expression triomphante de la mienne et de l'attitude tendre et rêveuse de Lilian. Pauvre Travers! Bien qu'il n'eût pas mes sympathies, j'étais gêné de son embarras. C'était le type accompli de l'avocat d'avenir : grand, mince, d'un extérieur agréable. Ses yeux pleins de feu, sa bouche mobile, se prêtaient à exprimer les sentimens les plus divers, et même les plus contradictoires. Doué d'une grande verve et d'une remarquable facilité d'élocution, sa conversation aurait pu exercer un véritable charme, s'il eût seulement été plus avare de ses paroles. Mais pourquoi me préoccuper encore des avantages de ce rival désarmé? S'étant parfaitement rendu compte de la position, il resta ce soir-là, par exception, muet comme un coffre, poussant seulement, entre chaque service, des soupirs à fendre les rochers, et qui ne pouvaient passer inaperçus de personne.

— Quelle bonne action vous avez faite! me dit le colonel. Vous ne saurez jamais à quel point j'étais attaché à mon chien, combien il me manquait... J'avais perdu toute espérance de le revoir. Figurez-vous, Travers, que Mr. Weatherhead a mis littéralement Londres à sac pour retrouver Bingo; je n'oublierai jamais cette preuve de dévoûment, de cœur...

Je lus sur le visage de Travers qu'il se disait qu'en moitié moins de temps, il aurait pu trouver cinquante Bingos, pour peu qu'il y eût songé. Il sourit d'un air mélancolique, tout en paraissant s'associer aux paroles du colonel. Au fond cependant, il n'était occupé que d'une chose : étudier ma physionomie, pour y lire ce qui se passait dans mon âme.

— Je ne saurais vous dire, répétait de son côté M^rs^ Currie à ma mère, combien l'émotion du pauvre Bingo en arrivant chez lui était touchante; il frôlait tous les meubles comme pour reconnaître chacun d'eux en particulier; il a paru positivement stupéfait que nous nous soyons permis d'enlever son divan favori du salon. Ah! comme il avait l'air penaud de son escapade! C'est à peine s'il ose approcher quand Jean l'appelle. Il a passé toute sa matinée sous un fauteuil dans le hall; impossible de l'amener ici; nous avons dû le laisser au jardin.

— Il a l'air tout mélancolique depuis ce matin, dit Lilian, à son tour; il n'a encore mordu personne!

— Oh! je ne lui donne pas deux jours pour qu'il reprenne toutes

ses habitudes et qu'il aille faire le sabbat avec les chats, s'écria le colonel.

— Ah! ces maudits chats! riposta ma mère ; Algy, vous ne leur avez pas fait la chasse ces jours-ci, et ils sont plus insupportables que jamais; votre fusil à vent doit se rouiller.

En ce moment, je priai le colonel de passer le vin de Bordeaux. Quelle ingénieuse idée! s'écria Travers avec la voix timbrée et vibrante des gens du barreau. Êtes-vous heureux à ce genre de chasse?.. Ah! un fusil à vent pour tuer les chats.. Ah! ah! ah!.. Et il se tordait littéralement de rire.

— Très heureux! répliquai-je en rougissant jusqu'au blanc des yeux!

— Algy est un excellent fusil, continua ma bonne et naïve mère. Quand nous habitions Hammersmith, il avait un revolver et s'amusait, après avoir jeté des miettes de pain dans le jardin, à tirer sur les moineaux par une des fenêtres de la cuisine.

Le colonel, sur qui ces souvenirs sportiques ne faisaient pas grand effet, s'écria: — Surtout n'allez pas vous tromper et tuer Bingo; vous en auriez presque le droit, mais, je vous en prie, n'en usez pas. Je ne pourrais passer deux fois par semblable épreuve.

— Si vous ne voulez plus rien accepter, m'empressai-je de dire au colonel et à Travers, je vous proposerai d'aller prendre l'air au jardin; il fera plus frais qu'ici.

J'étouffais, et pour cause, dans la maison.

Je confiai à Travers l'agréable devoir de tenir compagnie aux dames; maintenant, je n'avais plus rien à craindre de lui; je profitai de l'occasion, en arpentant une des allées du jardin, pour solliciter du colonel son consentement à mon mariage avec son adorable nièce.

— Il n'existe pas dans le royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande un autre homme à qui je donnerais la préférence, me répondit-il en me serrant la main. Aux qualités les plus sérieuses de l'esprit vous joignez celles du cœur; quant à l'argent, bien qu'on dise que la richesse ne fait pas le bonheur, soyez sûr que Lilian ne vous arrivera pas sans le sou. Vous n'avez pas l'idée, mon ami, à quel point, ma femme et moi, nous vous sommes reconnaissans de ce que vous avez fait pour nous. Mais qu'est-ce qui prend donc à Bingo? qu'est-ce qu'il a?.. Voyez donc.

A ma stupéfaction profonde, inénarrable, j'aperçus, en effet, le caniche qui, après être resté quelque temps caché sous la table à thé, était allé se poster dans un endroit bien en vue et se tenait debout sur la tête, les pattes en l'air. Chacun se rapprocha pour le mieux regarder se balancer dans cette position anormale.

— Miséricorde! s'écria M[rs] Currie en se voilant la face, je n'ai jamais vu Bingo se livrer à de pareilles facéties.

— A coup sûr, ce n'est pas moi, repartit le colonel, qui lui ai appris ces exercices-là.

— Je suppose, repris-je vivement (vous connaissez tous aussi bien que moi, pour ne pas dire mieux, son tempérament nerveux et surexcitable), qu'il est renversé de joie de se retrouver ici.

On accepta sans protester cette explication des ébats de Bingo. J'étais bien convaincu d'ailleurs qu'on lui accorderait sans difficulté toutes les indulgences que mérite une organisation impressionnable à l'excès. Je sentais néanmoins que j'étais perdu si ce caniche continuait ses pirouettes, car le vrai Bingo n'avait jamais posé pour le chien savant.

— Je ne m'explique pas, dit Travers d'un ton méditatif, comment ce Bingo se tient ainsi en équilibre. Mais en voilà bien une autre! s'écria-t-il; moi qui avais toujours cru que c'était l'oreille droite qu'il avait fendue!

— En effet, vous avez raison, répliqua le colonel. Après tout, ajouta-t-il vivement, c'était peut-être bien la gauche... Je croyais pourtant, comme vous, que c'était la droite.

Ah! quel saisissement j'éprouvai à ces mots! J'avais, hélas! complètement oublié ce détail capital.

— Non, me hâtai-je de dire, c'était positivement la gauche; je le sais pertinemment, m'étant souvent dit qu'il était étrange que ce ne fût pas la droite plutôt que l'autre.

Je me jurais *in petto* que c'était le dernier de mes mensonges.

— Pourquoi étrange? suggéra Travers avec une finesse socratique.

— Je ne me pique pas de vous l'expliquer, mon cher, répliquai-je impatienté; tout ne paraît-il pas étrange quand on va au fond des choses?

— Algernon, dit Lilian à son tour, voudriez-vous, je vous prie, nous raconter où et comment vous avez retrouvé Bingo? M. Travers est fort curieux de l'apprendre.

Je ne pouvais guère refuser; je pris un siège et brodai une histoire de mon mieux. Je dépeignis Blagg, le charmeur d'oiseaux, plus gros et plus noir qu'il n'était en réalité; puis je décrivis d'une façon émouvante une scène de rue dramatique, où, ayant reconnu le chien à son collier, je l'avais réclamé, enlevé, emporté envers et contre tous. Tout en faisant mon récit à la clarté des étoiles, j'eus la vive satisfaction de voir Travers se mordre les lèvres et de sentir la petite main de Lilian se glisser dans la mienne. J'étais arrivé au point le plus intéressant de ma narration, lorsque le chien se mit

à aboyer avec frénésie devant la haie qui séparait notre jardin de la route.

—Il y a un homme là-bas, dit Lilian, qui a tout l'air d'un étranger, et Bingo a horreur des étrangers.

Sans me rendre compte de la cause de mon émotion, je me sentis près de me trouver mal.

— Ne craignez rien, cria le colonel au nouveau-venu, le chien ne peut vous mordre, à moins qu'il n'y ait un trou dans la haie.

L'étranger ôta son chapeau de paille, en disant avec un accent français très prononcé :

— Ah! ce n'est pas à moi qu'il en veut, allez! Je voudrais parler à M. Weatherhead.

Je compris qu'il était plus prudent de me rapprocher de la haie et de causer à voix basse avec le Français.

C'était un petit homme trapu, au teint coloré, aux yeux noirs.

— C'est moi qui suis M. Weatherhead, répondis-je avec le sang-froid d'un pick-pocket pris en flagrant délit. Qu'y a-t-il pour votre service?

— Celui de me rendre mon chien, qui est dans votre jardin.

Némésis se faisait enfin entendre par la voix d'un propriétaire rival. Je me sentis d'abord désarçonné; puis, ayant repris mes aplombs, je répondis :

— Je crois que vous faites erreur; ce chien n'est pas à moi, mais à l'un de mes amis.

— Je le sais, risposta-t-il; il s'agit d'une autre méprise.

— En tout cas, ce n'est pas mon affaire, puisqu'il n'est pas à moi, mais bien à ce monsieur que vous voyez d'ici, dis-je en indiquant le colonel. — Je sentais que je devais sans tarder mêler son nom à l'affaire.

— Je vous répète que vous vous trompez, reprit le Français d'un ton bourru; ce chien est mon chien, je n'en démordrai pas; c'est bien ici que l'on m'a envoyé. C'est bien votre nom, n'est-il pas vrai? ajouta-t-il en me montrant ma carte, celle que j'avais eu la sottise de laisser entre les mains de Blagg. Le vieux coquin n'avait pas tardé à s'en faire une arme, pour gagner double récompense en mettant immédiatement le véritable propriétaire sur ma piste. Je me décidai à appeler le colonel à la rescousse.

— De quoi s'agit-il? s'écria-t-il, en ne faisant qu'un bond de sa place jusqu'à moi. — Tous les autres le suivirent tour à tour. Le Français salua chacun poliment et dit :

— Bien fâché de vous déranger, mais voici ce qui m'amène : je vous affirme, foi d'honnête homme! que ce caniche est à moi. Or, quand je le réclame à monsieur comme mon bien, il prétend que

ce n'est pas son affaire, mais la vôtre, parce que ce chien vous appartient.

— Certainement, s'écria le colonel en prenant une voix de commandement; il n'y a pas à m'y tromper; il était tout jeune quand on me l'a donné. N'est-ce pas, Bingo, que vous connaissez bien votre maître?

Au lieu de se rapprocher du colonel et de répondre à son invite, le caniche faisait des bonds fantastiques pour aller rejoindre l'étranger de l'autre côté de la haie.

Pas besoin n'était d'un Salomon pour dire qui était le vrai propriétaire.

— Je vous répète que c'est mon chien, mon Azor; vous voyez bien qu'il me reconnaît. Je l'ai perdu il y a trois ou quatre jours. Ayant lu dans un journal qu'on l'avait retrouvé, je me suis rendu à l'adresse indiquée, et là, j'ai appris qu'il avait été réclamé par monsieur. Voilà comment je suis venu ici et comment j'y retrouve mon caniche.

— Qu'est-ce qui prouve que c'est votre caniche? s'écria le colonel; moi je vous donne ma parole d'honneur que c'est le mien... Fournissez vos preuves... C'est toujours ainsi qu'on procède, n'est-il pas vrai, Travers?

— Certainement, répliqua Travers d'un air capable; affirmation n'est pas preuve.

— Votre caniche a-t-il quelques talens? ajouta le Français. Sait-il faire des tours d'adresse?

— Non, certes, riposta le colonel; je ne puis pas supporter les chiens savans. Bingo n'a aucun de ces ridicules.

— Ah! s'il en est ainsi, attention, je vous prie, à ce qui va se passer. Azor, mon chou, danse donc un peu!

Et l'étranger siffla un air, sur lequel l'infernal caniche fit tout le tour du jardin sur ses jambes de derrière. On suivait d'une des fenêtres du salon tous ses mouvemens avec stupéfaction.

— Il danse comme un vrai saltimbanque! s'écria le colonel consterné; malgré cela, ce n'en est pas moins maître Bingo.

— Vous n'êtes pas convaincu? Alors continuons. Azor, ici!.. Pour Bismarck, Azor! — Le caniche se mit à aboyer avec furie. — Pour Gambetta, Azor! — Le caniche agita sa queue en se livrant à maintes gambades d'une gaîté folle. — Meurs pour la patrie, Azor!

A ces mots, l'animal trop savant tomba inerte par terre comme s'il venait d'être frappé par une balle ennemie.

— Où Bingo a-t-il pu apprendre tout ce français? dit Lilian.

— Et toute cette histoire de France? ajouta le perfide Travers.

— Faut-il lui ordonner encore de se coucher ou de sauter? demanda le Français.

— Nous avons déjà vu tout cela, répondit le colonel sur un ton négatif; je ne sais plus que penser, ajouta-t-il mélancoliquement, mais rien ne peut me persuader cependant que ce n'est pas Bingo en chair et en os.

Je résolus alors de jouer ma dernière carte. « Voulez-vous venir un instant à la maison? dis-je au Français; nous pourrons peut-être mieux nous entendre de près que de loin. » Mon véritable but était de lui demander à quel prix il consentirait à faire l'abandon de ses droits sur le caniche et à en laisser la jouissance au colonel. Cette proposition lui fit l'effet d'une véritable insulte; il me répondit d'une voix émue que ce chien était l'orgueil et la consolation de sa vie (il paraît que tous les caniches noirs sont destinés à jouer ce rôle dans le monde) et qu'il ne s'en séparerait ni pour or ni pour argent.

— Figurez-vous, s'empressa-t-il de dire, dès que nous eûmes rejoint le colonel et les autres, que ce gentleman vient de m'offrir de l'argent en échange de mon chien. Est-il une meilleure preuve qu'il le considère comme étant à moi? Après cela, il me semble qu'il n'y a plus rien à ajouter.

— Comment! s'écria le colonel, auriez-vous donc, vous aussi, perdu la foi?

Voyant qu'il n'y avait rien à espérer du Français et que ce que j'avais de mieux à faire était de l'éloigner au plus vite, je me hasardai à dire:

— J'aurai été trompé par l'extrême ressemblance. Après mûre réflexion, je ne crois plus, décidément, que ce soit Bingo.

— Et vous, Travers, quelle est votre opinion? demanda le colonel.

— Moi, répliqua l'avocat d'un ton cassant, puisque vous désirez le savoir, je vous dirai que je ne m'y suis jamais laissé prendre...

— A première vue, continua le colonel, il m'avait également semblé que ce n'était pas Bingo, mais ce que je ne puis comprendre, c'est que ma femme et ma nièce aient pu s'y laisser tromper.

Mrs Currie et Lilian protestèrent à leur tour de leur incrédulité.

— Alors vous me permettez de l'emmener? dit le Français.

— Certainement, riposta le colonel.

Après quelques excuses, l'étranger filait tout triomphant, suivi de son caniche, qui ne paraissait pas moins heureux d'avoir enfin retrouvé son vrai maître.

Le colonel, posant affectueusement la main sur mon épaule, me dit :

— Ne prenez pas la chose si au tragique, mon ami; vous avez tout fait pour le mieux. Vous aurez été le jouet d'une ressemblance qui devait faire illusion à tous ceux qui ne connaissaient pas Bingo comme nous le connaissions.

Au même instant, reparaissait au-dessus de la haie la tête du Français.

— Mille excuses de vous déranger encore! dit-il, mais voici que je trouve au cou de mon chien quelque chose qui ne lui appartient pas; souffrez que je vous le rende.

C'était le collier de Bingo. Travers le prit et nous l'apporta.

— Ne nous aviez-vous pas dit que ce collier était au cou du caniche quand vous l'avez trouvé? me demanda-t-il.

Encore un mensonge à faire! Moi qui étais si fatigué de mentir!

— Oui, répondis-je, avec un certain embarras, il y était en effet.

— Inouï! prodigieux! s'écria Travers. Il n'y a pas à douter que ce soit un caniche apocryphe; mais qu'on le trouve portant le collier du vrai caniche, voilà qui dépasse tout ce qu'on peut imaginer de plus incroyable! de plus étrange! de plus invraisemblable! Comment expliquer cela? Comment l'expliquez-vous, Mr. Weatherhead, je vous prie?

— Mon cher, répondis-je, je ne suis pas ici à la barre, appelé comme témoin. Je n'y vois d'ailleurs qu'une simple coïncidence...

— Ce n'est pas moins de la dernière importance, dit Travers avec un sérieux qui me paraissait trop affecté pour être sincère. Tenez, écoutez-moi et suivez bien mon raisonnement: Un chien a été perdu portant à son cou un collier d'argent avec son nom gravé dessus. Quelques jours après, le dit collier se trouve au cou d'un autre chien. Eh bien! avec cette pièce à conviction nous avons toute chance de voir nos recherches suivies de succès; il s'agit seulement de se rappeler par le menu comment les choses se sont passées: voilà une affaire comme je les aime!

Je n'en pouvais dire autant!

— Je vous prierai de m'excuser, repris-je d'un air assez penaud, je ne me sens pas très bien ce soir.

Je fus très reconnaissant à Lilian du regard sympathique qu'elle me jeta en ce moment. C'en était assez pour me rendre quelque courage.

— Oui, dit le colonel, nous reviendrons demain pour causer ensemble de cette affaire. Mais voilà de nouveau ce Français et son chien. Que diable veut-il encore?

C'était bien lui, en effet; il revenait vers nous en se dandinant; son visage grimaçant exprimait une joie sardonique.

— J'ai encore d'autres excuses à vous faire, dit-il, pour les dégâts que mon chien s'est permis de faire dans votre jardin.

Je l'assurai que je n'y attachais pas la moindre importance.

— Je crois, reprit-il, en clignotant les yeux d'un air malin, que vous ne direz plus cela quand vous aurez regardé le trou dont il s'agit. Puis il ajouta d'un ton plus élevé: C'est à vous tous, ici pré-

sens, que je m'adresse. Écoutez ce que je vais vous dire : Quelquefois on cherche bien loin ce qui est tout près de soi... Ah! ah! ah!.. Et il s'éloigna en éclatant de rire.

Je me sentais glacé de terreur.

— Je ne comprends rien à ses paroles, dit le colonel, et je suis d'avis d'aller voir ce qu'elles signifient. J'arrivai le premier sur les lieux, m'imaginant bien que la dernière phrase du Français avait quelque sens caché et redoutable. Il faisait encore assez clair pour me permettre de distinguer un objet à la vue duquel je pensai m'évanouir d'horreur. Le maudit caniche dont j'avais eu la mauvaise foi de vouloir imposer la propriété au colonel avait dû enfouir la veille les restes de son souper dans le jardin, près de l'endroit où j'avais enterré Bingo peu de temps auparavant, et en voulant retrouver des os, il avait fait revenir à la surface ma malheureuse victime! Un cadavre gisait là, sur le bord même du trou. Le temps avait déjà exercé ses terribles ravages sur la carcasse de la pauvre bête, qui, toute décomposée qu'elle fût, n'en était pas moins encore parfaitement reconnaissable aux yeux de l'affection.

— Eh bien! c'est... c'est tout simplement un trou, dis-je en me plaçant au travers de l'orifice... Ce n'est rien... rien du tout!

— Je doute que ce ne soit rien pour vous, Mr. Algernon Weatherhead, esq., me dit tout bas Travers, d'un ton ironique de mauvais aloi.

— Êtes-vous sûr que le chien n'ait pas abîmé vos massifs? me demanda le colonel.

— Non, au contraire, répliquai-je sottement. Si nous rentrions à la maison? Ne trouvez-vous pas qu'il fait trop frais dehors maintenant?

Le colonel, qui avait fini par se rapprocher du fatal trou, s'écria :

— Mais venez donc voir un peu... Qu'y a-t-il donc là?

Lilian, placée à côté de lui, poussa un cri aigu... Cher oncle, dit-elle, ah! voilà... voilà enfin le pauvre vrai Bingo!

Le colonel, se tournant vivement vers moi, m'interpella en ces termes :

— Entendez-vous ce que dit ma nièce, Mr. Weatherhead? Parlez, de grâce, est-ce Bingo, oui ou non?

Je me décidai enfin à tout avouer. Oui, murmurai-je presque tout bas et en me laissant tomber lourdement sur un banc du jardin... Oui, c'est Bingo... Le malheur... l'a voulu... je... je l'ai tué, involontairement, bien entendu!

Cet aveu tardif produisit l'effet d'un véritable coup de théâtre; tous se disaient que je les avais joués, trompés et me condamnaient sans pitié. Aujourd'hui encore je rougis de honte et les joues me brûlent de confusion lorsque je me rappelle cette scène : le colonel

déchargeant sur ma tête les épithètes les plus injurieuses... Lilian les reproches les plus passionnés... pendant que M^rs Currie, stupéfaite, consternée, semblait changée en tête de Méduse !

Je ne cherchai pas à me défendre; car si je n'étais pas aussi coupable que j'en avais l'air, la colère de mes voisins n'était néanmoins que trop facile à comprendre.

Soit par délicatesse, ou pour ne pas s'exposer à être pris d'un fou rire, Travers s'éclipsa le premier; puis la famille Currie se rapprocha en silence du banc sur lequel j'étais assis, et chacun, pour tout adieu, me fit un signe de tête qui n'était, hélas! que trop significatif. Quand je n'aperçus plus rien de la blanche toilette de Lilian dans le jardin, je posai ma tête sur la table et me pris à pleurer comme un enfant.

Je demandai un congé et je fis un voyage... Le lendemain de mon retour, tout en faisant ma barbe, je vis une petite plaque de marbre placée contre le mur du jardin du colonel; je pris ma lorgnette et je lus, mais non sans horreur, l'inscription suivante :

A LA CHÈRE MÉMOIRE
DE
BINGO
TUÉ CRUELLEMENT ET MYSTÉRIEUSEMENT
PAR UN VOISIN ET AMI
JUIN MDCCCLXXXII

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Si ce récit tombe jamais sous les yeux de mon voisin, j'ose espérer qu'il aura l'humanité ou d'enlever, ou de modifier cette plaque commémorative. Je ne saurais dire ce que je souffre, lorsque j'entends des amis curieux épeler les mots cités plus haut et surtout lorsqu'ils insistent pour que je leur en explique le sens! Il m'arrive parfois de rencontrer les Currie dans le village. Lorsqu'ils passent près de moi en détournant la tête, je sens la rougeur me monter au front... Maintenant Travers se promène souvent, bien souvent avec Lilian... Il lui a donné un terrier.., je sais qu'ils prennent les plus grandes précautions pour l'empêcher de se fourvoyer dans mon jardin.

Je voudrais pouvoir leur dire qu'ils n'ont rien à redouter de moi. ... J'ai tué un chien!

F. ANSTEY.

(Traduit par HEPHELL.)

## LA

# FRANCE AU FOUTA-DJALON

Ouvrir des régions nouvelles et riches au commerce français, y créer des débouchés importans pour notre industrie nationale et amener sur nos marchés des produits exotiques susceptibles d'une application dans notre patrie, tels sont les trois termes d'un problème dont la solution intéresse au plus haut point l'avenir économique de notre pays. A une époque où chaque nation cherche non-seulement à se suffire à elle-même, mais encore à produire au meilleur marché possible, afin de pouvoir lutter contre la concurrence étrangère; où nous voyons les États-Unis commencer à exporter en Europe des marchandises qu'ils recevaient jadis; où l'Allemagne et l'Italie, perfectionnant leur outillage, s'efforcent de rivaliser avec l'Angleterre et la France, qui tenaient, il y a peu de temps encore, le premier rang sur les marchés de l'étranger, nous croyons que la création de débouchés nouveaux mérite d'être étudiée sérieusement.

Parmi les contrées dignes de l'attention du commerce français, l'Afrique s'offre à nous tout d'abord. Notre situation en Algérie, les efforts tentés au Sénégal, le peu de distance qui sépare nos principaux ports de mer de l'une et l'autre de ces colonies merveilleusement placées pour attirer le transit de l'intérieur du continent africain, nous imposent le devoir de ne pas nous laisser devancer dans la lutte pacifique engagée entre les nations européennes pour la conquête commerciale de ces régions.

Aujourd'hui que l'Angleterre tend à s'installer définitivement sur les bords du Nil, nous ne devons rien négliger de notre côté pour nous assurer en Afrique une situation prépondérante.

Depuis quelques années, le gouvernement a encouragé les voyages d'exploration destinés à nous faire connaître ce Soudan mystérieux sur lequel on fonde de si grandes espérances. Le massacre de la mission Flatters a interrompu les études du tracé du chemin de fer transsaharien, et les difficultés survenues en Tunisie renvoient forcément à plus tard toute tentative de communication de l'Algérie au Soudan par le Sahara. Nous pensons qu'en attendant c'est vers le lac Tchad que l'on doit se diriger. Là, d'après Barth, d'après le docteur Nachtigal, la population est dense, et les produits abondans pourraient donner lieu à de fructueux échanges. La pacification de la Tunisie permettra d'aborder cette question. La Tunisie, en effet, est mieux placée que l'Algérie pour commercer avec les habitans du Bornou, du Baguirmi et du Haoussa. Si le projet de M. Roudaire était d'une exécution facile, il contribuerait puissamment à faciliter nos relations avec le Soudan. De la région des chotts au lac Tchad, par Ghadâmès et Rhât, on suit une véritable ligne droite; ce serait le tracé le plus court pour une voie ferrée. Les marchandises arriveraient sur les bords de la mer intérieure, d'où elles seraient transportées rapidement à la métropole.

Pendant que l'on essayait d'arriver sur le Niger en partant dAlger, plusieurs missions avaient été envoyées du Sénégal dans la direction de Ségou. Un crédit avait été voté par les chambres pour les études préliminaires d'un chemin de fer unissant Médine, port français situé sur le fleuve Sénégal, à Bamako, sur le Djoliba (Niger). — La mission Gallieni, puis la mission Desbordes, donnaient des renseignemens complets sur les pays compris entre Bafoulabé, point extrême occupé par nos soldats, et le pays de Ségou. Les rapports remarquables des officiers chargés du levé topographique, M. le capitaine Vallière et, après lui, M. le commandant Derrien, démontrèrent la facilité qu'il y aurait à construire une voie ferrée. Les travaux sont actuellement en cours d'exécution. Le parlement vient, dans sa dernière session, de voter de nouveaux crédits pour poursuivre cette entreprise.

La vallée de Ba-Khoy et celle de Ba-Oulé, que devra suivre le chemin de fer, ne sont pas peuplées. Ces pays, dévastés par les guerres religieuses au temps d'El-Hâdj Omar, le père d'Hamadou, roi actuel de Ségou-Sikoro, sont dans un état peu florissant. Il est probable qu'avec la paix, que notre présence doit amener, les centres de population augmenteront, de nouveaux villages s'élèveront dans le voisinage du chemin de fer, et les habitans du Kaarta et du Bakhounou, laissant une partie des leurs occupés à leurs *lougans* (champs), viendront s'établir sur la route commerciale.

Au point de vue économique, il reste à savoir si l'on pourra créer aisément des besoins chez ces peuples un peu primitifs, quels

seront ces besoins, et si le nombre des consommateurs sera considérable à un moment donné. Quant aux produits immédiats à exporter, on ne trouvera rien tout d'abord. La présence du chemin de fer décidera les noirs à travailler et à produire. Les premières années d'exploitation seront peu fructueuses, mais il faut avoir confiance dans le succès final. Ce chemin de fer ne sera pendant longtemps utilisé que pour le ravitaillement des ports échelonnés dans la vallée du Ba-Khoy. L'énergique colonel Desbordes, qui a réussi à installer un poste à Makandiambougou (pays de Kita), doit, dans sa prochaine campagne, se rendre à Bamako, sur le Niger. L'année 1883 verra le pavillon tricolore flotter sur les rives du grand fleuve, et, au point de vue politique, on ne peut nier que la voie ferrée en cours d'exécution ne soit d'une utilité indiscutable.

Certes l'entreprise est grandiose et pleine de difficultés. Un climat peu propice aux Européens, mais qui semble devenir plus clément à mesure que l'on pénètre dans l'intérieur, créera bien des obstacles, ainsi que la difficulté de se procurer des travailleurs, les Chinois ne pouvant être utilisés. Les Marocains et les Kroumen suffiront à cette tâche. Si l'on ajoute la présence de la fièvre jaune au Sénégal, qui contrarie chaque année l'arrivage du personnel et du matériel, un fleuve dont le lit semé de bancs de sable n'est navigable que pendant quelques mois, on appréciera le dévoûment patriotique de ceux qui se sont consacrés à l'accomplissement de cette œuvre. Les débuts sont pénibles; mais le jour prochain où nous serons installés sur le Niger verra les difficultés s'aplanir d'elles-mêmes, et la science de nos ingénieurs saura réaliser le magnifique projet qui a été conçu.

La France ne cherche pas à conquérir ces contrées; elle ne veut qu'étendre ses relations amicales avec les peuples du Soudan, connaître les ressources qu'ils peuvent offrir à notre industrie et les faire profiter de notre civilisation. L'Européen ne pourra vivre que d'une manière passagère dans ces pays fiévreux; le noir sera son courtier naturel. Nous avons donc toutes raisons de faciliter le développement de la race nègre et pas une de la détruire, comme font les Américains à l'égard des Indiens dans le Nouveau-Monde. Dans le Haut-Sénégal, le gouvernement français ne songe nullement à faire la conquête du pays et à s'établir par la force brutale : si ce système est condamné avec raison par l'opinion publique, il ne l'est pas moins par la nature même de notre véritable intérêt. Il s'agit simplement d'occuper par des postes-comptoirs quelques points de la ligne qui va du Haut-Sénégal au Niger, puis de les relier par une voie ferrée de 150 lieues qui deviendra le débouché des productions du Soudan central.

Ce n'est pas par la force que nous nous établissons sur ces points;

« les populations nous appellent, comprenant que nous ne voulons que leur donner la paix et acheter leurs produits en échange des marchandises dont elles ont besoin. » Cette citation, empruntée à une brochure de M. le général Faidherbe, dont le nom est inséparable de l'histoire du Sénégal, montre la marche essentiellement pacifique que le gouvernement a l'intention de suivre.

M. le docteur Quintin, l'intrépide compagnon de Mage, vient, dans une étude très intéressante parue dans le *Bulletin de la Société de géographie,* de donner son opinion sur la question du chemin de fer du Soudan : « Loin de moi l'idée que l'entreprise de relier le Sénégal au Niger par des voies ferrées ne puisse se réaliser ; mais ce que je tenais à démontrer, c'est qu'il serait téméraire de penser que la seule influence d'Hamadou (roi de Ségou) pût nous suffire pour traverser en maîtres l'intérieur de l'Afrique, et qu'il faut, au contraire, s'attendre à ce que cet appui nous cause de grands obstacles à mesure que nous approcherons du Niger. » Nous ne nous occuperons pas dans cette étude de l'état politique des populations du Haut-Niger, mais nous tenions à citer l'avis d'un homme aussi compétent que M. le docteur Quintin pour avoir l'occasion d'affirmer notre entière communauté d'idées avec lui.

Les dernières nouvelles reçues du Sénégal nous ont appris que M. le colonel Desbordes avait poussé une pointe hardie dans le Manding et avait traversé le Niger, non loin de Nafadié, pour aller châtier un chef appelé Samori, qui était sans cesse un objet de crainte pour les populations malinkées placées sous notre influence. Le traité passé par M. le capitaine Gallieni avec Hamadou, la défaite des Bambaras à Goubanko par M. Desbordes, la nouvelle exploration de ce vaillant officier supérieur, ont dû pacifier entièrement le Haut-Sénégal et les pays qui le séparent du Ségou. Rien ne s'oppose plus à notre marche en avant. Nous faisons les vœux les plus sincères pour le succès de cette œuvre patriotique, qui, si elle réussit, fera du Sénégal, grâce à l'accroissement de son commerce, une nouvelle Algérie.

Les pays compris entre Médine et le Niger n'ont donné lieu jusqu'à ce jour qu'à de faibles échanges commerciaux. Les Malinkés, de la vallée du Ba-Khoy, viennent quelquefois porter de la poudre d'or et de l'ivoire à nos comptoirs du haut fleuve, puis retournent chez eux avec des fusils, des tissus et de l'eau-de-vie. Les Toucouleurs, plus riches, achètent beaucoup d'armes, des guinées et de l'ambre et apportent en échange de l'or, de l'ivoire, des arachides (*koniakery*), de la gomme, et des bandes de *sar* (lés de coton). Les habitans du Logo et du Natiaga ont commencé depuis peu à cultiver pour venir vendre à notre escale.

Le commerce de Médine est alimenté surtout par les Maures Douaïch, qui apportent la gomme, par les habitans du Khasso, du Kaméra et du Logo, qui apportent des arachides, et par quelques caravanes de Sarracolets, qui vont chercher de l'or et de l'ivoire dans le Bambouk.

Tel est l'état de notre commerce avec le Soudan par le Sénégal au moment où nous écrivons. Aucune maison de commerce n'a essayé de s'établir à Kita, où nous avons un poste à 200 kilomètres du Niger. Nos derniers comptoirs sont toujours à Médine. Les Diolas-Sarracolets, qui sont les voyageurs de commerce de la Nigritie occidentale, prennent de préférence la route du Kaarta pour aller à Ségou, ou bien gagnent le Fouta-Djalon par le Boundou et le pays de Badou. Depuis de nombreuses années, ils avaient renoncé à traverser le Bambouk ; ils allaient à Sadidla, Borokoné, mais n'osaient pas s'avancer vers le Dentilia et le Bélisougou. J'ai lieu d'espérer que l'exploration que je viens d'accomplir les décidera à se rendre dans ces pays, où l'on s'est engagé à les bien recevoir et à les protéger.

Nous voyons que nos marchandises continuent à s'échanger à nos escales du fleuve, et qu'on n'a pas créé de marchés nouveaux vers le Soudan. Les négocians qui ont des comptoirs sur les rivières du Sud, — dépendances du Sénégal au point de vue administratift, — semblent vouloir être plus hardis. M. Verminck a envoyé à ses frais deux explorateurs, MM. Zweifel et Moustier, qui ont réussi à dépasser Falaba et ont reconnu les sources du Niger. M. Aimé Ollivier a quitté sa maison de Boulam et a fait lui-même une exploration scientifique et commerciale dans le Fouta-Djalon en 1880. En 1881, M. Ollivier, qui avait reconnu la richesse et l'avenir de cette contrée, y envoyait deux de ses agens, MM. Gaboriaud et Ansaldy, hommes d'une grande énergie, que nous avons eu le plaisir de voir à Fougoumba, où nous étions arrivés avant eux.

Les rivières du Sud font, comme on le sait, un commerce des plus importans avec un pays très étendu, formant un tout politique sous le commandement d'un chef suprême qui prend le titre d'almamy (*el-iman el-moumenin*, prince des croyans) et habité par une race qui a aujourd'hui la suprématie dans tout le Soudan, de l'Atlantique aux environs du lac Tchad, les Pouls ou Foulahs : nous voulons parler du Fouta-Djalon.

On n'a peut-être pas encore oublié l'ambassade africaine venue au mois de janvier dernier, à Paris, signer un traité avec le président de la république ; elle était composée de chefs pouls, envoyés par l'almamy du Fouta-Djalon, et que j'avais décidés, non sans peine, à

venir avec moi voir de près cette France dont les Mollien, les Hecquard, les Lambert, avaient parlé à leurs pères et dont ils ne pouvaient soupçonner les richesses et les merveilles.

## I.

« On peut discuter, a dit M. Levasseur, sur les difficultés de l'établissement et de l'exploitation d'une voie ferrée jusqu'au Niger, mais on ne peut contester l'intérêt scientifique et politique d'une étude complète des chemins qui y conduisent et des contrées que ces chemins traversent. »

Il était nécessaire, pendant que l'on explorait avec tant de soins la région du Haut-Sénégal, de renouer des relations avec les Pouls, qui commandent toutes les routes qui vont des rivières du Sud au grand fleuve du Soudan. Les Portugais, par leur occupation des Bissagos, les Anglais par leur situation sur la Gambie et à Sierra-Leone, pouvaient conclure un traité avec ce peuple et arriver par son intermédiaire à attirer chez eux les caravanes qui viennent du Haut-Niger. Une mission anglaise, sous les ordres du docteur Guldsbury, gouverneur de la Gambie, avait, à la fin du mois de janvier 1881, quitté Sainte-Marie-de-Bathurst pour se rendre à Timbo. Les Portugais préparaient également une expédition. Le gouvernement français, qui a de si grands intérêts engagés dans les rivières du sud (Casamance, Rio-Nuñez, Rio-Pongo, Rio-Dubreko, Mellacorée) ne pouvait rester inactif. Le parlement vota les fonds nécessaires à une exploration, et je reçus, le 12 mars, l'ordre de M. le ministre de la marine de me préparer à partir.

La saison des pluies allait commencer, je n'avais pas une minute à perdre si je voulais gagner le haut plateau du Fouta-Djalon avant les pluies torrentielles. Le 5 avril, je quittais la France; le 17 mai, je laissais derrière moi le poste français de Boké, sur le Rio-Nuñez, et je m'engageais avec un intrépide camarade, M. Noirot, et une centaine de porteurs, dans un voyage dont les récits des explorateurs anglais et français qui m'avaient précédé me faisaient entrevoir les difficultés et les périls.

Le 1er juillet, la mission arrivait à Donhol-Fella, résidence de l'almamy Ibrahima Sory, fils d'Almamy Abdoul Gadiri, située au pied des Monts-Coumtat. Le 5, après quatre jours de *palabre,* j'obtenais l'assentiment de l'almamy et de ses chefs aux propositions que je venais lui faire au nom du gouvernement français, et le 14 juillet nous entrions à Timbo, où l'almamy Hamadou, fils d'Almamy Bou Bakar, apposait sa signature à ce traité, qui plaçait le Fouta-Djalon sous le protectorat de la France, et l'ouvrait à notre commerce. Le nom tout-puissant dans la Sénégambie du vaillant général Fai-

dherbe, l'excellent souvenir laissé par Hecquard et M. Lambert chez les Pouls, me servirent beaucoup, et je suis heureux de pouvoir en témoigner ici.

Les almamys me confièrent à mon retour quatre des principaux notables du pays, qu'ils chargèrent d'aller en France saluer en leur nom le président de la république et se rendre garans des sentimens de vive sympathie que leur nation portait à la nôtre. C'était la première fois que des hommes de cette région venaient en Europe. Je crois avoir rendu service à mes compatriotes en décidant, après une longue résistance de leur part, ces chefs à m'accompagner. J'ai vécu dix mois avec eux, ils ont marché à mes côtés pendant 1,400 kilomètres, traversé tout le Fouta-Djalon, le Bambouk et le Haut-Sénégal ; partout ils ont reçu un accueil amical, et leur séjour en France, où ils ont pu nous observer et nous juger, leur a laissé dans le cœur, ainsi que les lettres que je viens de recevoir le constatent, d'impérissables souvenirs.

Le Fouta-Djalon, ou mieux Fouta-Djalo, que les Pouls prononcent *Fouta-Diâlo*, est un grand pays dont les limites politiques ne sont pas nettement déterminées. Les guerres continuelles qui ont lieu entre les habitans de cette contrée, qui suivent le rite musulman, et les populations fétichistes (Sousous, Nalous, Landoumans, Dialonkés, Malinkés, Mandingues, Timnés, Korankos), qui habitent sur leurs frontières et se défendent avec plus ou moins de succès, modifient chaque année la carte de cette région.

A l'heure actuelle, les Pouls, qui, il y a un siècle à peine, étaient cantonnés dans les montagnes de la vallée du Ba-Fing et faisaient paître leurs troupeaux entre Timbo et Fougoumba, occupent un territoire immense, se rapprochant tous les jours de la mer, qui semble l'objectif vers lequel tendent tous les peuples conquérans du centre de l'Afrique dans leur marche envahissante de l'orient à l'occident.

Les Pouls, ou Fellatas soudaniens, comme les Fans de l'Ogowé et du Gabon, ont déserté les régions centrales du continent africain, les premiers poussant devant eux leurs vaches, dont le lait forme la base de leur alimentation, les seconds, se livrant à la chasse des éléphans. C'est non-seulement l'idée de se mettre en rapport avec les « blancs » qui habitent le littoral, et d'acheter à meilleur marché les objets dont ils ont besoin et que les courtiers noirs leur vendent à des prix qu'on ne saurait imaginer, qui pousse ces peuples, mais il semblerait que, dans cette course qui les entraîne vers l'Océan, ils pensent avant toute chose au sel, qu'ils trouveront en abondance, et dont ils étaient si souvent privés dans les solitudes de leur pays.

Les Pouls sont les Fans du nord de l'Afrique. C'est la race con-

quérante. Ils sont les maîtres sur 30 degrés de longitude, des environs du Cayor au lac Tchad, et entre les latitudes de 10° à 15° nord, c'est-à-dire dans une zone d'environ 90,000 lieues carrées. La grande nation mandingue, qui avait laissé passer sans défiance ces pasteurs inoffensifs, est aujourd'hui ou bien confondue avec les Pouls ou pliée sous leur joug.

C'est surtout au Fouta-Djalon, — dont le nom veut dire *pays des Pouls et des Dialonkés*, — que l'on peut le mieux étudier l'histoire de cesdeux peuples. Les Dialonkés appartiennent à la race mandingue. Le Fouta-Djalon proprement dit est borné au nord par la rive gauche de la Gambie (depuis le Kantara Foulatenda jusqu'à Kédougou), par le Sangala, pays montagneux habité par des Pouls et des Dialonkés, situé entre la Gambie et la Falémah, et le Konkadougou, pays malinké, situé entre la Falémah et le Ba-Fing, qui vient limiter au nord le *diwal* ou province du Koïn, qui appartient au Fouta-Djalon. Cette frontière forme une ligne courbe qui, après avoir remonté la Gambie de l'ouest à l'est, descend droit au sud pour aller ensuite au sud-ouest. Au sud, les limites sont plus vagues. En allant de l'ouest à l'est, ce sont : la Haute-Mellacorée, dont le chef Bakari paie tribut à l'almamy, le Limbah, le Soulimania, le territoire des Houbbous et le Sougarou. A l'est : le territoire de Dinguiray, qui a été donné par l'almamy Bou Bakar à El-Hadj Omar, et le Bouré. A l'ouest : une ligne brisée partant de Kantara, par la Gambie, coupant le haut Rio-Geba, arrivant sur le Rio-Grande, non loin de Boulam, descendant sur le Cassini, coupant le Rio-Nuñez au marigot de Kentao, et descendant sur la Mellacorée, à travers le pays des Sousous, qui sont presque tous tributaires des Pouls.

On peut représenter approximativement le Fouta-Djalon par un grand triangle dont le sommet serait non loin du Bouré, au pays de Ménien (le chef de ce pays est nommé par Almamy Ibrahima Sory), et la base représentée par une ligne allant des environs de Foulatenda, sur la Gambie, et la Mellacorée. Le territoire de Dinguiray est enclavé en partie dans ce triangle. En longitude, le pays des Pouls s'étend du 16° au 11° ouest ; et en latitude du 9° 30′ au 13° 20′ nord. C'est une région très montagneuse, dont les hauts plateaux sont habitables pour des Européens, arrosée par des fleuves ou des rivières innombrables, au sol d'une grande fertilité, et dont la position géographique fait une des clés principales du Soudan.

Les Pouls l'ont compris et toute leur politique consiste à se rapprocher de nos comptoirs de la côte pour avoir la guinée, les fusils et la poudre, qui sont les meilleurs objets d'échange pour les contrées du Haut-Niger, telles que le Sangaran, le Kankan, le Ouassoulou, le Toroug et le Bouré, qui toutes entretiennent les relations les plus suivies avec le Fouta-Djalon.

Ce n'est que rarement par le Haut-Sénégal que les caravanes du Haut-Niger vont vendre la poudre d'or et les cuirs; c'est surtout par la route du Fouta, qui passe à Fodé-Hadji, ou bien par le Soulimania, qu'elles se dirigent vers les rivières du sud pour échanger leurs produits contre les marchandises d'Europe.

## II.

Les Pouls, Foulbès, Foulans, Fellatas, Fellahs ou Peulhs forment une race profondément distincte de celle des noirs du Soudan. Ils disent eux-mêmes qu'ils sont de race blanche, et qu'ils viennent d'un pays lointain situé du côté de La Mecque. La légende raconte que les pères de leur nation étaient aux côtés des lieutenans du Prophète, et ont combattu pour le triomphe de l'islam à son début. C'étaient Modi Ousman et Modi Aliou, guerriers énergiques, marabouts fervens, qui furent chargés de venir convertir les peuplades sauvages du Niger. Le prophète Mohammed leur accorda comme récompense que l'heure des punitions et des récompenses sonnerait deux cents ans plus tard pour les hommes que celle qu'il avait d'abord fixée.

Les Pouls qui habitent le Fouta-Djalon sont originaires du Massina, ainsi que l'a affirmé l'almamy Ibrahima Sory, petit-fils d'Almamy Sory le Grand, le chef illustre qui a fondé l'unité nationale. Ce sont les Sidiankés; mais d'autres tribus ne tardèrent pas à venir les rejoindre. Pouls du Fouta-Toro, Toucouleurs, descendirent sur la Gambie et de là gagnèrent les hauts plateaux du Timbé et du Labé pour se joindre à leurs frères. Une chronique écrite en arabe et que m'a donnée Alfa Suleyman, chef de Cousotomi, en témoigne.

Hartmann dit que les Pouls paraissent issus du Fouta-Toro, à l'ouest de l'Afrique. A la fin du siècle dernier, ils conquirent le Fouta-Djalon, pays des Mandingues, fondèrent en 1802 l'empire de Sokoto sous leur prince Da-n-Fodio, musulman inspiré, et s'étendirent de plus en plus à l'intérieur. Ils sont grands et minces; leurs cheveux sont peu crépus; leur barbe, rouge brun ou plus foncée, est rase; leur langue rappelle celle des Berbères.

S'il faut en croire la chronique d'Ahmed, les premiers Fellatas ou Foulbés, quittant le Niger, où ils vivaient de leurs troupeaux, seraient venus s'établir au XVI^e siècle au Bornou, sous le règne d'Abdallah. « Les Pouls, dit le général Faidherbe, qui deviennent les maîtres du Soudan depuis leur conversion générale à l'islamisme, sont peut-être anciennement venus de l'Orient, amenant avec eux le bœuf à bosse (*zébu*), qui est le même que celui de la Haute-Égypte et de la côte orientale d'Afrique. » Müller rapproche, comme race et comme langue, les Pouls et les Nubiens.

Il est difficile d'émettre une affirmation. Je crois les Pouls apparentés aux Berbères, mais leur langue ne contient aucun son guttural. C'est un idiome doux, sonore, très riche, peu connu encore, mais qui ne présente pas des difficultés insurmontables pour un Européen. Les Pouls sont des orateurs remarquables et savent suivre le fil de leurs discours au milieu des interruptions les plus violentes. Ils sont très diplomates, comme les Arabes, et s'emportent comme beaucoup de méridionaux, à froid, calculant et pesant chaque expression. Ils ne commencent jamais un discours sans les saluts d'usage, que je vais transcrire et qui donneront une idée de la langue.

*Kori djam oualli*, bonjour.

*Djamtou*, bonjour.

*Tana ala?* comment vas-tu?

*Modji*, bien.

*Alhamdoullilaï !* remercions Dieu!

Puis l'entretien s'engage. Les Toucouleurs, les Al-Poular des bords du Sénégal parlent la même langue, mais avec moins de pureté. Le voisinage des Ouolofs et des Arabes a amené des différences dans la prononciation et dans le fond de la langue. Le Toucouleur, comme le Ouolof, prononce le *j* guttural, le *jota* des Espagnols; le Poul pur, le Poullotigui, ne l'emploie jamais. « Les sons de cette langue, dit le général Faidherbe, peuvent tous être représentés par des lettres de notre alphabet, mais on n'y trouve pas nos sons *u*, *j*, *ch*, *x*, *z*; ni les sons du *kha*, du *rhaïn* et du *'aïn* arabes. » Le poul n'a pas de genres sexuels, il partage les êtres en deux catégories : d'une part, ce qui appartient à l'humanité; d'autre part tout ce qui n'est pas à elle : animaux, plantes, choses inanimées. Nous renvoyons à l'essai remarquable publié par le général Faidherbe et complété par mon collègue le docteur Quintin, ceux qui voudraient approfondir cette étude.

M. d'Eichthal, se fondant sur de simples ressemblances de mots, a trouvé des analogies entre le poul et les langues de la Malaisie, de l'Archipel Indien, de la Polynésie, et même des langues américaines comme le caraïbe. Il conclut que les Pouls sont venus de l'archipel Indien ou de la Polynésie.

Il résulte des savantes études du général Faidherbe qu'il y a une grande analogie entre le poul et les langues ouolof et sérère, bien qu'à première vue le poul semble tout à fait différent, qu'il n'ait pas le *kh*, qu'il n'ait pas d'article et que les noms souvent monosyllabiques en ouolof et en sérère soient polysyllabiques dans la langue qui nous occupe. — Les Pouls, les Ouolofs et les Sérères comptent jusqu'à cinq, puis disent cinq un, cinq deux, etc., jusqu'à dix. On calcule ensuite par dizaines.

L'analogie est surtout frappante avec le toucouleur. Mais si l'on veut se rappeler que, depuis des siècles, les Pouls sont sur les bords du Sénégal, que même avant l'invasion des Dénianké, les Pouls conquérans venus du Fouladougou, les premiers Pouls pasteurs s'étaient unis aux familles sérères et ouolofs, donnant ainsi naissance à la caste des Torodo, Toucouleurs qui, bien que noirs, ont des traits européens, on ne s'étonnera pas des mots communs que l'on trouve dans ces trois langues. Les Pouls se servent de l'écriture arabe, et les lettrés écrivent correctement dans cette langue, qui sert aux relations diplomatiques avec les peuples du Soudan.

Les écoles sont nombreuses au Fouta-Djalon. Les professeurs les plus célèbres sont à Donhal Fella, à Fougoumba, à Labé et chez les Houbbous, qui sont des marabouts très instruits, mais indépendans de l'almamy du Fouta. Les jeunes filles apprennent à lire, mais on ne leur enseigne que les premiers versets du Koran; ensuite leur instruction est jugée suffisante.

Quant aux jeunes gens, ils lisent et commentent « le livre sacré. » Quelques-uns vont au Boundou ou même chez les Maures du Tagant compléter leur éducation et reviennent ensuite dans leur pays. L'homme instruit est vénéré et respecté de tous. Ils ne lisent toute leur vie qu'un livre : le Koran. Jamais le proverbe : que l'homme d'un seul livre est à craindre n'a été plus vrai que des Pouls. C'est ce qui fait la force de l'islam en apprenant à ses adeptes la résignation et le fanatisme, c'est ce qui pousse ces tribus pastorales dans leur marche conquérante.

Ils ignorent l'histoire, mais leurs marabouts en ont composé une. Elle est dans le Koran des Pouls, qui est non-seulement le texte de la religion, plus ou moins altéré et approprié à leur race et au milieu dans lequel ils vivent, mais encore un livre légendaire, montrant le triomphe de l'islam sur les peuples blancs ou noirs, apprenant aux enfans que leurs pères étaient aux côtés de Mohammed, dont ils étaient les plus fermes soutiens, et que l'avenir sur le Niger et dans l'Afrique occidentale leur appartient s'ils marchent toujours « dans le sentier droit. »

Je me hâte d'ajouter, à la louange de ce vaillant peuple, que leur fanatisme est resté doux envers les Européens, s'il a été inexorable pour les populations fétichistes qui les entourent. Aucun voyageur jusqu'à ce jour n'a été massacré par eux.

Thompson, le missionnaire anglais, est mort au village de Dara, près Timbo, entouré de la sollicitude des parens de l'almamy Alfaia Ibrahima Sory. Il était venu chez les Pouls pour les convertir au protestantisme. Les marabouts de Timbo l'écoutèrent avec bienveillance, discutèrent avec lui, ne le laissèrent manquer de rien et lui dirent qu'ils espéraient que Dieu et Mohammed ouvriraient les yeux

à un homme comme lui et qu'il demanderait à devenir musulman.

C'est peut-être la légende touchante rappelée par Hecquard qui est la cause, sinon de la bienveillance, du moins de la réserve observée par les Pouls à l'égard des chrétiens. Lorsque Mahomet fut de retour de Médine, il envoya, dit la légende poul, un messager au chef des chrétiens pour l'engager à embrasser sa religion comme la seule véritable. L'ambssadeur du Prophète fut très bien reçu par les chrétiens, qui le comblèrent de cadeaux et qui, après avoir renfermé dans une boîte d'or la lettre de Mahomet, la lui renvoyèrent en répondant que leur religion étant celle de leurs pères, ils ne pouvaient la renier, mais qu'ils avaient été touchés et flattés de sa démarche. En recevant cette lettre, Mahomet se prosterna et pria Dieu de donner aux chrétiens du bonheur et des richesses pour les récompenser du bon accueil qu'ils avaient fait à son messager et du respect qu'ils avaient montré pour l'envoyé de Dieu. »

Il est regrettable que cette légende ne soit pas répandue chez les Touaregs et dans ces pays du nord de l'Afrique, où l'islam, oubliant le respect et la tolérance que les Européens, les Français surtout, ont toujours montrés pour lui, n'enseigne à ses adeptes que la haine la plus aveugle et le fanatisme le plus absolu contre ceux qui ne partagent pas sa croyance.

Aussi je n'oublierai jamais les Pouls. Pendant une grave maladie qui a failli m'emporter à l'époque du Kori Leourou Soumayé (fête du Radaman), quatre cents hommes prosternés autour de la mosquée de Donhol priaient, l'almamy avec eux, pour que Dieu et le Prophète voulussent bien conserver mes jours. Je ne sais si ce sont leurs prières ou leurs soins, — les deux peut-être, — qui m'ont sauvé; quoi qu'il en soit, je conserverai au fond du cœur le souvenir de ces musulmans exempts de fanatisme qui demandent à ne faire avec nous qu'une même famille, ayant même père et même mère, pour me servir de leur langage imagé.

Le Fouta-Djalon, qui comprend un territoire considérable habité par une race travailleuse, âpre au gain et qui nous désire, doit attirer l'attention de notre pays. N'oublions pas que cette contrée, comme le Sénégal, est la clé du Soudan, que, du Haut-Niger au Haoussa, on rencontre partout les Pouls, qu'il y a là un empire commercial immense, dont les habitans du Fouta-Djalon sont les courtiers principaux et dont ils ont jusqu'à ce jour défendu l'entrée avec opiniâtreté, craignant de perdre leur monopole. Mieux vaut douceur que violence, au Soudan surtout. Commençons par exploiter le Fouta-Djalon, et lorsque les Pouls nous connaîtront mieux, ils seront les

premiers à nous prendre par la main et à nous conduire au milieu de leurs frères, qui vivent dans la vallée du Niger. C'est par le commerce que nous réussirons auprès d'eux.

## III.

Le Poul pur existe au Fouta-Djalon, malgré les nombreux mélanges qui ont eu lieu avec les Dialonkés. Il est d'une taille élevée et bien prise. Son physique est agréable; en général, il n'est pas gros. Le thorax a une forme trapézoïdale, les muscles sont bien développés. Les cheveux très noirs, à peine laineux, sont ou bien coupés ras ou tressés sur les tempes. Dans ce cas, on les porte longs. Cette manière de se coiffer rappelle la coutume des Sarracolets et des Bambaras. Les tresses sont de la grosseur du petit doigt.

Le crâne est dolicocéphale. Le front est assez élevé, fuyant vers les tempes. Les sourcils sont très épais. Les cils très longs, soyeux, voilent des yeux fendus en amande, très beaux, très doux, à l'expression un peu sauvage (yeux de gazelle). L'angle externe de l'œil est un peu plus élevé que l'interne. La couleur des yeux, ou mieux de l'iris, est d'un jaune brun foncé. Le nez, quelquefois droit, est le plus souvent légèrement épaté. La bouche est assez grande; les lèvres, charnues, sont sensuelles. Le menton est rond, allongé. Les oreilles, petites, ont un lobule peu allongé et sont bien plantées. Il y a une grande distance entre le menton et l'oreille. Les mains sont fines; les doigts longs et déliés. Les pieds, généralement petits, ont le gros orteil nettement séparé des autres doigts, qui sont plantés. Les articulations des doigts de pied sont très souples. Le Poul prend le plus grand soin de ses pieds et de ses mains. Ces hommes sont de grands marcheurs; ils font souvent 80 kilomètres du lever au coucher du soleil. Le mollet n'est pas en général proéminent. Le cou-de-pied est un peu fort, et le talon fait une saillie. La région montagneuse dans laquelle ils vivent, région très humide (pluies torrentielles de l'hivernage), est la cause de la carie dentaire qui sévit chez eux. Les Pouls n'ont pas les dents admirables des Ouolofs; généralement les incisives de la mâchoire supérieure sont cariées chez eux; les dents sont souvent mal plantées. Le système pileux est peu abondant. Ils ont la moustache rasée ou coupée ras; ils portent une barbiche coupée généralement en pointe. La couleur des Pouls est bronzée (couleur chocolat, chocolat au lait). Lorsqu'il y a mélange de sang dialonké, la couleur devient souvent noire; la face est plus élargie, les pommettes saillantes, le nez très épaté et les lèvres plus grosses.

Les Pouls sont plutôt minces que gros; cependant quelques-uns ont de l'embonpoint. Je citerai Almamy Hamadou et Alfa Aquibou,

roi de Labé. J'ai vu un chef, Alfa Gassimou, qui avait une taille de 1m,90. Un parent d'Almamy Sory, Modi Aliou, était également très grand, mais fort maigre, tandis qu'Alfa Gassimou est énorme.

Les mêmes caractères se retrouvent chez les femmes. Les jeunes filles sont gracieuses, même belles parfois, leurs seins fermes et d'une forme remarquable, les épaules bien faites, les bras aux extrémités fines; les jambes et les cuisses, plutôt fortes que maigres, montrent la beauté et la pureté de cette race. Mais ces femmes se flétrissent de bonne heure, et, à mesure que les couches se répètent, les charmes disparaissent : les seins se fanent, et à trente ans elles sont vieilles et prennent de la corpulence. Il y a cependant des exceptions remarquables; je ne puis m'empêcher de citer une femme de l'almamy Sory, Néné-Ayba, qui, à quarante ans, a conservé une beauté exceptionnelle, ainsi que la mère de Modi-Boukar Biro, fils de l'almamy Omar, qui, malgré son âge avancé, possède une physionomie très belle, rappelant d'une manière frappante, celle d'une reine de France, célèbre par sa beauté et ses malheurs, Marie-Antoinette. En résumé, le vrai Poul a, comme on l'a dit souvent, un type presque européen.

Les Berbères, auxquels notre civilisation convient, prospèrent dans nos provinces algériennes, tandis que les Arabes, ayant de la peine à continuer leur vie pastorale, gagnent le Sahara; les Pouls du Fouta-Djalon, avec leurs terrains immenses, leurs goûts passionnés pour l'agriculture, feront comme les Berbères du nord de l'Afrique, si la France profite du traité signé avec eux. Ils s'instruiront, travailleront et ne tarderont pas à produire. Il est essentiel de ne pas nous laisser devancer et perdre bénévolement des résultats acquis.

L'histoire du Fouta-Djalon est peu connue encore. Caillié, Mollien, Hecquard et M. Lambert, les deux derniers surtout, ont donné des renseignemens précieux, mais j'ai pu m'apercevoir, pendant mon séjour chez les Pouls, combien il est difficile d'obtenir qu'ils disent la vérité. Les différentes chroniques, écrites en arabe, que j'ai rapportées, jetteraient de la clarté sur cette question, je n'ai malheureusement pas encore pu les faire traduire. Elles donnent la liste exacte des chefs principaux, tant des provinces de Timbo et Fougoumba, que l'important pays de Labé, dont le chef à l'origine faillit devenir le maître suprême du Fouta-Djalon.

Ce sont les renseignemens recueillis de la bouche même de l'almamy Ibrahima Sory et de celle de l'almamy Hamadou que je vais transcrire. Ils ont été complétés par les récits des *griots*, chanteurs attachés à ces princes et qui ont, comme jadis les trouvères du moyen âge, recueilli les hauts faits de leurs seigneurs et les légendes concernant leurs aïeux.

Les Pouls, comme nous l'avons dit, prétendent descendre des

blancs. Ils sont venus de l'est, et la tribu qui a envahi les hauts plateaux du Ba-Fing, de la Gambie et du Rio-Grande, arrivait du Massina, pays situé sur la rive droite du Niger entre Ségou et Timbouctou. A cette époque, tous les Pouls n'étaient pas musulmans, et même aujourd'hui on rencontre, dans le Ouassoulou et le Kankan, des Pouls nomades qui n'ont qu'un seul culte, celui de leurs troupeaux qu'ils font prospérer le mieux qu'ils peuvent sans se préoccuper du lendemain. Il y a près de deux siècles que ce peuple habite cette contrée, où il avait trouvé une population nombreuse, les Dialonkés, qui faisaient partie de la grande famille mandingue.

Les Pouls se dispersèrent dans le Dialonka-Dougou (*Dialonké*, pays), c'était le nom du pays, à la recherche des meilleurs pâturages et ne tardèrent pas à voir leurs troupeaux prospérer sur ce sol fertile. D'autres Pouls descendirent du Fouta sénégalais, où, au commencement du XVIII[e] siècle, Abdou-el-Kader avait fondé un grand état, et se mêlèrent aux tribus venues de l'est.

Les tribus vivaient à l'état d'isolement. Quelques noms de chefs étaient prononcés, mais aucun n'avait eu l'idée d'unir tous les Pouls en une même nation et de les rendre par là capables de se faire respecter d'abord et de devenir ensuite les maîtres de ces pays si fertiles. C'est à Modi Maka Maoudo (Maka le Grand), grand-père de Modi Djogo, président actuel de l'assemblée des anciens à Timbo, que devait venir cette pensée qui a fait la grandeur de son pays.

A leur arrivée, les Pouls étaient conduits par deux frères, Séri et Seidi, de la famille princière des Sidiankés, à laquelle appartenait Ahmadou-Lobbo, chef du Massina. A cette époque, les chefs pouls, comme aujourd'hui, portaient des titres de noblesse. Alfa était le premier titre; venaient ensuite les tierno et les modi. Modi correspond au titre espagnol don.

Séri et Seidi vivaient dans les environs de Fougoumba, où commençaient déjà à se réunir des assemblées populaires. L'histoire ne parle pas des enfans de Séri. Seidi, qui était plus remuant que son frère, prenait peu à peu de l'importance; il eut un fils appelé Sambégou, qui lui succéda. Sambégou eut pour descendant Madi, qui fut remplacé par son fils Alfa Kikala. Kikala eut deux fils, Nouhou et Malik Sy. Les deux frères vécurent en bonne intelligence.

Fougoumba devenait de plus en plus le centre intellectuel et politique des Pouls. Des écoles où l'on enseignait l'arabe y existaient; c'est là que furent élevés Alfa, fils de Nouhou, et Ibrahima, fils de Malik Sy. Tous deux étaient très pieux, mais Alfa ne tarda pas à acquérir une instruction supérieure à celle de ses concitoyens, il lut et prêcha le Koran avec une telle éloquence qu'on lui décerna le titre de *karamoko*, l'illustre, et désormais Karamoko Alfa fut vénéré comme un grand marabout.

Karamoko avait eu pour maîtres Tierno Samba, marabout renommé qui habitait alors Fougoumba, et devait mourir plus tard à Bouria, où j'ai vu sa tombe, qui est un lieu de pèlerinage. Il existe même une coutume à ce sujet : il est défendu à l'almamy, aux chefs et aux simples citoyens d'entrer à cheval dans cette ville; tous doivent mettre pied à terre pour rendre hommage à Tierno Samba. Nous nous sommes conformés à cet usage lors de notre passage. Tierno Samba avait également pour *halité* (élève) Maka Djoba, devenu plus tard chef du Bondou et grand-père de Bou-Bakar Saada, l'almamy actuel.

Les Pouls, devenus nombreux, riches et puissans, commençaient à lever la tête et parlaient de convertir, les armes à la main, les Dialonkés fétichistes qui refusaient de croire au vrai Dieu. De nombreux conciliabules eurent lieu à Fougoumba, point central situé à égale distance de Timbo et de Labé; mais la réunion la plus célèbre fut tenue entre Broualtapé et Bombolé, dans un endroit connu des marabouts seuls, sur les bords d'un ruisseau sacré. C'est là que fut décidée la guerre à outrance contre les Keffirs ou infidèles. Les marabouts donnèrent à l'endroit où se réunissait la conférence le nom de Fouta-Djalon, désignant par ce nom seul le but à poursuivre : l'unité nationale des Pouls et des Dialonkès convertis de gré ou de force, — et comptant plus tard étendre ce nom à tout le territoire compris entre le Niger et l'Océan. C'est de là d'abord, de Fougoumba ensuite, que sont partis les mots d'ordre qui dirigeaient les fidèles pour les grandes guerres de l'islam.

Presque tous les prêcheurs de guerre sainte ont commencé par se livrer à la méditation dans la solitude, et cette façon d'agir n'a pas peu contribué à leur succès en frappant l'imagination populaire. « Karamoko Alfa, me disait le chef de Fougoumba, Alfa Hamadou, venait de se marier depuis peu avec une jeune et belle fille. Un jour, il annonça à sa femme que Mohammed lui était apparu et lui avait dit que, s'il priait longtemps, isolé de tous les siens, Dieu lui donnerait la gloire de convertir les infidèles et qu'il deviendrait le chef de son pays. Karamoko se retira dans une case à Fougoumba et y resta pendant sept ans, sept semaines et sept jours à demander à Allah la conversion des idolâtres. Jamais il ne permit à sa femme de pénétrer jusqu'à lui. Il vécut seul, jeûnant toute la journée, ne prenant qu'une faible nourriture que lui faisait passer un captif après le *salam* du soir. « Il y avait sept ans, sept semaines et sept jours qu'il vivait ainsi dans l'isolement et le recueillement le plus absolu, lorsque son épouse, frappant à la porte, lui cria : « Allah soit loué! tes prières ont été entendues, et le Fouta te réclame comme chef pour le conduire contre les infidèles. » Tous les anciens, en effet, réunis à Fougoumba, venaient sur la proposi-

tion de Modi Maka et malgré quelques compétitions, celle entre autres d'Alfa Labé, le guerrier le plus célèbre qu'il y eût parmi eux, de nommer Karamoko Alfa chef suprême des Pouls.

Modi Maka était ce que l'on appelle en ouolof un *diambouren*, un parleur. C'était l'orateur, le *leader* des réunions politiques. Sa parole était respectée et la victoire lui restait toujours. On savait qu'il n'avait aucune ambition pour lui-même, il ne songeait, disait-il, qu'à son pays et se contenta toute sa vie d'être le président du conseil des anciens, poste que les Pouls reconnaissans transmirent ensuite à sa famille et qu'occupe aujourd'hui son fils Modi Djogo, l'homme le plus habile, le plus fin diplomate qu'il y ait peut-être au Soudan, où tout le monde n'est pas aussi naïf qu'on se le figure parfois, même après avoir vécu de longues années à la côte d'Afrique.

Parmi les chefs réunis à Fougoumba se trouvaient Tierno Colladé, Cheikou Kébali, le chef de Koïn, le chef de Tembi, Cheikou Souleyman. Le premier appuyait la candidature d'Alfa Labé; il voulait un guerrier à la tête des Pouls. La discussion, paraît-il, fut très vive, et ce n'est qu'en voyant l'indécision du conseil que Modi Maka parla de Karamoko, un des chefs de leur race et l'un des plus pieux parmi les musulmans. Le nom de Karamoko rallia tous les suffrages.

La chronique qui m'a été confiée par Alfa Suleyman, chef de Cousotomi, se rapporte à cette époque. J'ai pu, grâce à mon interprète, en traduire les débuts qui se rattachent à la fondation du Fouta et que je crois intéressant de faire connaître :

« Louange à Dieu, maître de l'univers, le clément, le miséricordieux, souverain au jour de la rétribution et qui nous dirige dans le sentier droit ! Conduis ma main pour écrire ce livre; donne-moi la mémoire, afin que je n'oublie aucun des noms de nos ancêtres, de ceux qui les premiers ont commencé à prier le Très-Haut suivant les rites de l'islam et à faire la propagande religieuse (la guerre sainte : *djihad*), à élever des mosquées. Ils étaient nombreux. C'étaient : Cheikou Ibrahima, Sambégou, Cheikou Alfa Faïmo, Alfa Laadiamo, puis les grands marabouts Karamoko Alfa, Cheikou Ibrahima Sory, Yoro Bori, Alfa Samba Bouria, Cheikou Ousman Fougoumba, Cheikou Kébali, Cheikou Hamadou Koukalabé Mahou, Cheikou Salifou Bala, Cheikou Souleyman Timbi-Tounni, Cheikou Mohamadou Sellou Molabé, et Mahou Tisatou. »

Ces chefs et ces marabouts avaient formé de nombreux *talibés*. Ils se réunissaient à Fougoumba pour lire et commenter le Koran. Ils se posaient des questions sur le Prophète et s'excitaient à la prière. C'est à Fougoumba que la guerre sainte contre les infidèles fut décidée. Tous, maîtres et talibés, furent unanimes. Ils se levèrent, saisirent leur lance, qu'ils jetèrent l'un après l'autre contre un arbre appelé *doundouké*. Celui qui toucherait l'arbre devait être proclamé

chef suprême. Personne ne l'atteignit, et les Pouls se prosternèrent de nouveau, demandant à Dieu de les protéger dans laguerre qu'ils allaient entreprendre pour l'islam. »

Nous avons vu plus haut que c'est à Karamoko Alfa que furent confiées les destinées de son pays.

L'armée était prête, et l'on ne tarda pas à se mettre en campagne. Ava Bouramo et Condé Bouramo, chefs du Ouassoulou et du Sangarou, avaient quitté les bords du Niger et s'étaient rapprochés du Ba-Fing. Les deux armées ne tardèrent pas à être en présence; malheureusement, Karamoko Alfa ne fut pas à la hauteur de sa mission, et malgré la bravoure de son fils Modi Salafou, il fut complètement défait et obligé de battre en retraite.

Les chefs mandingues envahirent le Fouta, remportèrent de nouveaux avantages sur les Pouls et élevèrent une forteresse (*tata*) non loin de Fougoumba, d'où ils se répandirent dans la campagne et ne tardèrent pas à semer la terreur dans le pays.

Karamako Alfa avait eu la raison ébranlée par tous ces désastres. Il ne pouvait rester à la tête du gouvernement. On songea à le remplacer. Tierno Colladé insista pour qu'on nommât Alfa Salifou, mais Modi Maka fit pencher la balance en faveur du cousin germain de Karamoko, Alfa Ibrahimo, fils de Malik Sy. A peine nommé, celui-ci réunissait tous ses parens (il avait une centaine d'enfans), attaquait bravement l'armée du Ouassoulou et tuait ses deux chefs sur les bords du marigot de Sirakouré, non loin du mont Kourou. Ibrahima, poursuivant ses avantages, rejeta bientôt les Mandingues sur le Niger. C'est dans cette brillante campagne qu'Alfa Ibrahima eut à combattre une amazone, femme de Condé Bouramo; plus heureuse que Penthésilée, qui périt sous les coups d'Achille en combattant pour les Troyens, l'amazone africaine, d'après M. Lambert, aurait été épargnée par le chef poul.

Le Fouta était sauvé. L'assemblée des anciens, réunie à Fougoumba, décerna à Ibrahima le titre de *cheikou*, qui correspond à celui de *ghâzi* décerné à Osman-Pacha pour la bravoure qu'il avait déployée en défendant Plewna contre les Russes. Cheikou Ibrahima continua à combattre les infidèles et agrandit rapidement le territoire de son pays. Pour le récompenser des services rendus aux Pouls, les chefs réunis en assemblée solennelle le proclamèrent almamy, à la condition formelle qu'il reconnaîtrait toujours au conseil des anciens le droit de donner son avis sur toutes les questions de politique intérieure et extérieure; que de plus ses successeurs, pris dans sa famille, seraient d'abord reconnus comme tels par un vote de l'assemblée.

L'investiture du nouvel almamy aurait toujours lieu à Fougoumba, et ce serait le chef de cet endroit qui mettrait sur le front de l'al-

mamy le turban insigne du pouvoir suprême. Cette ville était réellement à cette époque non-seulement la capitale, mais la ville sainte du Fouta-Djalon. Ce n'est qu'à ce moment (1789?) que le nom de Timbo apparaît dans les chroniques. Des Pouls idolâtres l'habitaient et l'appelaient Gongovi (grande maison). Ils s'étaient convertis depuis quelques années à la suite d'une expédition à laquelle avaient pris part les plus grands chefs qui changèrent le nom de Gongovi en celui de Timbo. Son nom lui vient du mot poul *timmé*, qui désigne un arbre magnifique, dont le bois est comparable, sinon supérieur à l'acajou et qui est très commun dans la vallée où s'élève cette ville. Almamy Ibrahima transporta le siège du gouvernement à Timbo, où le suivirent les principales familles, mais Fougoumba resta la ville sainte, la ville des talibés, et son influence politique ne périclita pas.

De cette époque date la prospérité des Pouls. L'almamy fit une nouvelle guerre aux Mandingues, venus au secours des Dialonkès, il soumit les pays de Koïn et de Colladé; fit reconnaître son autorité par Alfa Hamadou-Sellou, chef du Labé, qui s'était déclaré indépendant; il marcha ensuite vers la Haute-Gambie, imposa le Niokolo et força Maka, roi du Bondou, à se faire musulman et à prendre le titre d'almamy. D'après mes renseignemens, il ne serait pas allé dans le Kaarta, mais il y aurait envoyé des émissaires.

L'almamy Ibrahima était alors à l'apogée de sa puissance. Les Dialonkés avaient été forcés ou d'embrasser l'islamisme ou de se réfugier vers le littoral. Les Pouls, pour rappeler le souvenir des succès et de la rapidité des expéditions d'Almamy Ibrahima lui donnèrent le surnom de Sory, qui signifie le matinal. Ce nom devint populaire, et ses partisans prirent tous le nom de *souria*. Les victoires d'Almamy Ibrahima Sory et sa popularité ne tardèrent pas à inquiéter le conseil des anciens, qui craignit de perdre son influence et de s'être donné un maître.

Karamoko Alfa avait laissé des partisans, que l'on appelait les *alfaia*. C'étaient tous des marabouts fervens, et, bien que peu nombreux, ils avaient un certain pouvoir. A la mort de Karamoko, ils avaient essayé, mais sans succès, de faire nommer Alfa Salifou. Ce dernier ne se découragea pas, il fit plusieurs expéditions dans le Ouassoulou, mais des défaites successives l'obligèrent à revenir et il mourut à Timbo.

C'est à cette époque que Modi Maka, s'alliant aux alfaia, fit également proclamer comme almamy Abdoulaye Bademba, frère d'Alfa Salifou. Il y avait désormais deux almamys, l'un en activité, l'autre en disponibilité. Le temps pendant lequel ils devaient exercer chacun le pouvoir effectif fut laissé à la décision du conseil présidé par Modi Maka. Le plus sage, le plus aimé des citoyens,

devait rester le plus longtemps au pouvoir. Cette mesure avait été adoptée à une grande majorité par le conseil et fut accueillie avec enthousiasme par tout le Fouta-Djalon. C'est le même système qui régit toujours le pouvoir, au moment où nous écrivons.

Cette mesure paraît excellente aux Pouls, qui y trouvent de grands avantages. « Le Fouta a de la tête, me disait Modi Mamadou Saïdou, le chef de la mission poul en France ; sur deux almamys, il y en a souvent un de bon ; de plus il est stimulé à se faire aimer et à travailler pour le bien de son pays, grâce à la présence de son collègue, qui n'attend qu'une occasion pour se mettre à sa place. Cette rivalité, moderée par la présence du conseil, donne plutôt de bons que de mauvais résultats et les guerres entre alfaia et souria ne sont jamais ni bien longues ni bien cruelles. Les dissentimens ne s'étendent pas aux provinces, tout se règle dans les districts de Timbo, et de Fougoumba et, la guerre finie, il faut que le vainqueur soit accepté par l'assemblée, qui représente le pays. Un seul maître veut souvent tout accaparer, témoin l'exemple de Bou-Bakar Saada, almamy du Bondou, dont les exigences ont forcé les sujet à s'expatrier les uns au Fouta-Djalon, les autres au Kaarta et à Ségou. Comme, avec chaque almamy, les chefs de province et les chefs de village changent, il en résulte qu'un plus grand nombre de Pouls peuvent exercer le commandement à leur tour. Il y a moins de mécontens. De plus, ajoutait Mamadou, comme c'est par les largesses que les almamys se font surtout des partisans, tous ceux qui les approchent sont heureux ; ils reçoivent d'une main les impôts et les coutumes et, de l'autre, ils les rendent, par les aumônes qu'ils donnent à tous les malheureux et par les riches cadeaux qu'ils font à leurs partisans. Almamy est la providence des pauvres. »

Almamy-Ibrahima Sory se soumit à la décision du conseil, et céda le pouvoir à Almamy Abdoulaye ; mais il fut rappelé peu de temps après, remporta de nouvelles victoires, reçut le surnom de Maoudof, le Grand, et mourut dans la province de Labé, où il était allé à l'occasion de la mort d'Ala-Mamadou Sellou, chef de ce pays. L'œuvre de ce conquérant avait été considérable. Il laissait le Fouta-Djalon augmenté de nombreuses provinces et ayant non-seulement une unité nominale, mais une unité réelle, et l'almamy était désormais respecté partout, d'abord comme le chef suprême de la religion, puis comme le maître, comme le roi.

« Almamy Ibrahima Sory Maoudo, dit M. Lambert, avait régné trente-trois ans. » A sa mort les dissensions politiques commencèrent et la guerre civile ne tarda pas à éclater. Son fils, Sadou, fut nommé almamy. A cette nouvelle, Almamy Abdoulaye rassemble les alfaia, surprend Sadou à Timbo et le massacre dans

cette ville. Le conseil des anciens nomma alors le frère de Sadou, appelé Abdoul-Gadiri (Abd-el-Kader). Le premier soin du nouvel almamy fut de chercher à tirer vengeance des alfaia, dont la conduite avait révolté les Pouls. Il poursuivit, avec ses partisans, Almamy Abdoulaye, qui avait quitté Timbo pour se réfugier au Labé, l'atteignit à Quetiquia, près de la rivière Téné, dans la province de Colladé, et le tua de sa propre main.

Almamy Abdoul-Gadiri mourut de maladie à Timbo après un règne peu tourmenté. Il fut remplacé par son frère Almamy Yaya. Almamy Abdoulaye Bademba avait eu pour successeur Almamy Bou-Bakar. Le règne d'Almamy Yaya ne fut pas important. Il mourut de maladie à Timbo et eut pour successeur Almamy Hamadou, fils de Modi Amidou. Modi Amidou était le fils d'Almamy Sory Maoudo et, par conséquent, le frère d'Almamy Yaya.

Almamy Hamadou n'est resté au pouvoir que pendant trois mois et trois jours. Sa nomination avait eu lieu par surprise, et dans un grand et violent palabre les habitans de Timbo décidèrent que, Modi Amidou n'ayant pas été almamy, son fils ne pouvait l'être, d'après les coutumes des Pouls. Ils sommèrent Almamy Hamadou de quitter le pouvoir. Celui-ci refusa, s'échappa de la capitale et s'enfuit dans la direction de Socotoro. Rejoint par ses ennemis au-delà de Saréboval, il fut massacré sur les rives du Tiangol Fella, marigot qui coule au pied du monticule où se trouve le village de Donhol Fella.

Almamy Oumarou, fils d'Almamy Abdoul-Gadiri, un des chefs les plus aimés du Fouta et qui, depuis plusieurs années, s'était fait connaître par sa bravoure contre les infidèles et sa haine contre les alfaia, fut appelé au pouvoir comme chef des souria.

Oumarou ne prit, en réalité, le pouvoir qu'à la mort d'Almamy Bou-Bakar, qui arriva inopinément. Ses partisans avaient caché sa maladie. Mais, le soir même du décès il faisait son entrée dans la capitale et conviait son cousin Ibrahima Sory, fils de Bou-Bakar, à une réconciliation complète. Il convint de lui céder le pouvoir au bout de trois années. Ibrahima Sory prit le titre d'almamy et se retira au village de Dara, dans le voisinage de Timbo.

C'est sous le règne d'Almamy Bou-Bakar que le territoire de Dinguiray fut cédé à El-Hadj-Omar et appartint désormais à la famille du prophète toucouleur. D'après M. Lambert, El-Hadj-Omar aurait réussi à détacher du tronc national et de l'autorité de l'almamy un parti de Foulahs ou Pouls, connu sous le nom de Obous, qui, à la voix du faux prophète, auraient attaqué Timbo en 1859. C'est un marabout vénéré, appelé Modi Mamadou Djoué, qui a formé ce parti hostile aux habitans de Timbo, et non le fameux guerrier toucou-

leur. Cette histoire des Obous, ou mieux Houbbous, est intimement liée aux règnes de l'almamy Omar et de l'almamy Alfaia Ibrahima Sory. Elle jette une vive clarté sur la situation politique des Pouls et montre que cette race guerrière a une idée nette du mot *patrie*, qui semble inconnu à la plupart des nations du Soudan occidental. Elle explique en même temps le fonctionnement de cette constitution bizarre qui serait impossible à réaliser dans nos pays, cependant civilisés, où je suis certain que jamais deux rois ou deux présidens régulièrement élus, possédant les mêmes attributions et devant exercer l'autorité à tour de rôle, ne parviendraient à s'entendre. Il faut l'apathie ou la sagesse de ces noirs barbares pour résoudre un pareil problème; et pour que cette constitution, qui a plus de cinquante ans d'existence, soit encore debout, je commence à croire avec Mamadou Saïdou, qu'il faut que les Pouls aient de la tête et beaucoup de bon sens.

Les Pouls du Fouta-Djalon sont tous musulmans et bon nombre d'entre eux, non contens de s'instruire auprès des marabouts de Fougoumba et du Labé, se rendent sur le fleuve Sénégal et vont dans le pays des Maures compléter leur éducation. Au début du règne de l'almamy Oumarou, un chef appelé Modi Mamadou Djoué, qui habitait à Laminia, dans le diwal de Fodé-Hadji, vint à Podor et fut ensuite dans le Gannar, sur la rive droite du Sénégal, où un chef maure, appelé Cheïk Sidïa, fit de lui un marabout fervent et instruit. Il revint sept ans après au Fouta, se retira dans sa maison de Laminia et commença à prêcher. Sa réputation ne tarda pas à se répandre; on vint de tous les points du Fouta-Djalon voir cet homme vénéré et lui demander des prières. Les chefs lui confièrent leurs fils. Alfa Ibrahima, frère de l'almamy Oumarou, aujourd'hui almamy des Pouls sous le nom d'Ibrahima Sory, vécut quelque temps auprès de Modi Mamadou et fut un de ses talibés favoris. Le village de Laminia acquit de l'importance; les élèves et les admirateurs de Modi Djoué prirent le nom de Houbbous. (*Houbbou rasou Lallat :* Quelqu'un qui aime bien Dieu.)

Une querelle insignifiante donna l'occasion à ce chef religieux de compter ses partisans et de s'ériger en chef politique, indépendant de l'almamy de Timbo.

Au sud du Fella Coumtat, existe une région montagneuse, d'un abord difficile et qui s'étend à plusieurs journées de marche dans la direction de Falaba. De nombreux villages pouls, amis de Modi Mamadou, étaient cachés dans les montagnes; ils considéraient le pays comme leur appartenant. Cheikou Séry, fils du chef de Baito, et son ami Mamadou Salifou vinrent à cette époque élever un *roumdé* (maison de campagne) dans ces montagnes et firent des plantations de manioc. Des élèves de Modi Mohamadou dévastè-

rent les champs, coupèrent le manioc et répondirent par des insolences, que le latin seul permettrait de rendre aux justes observations de Cheikou-Séry. La querelle dégénéra en bataille, et un esclave fut assommé à coups de bâton.

Le chef de Bailo envoya une députation à l'almamy Oumarou l'informer des troubles qui venaient d'avoir lieu. Celui-ci ne voulut pas trancher le différend, il désigna deux hommes qui furent avec ceux de Bailo trouver Modi-Mamadou Djoué, qui devait, en sa qualité de marabout, prononcer le jugement.

Le chef des Houbbous reçut les envoyés de l'almamy Omar entouré de ses talibès. Il fit un discours sur la religion qui arracha des larmes à toute l'assistance et termina ainsi : « Mes talibès appartiennent à Dieu et à moi; ils ne doivent rien à l'almamy. »

Les envoyés sortirent de la salle du conseil en laissant tomber ce mot de : *Modji!* C'est bon ! que les Pouls emploient toujours à la fin d'un palabre. C'était la guerre. Le *tabala* (tambour de guerre) retentit dans les provinces de Timbo et de Fougoumba, et quand les Pouls furent réunis, l'almamy Oumarou leur dit que les Houbbous étaient trop puissans, qu'ils voulaient se mettre au-dessus des lois et qu'il fallait les combattre.

Le conseil refusa à l'unanimité de donner des soldats à l'almamy : « C'est ta politique qui a fait les Houbbous puissans. Ce sont nos parens ou nos amis et non des rebelles. — Vous avez le droit de refuser, répondit Oumar, mais vous ne sauriez m'empêcher d'aller les combattre avec mes propres ressources ; j'armerai tous mes esclaves et je les conduirai à la victoire. »

Les anciens de Timbo envoyèrent un courrier à Modi-Djoué le prévenir de l'attaque qui se préparait contre lui, et un grand nombre de Pouls se joignirent à l'almamy, espérant par leur présence hâter la conclusion de la paix.

Après plusieurs rencontres avantageuses pour l'almamy, les anciens le prièrent de cesser une guerre sacrilège, puisque c'étaient des musulmans pouls qui combattaient les uns contre les autres. L'almamy se soumit, mais à regret, à l'avis de ses conseillers, et retourna à Timbo. Il fit appeler son cousin Almamy Ibrahima Sory, qui était à Dara, et lui dit : « Les Pouls viennent de laisser se créer un troisième almamy : c'est le chef des Houbbous, Modi-Djoué. Devons-nous laisser amoindrir notre prestige ? »

Les deux almamys convinrent de faire de concert une nouvelle campagne à la fin de l'hivernage ; mais ils furent devancés par les Houbbous, qui avaient recruté de nombreux partisans. Ces derniers détruisirent un village voisin de Bailo; mais leur armée échoua à l'attaque du village de Malako, non loin de Donhol-Fella. Almamy Omar et Almamy-Ibrahima Sory arrivèrent sur ces entrefaites avec

des renforts, livrèrent une bataille désastreuse à Modi Djoué sur les bords du marigot de Mongo, affluent du Tinguino, et furent obligés de battre en retraite, poursuivis par les Houbbous, qui saccagèrent Timbo. Almamy Oumarou se retira dans le diwal de Koïn et Almamy Sory se réfugia au Labé.

Bademba, frère d'Almamy Sory, réunit plus de six cents guerriers du Labé et se dirigea sur Timbo, qui était resté sans défenseurs. Sa population se composait de femmes et d'enfans. Les Houbbous occupèrent tous les villages situés dans les environs de Donhol-Fella, où ils s'étaient retranchés.

Bademba envoya le chef de ses esclaves annoncer à Modi Djoué et à tous les Houbbous qu'il les considérait comme des captifs et que lui, Bademba, était leur maître. Une bataille sanglante eut lieu à Koumi; deux mille quatre cents Houbbous (des Pouls, des Malinkés, des Dialonkés s'étaient réunis et avaient formé cette armée) luttèrent tout un jour contre les hommes de Bademba et furent obligés de battre honteusement en retraite. Après cette victoire, le chef poul écrivit aux deux almamys de revenir à Timbo, « que les Houbbous n'étaient pas à craindre. »

Ce ne fut que six mois après que Oumarou et Sory revinrent l'un de Koïn et l'autre de Labé, où ils avaient passé l'hivernage. Ils firent avec succès une expédition contre les Houbbous qu'ils battirent à Consogoya; les femmes assistèrent à la bataille et ramenèrent des prisonniers. Modi Mamadou Djoué gagna avec ses partisans les hautes montagnes qui s'étendent entre le Ba-Fing et le Tinguisso et mourut quelque temps après. Son fils, Mamadou, que le Fouta connaît sous le nom d'Abal (le sauvage), devint le chef des rebelles. Almamy Oumarou ne tarda pas à venir l'attaquer et le battit complètement sur les bords du Kaba, affluent du Tinguisso.

La défaite des Houbbous semblait irrémédiable, quand les soldats de l'almamy l'abandonnèrent, lui reprochant de vouloir anéantir des gens de leur race et de n'agir que par ambition personnelle sans songer aux intérêts du Fouta-Djalon. Resté seul avec ses captifs, Almamy Oumarou eut à supporter une attaque d'Abal et, ne se trouvant plus en force, il se replia du côté de Socotoro, accompagné par son frère Alfa Ibrahima, l'almamy actuel.

Les Pouls avaient vu d'un mauvais œil la guerre contre les Houbbous, et les deux almamys en sortirent amoindris dans leur influence et leur prestige. Oumarou était trop fin politique pour ne pas essayer de reconquérir sa popularité et de refaire sa fortune entamée par les dépenses de ses dernières expéditions. Il déclara qu'il voulait augmenter le territoire poul du côté du Comba (Rio-Grande) et combattre les populations fétichistes du N'Gabou. Il laissa Alfa Ibrahima comme gardien du pays et le fit reconnaître comme

son successeur. Ses fils Mamadou Paté et Bou-Bakar Biro l'accompagnaient dans son expédition. Almamy Oumar détruisit le village de Kansala, coupa la tête au chef, et parcourut en vainqueur tout le territoire de Koli. Cette campagne, qui dura deux ans, cessa par la mort de l'Almamy Oumar, qui survint en 1872. Le chef poul s'éteignit à Dombi-Hadji dans le N'Gabou des suites d'une maladie chronique pour laquelle ses médecins lui avaient fait faire usage des eaux thermales du village de Kadé.

Alfa Ibrahima fut proclamé almamy sous le nom d'Ibrahima Sory. La nouvelle de la mort d'Oumar s'était répandue dans tout le Fouta-Djalon avec une étonnante rapidité. Les regrets sincères des Pouls prouvèrent en quelle estime ils tenaient le chef qui venait de disparaître. C'est sous le règne de ce prince que les deux explorateurs Hecquard et M. Lambert visitèrent le Fouta-Djalon.

Ils furent accueillis par lui avec la plus grande bienveillance, tandis qu'ils trouvèrent une sourde antipathie auprès du chef alfaia Ibrahima Sory. Ils en conclurent l'un et l'autre que les souria étaient nos amis et les alfaia nos ennemis. Cette distinction n'a plus sa raison d'être aujourd'hui. Les deux partis sont nos alliés et le resteront tant que nous ne chercherons pas à occuper le Fouta-Djalon. C'est un sentiment de jalousie contre Oumar qui a fait d'Almamy-Ibrahima Sory un ennemi pour Hecquard et M. Lambert.

Les deux chefs du Fouta s'appelant tous les deux Ibrahima Sory, on disait Almamy Sory-Donhol Fella pour désigner le chef des souria, successeur d'Oumar, et Almamy Sory-Dara quand on parlait du chef alfaia.

Pendant la campagne d'Oumar sur les bords du Rio-Grande, Almamy Sory-Dara était resté à Timbo, sans songer à faire la guerre aux Houbbous.

A l'annonce de sa mort, il crut le moment favorable pour appeler le Fouta-Djalon à entreprendre une nouvelle expédition contre des gens qu'il considérait comme des rebelles. Ayant réuni un contingent assez fort, il se rendit à Bailo, ensuite à Firia, dans les pays des Dialonkés, cherchant inutilement les Houbbous, qui, prévenus par des espions s'étaient dirigés vers les montagnes de Coumtat, non loin de Donhol. Il finit par les rencontrer au village de Boqueto, résidence d'Abal.

Voici le récit de ce combat d'après Mamadou Saïdou. « La bataille commença à quatre heures du soir, un samedi, et continua jusqu'au dimanche. A quatre heures du soir, le dimanche, Abal, chef des Houbbous, fit tuer Almamy Sory-Dara sur les bords d'un petit ruisseau appelé Mongodi. Almamy Sory, abandonné par ses hommes, n'avait pas voulu s'enfuir; il s'assit sur les bords du marigot, et un homme d'Abal, le trouvant là, le frappa d'un coup de sabre à l'avant-

bras droit. Cet homme, nommé Coumba, appelait à son aide, tout en frappant : « Venez, criait-il, je tiens l'almamy. » Il donna un deuxième coup de sabre sur l'épaule du chef poul, mais celui-ci ne bougea pas. Un enfant, entendant les cris, était allé prévenir Abal. Après avoir inutilement frappé l'almamy, Coumba courut après les Pouls qui fuyaient et coupa le cou à un grand nombre.

Abal arriva sur ces entrefaites. Il vint dire bonjour à Almamy Ibrahima. Almamy lui dit bonjour. « Viens dans le tata (enceinte du village), je vais te faire soigner, » ajouta Abal. Almamy répondit : « Non, je ne bouge pas de place, ni pour aller à Timbo, ni pour entrer dans ton tata. A la fin du monde, on me trouvera ici : Tue-moi. » Abal lui dit alors : « Tu ne veux pas venir? » Almamy dit : « Non! » Aux renseignemens que le chef houbbou cherche à obtenir de l'almamy vaincu, celui-ci répond : « Si tu étais mon prisonnier, je ne te demanderais rien; tu n'as rien à me demander. »

Abal est parti pour retourner dans son village, en disant aux gens qui étaient avec lui de rester et de tuer l'almamy. Ces hommes l'ont tué à coups de bâton, parce qu'un grand marabout comme Ibrahima Sory est invulnérable par le sabre, la balle et le fer. Il faut l'assommer pour en venir à bout; il a la peau trop dure. Une fois mort, on lui a coupé la tête. Mamadou, fils d'Almamy Sory Dara, est retourné sur le champ de bataille, où il avait laissé son père; il est descendu de cheval, puis est resté immobile. Les hommes d'Abal l'ont tué à coups de sabre. Un autre de ses fils, Ba Paté, est venu également se faire massacrer sur le corps de l'almamy, ainsi que ses deux frères, Sadou et Aliou, puis quarante-cinq guerriers pouls sont venus l'un après l'autre se faire tuer, escortés de leurs griots, qui chantaient leurs louanges et les encourageaient à mourir avec leur roi. C'est Bay, Toucouleur du Bondou, griot dévoué à l'almamy, qui, par son chant enthousiaste, avait fait revenir tous ces hommes, qui fuyaient. Il fut massacré à son tour. Un autre chanteur reçut trois coups de sabre et trois balles; il a survécu. Seul, le plus jeune des chanteurs, appelé Hamadou, dut à sa grâce et à sa bonne mine d'être épargné. Il fut emmené par les Houbbous, et, plus tard, Abal en fit cadeau à Almamy Ibrahima, le chef des souria. La tête d'Almamy Sory Dara fut exposée sur la porte de la maison d'Abal.

Quand le bruit de ce désastre parvint à Timbo, les alfaia proclamèrent Hamadou, second fils de Bou-Bakar, almamy. Celui-ci, depuis son avènement au pouvoir, n'a jamais songé à venger son frère. Je crois devoir ajouter que le chef alfaia est peu influent. Almamy Ibrahima Sory, que son titre d'ancien talibé de Mamadou Djoué, père d'Abal, a rendu favorable à celui-ci, ne permettrait sans doute pas cette expédition.

Les Houbbous ne sont pas nombreux. Abal, qui n'a que quarante-trois ans, sera remplacé par son frère Sory. Bien qu'ils habitent un pays d'une défense facile, je les crois appelés à disparaître ou, mieux, à se mêler de nouveau à leurs frères du Fouta-Djalon, si Fodé Darami, poursuivant ses succès du côté du Kouranko et de Falaba, leur fermait la route de Mellacorée et de Sierra-Leone, où ils vont acheter les fusils et la poudre.

## IV.

La constitution du Fouta-Djalon est une république aristocratique. Le pouvoir est partagé entre deux chefs élus qui prennent le titre d'almamy, prince des croyans. Nous avons vu qu'ils étaient toujours choisis dans les familles d'Alfa et de Sory. Un conseil des anciens, dont font partie de droit tous les notables de Timbo, est chargé de discuter les affaires publiques. Il donne son avis sur les nominations des chefs des provinces et sur les questions de politique intérieure ; il discute les rapports avec les états voisins, approuve les traités passés au nom de l'almamy, qui n'est que le premier représentant de la nation poul. Une mesure ne peut être adoptée que si elle obtient l'assentiment de la majorité des anciens. C'est parmi eux que l'almamy choisit souvent ses ambassadeurs.

Le pays est divisé en treize provinces ou diwals; ce sont ceux de Timbo, Bouria, Fougoumba, Kébali, Colladé, Colen, Koïn, Timbi Tounni, Timbi Médina, Labé, Bailo, Fodé-Hadji, Massi.

Chaque province a son chef, ou mieux, ses deux chefs, l'un souria, l'autre alfaia. Ce sont eux qui nomment ensuite les chefs des villages qu'ils commandent. Ceux du Labé et de Timbi, Alfa Aguibou et Tierno Maadjiou, sont les plus influens. Dans chaque capitale de diwal, il y a un conseil de notables.

Chaque chef de village a le droit de rendre la justice, aidé de son marabout. C'est le Koran qui sert de code; mais seuls les chefs de provinces peuvent prononcer une condamnation capitale, et même, souvent, le condamné est envoyé à Timbo afin que l'almamy et son conseil puissent prononcer en dernier ressort.

Le chef possède le pouvoir civil et militaire. Tous les Pouls sont soldats. En cas de guerre, chaque village désigne son nombre d'hommes suivant son importance, qui sont dirigés sur le chef-lieu où se forme le corps d'armée de la province, avant de se rendre sur le théâtre des événemens. Les chefs amènent en outre leurs esclaves. J'estime que le Fouta-Djalon, qui a une population libre d'environ cinq cent mille habitans et peut-être cent mille esclaves, peut avoir facilement une armée de vingt-cinq mille hommes, tous armés de fusils à pierre.

Les villages si coquets des Pouls, bien que n'ayant pas de remparts, sont plus difficiles à prendre que ceux du Fouta-Toro ou du Haut-Sénégal. Chaque case est entourée d'une solide palissade qui se réunit à celle des maisons voisines. Une rangée de vigoureux arbustes (*épurges*) complète cette défense. Il faudrait faire le siège de chaque maison, et le canon serait d'une faible utilité.

Il y a une véritable organisation municipale dans chaque village. J'ai défini le pouvoir du chef. Immédiatement sous ses ordres viennent des notables, chargés, l'un de la voirie, l'autre de la police, celui-ci marabout des mariages. Les voleurs, si nombreux chez les Pouls, ne jouissent pas longtemps de leurs méfaits; ils sont généralement retrouvés et le châtiment ne se fait pas attendre.

L'impôt est fondé sur le principe de la dîme. Les chefs de village prélèvent la dîme sur les récoltes et sur les héritages et envoient des cadeaux au chef de la province, lequel, à son tour, est obligé d'en faire à l'almamy. Celui-ci, outre ce qu'il reçoit de chaque chef du Fouta, soit à l'époque de sa nomination, soit à titre gracieux, perçoit encore un tribut sur les peuples soumis et sur les caravanes qui traversent le pays; enfin il a droit au cinquième du butin fait dans chaque guerre.

La fortune de l'almamy, en esclaves, bœufs, chevaux, moutons, or, étoffes, armes, ne tarde pas à devenir considérable; mais ses revenus sont bien vite dépensés en largesses à ses partisans et surtout en aumônes. En temps de guerre, il contribue à l'entretien de l'armée, mais chaque village doit fournir aussi sa part d'approvisionnement. Ce sont surtout les armes et la poudre que l'almamy distribue à ses soldats.

Les villes ou villages, au Fouta-Djalon, s'appellent des *missidas*, des mosquées. On désigne sous le nom de *foulahsos* des agglomérations de cases, quelquefois importantes, où les habitans des *missidas* viennent pendant la saison des pluies surveiller leurs plantations. C'est autour des *foulahsos* que se trouvent les parcs à bœufs; c'est dans les cases que l'on enferme les grains (foigno, riz, maïs) après la récolte. Une *marga* est formée par plusieurs fouhlasos. Les *roumdés* sont des réunions de cases habitées par des esclaves. Ils dépendent du foulahso et se trouvent au milieu même des lougans.

Ceci expliquera qu'on ait pu croire à l'existence d'une population très nombreuse au Fouta; mais si l'on songe que, depuis le mois de juin jusqu'à la fin d'octobre, la plupart des Pouls, surtout les chefs et les gens fortunés, désertent les villes pour aller habiter la campagne, on comprendra que, malgré ses villes, ses margas et ses foulahsos, ce pays, considérable comme étendue, soit relativement peu habité.

Les villages ont un aspect ravissant. Les cases sont les mieux faites et les plus propres de toute la Sénégambie. Elles sont construites de façon à résister aux pluies torrentielles qui durent sept mois, et donnent de l'ombre et de la fraîcheur pendant la sécheresse.

Le climat est tempéré sur les hauts plateaux de ce pays, dont bien des sites m'ont rappelé certaines provinces de la France, le Bourbonnais et l'Auvergne. Je le crois habitable pour les Européens, surtout dans le Timbi et le Labé.

Outre l'industrie pastorale, qui est très prospère chez eux (dans certaines régions, le Bouvé, le Tangué, les bœufs viennent très bien et se multiplient avec une grande facilité), les Pouls forment des caravanes qui descendent à la côte, portant des cuirs préparés, du caoutchouc, de la cire, de l'ivoire et de l'or, du beurre de karité et du café qui vient sur les bords du Rio-Fattala.

Le sol leur donne en abondance du foigno, graminée très nourrissante qui fait la base de leur nourriture, du riz, des arachides, des sésames, du maïs, du mil et des fruits, tels que les orangers, les citronniers, les papayers, les mangos, les kolas, les dattes et quelques fruits particuliers au pays. Le tabac y vient très bien, et je crois que beaucoup de plantes d'Europe y pousseraient, le blé, le mûrier, peut-être la vigne. Les textiles, les matières tinctoriales se rencontrent partout. Les bois de construction abondent; les acacias, les cailcédras, les rosiers, les tamariniers, les pandanus, les rhat pourraient être utilisés.

La faune n'est pas moins riche que la flore. Les antilopes, les gazelles, les singes, quelques rares léopards habitent dans les forêts. Les insectes, les papillons aux riches couleurs y sont en grand nombre; les abeilles donnent un miel excellent et de la cire.

Le fer est un peu partout. C'est le seul métal exploité par les indigènes; on a renoncé à chercher l'or, qui existe en abondance sur les bords du Ba-Fing et du Tené. Il existe du cuivre dans les environs de Donhol-Fella. Je n'ai pu découvrir la houille, bien que les forgerons de Socotoro m'aient parlé souvent d'une pierre noire qui brûle et qui existerait à un jour de marche de ce point. Quoi qu'il en soit, le mouvement d'exportation en cuirs, cire, ivoire, or, arachides, caoutchouc et café augmente chaque année, et le chiffre traité dans les factoreries comprises entre Sierra-Leone et la Casamance est considérable. C'est ce commerce des rivières du sud avec le Fouta-Djalon qui fait en partie l'augmentation du mouvement commercial que l'on constate à Gorée.

Depuis quelques années, les caravanes du Haut-Niger sont moins nombreuses. Elles se forment aujourd'hui dans les provinces de Labé, Timbo, Koïn et Timbi et vont surtout au Rio-Nuñez, un certain nombre d'entre elles gagnent le Rio-Pongo, le Kaporo et la Mella-

corée. La Gambie (Sainte-Marie de Bathurst) et Sierra-Leone ont beaucoup perdu de leur importance commerciale.

Malgré la jalousie qui divise les alfaia et les souria, on peut affirmer sans crainte que le Fouta-Djalon forme un tout politique avec lequel on doit compter. Les rivalités des chefs n'empêcheront pas les Pouls de tenir les promesses qu'ils ont faites. Le traité du 14 juillet 1881 ouvre cette riche contrée à notre commerce et permet moyennant une redevance fixe à tout Français d'installer une factorerie dans l'intérieur du pays après en avoir informé le chef de la province où il voudra résider. Ce traité a reconnu notre situation dans les rivières du Sud, et l'almamy auquel presque tous les chefs qui environnent notre comptoir paient tribut, nous a offert de porter nos postes plus à l'intérieur.

Les traités que j'ai réussi à passer, au nom du gouvernement français, avec les différens états du Bambouk situés entre la Gambie et le Sénégal confirment ceux obtenus des Pouls, car ils ouvrent une route nouvelle des postes du Haut-Sénégal au Niokolo, qui est la province la plus septentrionale du Fouta-Djalon.

Cette contrée est un des chemins les plus courts pour gagner le Niger; mais si cette région montagneuse et coupée de nombreuses rivières n'est pas aussi commode que la vallée du Haut-Sénégal pour la construction d'un chemin de fer, elle n'en restera pas moins longtemps encore la route préférée par les caravanes qui viennent du Bouré, du Ouassoulou et du Kankan, jusqu'au jour où la voie ferrée unira Bamako à Médine.

Les Pouls du Fouta-Djalon, bien que musulmans, se tiennent à l'écart des intrigues politiques qui se nouent entre le Bosseia (Fouta-Toro indépendant) et Ségou. Je ne dirai pas qu'ils combattraient leurs frères en Mahomet, mais ils resteront neutres.

Jaloux de l'influence prise par El-Hadj Omar, auquel ils avaient donné un asile à Dinguiray et des visées ambitieuses de son successeur Ahmadou Cheikou, les Pouls du Fouta-Djalon, qui considèrent leur almamy comme le calife du Soudan occidental, ont observé la plus grande réserve. Ils ont appuyé Fodé-Darami, dont l'influence s'étend de plus en plus sur la région du Niger, voisine des sources, et envoient des armes à Samadou, ennemi du prince Aguibou, qui commande à Dinguiray, depuis la mort d'El-Hadj Omar.

On dirait que le sang dialonké mêlé au sang poul a rendu l'habitant de Timbo moins fanatique. Il ne craint pas de s'allier aux infidèles. Le rêve de l'almamy Ibrahim Sory est de voir sa suprématie reconnue sur le Haut-Niger, non par la force de ses armes, mais par l'alliance qu'il médite depuis longtemps avec les chefs du Ouassoulou et du Sangaran qui ont embrassé la religion musulmane. Ce

jour-là Hamadou Cheikou, battu en brèche par les Béleris du Bélédougou, contenu au nord par les gens du Massina, se trouvera en contact dans le sud-ouest de son empire avec une puissance formidable. Le jour où des états puissans liés par des traités avec les nations européennes auront remplacé les nombreux royaumes qui se partagent le Soudan à l'heure actuelle, la question de l'abolition de l'esclavage sera bien près d'être résolue. La religion musulmane qui l'autorise, et qui deviendra dans cinquante ans le culte de tous ces peuples, résoudra malgré elle cette tâche difficile, dont l'humanité bénéficiera. La paix seule peut amener un résultat si désirable. Les musulmans ne se font pas captifs entre eux, et le jour prochain où les états fétichistes (Bambaras, Malinkés, Soussous) seront convertis à l'islam, les chasseurs d'esclaves seront obligés d'aller en chercher sur les bords du Congo. Non que je sois pour les musulmans contre les Mandingues, mais l'on est forcé d'avouer en étudiant l'histoire de la Sénégambie, que les populations fétichistes sont en décadence et qu'il est malheureusement trop tard pour les grouper en une nation destinée à arrêter les progrès de l'islamisme.

Quoi qu'il en soit, le rôle de la France est tout indiqué. Elle doit poursuivre résolûment une politique pacifique destinée à étendre son influence sur le Soudan central. L'exemple de notre puissante voisine l'Angleterre doit toujours être présent à nos yeux. La tâche à entreprendre est rude, et les compensations que nous réserve le Haut-Niger ne seront pas immédiates.

Il faut que les travaux qui s'exécutent dans le Haut-Sénégal, sous l'initiative patriotique du département de la marine, et la nouvelle campagne que va entreprendre le vaillant colonel Borgnis-Desbordes, rendent la position de la France à jamais assurée dans ces régions. Si l'on ne peut unir l'Algérie au Sénégal par un chemin de fer, on peut essayer de les rattacher l'une à l'autre en faisant des traités avec tous les peuples qui les séparent. C'est le but que doit poursuivre sans relâche notre pays, et je suis heureux, pour ma part, grâce à la mission que le gouvernement m'avait fait l'honneur de me confier, d'avoir pu, en plaçant le Fouta-Djalon et le Bambouk sous le protectorat français, contribuer à cette grande œuvre qui touche à notre avenir colonial en Afrique, car s'attacher ces deux pays (Fouta-Djalon et Bambouk), c'est fermer au gouvernement britannique les routes qui, de la Haute-Gambie et de Free-Town, conduisent au Dioli-Ba (Niger).

M. Bayol.

LES

# LIVRES D'ÉTRENNES

---

Si les livres d'étrennes sont un peu moins nombreux cette année que d'ordinaire, on nous permettra de ne pas trop nous en plaindre, puisque aussi bien depuis trois ou quatre ans il y avait excès, et qu'au surplus, d'une manière générale, pour être moins nombreux, ils ne sont pas moins beaux. Il y a même un progrès à signaler dans la manière ou, pour mieux dire, dans l'art de les habiller. On fait aujourd'hui des cartonnages moins solides assurément, moins durables que les reliures, et d'un goût moins sévère, mais d'une grande élégance et d'une remarquable légèreté. Puisque l'on a perdu cette habitude antique de mettre en vente les livres tout reliés, nous souhaiterions qu'au moins, comme en Angleterre, l'usage de les vêtir d'un cartonnage s'étendît des livres d'étrennes à tous les autres indistinctement. Il nous a fallu quelque temps pour égaler les Anglais dans cette partie de l'industrie du livre. Si j'en juge toutefois par quelques-uns des échantillons que j'ai là sous les yeux, — ce sont surtout des *Albums*, — nous pourrions désormais, sans trop de désavantage, rivaliser avec eux. On nous pardonnera cette apologie du cartonnage; mais rien de ce qui touche la confection du livre ne saurait nous être indifférent, et s'il est un temps qui convienne à ces menus détails, n'est-ce pas le temps des étrennes?

En fait de publications d'art proprement dites, si nous omettons, pour laisser à quelqu'un de nos collaborateurs plus compétent le soin de les apprécier selon leur mérite, le *Benvenuto Cellini* de M. Eugène Plon, et le *Jean de Bologne*, de M. Abel Desjardins, nous ne voyons guère à mentionner cette année que le *Troisième Récit des temps méro-*

*vingiens* (1), illustré de six grandes compositions de M. J.-P. Laurens. Nous l'avons déjà dit : le grand historien, dont le nom depuis déjà longtemps est devenu celui de l'un de nos classiques, n'aurait sans doute pu souhaiter une interprétation de ses récits plus fidèle, plus profondément pénétrée de son esprit, plus mérovingienne enfin, si je puis ainsi dire, que celle de M. J.-P. Laurens. Il y a bien, sans contredit, une part d'artifice dans les compositions du peintre, mais il ne faut pas oublier qu'il y en a une aussi dans les récits de l'historien. Ce qui du moins n'est pas douteux, c'est que la convenance est étroite entre l'impression que l'on reçoit du texte et celle que le caractère très marqué de l'illustration nous procure ; et, en fait de couleur locale, que peut-on demander davantage ? Maintenant je ne répondrais pas que, parmi les scènes dont il avait le choix, M. J.-P. Laurens, dans ce *Troisième Récit*, ait toujours choisi celles que l'on attendait. Peut-être a-t-il aussi un peu abusé des chevaux, cette fois. La quatrième composition est bien noire ; la cinquième nous a paru maigre et dure. Il y aurait, dans les quatre autres, de ci de là, quelque détail à reprendre, mais l'ensemble emporte le détail, et l'accent y est. S'il existe un artiste aujourd'hui qui ait le sens de ces époques barbares, c'est M. J.-P. Laurens ; et tout récemment encore, il me semblait que cela éclate quand on compare ses vigoureuses et hardies peintures de l'église Sainte-Geneviève aux décorations plus poétiques peut-être et surtout plus architecturales, mais un peu trop sommaires aussi et d'une naïveté trop voulue, de M. Puvis de Chavannes.

Je devrais placer ici *le Livre de fortune* (2) que publie M. Ludovic Lalanne, s'il n'était, à la vérité, d'un intérêt un peu bien spécial. Il fait partie de cette *Bibliothèque internationale de l'art* brillamment inaugurée l'an dernier par le livre de M. Eugène Müntz sur *les Précurseurs de la renaissance*. Nous exprimions alors la crainte, en parcourant la liste des ouvrages que l'on nous promettait, qu'un trop grand nombre d'entre eux ne répondît pas à l'ampleur du titre de la collection. Faut-il avouer aujourd'hui que ni *le Livre de fortune* ni *les Origines de la porcelaine en Europe* n'ont donné tout à fait tort à ces prévisions ? Non pas certes, après cela, que la publication de M. Ludovic Lalanne n'ait son genre d'intérêt. Deux cents dessins inédits de Jean Cousin, — c'est-à-dire d'un artiste dont nous ne sommes peut-être pas assez fiers, comme d'ailleurs de la plupart de nos artistes de la renaissance, — assurément sont quelque chose, et même quelque chose que les amateurs apprécieront. Nous nous plaignons seulement qu'il n'y en ait que pour les amateurs, et faisant bon marché, comme profane ou bar-

(1) *Troisième Récit des temps mérovingiens*, par Augustin Thierry, avec six dessins de M. J.-P. Laurens, 1 vol. in-folio ; Hachette.

(2) *Le Livre de fortune*, recueil de deux cents dessins inédits de Jean Cousin, publié par M. Ludovic Lalanne, 1 vol. in-4° ; librairie de l'Art.

bare que nous sommes, de tel ou tel autre ouvrage de la collection, nous attendons avec impatience les études que nous voyons annoncées sur *Claude Lorrain*, par exemple, ou sur *Ghiberti et son École*.

Je reviens aux livres d'étrennes : les livres d'histoire d'abord, et particulièrement le cinquième volume de l'*Histoire des Romains* de M. Victor Duruy (1). Je dirais volontiers, s'il ne fallait toujours craindre d'affliger un auteur en laissant paraître une préférence trop décidée pour une partie de son œuvre, que, de toute cette grande histoire, ce cinquième volume est le plus remarquable. Le vaste tableau de la société romaine au IIe siècle de notre ère y est tracé, dans l'ensemble comme dans le détail, avec une sûreté de main, une netteté de contours, une vivacité de relief admirables. C'est que l'ensemble et le détail s'y rapportent à une idée maîtresse, que l'on sent partout présente, et sous l'unité de qui tous les infiniment petits de l'érudition viennent se classer et s'ordonner. Cette idée, c'est qu'il y a comme une double histoire de l'empire, une histoire apparente en quelque sorte, pour ne pas dire convenue, l'histoire telle que les écrivains, les historiens comme Tacite et les satiriques comme Juvénal l'ont faite, l'histoire de la ville impériale et de cour des Césars ; et d'un autre côté l'histoire vraie, l'histoire du monde civilisé, l'histoire de ces soixante-dix ou soixante-quinze millions d'hommes vivant pour la première fois en repos sous la protection de la paix romaine, éprouvant aussi peu dans le fond de leur province les effets de la folie furieuse d'un Caligula que de l'austère sagesse d'un Marc Aurèle, et régis par des lois, des coutumes, des usages administratifs qui nous servent encore, après dix-huit cents ans bientôt, de modèles et de guides. Ainsi réduite à ses traits essentiels, et mutilée plutôt que résumée, l'idée prend une apparence de système qu'il faut nous empresser de dire qu'elle n'a pas dans le livre de M. Duruy. Mais elle en vivifie toutes les parties, et c'est ce qui fait de ce volume une véritable œuvre d'histoire, je veux dire une œuvre d'art qui n'est pas moins à l'honneur du talent que de la science et de la conscience de M. Victor Duruy.

C'est toute une histoire de France « écrite de siècle en siècle par les contemporains » que Mme de Witt s'est proposé de nous donner dans ses *Chroniqueurs* (2). L'ouvrage entier formera trois volumes. Le premier commence avec Grégoire de Tours et finit avec Guillaume de Tyr : il s'étend donc des premiers Mérovingiens à la première croisade. Le format, l'exécution typographique, le caractère de l'illus-

(1) *Histoire des Romains*, par M. Victor Duruy, t. V, Hadrien, Antonin, Marc Aurèle et la société romaine dans le haut empire, contenant 442 gravures, 3 cartes, 1 plan et 4 chromolithographies, 1 vol. in-8° ; Hachette.

(2) *Les Chroniqueurs de l'Histoire de France*, texte abrégé, coordonné et traduit par Mme de Witt. Première série. Ouvrage contenant 11 planches en chromolithographie, 47 grandes compositions tirées en noir et 267 gravures, 1 vol. in-8° ; Hachette.

tration, sont les mêmes que, l'an dernier, ceux du *Loyal serviteur*, rajeuni par M. Lorédan Larchey, et l'année précédente ceux du *Froissart*, traduit par M^me^ de Witt. C'est ainsi comme un commencement qui n'en sera pas moins bien accueilli pour venir après sa suite. Je l'espère du moins, et pour plusieurs raisons, dont la principale est que l'on ne saurait trop travailler, dans le temps où nous vivons, à ranimer chez les générations nouvelles la piété pour l'ancienne France. C'est à quoi pourra servir aussi le volume dont M. Auguste Maquet vient d'écrire le texte: *Paris sous Louis XIV* (1). Il n'est pas établi, je dois commencer par le dire, dans les mêmes conditions de luxe que *les Chroniqueurs de l'Histoire de France*, mais ce n'en est pas moins un fort beau livre, bien imprimé, convenablement illustré, et dont le texte a son intérêt. Paris y est décrit quartier par quartier, chaque description par quartier y étant précédée d'un plan de l'époque, chaque monument y ayant sa notice particulière comme suspendue au-dessus de la planche qui le représente sous son aspect du temps, enfin chaque description suivie de la brève énumération des maisons, boutiques, fontaines, couvens, prisons et lanternes que contenait le quartier. De bons portraits des artistes d'alors s'intercalent dans cette rapide revue de leurs œuvres.

Est-ce bien le moment, à propos de livres d'étrennes, de s'expliquer sur la révolution? Je ne le pense pas, et, quoique je partage en plus d'un point, sur les hommes et les choses de 1793, ou même de 1789, l'opinion de M. d'Héricault (2); quoique je fasse, avec lui, remonter la responsabilité des violences et des crimes de la révolution jusqu'aux philosophes du XVIII^e^ siècle, et j'entends par là Rousseau, Diderot, Voltaire; quoique j'admette enfin comme lui que la France de 1883 est mal remise des convulsions qui, depuis cette mémorable date, n'ont pas cessé de la secouer périodiquement, j'estime néanmoins que ce n'était pas le temps de la trêve des étrennes qu'il fallait choisir pour le dire. Car enfin ce livre appelle de nombreuses restrictions, comme tout livre de polémique; et le moyen de les faire, entre des considérations sur le progrès de l'industrie du cartonnage, et des réflexions sur l'envahissement de la chromolithographie? Ceci dit, nous n'en louerons pas moins la pensée, sinon l'exécution du livre de M. d'Héricault, qui n'est pas toujours heureuse. Il s'agit, bien entendu, de l'exécution littéraire; car, pour l'exécution matérielle et pour le caractère de l'illustration surtout, *la Révolution* est l'un des plus beaux livres et des plus habilement faits que nos éditeurs aient produits

(1) *Paris sous Louis XIV*. Monumens et vues. Texte par M. Auguste Maquet, 1 vol. in-8°; Laplace et Sanchez.

(2) *La Révolution*, 1789-1882, par M. Ch. d'Héricault. Appendices par MM. de Saint-Albin, Victor Pierre et Arthur Loth, 1 vol. in-8°; Dumoulin.

cette année. Les curieux retrouveront là des pièces qu'en vain chercheraient-ils ailleurs, quelques-unes même uniques peut-être, — portraits, scènes populaires, autographes, caricatures, — qui donnent aux yeux la sensation immédiate de ces temps troublés. Et c'est pourquoi ceux mêmes qui n'approuveraient pas les opinions de M. d'Héricault, s'ils ne lisent pas son livre, — ce qui serait pourtant le premier de leurs devoirs, — voudront le feuilleter au moins, et quand ils l'auront feuilleté, ne manqueront pas de lui donner une place dans leur bibliothèque.

Mentionnons enfin pour mémoire un volume intitulé *Galerie de portraits historiques* (1). C'est un choix de figures politiques et militaires tiré de l'œuvre, ou d'une partie de l'œuvre de Sainte-Beuve, — des *Portraits littéraires* et des *Causeries du lundi*, — depuis Henri IV et son fidèle Sully jusqu'à Napoléon Ier. Les mêmes éditeurs, il y a déjà quelques années, avaient ainsi formé successivement une *Galerie des grands écrivains français* et une *Galerie des hommes célèbres*. Sans compter de fort beaux portraits, gravés au burin selon le vieil usage, qui était le bon, on trouve un intérêt particulier, pour ne pas dire tout neuf, à parcourir ces volumes : c'est d'y voir, grâce à la différence du groupement, la pensée de Sainte-Beuve, si diverse et si ondoyante, prendre sous une lumière nouvelle des nuances nouvelles et des aspects nouveaux.

Avec *l'Algérie* (2) de M. Paul Gaffarel, nous ne sortons pas des livres d'histoire, mais déjà nous arrivons aux livres de géographie. Le livre se divise en trois parties. L'*Introduction* résume brièvement l'histoire de l'Algérie et de ses rapports avec la France jusqu'en 1830. La première partie est intitulée *la Conquête :* elle se subdivise en trois sections : *la Résistance turque, la Résistance arabe, la Résistance nationale* ou *kabyle*. La deuxième partie est intitulée : *Géographie de l'Algérie*, et se subdivise en quatre sections : *Géographie physique*, *Géographie économique*, *Géographie politique*, *Géographie descriptive*. Cette espèce de table des matières donnera, je crois, une meilleure idée du livre qu'une analyse que nous serions forcément obligé d'écourter. Un excellent *Index bibliographique*, où sont classés les documens de toute sorte dont l'auteur a pu se servir, termine très utilement l'ouvrage. L'exécution typographique est digne de la maison Didot. Pour l'illustration, nous serions tenté de faire quelques réserves, comme de trouver qu'elle n'est pas assez étroitement incorporée au texte, que la composition des chromolithographies, — *le Gourbi du Kabyle*, ou *la Tente de l'Arabe*, — n'est pas toujours ce que l'on voudrait, et autres menues chicanes,

(1) *Galerie de Portraits historiques*, souverains, hommes d'état, militaires, par Sainte-Beuve, 1 vol. in-8°; Garnier frères.

(2) *L'Algérie*, par M. Paul Gaffarel, ouvrage illustré de quatre chromolithographies, 3 cartes en couleur et 220 gravures, 1 vol. in-8°; Firmin-Didot.

mais comme ce sont observations que nous ne songerions seulement pas à faire s'il ne s'agissait pas de la maison Didot, le lecteur voudra bien n'y attribuer qu'une importance toute relative.

Les livres de voyages sont les seuls qui soient presque aussi nombreux cette année que d'habitude. En première ligne : le récit des quatre voyages du docteur Crevaux dans l'Amérique du Sud. Dans ce quadrilatère que dessinent sur les cartes l'Atlantique, d'une part, et les Andes, de l'autre, le cours de l'Orénoque au nord, et le cours de l'Amazone au sud, il existait encore, il y a quelques années, de vastes régions qui n'étaient guère moins inconnues des géographes que l'Afrique centrale elle-même. Ce sont ces régions que le docteur Crevaux s'était proposé d'explorer; qu'il avait successivement attaquées par trois points différens, en trois voyages, entrepris coup sur coup, de 1876 à 1881; et c'est le récit fidèle de ces voyages, écrit au jour le jour, encore tout animé de la fièvre de la découverte, que l'on nous donne aujourd'hui. Le compagnon du docteur Crevaux dans le dernier de ces voyages, médecin de la marine comme lui, M. le docteur Lejanne, y a joint quelques notes sur une *Excursion chez les Guaranos* (ce sont des Indiens de l'Orénoque); et, en tête du livre, avec les dernières lettres du malheureux voyageur, une courte notice biographique. Il est à peine utile de rappeler qu'en 1880, la Société de géographie décernait sa médaille d'or au docteur Crevaux pour sa laborieuse traversée, de rapides en rapides, depuis Cayenne jusqu'aux Andes. C'est du moins un souvenir qui pourra faire juger aux plus indifférens de la difficulté de l'entreprise, de l'importance du succès et de l'intérêt auquel l'explorateur a droit.

Du livre du docteur Crevaux au livre de M. de Nadaillac sur *l'Amérique préhistorique* (2) la transition est facile. En effet, c'est peut-être à l'ethnographie du Nouveau-Monde que profiteront surtout les voyages du docteur Crevaux, et c'est la difficile question de l'origine de l'homme américain que M. de Nadaillac a traitée dans son livre. L'homme américain est-il ce qu'on appelle autochtone, et, sinon, d'où vient-il? Tel est le problème réduit en quatre mots à ses termes essentiels. La place nous manquerait si nous voulions discuter, ou seulement énumérer les nombreuses solutions, plus ou moins probables, que l'on en a données. Bornons-nous à résumer la réponse de M. de Nadaillac. Les races très diverses qui successivement ont peuplé le continent américain, — exception faite, comme aussi bien pour l'Europe, de celles qui ont vécu contemporaines des grands pachydermes et des grands édentés, — sont venues d'Asie, selon toute vraisemblance.

(1) *Voyages dans l'Amérique du Sud*, par le docteur J. Crevaux, avec 252 gravures sur bois, 1 vol. in-4°; Hachette.

(2) *L'Amérique préhistorique*, par M. le marquis de Nadaillac, avec 219 figures dans le texte, 1 vol. in-8°; G. Masson.

C'est du moins ce que semble prouver le très curieux parallélisme que l'on observe entre le développement des civilisations du vieux monde et celui des grandes nations du nouveau. C'est ce que confirment les analogies que l'on retrouve « entre les monumens, les inscriptions, les armes, les outils, les coutumes elles-mêmes des anciens Égyptiens, des Assyriens, des Étrusques, des Ibères » et ceux des peuples les plus anciens de l'Amérique. C'est ce qu'achève de démontrer l'étroite conformité du type de l'homme américain avec le type de l'homme de l'ancien continent. Nous avons d'ailleurs assez dit, il y a deux ans, à l'occasion de son excellent livre sur *les Premiers Hommes et les Temps préhistoriques*, quelle était la rigueur de méthode de M. de Nadaillac, et sa prudence, pour que l'on enveloppe de toutes les restrictions que l'état de la science commande ce qu'il peut y avoir, non pas précisément dans ses conclusions, mais au moins dans le sec résumé que nous en donnons, de trop affirmatif et de trop absolu.

Le voyage de M. Blunt et de lady Blunt (1) au « berceau de la race arabe » est aussi bien curieux à lire, et je ne doute pas qu'il ne profite en ce moment du surcroît d'intérêt qui s'attache aux choses d'Orient. Comme le fait remarquer le traducteur, M. Derôme, dans la savante préface qu'il a mise en tête de l'ouvrage, il y a un Orient que nous connaissons, que nous croyons du moins connaître, l'Orient turc, et un Orient que nous ignorons, l'Orient nomade, l'Orient proprement arabe, l'Orient sémitique. Or c'est cet Orient que nos deux voyageurs ont visité sinon pour la première fois, du moins dans des conditions telles qu'aucun Européen ne l'avait encore visité, non pas même Palgrave. Aussi est-ce avec le récit de Palgrave sous les yeux, — *une Année de voyage dans l'Arabie centrale*, — qu'il conviendra de lire le récit de lady Blunt. L'auteur lui-même, au surplus, tout en rendant hommage à l'œuvre de Palgrave, a pris la peine de marquer ce que son récit y ajoutait de véritablement nouveau.

Les quatre volumes que voici maintenant nous ramènent en Europe, ce qui ne veut pas toujours dire, — et deux au moins d'entre eux en sont la preuve, — en pays plus connu.

M. Victor Tissot (2) est un guide toujours agréable, qui sait voir, qui sait faire voir, étonnant pour la quantité d'anecdotes qu'il glane chemin faisant et dont le tort n'est que d'être quelquefois trop caractéristiques, d'ailleurs depuis longtemps passé maître dans l'art de soutenir jusqu'au bout une attention qu'il sait éveiller dès les premières pages. Une bonne carte permet de suivre pas à pas l'itinéraire du voyageur. De fort belles héliogravures et de nombreuses gravures

(1) *Voyage en Arabie*, pèlerinage au Nedjed, traduit de l'anglais par M. Derôme, contenant une carte et soixante gravures sur bois, 1 vol. in-8°; Hachette.

(2) *La Hongrie. De l'Adriatique au Danube*, par M. Victor Tissot, 1 vol. in-8°, ouvrage illustré de 10 héliogravures et de 160 gravures dans le texte; Plon.

sur bois, — au bas d'un bon nombre desquelles nous avons retrouvé le nom de M. Poirson, que peut-être nos lecteurs se rappelleront-ils que nous leur avions l'an dernier signalé tout particulièrement, — ajoutent encore à l'intérêt du livre. Ce voyage, ou plutôt cette promenade en Hongrie, est assurément un des beaux et bons volumes d'étrennes de cette année. Nous en dirons presque autant du récit d'un autre voyageur, M. Paul du Chaillu : *le Pays du soleil de minuit* (1). Le pays du soleil de minuit, c'est cette partie de la péninsule scandinave comprise en dedans du cercle arctique, et d'où l'observateur, projeté pour ainsi dire en dehors du globe, et littéralement n'y tenant plus que par les pieds, peut voir à certains jours de l'année le « crépuscule du matin et celui du soir se fondre l'un dans l'autre » et le lever du soleil, à quelques minutes d'intervalle, succédant à son coucher, ou réciproquement. Quant au livre lui-même, ce ne sont pas seulement des impressions de voyage notées au courant de la plume, c'est un livre composé, où les résultats scientifiques et les observations morales d'un séjour d'environ cinq années dans le pays, ont été rassemblés pour en former un tout. On y retrouvera la question des âges préhistoriques, et ceux que peut-être cette perspective ne suffirait pas à séduire, des descriptions et détails de mœurs abondans, curieux et nouveaux.

Je passerai plus rapidement sur le livre de M. Edmondo de Amicis : *Constantinople* (2), ayant eu prématurément l'occasion l'an dernier d'en dire quatre mots. La réputation de M. de Amicis n'est plus à faire parmi nous, et d'ailleurs ce n'est que l'illustration du livre qui nous est nouvelle. Je dois pourtant ajouter que je ne sais si de tous les récits de M. de Amicis que l'on a traduits en français, *Constantinople* ne serait pas celui qui par l'agrément de la narration, et peut-être aussi la singularité du fond, mérite la préférence. Pour M. Victor Fournel (3), dans ce journal de voyage, ou plus exactement d'un passage aux pays du soleil, — Espagne, Italie, et un petit coin d'Égypte, — c'est un tour de force que d'avoir réussi à se faire lire jusqu'au bout. Madrid, Séville et Grenade; Venise, Rome et Naples; Alexandrie même et le Caire, est-ce qu'on ne nous en a pas assez décrit le ciel, et les monumens, et les habitans? Eh! bien non, pas encore, et la preuve c'est que vous lirez le livre de M. Victor Fournel, et que vous y trouverez du plaisir, parce qu'il est écrit de bonne humeur d'abord; — par un homme qui sait beaucoup, ensuite; — et enfin, parce que les choses

(1) *Le Pays du soleil de minuit.* Voyages d'été en Suède, Norvège, Laponie et dans la Finlande septentrionale, par M. Paul du Chaillu, ouvrage illustré de nombreuses vignettes, 1 vol. in-8°; Calmann Lévy.

(2) *Constantinople*, traduit par M^me^ Colomb, et illustré de 183 reproductions de dessins pris sur nature, par M. Biseo, 1 vol. in-8°; Hachette.

(3) *Voyage aux pays du soleil.* Un été en Espagne. A travers l'Italie, Alexandrie et le Caire, par M. Victor Fournel, 1 vol. in-8°; Alfred Mame.

eussent-elles été vingt et six vingts fois décrites, ce qui importe décidément, ce n'est pas les choses qui sont vues, mais c'est bien l'œil qui les voit.

Il faut *qu'en les comptant* j'aie eu l'esprit distrait,

car plus j'avance dans cette énumération des livres d'étrennes et plus j'en découvre dont je n'ai point encore parlé. Tels sont quelques récits d'imagination que l'on appellerait tout bonnement romans s'ils n'étaient illustrés. Ainsi *le Roman d'un brave homme*, de M. Edmond About (1), roman honnête s'il en fut, composé tout exprès, si j'ai bonne mémoire, pour faire pièce au pontife du naturalisme, et qui reparaît en beau format, agréablement illustré par M. Adrien Marie. Si c'est un roman, ce n'est pas le meilleur des romans de M. About; mais si ce n'est pas un roman, il contient assez de roman pour insinuer, sans qu'on s'en aperçoive, les excellentes leçons dont il est tout farci. Ainsi encore, *le Vœu de Nadia* (2), d'Henry Gréville, illustré par le même M. Adrien Marie, et dont l'auteur me permettra de dire que je l'aime mieux quand il nous peint, comme ici, la vie russe que quand il veut faire, comme quelquefois, du roman parisien. Ainsi encore, l'*Histoire d'un mauvais garçon*, de M. T. Bailey Aldrich, traduite ou réduite, sous le titre d'*un Écolier américain* (3), par M. Th. Bentzon : l'un et l'autre, auteur et traducteur, assez connus des lecteurs de la *Revue*. J'ajouterai, pour ceux que le titre seul de cet humoristique récit n'attirerait pas, que cette histoire d'un écolier n'est rien de moins que l'autobiographie du célèbre poète et romancier américain. Mais je ne l'ajoute qu'avec une sorte de remords, car le livre est bien de ceux qui doivent être lus pour eux-mêmes, et non pas pour aucune raison tirée des circonstances. On en appréciera surtout l'accent de justesse et de franchise.

Il eût peut-être été curieux de comparer au livre de M. T. Bailey Aldrich le livre de M. André Laurie : *Mémoires d'un collégien* (4). Rencontre bizarre! on se fût aperçu au cours de la comparaison qu'un écolier français ne ressemble pas mal à un écolier d'Amérique, et que l'homme est sensiblement le même à Rivermouth et à Châtillon. Mais il y a dans les *Mémoires d'un collégien* une intention pédagogique visible qui ne permet pas la comparaison. M. André Laurie se propose de nous retracer ainsi les *Scènes de la vie de collège dans tous les pays*, en y mêlant de fort sages conseils à nos écoliers. Il me paraît surtout enthou-

(1) *Le Roman d'un brave homme*, par M. Edmond About, 1 vol. in-8°; Hachette.
(2) *Le Vœu de Nadia*, par M. Henry Gréville, 1 vol. in-8°; Ch. Delagrave.
(3) *Un Écolier américain*, par T. Bailey Aldrich, traduit de l'anglais par Th. Bentzon, 1 vol. in-8°; Hetzel.
(4) *Mémoires d'un collégien*, par André Laurie, 1 vol. in-8°; Hetzel.

siaste de la gymnastique. Le récit se lit aisément, couramment, mais il se termine d'une façon un peu bien tragique. Je ferai de plus remarquer à l'auteur que ses héros parlent d'ordinaire un langage d'un ou deux ans plus âgé qu'ils ne sont eux-mêmes. — Si M. André Laurie semble voir parfois dans la gymnastique le fonds même de l'éducation, c'est dans la lecture à voix haute que M. Legouvé en a posé la base (1). J'admire ce que M. Legouvé a su découvrir de choses dans l'art de la lecture! Non pas sans doute que de bien lire soit une chose à mépriser, mais je crains que M. Legouvé ne prenne trop souvent l'effet pour la cause, et réciproquement. Il suppose ce qui est en question, et il raisonne d'un art de la lecture qui conduirait à l'intelligence des textes, tandis que c'est l'intelligence des textes qu'il faut avoir d'abord et l'art de la lecture qui vient ensuite. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas moins dans ce volume de fort bonnes pages de critique littéraire, habilement mises en scène; et que d'ailleurs on en retire ou non pour apprendre à lire le profit que croit M. Legouvé, le fait est qu'elles y sont. Tous ces livres sont des publications de la librairie Hetzel. Ne nous sera-t-il permis de regretter en deux mots que Stahl n'y soit point représenté cette année?

Il ne me reste plus qu'à dire quelques mots de ces nombreuses publications, — livres, albums, journaux même, — à l'adresse de la jeunesse, mais auparavant je voudrais signaler dans un rang à part et hors cadre un ouvrage qu'aussi bien je n'ai pu placer nulle part: c'est le *Paris à cheval* (2), signé du pseudonyme de Crafty. M. Gustave Droz y a mis une courte préface dont nous ne saurions mieux faire que d'emprunter les termes. S'il lui semble que les croquis du dessinateur ont parfois « la sûreté d'un Carle Vernet, » c'est un éloge où nous ne pouvons que souscrire, et quand il ajoute que le texte de l'humoriste « sent la causerie délicate d'un homme bien élevé, » c'est un juste compliment que nous avons plaisir à transcrire. Quiconque a seulement feuilleté quelquefois *la Vie parisienne* y avait depuis longtemps remarqué ces croquis élégans, malicieux et vivans, voisins de la caricature et cependant n'y tombant jamais, comme ce texte dont l'allure était aussi fringante que celle des dessins qu'il soulignait. Texte et dessins, réunis en un beau volume, si je n'avais peur, vu l'emploi que l'on a fait du mot, d'effaroucher l'artiste et l'écrivain, je m'engagerais qu'ils demeureront comme un *document* précieux pour les historiens à venir du Paris contemporain.

Si j'avais reçu le don de rimer, c'est en triolets que j'essaierais de compter les mérites ou défauts respectifs des trois journaux qui se disputent la faveur de la jeunesse: le *Journal de la jeunesse*, que publie

(1) *La Lecture en famille*, par M. Ernest Legouvé, de l'Académie française, 1 vol. in-8°; Hetzel.

(2) *Paris à cheval*. Texte et dessins par Crafty, 1 vol. in-8°; E. Plon.

la maison Hachette; le *Magasin d'éducation et de récréation*, que publie la librairie Hetzel; et *le Saint-Nicolas*, que publie la librairie Delagrave. Mais, en simple prose, et justice une fois rendue sommairement au soin dont chacune de ces publications porte le témoignage, — quoiqu'il y en ait deux qu'on imprime peut-être un peu fin, — je dirai qu'il en est une (c'est *le Saint-Nicolas*) dont je désapprouve tout à fait l'usage d'entretenir correspondance avec ses abonnés pour l'échange entre enfans de dix ou douze ans, je suppose, de métagrammes, charades, acrostiches, et autres semblables jeux, fort impertinemment appelés jeux d'esprit. Pourquoi pas des *combles* aussi ?

Les éditeurs de ces trois journaux en extraient chaque année un certain nombre de volumes d'étrennes. Citons sans autres commentaires, à la librairie Hachette : *le Roman d'un cancre*, par M. J. Girardin; *le Tambour de Royal-Auvergne*, par M. Louis Rousselet, illustré par M. Poirson; *les Aventures de trois fugitifs en Sibérie*, par MM. V. Tissot et C. Améro; à la librairie Hetzel : *l'École des Robinsons* et *le Rayon vert* de l'infatigable M. Jules Verne; *le Théâtre de famille* de M. A. Gennevraye, et *Lucia Avila*, de M. Lucien Biart, — deux écrivains dont nos lecteurs n'ont certainement pas perdu le souvenir et depuis longtemps savent les qualités; à la librairie Delagrave : *Sans souci*, de M^me^ Adrienne Piazzi; enfin, à la librairie Hennuyer, un autre volume de M. Lucien Biart, *Entre deux océans* (1), d'actualité, comme on dit, s'il en fut, puisque l'auteur y raconte, avec sa verve accoutumée d'invention, les premières tentatives que l'on ait faites pour mettre l'Atlantique et le Pacifique en communication. Deux autres ouvrages, encore, doivent être nommés à part pour ce qu'ils contiennent, sous la fable, d'enseignemens utiles. L'un est intitulé : *les Épreuves de Norbert*; il a pour auteur M^me^ S. Blandy. Nous souhaitons qu'il inspire à ses lecteurs un vif désir de faire plus ample connaissance avec le curieux monde chinois où le récit les aura introduits (2). L'autre est intitulé : *les Mercenaires* (3) et il a pour auteur M. Léon Cahun. C'est un récit de la seconde guerre punique, d'une érudition sûre, d'un intérêt réel, et qu'en vérité, n'était sa forme, renouvelée du *Jeune-Anacharsis*, nous aurions pu classer parmi les livres d'histoire.

Que si maintenant, par une rencontre heureuse, il se trouvait quelque lecteur encore, dans ce siècle trop scientifique, pour le conte de fées, nous recommanderions le recueil de M. de Lescure (4). C'est

(1) *Les Explorations inconnues. Entre deux océans*, par M. Lucien Biart, avec de nombreuses gravures, 1 vol. in-8°; Hennuyer.

(2) *Les Épreuves de Norbert*, par M^me^ S. Blandy, 1 vol. in-8°; Hetzel.

(3) *Les Mercenaires*, par M. Léon Cahun, 1 vol. in-8°; Hachette. L'ouvrage, comme tous ceux que nous avons cités, est illustré de gravures. Ici, les gravures dans le texte sont d'après l'antique.

(4) *Le Monde enchanté*, choix de douze contes de fées, par M. de Lescure. Ouvrage orné de 37 gravures, 1 vol in-8°; Firmin-Didot.

un choix de douze contes, depuis Charles Perrault, l'immortel conteur de *Cendrillon* et du *Petit Poucet*, jusqu'à Mme Leprince de Beaumont, l'auteur de *la Belle et la Bête*. En tête du recueil, M. de Lescure a mis un morceau considérable sur *l'Histoire des fées et de la Littérature féerique en France*. Et si peut-être encore on aimait mieux un conte écrit d'original, par un véritable écrivain, un conte d'une naïveté plus étudiée, mais plus gracieux aussi, plus délicat, plus poétique, et qui fût un charmant album en même temps qu'un joli récit, c'est à M. Anatole France qu'il faudrait le demander; et lire *Abeille* (1).

Et les albums? Il y en a tant cette année qu'on ne sait ni lesquels citer, ni lesquels omettre. Voici *les Scènes humouristiques* de M. Caldecott, genre anglais, et voilà *la Diligence de Ploërmel* (2), de MM. Quatrelles et Courboin. Je n'en aime guère les planches, et pour le texte, c'est l'erreur d'un homme d'esprit, mais l'erreur est complète. La bizarre invention et la froide plaisanterie! Voici *l'Affaire Arlequin*, illustrée par M. Robert Tinant, et racontée par M. Léon Valade en petits triolets insignifians, et voilà *Deux contre un, ou les Suites d'une consultation*, du même dessinateur, avec un texte en vers, par M. Ernest d'Hervilly. Ni le dessinateur ni le poète ne manquent de verve (3). Voici *les Cinq Sous d'Isaac Laquedem* (4), texte de M. Aimé Giron, et dessins de M. Henri Pille, et voilà *les Vieux Proverbes sur de nouveaux airs*, de Mme Eudoxie Dupuis, illustrés par Mme Lizzie Lawson, — un des plus jolis albums de cette année. Voici *l'Alphabet musical de Mlle Lili*, une invention épouvantablement compliquée, et voilà *une Chasse extraordinaire* (5). Je voudrais bien savoir, en passant, pourquoi c'est dans les ateliers de Harlem ou d'Amsterdam que bon nombre de ces albums s'impriment...

Mais d'album en album l'énumération tourne au catalogue. Arrêtons-nous, il en est temps, et je m'en aperçois peut-être un peu tard. Le lecteur, que nous avons prévenu que les livres d'étrennes étaient peu nombreux cette année, doit en effet se demander ce que ce serait donc s'ils étaient plus nombreux. Il comprend sans doute aussi que nous ne le souhaitions pas et qu'au contraire nous prenions très aisément notre parti de voir un peu baisser de temps en temps la production du livre d'étrennes.

F. B.

(1) *Abeille*, conte, par M. Anatole France, 1 vol. in-4°; Charavay frères.
(2) Chez Hachette.
(3) Chez Delagrave.
(4) Chez Didot.
(5) Chez Hetzel.

# CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 décembre.

Depuis quelque temps, on ne peut se le dissimuler, la France a le privilège d'être redevenue d'une manière toute particulière un objet de curiosité en Europe. Elle offre d'inépuisables alimens aux polémiques de toutes les capitales, aux correspondances des journaux, aux conversations des politiques. Il est certain que si on ne s'intéresse pas beaucoup à notre pays, on ne cesse de parler de lui, de ses crises intérieures, de ses désarrois financiers ou de ses déboires diplomatiques, et il est assez de mode parmi les étrangers de nous traiter légèrement, souvent avec ironie, parfois avec quelque pitié pour nos misères. On se plaît à représenter la France tantôt comme une nation qui s'affaisse dans une irrémédiable impuissance, dont il n'y a plus rien à craindre, tantôt comme un foyer d'anarchie qu'il est bon de surveiller, dont il faut se garder. Les développemens peuvent être variés, le thème est assez uniforme, et dans tous les commentaires peu bienveillans qui courent l'Europe, s'il peut y avoir quelque apparence de vérité, il y a certes encore plus de frivolité et d'exagération.

Oui, sans doute, on le sait assez, nous n'avons pas besoin qu'on nous le répète, les affaires de la France ne sont pas depuis quelque temps dans un brillant état. Notre pays, sans l'avoir mérité, est la victime d'une politique d'imprévoyance qui lui attire aujourd'hui de cruels mécomptes dans sa diplomatie, dans ses finances, dans toute sa vie intérieure, et une des plus pénibles conséquences de cette politique est justement d'exposer la France à ces jugemens dédaigneux qu'on répand sur elle en Europe; mais enfin il faut rester dans le vrai. S'il y a des sévérités que nous pouvons nous permettre entre Français, que nous pouvons même exagérer au risque de donner des armes à tous nos ennemis, est-ce que ces étrangers qui le prennent de si haut avec notre pays ont bien le droit d'être si fiers d'eux-mêmes et de se

montrer si exigeans? S'il y a des médiocrités dans nos assemblées et dans nos ministères, est-ce que les hommes de génie sont si nombreux dans les capitales de l'Europe, dans les parlemens et les cabinets étrangers? Si la France a ses difficultés, ses luttes intimes, ses conflits de partis, ses agitations stériles, est-ce que les autres nations peuvent se flatter de vivre dans une si complète sécurité, de rester indéfiniment à l'abri des commotions intestines, même des révolutions? Toutes les nations en sont aujourd'hui à mener une vie laborieuse, et ont leurs embarras, leurs maladies. L'Allemagne elle-même, la puissante Allemagne, a eu beau avoir des victoires qui ont comblé son orgueil, elle n'est pas moins travaillée par des sectes révolutionnaires qui ont plus d'une fois menacé les jours des victorieux et contre lesquelles on est réduit à s'armer des ressources du grand ou du petit état de siège. La Russie vit dans de si étranges conditions que son souverain, monté au trône à la suite d'un effroyable attentat, paraît à peine à Saint-Pétersbourg, hésite encore à se faire couronner à Moscou, et c'est maintenant du Nord que nous viennent les plus merveilleuses inventions de l'anarchie. L'Autriche a ses conflits de races qui, un jour ou l'autre, peuvent se raviver et menacer l'empire. L'Italie, ce nous semble, n'a pas eu de tels succès, elle ne jouit pas de telles prospérités et n'est pas tellement à l'abri des propagandes révolutionnaires qu'elle puisse regarder les autres du haut de sa sécurité. L'Angleterre enfin, jusque dans sa puissance, a l'immortelle plaie de l'Irlande et ces meurtres agraires qui recommencent sans cesse. Les choses sont ainsi, en définitive, pour tout le monde, et c'est bien de la bonté de la part des étrangers d'oublier si généreusement leurs propres affaires pour ne s'occuper que de nous et de nos embarras, pour nous plaindre de ce qu'un député allemand, M. de Bennigsen, appelait, il n'y a que peu de jours, une « situation peu séduisante. »

La vérité est, n'en déplaise à ceux qui nous censurent et ne seraient pas fâchés de croire à un irréparable déclin, que la France est peut-être encore la nation de l'Europe la moins atteinte dans l'essence de sa vie sociale, de sa constitution nationale. Elle est la moins atteinte ou la moins menacée en ce sens que le mal dont elle souffre, qui est réel sans doute, mais qu'on exagère assez souvent, est d'une nature particulière. Le mal, il n'est pas dans la masse nationale elle-même, dans cette France vivace qui a traversé sans faiblir et sans périr, sans reculer devant les sacrifices, les plus terribles épreuves, qui, même à l'heure qu'il est, reste toujours laborieuse, économe, paisible, étrangère aux agitations et aux excitations des partis. Non, le mal n'est pas, jusqu'ici du moins, dans cette masse française préservée par le travail; il n'est, pour le moment encore, que dans ceux qui la représentent et la gouvernent, qui sont chargés de la conduire et la conduisent médiocrement, dans ceux qui abusent de ses finances, qui, au lieu de

s'attacher à des réformes sérieuses dont on parle toujours, font ce qu'ils peuvent pour violenter les consciences, pour mettre le désordre dans l'armée, dans la magistrature, dans les lois, dans les institutions. C'est toujours un danger, et des plus graves sans doute, que le mal soit là, dans ce monde officiel, qui, en définitive, est censé représenter la France aux yeux de l'Europe et qui, en certains momens, peut disposer du pays; mais enfin il n'est que là, et, pour le guérir, il n'y aurait, en vérité, ni une révolution à accomplir ni les institutions à renouveler. Il n'y aurait tout simplement qu'à reconnaître sans faiblesse les causes de cette situation troublée sur laquelle l'Europe se méprend si souvent, qui fatigue l'opinion, et à changer de conduite, à revenir au bon sens, à attester la volonté de redresser la direction de la politique dans les affaires financières comme dans les affaires morales de la France.

C'est après tout la vraie question qui se débat depuis quelques mois, et cette question d'un changement nécessaire de politique ou de conduite, on aurait beau vouloir l'éluder, elle revient sans cesse, sous toutes les formes. Elle s'agitait ces jours derniers encore dans la discussion qui a recommencé sur cet éternel budget ordinaire et extraordinaire dont on ne peut venir à bout. Que les finances aient pris depuis quelque temps une importance particulière dans les préoccupations publiques, c'est assez simple, parce qu'ici tout se traduit en chiffres et on se trouve bientôt en face des conséquences précises, inexorables d'une fausse direction. C'est ce qui arrive, et maintenant on chercherait vainement à se faire illusion en renouvelant l'art de grouper les chiffres, en usant de toute sorte d'euphémismes : le déficit est toujours le déficit; le développement démesuré des dépenses est un fait; le gaspillage des ressources publiques est un autre fait tristement évident qui apparaît de toutes parts. M. le ministre des finances, en ouvrant cette discussion récente sur le budget extraordinaire par un exposé de ce qu'il a appelé le système financier et économique du gouvernement, a tenu sans doute à ne pas laisser prononcer trop haut le mot de déficit, à ne pas paraître alarmant ; il a voulu, lui aussi, montrer un certain optimisme et garder une bonne contenance. Il a fait tout cela cependant, il faut le dire, en brave homme, sans voiler la vérité, sans déguiser même la gravité de la situation. Il n'a point hésité à reconnaître que, depuis quelques années, on s'est laissé aller beaucoup trop complaisamment à une augmentation incessante de dépenses, sans s'apercevoir qu'à un certain moment, l'augmentation des recettes n'avait plus marché du même pas. Il n'a fait aucune difficulté de convenir qu'on avait trop multiplié les travaux de tout genre, qu'on s'était lancé dans l'inconnu, qu'il y avait là une « tendance mauvaise, » et que le moment était venu « de réfléchir, » de s'arrêter, de mettre un frein au déchaînement des crédits imprévus. M. le

ministre des finances ne pouvait certes parler plus honnêtement, et si quelque chose est de nature à rendre plus saisissante la nécessité d'une sagesse sévère, méthodique, c'est le système qui a été suivi jusqu'ici, qui a conduit à la situation où l'on se trouve aujourd'hui.

On ne peut, en effet, imaginer rien de plus étrange, de plus caractéristique que la manière dont se sont trouvés engagés tant de travaux, tant d'entreprises, qui retombent maintenant de tout le poids de sommes colossales sur les finances, sur le crédit public. Exemple : il y a quatre ans à peu près, M. de Freycinet proposait ce fameux plan qui embrassait tout un ensemble de travaux, chemins de fer, canaux, réparations de ports, et qui devait coûter quatre milliards. Quatre milliards, c'était certes déjà beaucoup dans la situation de la France, au lendemain des rançons de la guerre, et les hommes de quelque prévoyance sentaient bien le danger ; ce n'était rien encore cependant. A peine voté, le budget des grands travaux et de l'imprévu s'est développé de toute façon. Tout le monde s'est jeté sur l'opulent butin, toutes les influences locales et électorales se sont déployées; chacun a voulu avoir son chemin de fer, surtout à la veille des dernières élections. Les lignes se sont multipliées, les travaux ont été engagés sur une foule de points à la fois, sans esprit d'ensemble ni de suite, uniquement pour satisfaire des intérêts ou pour capter la popularité, et en peu de temps toutes les prévisions ont été dépassées. Ce n'est plus maintenant 4 milliards qu'il faudra, si l'on veut aller jusqu'au bout, c'est 9 milliards, peut-être plus, on ne le sait pas au juste, tant on a procédé avec prévoyance ! Autre exemple : les dépenses de l'enseignement primaire ont pris depuis quelques années une importance fort légitime, sans doute, en principe, mais qui commence à devenir singulièrement démesurée. On a créé, toujours en 1878, une « caisse des écoles » destinée à aider les communes par des subventions, par des prêts, pour la construction de leurs maisons d'enseignement. Cette caisse a été dotée d'un fonds de 220 millions, qui devait être dépensé en sept ans, à partir de 1881. Or les 220 millions sont déjà épuisés; le gouvernement a demandé un premier supplément de 120 millions, et il n'y a que peu de jours M. le ministre de l'instruction publique avouait à la commission du budget qu'on ne s'en tirerait pas à moins de 700 millions, qui s'élèveront peut-être à 1,200, à 1,500 millions avec les procédés en usage. On s'est livré à un véritable gaspillage des ressources de l'état aussi bien que des ressources des communes, et M. le ministre des finances faisait l'autre jour le mélancolique aveu que, d'après tout ce qui lui revenait, on dépensait pour les écoles « des sommes infiniment supérieures à celles qui sont absolument nécessaires. »

C'est l'imprévoyance érigée en système, introduite dans le gouvernement des finances publiques et c'est ainsi que, par toutes les voies, on

arrive à cette situation d'aujourd'hui qui peut se résumer en quelques mots. Le déficit est dans le budget ordinaire de 1882, on en convient, et il sera, malgré tout, on peut le craindre, dans le budget ordinaire de 1883. Pour le budget extraordinaire, même en se défendant de nouvelles entreprises ou en ralentissant les travaux engagés, il n'y a pas d'autre moyen, à ce qu'il paraît, que de recourir à la dette flottante, qui est déjà démesurément surchargée, qui atteint 2 milliards, de sorte que tous les ressorts sont tendus et presque violentés à la fois. Après cela, qu'on s'efforce de nous rassurer, qu'on nous répète sans cesse que rien n'est en péril, que c'est tout au plus un moment difficile à passer, que le pays garde d'inépuisables ressources de travail et d'industrie, c'est vrai, sans doute, jusqu'à un certain point. C'est vrai, en ce sens que la France reste toujours la France, qu'elle a assez de vigueur native pour tenir tête à des difficultés réelles, même pour réparer les erreurs dont elle souffre; mais, ce qui n'est pas moins vrai, c'est que, depuis quelques années, elle a été mal gouvernée, et lorsque M. le ministre des finances assure qu'il y a lieu de réfléchir, lorsque M. le rapporteur du budget dit que ce qui se passe aujourd'hui est un avertissement, ces paroles n'auraient aucun sens si elles ne signifiaient qu'il faut changer de conduite dans la politique comme dans les finances. Il faut en finir avec les jactances de parti, avec les passions agitatrices, avec tout ce qui a jeté le trouble dans le gouvernement moral comme dans l'administration économique du pays. Il faut se décider enfin, si l'on veut compter sur l'avenir du régime qu'on défend, à faire la république pour la France, non une France pour certains républicains, et c'est la meilleure manière de répondre aux dénigremens, aux frivolités ou aux dédains des critiques étrangers qui se chargent si généreusement de faire notre réputation en Europe.

Il y a aujourd'hui de tels désordres d'idées, de telles confusions d'esprit que tout semble interverti, qu'il ne reste plus aucun sentiment de la vérité et de la mesure dans le jugement des choses et des hommes. Parce qu'on a la majorité, on se croit tout permis. On dispose du budget, des faveurs de l'état, des hommes publics dans des vues et des intérêts de parti; on élève des statues à des inconnus, on crée de faux grands hommes, on barbouille les plaques de coins de rues et de boulevards du nom de quelque vieux factieux, sans discernement et sans choix. L'étiquette républicaine, on le croit du moins, est un titre universel et supplée à toutes les illustrations. On finit par créer un panthéon assez vulgaire.

Un homme qui a eu une renommée retentissante de tribun et qui a été mêlé un moment à une des crises les plus graves d'autrefois, M. Louis Blanc, vient de mourir; il s'est éteint doucement, simplement dans une ville du Midi, d'où il a été ramené à Paris. Aussitôt le gouvernement s'est empressé de demander aux chambres un crédit pour

faire au mort d'hier des funérailles au nom de l'état, et le conseil municipal de Paris, qui ne laisse jamais passer une occasion d'intervenir à sa façon, s'est hâté d'émettre le vœu que la rue Royale prît désormais le nom du théoricien de l'organisation du travail : c'est aller un peu vite dans l'apothéose ! M. Louis Blanc a été, sans nul doute, un homme d'un esprit éminent qui, depuis longtemps, s'est fait estimer par la dignité de sa vie, par le désintéressement de son caractère ; mais enfin, quel rapport y a-t-il entre ce qu'a été M. Louis Blanc et ces hommages publics, officiels qui lui sont rendus ? De tels honneurs sont d'ordinaire réservés à des hommes qui ont illustré le pays par une carrière remplie de grandes actions, par des services éclatans ou par une gloire exceptionnelle dans les sciences, dans les lettres. Sérieusement, quels éclatans services M. Louis Blanc a-t-il rendus à la France ? Est-ce par son rôle public, est-ce par ses opinions qu'il a servi le pays ? Il a commencé sa carrière par un livre qui, sous le nom d'*Histoire de dix ans*, n'était qu'un ardent et habile pamphlet sur la monarchie de juillet. Porté par une révolution au gouvernement provisoire de 1848, il était pendant trois mois l'orateur du socialisme au Luxembourg, et par ses propagandes, par ses excitations, il contribuait sans le vouloir, imprudemment, mais réellement, à allumer les passions qui allaient livrer la redoutable et sanglante bataille de juin. C'est une fatalité qui a pesé sur lui. Condamné par la république même de 1848, bien avant l'empire, à un exil qu'il a supporté avec honneur pendant vingt ans, il n'est revenu en France, après le 4 septembre 1870, que pour se retrouver bientôt un peu dépaysé dans un mouvement tout nouveau, assez différent de celui de 1848. Il est resté toujours dans les assemblées un orateur correct et brillant, fidèle à un vieil idéal de république unitaire gouvernée par une convention ; il a eu, par le fait, peu d'influence même dans son parti, si bien qu'on peut se demander à quel moment et en quoi il a servi cette république nouvelle, pour laquelle il n'a été, en fin de compte, qu'une sorte d'ancêtre respecté et peu écouté. S'il eût été écouté, il aurait eu probablement une aussi triste fortune qu'en 1848, et, avant tout, il aurait sûrement contribué à empêcher la république de s'établir.

Le politique, chez M. Louis Blanc, a toujours été parfaitement chimérique avec ses idées révolutionnaires et socialistes. L'écrivain seul a des dons éminens qu'on ne peut méconnaître, et, par une singularité curieuse, l'écrivain, chez M. Louis Blanc, n'a jamais été plus brillant que lorsque, dépouillant le sophiste, il est resté lui-même. Son meilleur ouvrage est cette série de *Lettres* qu'il écrivait de l'exil et où il racontait, pour ainsi dire jour par jour, l'Angleterre à la France. Ce sont ces lettres qu'il a recueillies depuis sous le titre de : *Dix Ans de l'histoire d'Angleterre*. Là, dans cette retraite de Londres, loin des obsessions de la politique de parti et des tentations socialistes, il se

retrouvait avec un esprit plus dégagé; il n'était plus qu'un observateur pénétrant et fin, décrivant les institutions, les mœurs, les anomalies anglaises; prenant prétexte d'un incident imprévu, de la mort d'un homme, d'une cérémonie nationale, d'un procès; finissant par comprendre ou par avoir l'air de comprendre comment, dans une vieille et forte société, les traditions se concilient avec les libertés les plus étendues, avec les plus sérieux progrès. M. Louis Blanc racontait avec une humeur libre et un esprit vif cette histoire de tous les jours, une course d'Epsom ou le banquet du lord-maire, une visite au Jardin de Shakspeare ou la mort du prince Albert. A parler franchement, ces pages sont plus intéressantes et même plus philosophiques que toutes les transfigurations de la révolution française, et que toutes les déclamations socialistes sur l'organisation du travail. Qu'on rende justice à l'écrivain et à ses qualités, rien certes de plus simple; mais où était la nécessité de se prêter à des manifestations disproportionnées, de paraître confondre dans une sorte d'apothéose officielle l'homme de talent et le politique qui dans sa vie publique ne représente et n'a jamais représenté que les idées, les préjugés, les fanatismes révolutionnaires? C'était évidemment dépasser le but par un faux calcul, par faiblesse pour des passions qui ne se sont même pas tenues pour satisfaites, qui, à ce qu'il semble, n'ont pu pardonner encore à M. Louis Blanc de s'être arrêté en chemin, de ne point être venu se jeter dans la fournaise de la commune en 1871. Aujourd'hui, ces funérailles plus ou moins officielles sont accomplies, et M. Louis Blanc reste pour tous ce qu'il a été, un homme qui avait trop de talent pour traîner dans les factions vulgaires, qui n'avait pas la raison assez forte pour s'élever au-dessus des vaines et décevantes tentations d'une fausse popularité.

L'Europe est, pour le moment, assez calme. Elle ne s'occupe guère ni des voyages de M. de Giers à Berlin, à Rome ou à Vienne, ni des tentatives pour former des alliances nouvelles, ni des négociations pour réunir une conférence au sujet de la crise égyptienne; elle est à peine détournée de sa quiétude par les mystérieuses révolutions ministérielles qui se déroulent à Constantinople ou par la condamnation et l'exil d'Arabi, qui, à l'imitation de Napoléon, fait appel à la générosité britannique. Les questions générales, celles qui ont intéressé, qui peuvent intéresser encore tous les cabinets, semblent provisoirement suspendues ou assoupies. Les parlemens européens, récemment réunis, sont cependant à l'œuvre; ils discutent leurs affaires intérieures, et tandis qu'à Rome les premières séances des chambres paraissent créer une situation singulièrement favorable au ministère ou, si l'on veut, au président du conseil, M. Depretis, le chancelier de Berlin, vient, de son côté, d'avoir un mécompte de plus avec son parlement allemand. M. de Bismarck, entre bien d'autres projets sur toute sorte de questions économiques et financières, a particulièrement, depuis

quelques années, une idée à laquelle il tient. Il voudrait, dans l'intérêt de la liberté du gouvernement, obtenir du Reichstag le vote du budget pour deux ans. Malheureusement la constitution de l'empire n'a point prévu le cas et n'autorise pas cette combinaison prévoyante qui, au besoin, dispenserait de réunir tous les ans le parlement; mais qu'à cela ne tienne, M. de Bismarck ne demande pas mieux que de reviser ou interpréter le pacte fédéral. Il a déjà essayé plusieurs fois d'y arriver, et, à la vérité, il n'a point réussi, il a toujours rencontré une opposition décidée. Que faire à cela? Puisque le chancelier n'a point réussi en attaquant de front la difficulté, il a espéré être plus heureux en la tournant; il a récemment imaginé une combinaison ingénieuse qui consisterait à faire voter par le Reichstag les deux budgets de 1883-1884 et 1884-1885 simultanément; les deux budgets étaient distincts, les deux votes devaient se succéder dans cette session même. L'expédient était curieux; il n'a point eu malheureusement plus de succès que toutes les tentatives précédentes. Le Reichstag, qui n'a pas déjà des droits trop étendus, a refusé de livrer cette dernière prérogative financière et, à une immense majorité il vient de repousser la proposition du chancelier. Les choses en sont là, de sorte que voilà M. de Bismarck, obligé encore une fois de se mettre à la recherche de quelque combinaison nouvelle. A vrai dire, le terrible chancelier a bien des combinaisons à chercher pour arriver à se mettre d'accord avec son parlement ou ses parlemens à l'occasion de tous les projets qu'il leur propose sur les impôts, sur les assurances, sur les monopoles financiers, et qui ne paraissent pas jusqu'ici avoir la faveur parlementaire. M. de Bismarck finira-t-il par réussir ? C'est dans tous les cas un curieux spectacle que celui de ce puissant homme sans cesse aux prises avec des difficultés qu'il crée lui-même et qu'il ne sait comment résoudre.

Des difficultés, il y en a pour les plus grands états, il y en a aussi pour les petits, et dans les pays entièrement libres où il n'y a pas un chancelier pour dicter sa volonté, pour dominer toutes les volontés trop résistantes, ces difficultés ont une solution naturelle : un vote en décide. Un événement ou un incident singulier qui s'est terminé par un vote populaire, par un plébiscite, vient de se passer en Suisse, et comme la Suisse est un pays de république, de démocratie, de suffrage universel, l'incident a son intérêt pour ceux qui vivent sous les mêmes institutions. Il peut surtout être un avertissement pour ceux qui, sous prétexte qu'ils sont les représentans privilégiés de la république, de la démocratie, sont tentés d'abuser d'une victoire d'un moment.

La Suisse est aujourd'hui le seul pays de l'Europe où le plébiscite soit un droit, un usage consacré par la constitution, et ce droit de plébiscite ne s'exerce pas seulement dans des circonstances graves, exceptionnelles, par exemple pour la revision ou l'interprétation du pacte fédéral; il peut aussi s'exercer à l'égard de toutes les mesures légis-

latives susceptibles d'être déférées à la sanction directe de la nation. Il suffit que l'appel au peuple soit réclamé dans un délai déterminé par 30,000 électeurs ou par huit cantons de la fédération. C'est précisément ce qui vient d'arriver dans des conditions significatives où une menace de prépotence abusive du radicalisme qui est depuis longtemps au pouvoir a rencontré la résistance décidée du sentiment populaire, de l'esprit cantonal qui s'est manifesté avec éclat. De quoi s'agissait-il donc? Au premier aspect, la question semblait bien peu importante, puisqu'elle se réduisait à savoir s'il y aurait un simple fonctionnaire fédéral de plus aux modestes appointemens de 6,000 francs; au fond, sous une apparence presque insignifiante, elle touchait à un sentiment toujours vif en Suisse. La constitution helvétique, telle qu'elle existe depuis la revision de 1874, a établi en principe l'obligation et la gratuité de l'enseignement primaire en même temps qu'elle a consacré la neutralité religieuse des écoles. D'après l'article constitutionnel, le gouvernement de la confédération est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour veiller à l'application du principe, et d'un autre côté les cantons restent chargés de tout ce qui intéresse l'organisation et le développement de l'enseignement primaire. Ce sont les deux droits toujours en présence en Suisse. Que s'est-il passé réellement? Quelques-uns des cantons, dans le sentiment de leur souveraineté, ont-ils interprété et appliqué le principe constitutionnel à leur manière, selon leurs idées et selon leurs mœurs, en adoucissant quelques-unes des prescriptions obligatoires ou en maintenant un élément religieux dans les écoles? Toujours est-il que les radicaux qui règnent dans les conseils de la confédération n'ont pas tardé à vouloir interpréter à leur tour la constitution pour ressaisir et centraliser la direction de l'enseignement. Le chef du département de l'intérieur, M. Schenk, n'a pas caché son intention de proposer des lois nouvelles pour assurer plus strictement l'obligation et pour bannir définitivement tout élément confessionnel des écoles. Mais avant tout, par un arrêté qui date de quelques mois, du 14 juin de cette année, l'assemblée fédérale a voulu procéder à une enquête « au sujet de la situation des écoles dans les cantons, » et elle a adjoint au département de l'intérieur chargé de ce service un nouveau fonctionnaire, un secrétaire, une sorte de directeur de l'instruction publique de la confédération. C'est là précisément que la question s'est envenimée et a pris une gravité singulière.

Cette création d'un secrétaire ou ministre de l'instruction publique, en effet, est apparue aussitôt comme une tentative usurpatrice de l'esprit de centralisation, et elle a rencontré une opposition ardente non-seulement parmi ceux qui veulent garder la liberté de maintenir un certain caractère religieux dans l'enseignement, mais encore parmi les partisans de l'autonomie cantonale. L'agitation n'a fait que grandir en se propageant dans toute la Suisse, et bientôt le recours au plébis-

cite a obtenu près de deux cent mille signatures au lieu des trente mille exigées par la constitution. Dès lors la lutte était engagée dans le pays tout entier, et elle a été des plus vives. Vainement les radicaux, s'apercevant un peu tard de leur imprudence, ont essayé d'atténuer la portée de leur création et de leurs intentions; vainement aussi ils ont usé dans la lutte de tous les moyens d'influence administrative ou personnelle dont ils peuvent disposer. Le mouvement était trop prononcé, trop spontané et trop vif pour être aisément détourné, et lorsque le scrutin s'est ouvert, aux derniers jours de novembre, l'arrêté fédéral du 14 juin soumis au vote populaire a été repoussé à une majorité de près de 150.000 voix; il n'a obtenu quelque petit avantage que dans trois cantons et demi, Soleure, Thurgovie, Neufchâtel, Bâle-Ville. Les plus grands cantons, Berne, Zurich, Genève, ont voté contre l'arrêté. La victoire de l'autonomie est complète : la défaite de l'esprit de centralisation est éclatante, et au premier abord il semblerait que le crédit des radicaux qui sont au pouvoir dût en être ébranlé; mais ceux-ci ont déjà pris leur parti, et, à la récente réunion des chambres suisses, les présidens des deux assemblées se sont hâtés de déclarer que le peuple avait parlé, qu'il fallait s'incliner, qu'il n'y avait plus pour les chambres qu'à s'efforcer de « rétablir le contact qu'elles ont perdu avec la nation. » Rien de mieux; c'est la moralité pratique de cet épisode, et elle est à l'usage des radicaux de tous les pays qui se figurent qu'ils peuvent impunément et indéfiniment se livrer à leurs fantaisies sans tenir compte des croyances, des traditions, des sentimens intimes d'une nation.

Le parlement espagnol vient de se rouvrir à son tour, comme la plupart des parlemens européens, et si les circonstances dans lesquelles il reprend ses travaux n'ont rien d'éclatant, elles ne laissent pas d'offrir un certain intérêt. Cette session annuelle piquait même d'avance la curiosité, et elle était attendue d'autant plus impatiemment à Madrid qu'on se demandait quelle figure allait faire le ministère de M. Sagasta en face de l'opposition nouvelle qui travaille à s'organiser depuis quelques mois. Au point de vue parlementaire, la question a été bientôt tranchée ; elle a été résolue dès les premiers jours par l'élection à la présidence du congrès de M. Posada Herrera, candidat ministériel. M. Posada Herrera l'a emporté sans grand effort sur son concurrent, le général Lopez Dominguez, qui est le propre neveu du général Serrano, chef de l'opposition nouvelle; mais ce n'est là évidemment qu'une escarmouche de scrutin qui ne peut avoir une signification bien décisive. La vraie question est de savoir quelle sera l'attitude, la politique du ministère au milieu des partis, en face d'adversaires qui le pressent de toutes parts et dont quelques-uns ne sont pas sans importance. Le principal de ces adversaires, on le sait, est aujourd'hui le général Serrano en personne qui, après sept ou huit années de

retraite, s'est mis en tête de rentrer en campagne. Depuis quelques mois, aidé de ses amis, il s'emploie à refaire un parti, ce qu'il appelle une opposition dynastique, avec des dissidens de la majorité, avec des démocrates monarchistes, et même avec quelques républicains qui ne refusent pas de se rallier à lui. Il n'a pas réussi dans toutes ses avances aux divers partis qui divisent l'Espagne; il est du moins arrivé à se créer un certain bataillon d'adhérens, une apparence de force parlementaire. Qu'en fera-t-il? Il est clair que ce parti nouveau est l'incohérence même, et de plus le général Serrano rentre dans la politique sous un drapeau singulièrement compromis. Il n'a ni plus ni moins que la prétention de relever la constitution de 1869 qui a déjà perdu la royauté d'Amédée; il offre en d'autres termes à l'Espagne de recommencer les révolutions, et au roi Alphonse XII de se rouvrir le chemin de l'exil par les procédés qui ont conduit le roi Amédée à l'infaillible dénoûment. Évidemment le ministère n'a qu'à attendre cette opposition avec son chef, en restant lui-même sur le terrain libéral et constitutionnel, où il s'est placé, où l'Espagne peut trouver, avec la garantie d'un ordre intérieur assuré, la possibilité de tous les progrès.

Ch. de Mazade.

---

## LE MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE

La liquidation de fin novembre n'a pas rendu au marché ce qui lui fait de plus en plus défaut, la confiance. Les conditions de report ont été des plus douces, les ressources très abondantes; mais la liquidation était à peine terminée que les cours ont recommencé à fléchir. On dirait que la seule préoccupation des rares spéculateurs restés sur la brèche soit de se dégager peu à peu des positions qu'ils ont pu conserver envers et contre tous événemens.

La baisse n'a pas tardé à s'arrêter, et depuis le commencement de la première quinzaine de décembre, les cours, après une très légère velléité de reprise frappée d'insuccès, se sont tenus dans une immobilité à peu près complète. La tendance est plutôt encore à la réaction, mais les mouvemens brusques et violens ne sont plus de saison.

En fait, depuis quinze jours, la spéculation a pour ainsi dire disparu de la Bourse. Il n'y aurait là que demi-mal si le rôle de l'épargne avait grandi d'autant. Il n'en est rien; les capitaux de placement font grève; le marché du comptant n'est pas plus animé que celui du terme, et l'épargne n'achète rien, pas même la rente française.

Comment expliquer cette faiblesse de nos fonds publics, alors que les acheteurs à terme de 5 pour 100 par exemple peuvent s'assurer un revenu mensuel de 42 centimes, moyennant le sacrifice d'un report moyen de 15 à 17 centimes, tous frais de courtage compris? Il faut tenir compte d'abord de la situation de la place. Si le nombre des acheteurs va diminuant, celui des vendeurs augmente. Il y a maintenant un découvert, phénomène qui n'avait pu être observé à notre Bourse depuis trois ou quatre ans au moins. Ce découvert ne rachète pas encore, ou du moins il ne rachète qu'accidentellement et dans l'intention de doubler ses ventes en cas de reprise.

D'un autre côté, l'attention du monde financier a été constamment portée sur les questions budgétaires et sur la discussion des mérites respectifs de l'état et de l'industrie privée à l'égard des constructions de chemins de fer. De nombreux articles ont été publiés, ayant pour objet de démontrer que nos finances sont en fort mauvais état et que, si nous n'y prenons garde, nous allons tomber, au point de vue économique, au rang des nations de troisième et de quatrième ordre affligées du déficit à l'état chronique. Les pessimistes ont eu mainte occasion de broyer du noir; le discours de M. Hérisson à la grande commission des chemins de fer a posé de nouveau la question du régime de nos voies ferrées. M. Ribot, dans son rapport sur le budget, a établi que s'il n'y avait pas lieu de désespérer encore, il était opportun cependant de tout craindre. La Chambre a voté au pas de course le budget ordinaire et discute en ce moment le budget extraordinaire. M. Tirard a fait à cette occasion les aveux les plus candides.

Oui, la situation des finances est fâcheuse, le budget de 1883 est en déficit; on dépense beaucoup trop pour les chemins de fer, les canaux et les bâtimens scolaires; l'état ne peut pas construire à des prix aussi modérés que l'industrie privée; on a procédé sans méthode à l'exécution du programme Freycinet. Mais les travaux sont commencés, il faut bien les finir; à l'aide de quelles ressources? On ne pourra pas toujours charger la dette flottante et il faudra bien un jour emprunter. Le ministre des finances le reconnaît formellement; le dernier terme, la sanction des erremens financiers suivis jusqu'ici, c'est un grand emprunt en 3 pour 100 amortissable. Or il est avéré que l'état du marché ne comporte pas un emprunt, que l'amortissable déjà émis n'est pas classé, que le type ne plaît pas aux petits rentiers, enfin que si jamais le besoin d'emprunter se transforme en nécessité absolue, l'opération ne pourra s'effectuer qu'après une forte baisse des fonds

publics et lorsque déjà on aura réussi à préparer une amélioration durable sur ces bas cours.

Aussi le 3 pour 100, qui avait atteint un moment 80.60, a-t-il rétrogradé subitement à 80.10, entraînant après lui l'amortissable au-dessous de 81. L'opinion dominante est que l'exploitation du découvert existant pourrait sans peine se transformer, entre les mains d'une spéculation habile, puissante, en instrument de hausse, mais que la haute banque n'interviendra pas contre les entreprises des baissiers aussi longtemps que le gouvernement n'aura pas déclaré sans ambages qu'il est résolu à traiter avec les grandes compagnies pour l'exécution du programme Freycinet. Or il ne serait pas impossible qu'on demandât au gouvernement, comme un témoignage indiscutable du revirement opéré dans ses dispositions l'abandon de ce réseau d'état dont l'exploitation a donné jusqu'ici de si piètres résultats.

Autrefois on voyait régner à la Bourse, pendant la première quinzaine de décembre, une animation extraordinaire, et presque toutes les valeurs étaient portées aux plus hauts cours que comportât la situation, parce que chaque société de crédit, au moment d'établir son bilan de fin d'année, cherchait à obtenir une cote favorable pour les titres composant son portefeuille. Après un exercice comme celui de 1882, à quoi bon cet effort? Tout le monde sait que la plupart des sociétés n'ont rien gagné, que quelques-unes ont beaucoup perdu. Quel que soit le niveau des valeurs à la fin de décembre, il est certain que, dans le plus grand nombre des rapports qui seront présentés aux assemblées générales le printemps prochain, on ne pourra pas exposer une situation favorable. Les sociétés paraissent donc avoir renoncé cette fois à tenter ce qu'on appelait jadis la hausse des bilans. On confessera hardiment les pertes subies, et l'on pourra engager ainsi dans des conditions moins défavorables la campagne de 1883.

Il avait été question un moment d'une grande opération que tenterait le Crédit foncier en décembre. Il s'agissait de la création de six cent mille obligations rapportant 15 francs et remboursables à 500 francs, comme les obligations de chemins de fer. On pouvait se demander pourquoi une affaire de cette importance serait lancée pendant les dernières semaines de l'année, alors que les besoins d'argent sont toujours considérables et quand le marché accuse des dispositions si peu favorables. C'est que le Crédit foncier se trouve dans cette situation fort embarrassante, qu'il continue toujours à prêter et que ses ressources sont complètement épuisées. Il y a bien une émission continue d'obligations de 4 pour 100 à 480 francs, mais ces titres ne sont pas goûtés du public, et si notre grand établissement hypothécaire ne trouve pas un autre moyen de se procurer 200 millions, il se verra contraint d'arrêter ou du moins de ralentir ses opérations.

Le Crédit foncier a donc pensé à offrir au public un type connu et

populaire, celui de l'obligation de chemin de fer; il espérait qu'en fixant le prix d'émission à 350 francs environ, il assurerait le succès de l'émission. On dit que les compagnies de chemins de fer se sont émues de ce projet et qu'un premier obstacle a surgi de leur opposition. De plus, il n'a pas été aussi facile qu'on le supposait de constituer un syndicat de garantie; enfin le gouvernement a préféré que l'affaire fût renvoyée à janvier. Dans un mois, les tendances du marché seront peut-être meilleures, la confiance aura peut-être reparu. Quel effet désastreux aurait produit l'insuccès notoire d'une émission de titres du Crédit foncier ! Combien de temps aurait-il fallu laisser passer avant de proposer à l'épargne un papier nouveau, fût-ce un papier de l'état ! L'action du Crédit foncier, qui s'était relevée un moment à 1,350, a fléchi ensuite à 1,330.

On a recherché l'action de la Banque de France jusqu'à 5,400, à cause du coupon qui sera détaché dans quelques jours et dont on évalue le montant à 120 francs environ.

Les titres de presque toutes les sociétés de crédit ont faibli. La comparaison des cours d'hier avec ceux de la liquidation dernière accuse une baisse de 15 francs sur la Banque de Paris, de 17 francs sur la Banque d'escompte, de 20 francs sur le Crédit lyonnais, de 30 francs sur le Crédit mobilier, de 25 francs sur la Société foncière lyonnaise, de 2 francs sur la Société générale, de 7 francs sur la Banque franco-égyptienne, de 10 francs sur le Crédit mobilier espagnol.

Le Suez a fléchi de 40 fr. et la Part civile de 65 fr. Les recettes se maintiennent à un niveau élevé, mais il est question de grands travaux à effectuer, et les journaux anglais continuent à déclarer indispensable la construction d'un second canal. Le Panama reste immobile à 485 fr. Les nouvelles de l'isthme ne sont pas satisfaisantes ; il est trop évident que le climat est désastreux et que les travaux n'ont pu encore être sérieusement commencés.

La question du gaz est posée devant le conseil municipal ; un projet de traité entre la ville et la Compagnie est soumis à ses délibérations. Les actionnaires attendent avec confiance l'issue du débat, et l'action conserve avec fermeté le cours de 1,570.

Les actions des chemins français ont été complètement délaissées; il en est de même des titres des chemins étrangers. Parmi les valeurs internationales, l'Unifiée, en grande faveur, s'est élevée à 360 ; le Turc et la Banque ottomane se sont bien tenus sur la nouvelle que l'entente était complète à Constantinople sur l'affaire de la régie des tabacs.

*Le directeur-gérant* : C. Buloz.

# TABLE DES MATIÈRES

DU

## CINQUANTE-QUATRIÈME VOLUME

TROISIÈME PÉRIODE. — LII^e ANNÉE.

NOVEMBRE — DÉCEMBRE 1882

### Livraison du 1er Novembre.



### Livraison du 15 Novembre.

## Livraison du 1er Décembre.



## Livraison du 15 Décembre.



Paris. — Typ. A. QUANTIN, rue Saint-Benoît, 7.